



VIE COMPLÈTE

DE

S. VINCENT DE PAUL.



DE L'IMPRIMERIE DE DEMONVILLE.





Simon François pinx.t   Méon sculp.t

SAINT VINCENT DE PAUL,

Instituteur et premier Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité.



VIE COMPLÈTE

DE

S. VINCENT DE PAUL,

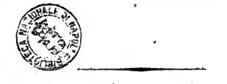
Instituteur de la Congrégation de la Mission, et des Filles de la Charité;

PAR M. COLLET.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DES DISCOURS ET DES ÉCRITS TEXTUELS DU SAINT, ET ORNÉE DE SON PORTRAIT GRAVÉ PAR MÉCOU.

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ DEMONVILLE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE CHRISTINE, N° 2.

1818.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

CET Ouvrage, imprimé à Nanci en 1748, parut en deux volumes in-4°, avec l'Épître Dédicatoire au Roi Stanislas, sous le titre de *La Vie de Saint Vincent de Paul.* Voici les raisons qui m'ont déterminé à substituer, pour la réimpression que je publie, celui de *Vie complète de Saint Vincent de Paul.* 1° L'Auteur, M. Collet, Prêtre de la Mission, en fit ensuite un Abrégé qu'on a réimprimé plusieurs fois sous ce même titre, *La Vie de Saint Vincent de Paul*, tandis qu'il n'en est que le Précis; et aucun Avertissement n'en prévient le Lecteur : 2° j'ai rétabli dans le texte de la première Vie les paroles et les écrits du Saint, desquels M. Collet n'avoit donné que la substance. Il est donc vrai de dire, que mon Édition devient l'Histoire complète de Saint Vincent de Paul. Les hommes d'une certaine élévation d'ame se font connoître autant par leurs paroles et leurs écrits, que par leurs actions, quelquefois peu importantes en apparence, mais toujours relevées par les motifs qui les déterminent.

Peu de personnes jouirent d'une aussi bril-

lante réputation que Saint Vincent de Paul. Sans qu'il soit besoin de l'envisager sous son auréole de Saint, il est encore l'homme de son siècle; il sera éternellement le héros des ames charitables : aucune autre Histoire n'est plus remplie à la fois de faits curieux en morale comme en politique, et d'événemens extraordinaires, mais de toute authenticité. Encouragés par ces circonstances, plusieurs gens de lettres en Italie, en Espagne et en Portugal, comme dans notre propre pays, se sont empressés de consacrer leur plume à sa mémoire. De tous ces hommages qui lui ont été rendus avant M. Collet, le plus estimé à juste titre est celui de M. Abelly, Evêque de Rodez, compagnon des travaux apostoliques de Vincent de Paul, depuis l'époque où il se fut retiré au collége des Bons-Enfans. Le Prélat resta sous la direction du Saint jusqu'à sa mort; et vint terminer sa carrière où son illustre ami avoit terminé la sienne (1). Ce fut là même, à Saint-

(1) « Louis Abelly, né en 1604, eut pour père Pierre Abelly, Trésorier et Receveur général de la Généralité de Limoges.

» Vincent le donna d'abord en qualité de Grand-Vicaire à François Fonqnet, Evêque de Bayonne, qui le chargea ensuite de l'Officialité; commission, qui, comme nous le verrons ailleurs, demandoit à raison du temps et des circonstances, beaucoup de fermeté, et plus encore de sagesse. De retour à Paris, où ses affaires le rappelèrent, Abelly, qui connoissoit les besoins de la campagne, accepta une Cure de village. Sa modestie édifia, mais on lui fit violence; et peu de temps après il fut chargé de la Pa-

Lazare, qu'il composa son Ouvrage, et qu'il trouva, outre une multitude de pièces authentiques, une ample richesse de souvenirs précieux. Son Livre est plein d'onction et de particularités intéressantes; mais pas de méthode bien suivie, aucun ordre chronologique. On peut dire au contraire, que M. Collet atteint la perfection sous ce double point de vue : et il n'a rien omis de ce qui pouvoit lui apprendre des faits nouveaux, ou lui constater des événemens douteux, ou lui donner des dates certaines, dates sans lesquelles, selon lui, l'his-

roisse de Saint-Josse, à Paris. Son clergé fut le premier objet de ses soins. Il forma une Communauté ecclésiastique, qui servit de modèle à beaucoup d'autres. De mauvais Prêtres eussent traversé ses desseins; des Prêtres exemplaires se firent un devoir de les seconder.

» Quand on bannit la mendicité de Paris, Vincent qui savoit et faire le bien, et le faire dans toute son étendue, crut devoir confier à ce vertueux ami la direction de l'Hôpital-Général. Il n'y avoit peut-être pas dans toute l'Europe une Paroisse aussi difficile à conduire, que l'étoit cette Maison naissante. Abelly s'en acquitta de manière à faire dire, que si le choix de Vincent de Paul lui faisoit honneur, il faisoit honneur au choix de Vincent de Paul. C'est de là qu'on le fit passer à l'Evêché de Rodez; mais l'air du pays se trouva si contraire à son tempérament, qu'il ne lui fut pas possible de le soutenir. Une première atteinte de paralysie annonça quelque chose de plus fâcheux. Il fallut céder au mal. Abelly prit son parti en homme qui sait les bonnes règles; et quand les Médecins eurent jugé qu'il ne pouvoit résider dans son Diocèse sans y courir le risque de la vie, il jugea qu'il ne pouvoit garder un Diocèse où il lui étoit impossible de résider, et il prit, dans la Maison de Saint-Lazare, un appartement de la dernière simplicité. » (*Collet.*)

toire n'est qu'un assemblage de faits décousus, qui n'ont ni liaison, ni suite, ni grace.

« Examiner les procès de la Béatification et de la Canonisation du Saint; lire les lettres qu'ont écrites à Clément XI les Souverains, les Evêques, les Généraux d'Ordre, qui ont pris part à cette affaire; les lettres que Saint Vincent a lui-même écrites, et dont il restoit encore alors à Paris six ou sept mille; consulter les mémoires sur lesquels M. Abelly a travaillé, et les Vies manuscrites des Compagnons du saint Prêtre; étudier ce qu'ont dit de lui ceux qui l'ont le moins ménagé; déterrer ce qu'on pouvoit savoir de ce grand homme, soit à l'Oratoire où il eut de tendres amis, soit à Mâcon où en peu de jours il se fit un grand nom par sa charité et son intelligence, soit à Châtillon-les-Dombes où sa mémoire vivra éternellement, soit enfin à Marseille et à Sainte-Reine qui lui doivent en tout ou en partie leurs célèbres hôpitaux: » Voilà les travaux auxquels M. Collet dit s'être livré avec ardeur, et ce qui lui assure la reconnoissance des Erudits, non moins que celle des ames généreuses qui prendront Saint Vincent pour modèle.

Le seul regret qu'inspire la lecture de son Livre, c'est de n'y point trouver textuellement les discours et les lettres du saint Prêtre. M. Collet n'en donne habituellement que la substance. Sans doute il s'est imaginé, que le

style de cette époque reculée seroit disparate avec le sien. Je ne suis pas de son avis; et plusieurs hommes de goût, que j'ai consultés à cet égard, m'ont engagé à reprendre d'Abelly le texte fidèle de Saint Vincent pour l'incorporer dans celui de M. Collet. J'espère donc, et avec une ferme confiance, que mon Edition, conciliant ainsi les deux Biographes, sera bien accueillie du Public.

S'il arrivoit, que les discours de Saint Vincent de Paul parussent d'un style un peu suranné, il résulteroit toujours de leur intercalation un notable avantage, celui d'animer de temps en temps le récit par la présence momentanée du Saint. Sous le rapport littéraire, cela est d'une telle importance, que la plupart des Historiens ne se sont pas contentés de nous citer les propres paroles des Héros qu'ils célébroient; ils en ont parfois supposées avec adresse, afin que leurs personnages revinssent en scène beaucoup plus souvent. Rien en effet ne donne plus de mouvement à la narration, que cette méthode qui fait disparoître l'Auteur, nous reporte tout-à-coup au temps et au lieu des faits, nous rend, pour ainsi dire, témoins des actions, et nous fait presque entendre et apercevoir celui auquel on nous intéresse. Des analyses, même embellies par toutes les ressources de l'art oratoire, ne produiront jamais cette espèce d'illusion.

D'ailleurs, le langage naïf de cette époque n'est pas dénué d'agrément; et plus nous nous en éloignerons, plus on l'appréciera. Il ne faut pourtant pas s'attendre à trouver le charme de notre langue primitive dans toutes les intercalations que je me suis permis de faire. Notre Saint a vécu quatre-vingt-cinq ans, et il a passé plus de la seconde moitié de sa vie dans un commerce habituel avec les personnes d'une très-haute naissance : tous ses écrits ne peuvent donc pas avoir cette naïveté de langage qu'on remarquera, par exemple, dans la relation de son esclavage à Tunis. Mais par-tout on y pourra voir, avec l'éloquence et l'onction qui lui sont si naturelles, cet amour de Dieu et du prochain, cette vraie charité, dont il étoit si surabondamment rempli, qu'elle parut se reverser sur tous ceux qui l'approchoient, et qu'elle donna naissance à ce peuple nombreux de Missionnaires, à cet essaim de Vierges bienfaisantes, dont l'Europe et les autres parties du monde ont ressenti long-temps et ressentent encore l'heureuse et douce influence.

AU

ROI DE POLOGNE,

DUC DE LORRAINE ET DE BAR.

SIRE,

Si la Politique a ses héros, la Religion a les siens. Il est vrai que ces derniers ne figurent pas beaucoup aux yeux des enfans du siècle. Avilis, méprisés, quelquefois réduits à chercher Hebr. 11. *un asile dans les antres et dans les forêts, ces hommes dont le monde n'est pas digne, y sont regardés comme le rebut et la balayure de la* 1. Cor. 4. *terre. La vanité punit d'un mépris cruel le mé-*

Job. 12. *pris chrétien qu'ils ont fait d'elle. Leur simplicité est traitée d'ineptie, leur sagesse de puérilité: semblables à leur Maître, ainsi qu'il l'avoit prédit, ils n'offrent à la prudence humaine que des traits humilians; comme ils sont censés vivre*
Sap. 4. *sans gloire, ils sont censés mourir sans honneur.*

Pour combattre, pour anéantir ces pernicieuses maximes, nous n'avons besoin, SIRE, *que des grands exemples que nous donne* VOTRE MAJESTÉ. *Héros en tout genre, vous sûtes encore jeune mériter les éloges de l'Alexandre du Nord: mais ceux que la piété vous prodigua, touchèrent plus sensiblement votre cœur. Faveurs et disgraces, vous fîtes tout servir au triomphe de la Religion; et si, comme ce Roi*
S. Louis. *saint, dont vous deviez perpétuer la race, on vous vit quelquefois moins heureux, on ne vous vit jamais moins fidèle à l'accomplissement de vos devoirs. C'est trop peu dire, Grand Roi; vous remplîtes le précepte, sans négliger le conseil: le pupille abandonné trouva dans votre sein des ressources qu'il n'eût pas trouvées dans le sein de sa famille; la timide innocence n'eut besoin que de son nom pour paroître devant vous; et la garde qui veille aux portes de votre Palais, n'y fut placée que pour donner à la vertu une entrée plus sûre et plus honorable. Le présent ne borna pas vos soins généreux: vous prévîntes jusqu'aux besoins possibles. Père tendre dans l'attention à secourir vos Peuples,*

vous fûtes Monarque dans la profusion du secours; et l'illustre Écrivain qui doit transmettre à la postérité les merveilles de votre Règne, ne sera embarrassé qu'à justifier l'excès de votre magnificence.

Mais je m'aperçois, Sire, *qu'entraîné par un si beau sujet, je ne parle que de* Votre Majesté, *et ne parle point de mon Livre. Il ne s'y agit que d'un simple Prêtre; mais ce Prêtre si vil, si méprisable à ses yeux, fut le modèle des Pasteurs, le Père des indigens, l'appui des Évêques, le Conseiller des Rois, le réformateur du Clergé, l'intrépide défenseur des décisions de l'Église, l'ame de tout ce qui s'est fait de grand pour la gloire de Dieu pendant sa vie. Sa vertu s'est érigé des trophées dans toutes les parties de l'Univers. Alger et Tunis retentissent de ses bienfaits: et son nom si favorable aux Maronites, est peut-être encore aujourd'hui gravé sur les cèdres du Liban.*

Mais, Sire, *ce qui vous touchera davantage, c'est que de tous les pays qui ont du rapport à* Votre Majesté, *il n'en est pas un seul qui ait échappé à l'activité de son zèle.*

La Pologne, où vous règnerez à jamais sur tous les cœurs, le vit sous Casimir V braver dans la personne du plus cher de ses élèves, les périls de la guerre et de la peste, se jeter à Varsovie entre les vivans et les morts, rétablir l'ordre dans des villes qu'une armée formidable avoit

ravagées, essuyer les larmes du citoyen consterné, et lui apprendre à bénir la main de celui qui ne punit que pour avoir lieu de pardonner.

La France qui vous doit une Reine, que l'assortiment des plus aimables vertus met de pair avec les Clotilde, les Radegonde, les Blanche de Castille; la France n'a dans sa vaste enceinte ni dignité, ni condition, à qui il n'ait rendu des services signalés. Rois, Princes, Ministres, Évêques, Pasteurs subalternes, Magistrats du premier ordre, Noblesse et Peuple, tous l'ont M. Bossuet. *regardé avec un illustre Prélat comme* le Saint du Siècle; *et pour en porter ce jugement qui dit tant de choses, chacun d'eux n'a eu besoin que de sa propre expérience.*

Pour ce qui est de la Lorraine, j'ose avancer, Sire, *qu'il n'y a chez elle ni ville, ni village, où sa mémoire ne doive vivre éternellement. Ce fut lui, qui dans ces jours où le Ciel irrité épuisoit les vases de sa fureur, adoucit par de longs et prodigieux efforts le sort rigoureux de ses habitans. Il consola ses Prêtres gémissans; il rassembla ses Vierges éparses; il arracha du sein de la mort un tas de malheureux qui déjà rendoient les derniers soupirs; il désarma ces mères faméliques qui alloient retracer les horreurs du dernier siége de Jérusalem; il reçut avec la plus respectueuse distinction une Noblesse précieuse, à qui il ne restoit de sa fortune passée, qu'un sentiment plus vif de ses malheurs.*

Enfin il rendit, et il rendit dans les plus fâcheuses conjonctures, tant de bons offices aux deux Duchés, que, pour obtenir sa Béatification, un de vos plus sages Prédécesseurs (1) *crut qu'il lui suffisoit d'en rappeler la mémoire au premier des Pasteurs.*

Ce sont, SIRE, *ces motifs, qui m'ont fait prendre la liberté de vous consacrer cet Ouvrage. A l'abri de votre auguste nom, Saint Vincent de Paul triomphera une seconde fois des ennemis de sa gloire; et son triomphe sera toujours celui de l'Eglise Romaine. Puisse-t-il,* SIRE, *exaucer long-temps les vœux que font sans cesse, pour la conservation de* VOTRE MAJESTÉ, *les deux Compagnies dont il a été l'Instituteur. Qu'il me soit permis, Grand Prince, d'y mêler les miens: quelque impuissans qu'ils soient, ils auront du moins le mérite de la sincérité, et du zèle respectueux, avec lequel je serai toute ma vie,*

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble et très-obéissant Serviteur,

****

(1) Lettre du Duc Léopold à Clément XI, du 28 août 1706.

TABLE ANALYTIQUE

DU PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIEME.

LIVRE TROISIEME.

LA VIE

DE

S. VINCENT DE PAUL.

LIVRE PREMIER.

La France étoit dans un état déplorable, quand elle vit naître le Saint dont j'entreprends l'Histoire. Ce beau Royaume, qui avoit si long-temps animé la jalousie de ses voisins, étoit, sous Henri III, tout propre à leur donner de la compassion, s'ils en eussent été susceptibles : désolé par la faction des Grands, ravagé par six ou sept armées différentes, livré à d'indignes favoris, il sembloit être à la veille d'une ruine universelle. Si l'Hérésie, source funeste de la plupart de ces affreux désordres, demandoit quelquefois la paix, c'étoit les armes à la main; elle en régloit elle-même les conditions : et elle se flattoit de persuader à toute l'Europe, qu'elle agissoit par amour et par respect pour son Souverain, en lui donnant la loi, et en lui prescrivant des règles de conduite. Il eût fallu, pour y être

Mezeray. Daniel, t. 9, in-4°.

trompé, connoître bien peu le génie des novateurs. Dans le temps même qu'ils entamoient des négociations, ils livroient des combats, formoient des siéges, prenoient des places, et désoloient tour-à-tour la Capitale et les Provinces. En peu d'années, le Royaume ne fut qu'un théâtre d'horreur. La loi du plus fort fut la seule observée; ou plutôt, on n'en reconnut presque point d'autre, que celle de la violence, du libertinage, et de l'impiété. Les Temples étoient renversés de fond en comble; les Autels, abattus; les choses saintes, profanées; les Pasteurs, ou massacrés, ou réduits à quitter leur troupeau pour chercher un asile dans les places fortifiées. La ligue formée * contre les Edits de pacification, loin de remédier au mal, ne servit qu'à l'augmenter. Elle arma les pères contre les enfans; elle inonda du sang des citoyens les villes et les campagnes; elle acheva d'épuiser un peuple, que la profusion du Prince et les fureurs de l'Hérésie avoient déjà réduit à l'extrémité : et pour comble d'horreur, elle osa concevoir et exécuter l'exécrable attentat qui fit périr * le Souverain lui-même.

* En 1577. *Daniel*, p. 63.

* Le 2 août 1589.

Comme l'étroite liaison qui existe entre le Sacerdoce et l'Empire, fait que les coups qui tombent sur l'un, ne peuvent être que funestes à l'autre, on peut juger de l'état où étoient les peuples, par rapport à la Religion et au salut. Aux uns on prêchoit la sédition, au lieu de leur

prêcher l'Evangile ; les autres n'avoient ni Eglises ni Pasteurs : la plupart de ceux qui restoient, étoient si corrompus ou si peu éclairés, qu'ils ne pouvoient que faire tomber dans la fosse ceux qui marchoient sur leurs pas. Il est vrai que les grands mouvemens de l'Etat s'étant apaisés sous le règne de Henri-le-Grand, les Evêques, appuyés de son autorité, prirent les mesures les plus propres pour arrêter le mal, et rendre à l'Eglise son ancienne splendeur. On assembla des conciles provinciaux, on tint des Synodes, on fit des statuts et des règlemens pleins de sagesse et de lumière. Mais ces remèdes, si souvent employés avec succès, ne produisirent alors que très-peu d'effet, soit parce que le mal avoit jeté des racines trop profondes, soit parce que ceux qu'on vouloit guérir péchoient par les principes, et que des hommes, qui sans épreuve et sans examen de leur vocation passoient, dans l'espace de peu de mois, du tumulte et de la licence des Colléges à l'éminent degré du Sacerdoce, n'étoient guère capables de réfléchir sérieusement sur la grandeur de leur état, et de se bien convaincre que ce qui n'est qu'une faute légère dans un Séculier, est quelque chose de très-considérable dans un Ecclésiastique. Ainsi malgré les tentatives et les efforts d'un grand nombre de Prélats, le Sacerdoce de J. C. étoit sans honneur; les Prêtres étoient très-méprisables, et très-mé- *Abelly, L. 1, p. 3.*

prisés ; et ce Ministère glorieux, qui est le chef-d'œuvre de l'amour et de la puissance d'un Dieu, étoit tombé dans un décri si général, que traiter de Prêtre un homme de condition, c'étoit lui faire une insulte : ce nom si grand, si respectable, emportoit avec lui une espèce de flétrissure ; * *et il ne s'employoit presque plus dans le monde, que pour exprimer un ignorant et un débauché* (1).

* *Vie du P. de Condren, L. 2, c. 8. Edit de 1657.*

Mais comme la famine qui ravage les Provinces ; se fait toujours mieux sentir aux pauvres et aux habitans des campagnes, ce furent

(1) Voici comme en parle Monseigneur Henri de la Luzerne Évêque de Cahors, dans la lettre qu'il écrivit à Clément XI, pour lui demander la Béatification de Vincent de Paul : « Quàm » gratè, quàm jucundè lætabundus recolo quot et quantis, quæ » patiebatur Ecclesia, malis, Viri Dei ope, consiliis, com- » modis et incommodis fuit opportunè subventum. Eò res Ec- » clesiastica, in Galliis præsertim, adducta erat, ut quam va- » ticinatus est Daniel desolationem, in loco sancto compleve- » rit Dominus in furore suo. Succendit ignem in Sion, et de- » voravit fundamenta ejus. Translata est Arca Domini in Azotum : » erraverunt cæci in plateis ; parvuli petierunt panem, et non » erat qui frangeret eis. Legis scientiam non habuit Sacerdos ; » ignoravit legitima Dei terræ, et ritum Domini sui. Nibil Laï- » cos inter et Clericos nec moribus nec habitibus inerat discri- » minis : æqua omnes corruptio fecerat æquales ; sicut populus, » sic est Sacerdos. Ità præsertim indignè Ecclesiæ Sacramenta » pertractabantur, augustissimique ritus indecenter adeò per- » solvebantur, ut nauseam Catholicis, irrisum et blasphemiam » moverent hereticis. At misertus est Dominus plebem suam, » novum in Orbe edidit Moysem, qui populum suum è multò » Ægyptiacâ duriore eduxit captivitate. *Epist. Henrici Episc.* » *Cadurc. die* 10 *martii* 1710. »

eux aussi qui eurent plus de part à l'humiliante stérilité, qui affligeoit l'Eglise de France dans le malheureux temps dont nous parlons. Leurs besoins étoient extrêmes, et personne ne pensoit à les soulager. Les Prédications et les Catéchismes, si utiles quand on les fait bien, n'étoient presque plus en usage. Les Curés des bourgs et des villages, attentifs à se faire payer la dîme, sembloient pour la plupart avoir oublié que ceux qui leur fournissent la nourriture du corps, ont droit d'attendre d'eux la nourriture spirituelle. L'ignorance des choses du salut étoit si profonde, qu'un grand nombre de Chrétiens savoient à peine s'il y avoit un Dieu. Quant aux Mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation, dont la foi explicite est absolument nécessaire à tous les Fidèles, on ne les leur expliquoit presque jamais : ils n'étoient pas mieux instruits de ce qui regarde les Sacremens, ni des dispositions avec lesquelles il s'en faut approcher. Ainsi le Christianisme n'étoit chez la plupart de ceux qui en faisoient profession, qu'un titre sans réalité. La Foi s'éteignoit de jour en jour; et quoiqu'elle fût plus éclairée dans les villes, qui d'ordinaire trouvent dans la multitude et les lumières des Ministres de l'Evangile, des ressources plus abondantes, elle y étoit si stérile, qu'on n'y voyoit presque aucune marque de cette charité tendre et généreuse qui se fait

Abelly, L. 1, p. 4.

connoître par les œuvres. Les devoirs des riches à l'égard des pauvres étoient ignorés dans la pratique. L'aumône de la Veuve de l'Evangile tenoit lieu de toute aumône à ceux mêmes des Séculiers dont la fortune étoit la plus commode. Si de temps en temps quelqu'un alloit au-delà, son action passoit pour extraordinaire.

Abelly, L. 1, p. 4.

Telle et plus fâcheuse encore étoit la situation des choses, lorsque Dieu, qui dans sa colère rappelle le souvenir de ses miséricordes, fit naître dans un coin des Landes de Bordeaux, un homme qui, malgré la bassesse de sa condition, devoit un jour rendre à l'Eglise et à l'Etat des services signalés, réparer les débris du Sanctuaire, peupler la Maison du Seigneur de Ministres fidèles, écarter des dignités ecclésiastiques ceux à qui l'ambition et la naissance tenoient lieu de mérite; former de saintes Académies, où sur un plus beau plan que celui des guerriers, ceux que le zèle de la gloire de Dieu consume, apprissent le difficile métier de sauver les peuples en se sauvant eux-mêmes; établir une nouvelle Compagnie d'hommes zélés et infatigables, qui consacrés principalement au service des pauvres et des misérables, n'eussent en partage que les fonctions les plus dures et les plus rebutantes du Ministère; enflammer ces dignes Ouvriers du feu dont il étoit dévoré lui-même, et leur apprendre à courir avec joie, comme ils firent sous

ses ordres, non-seulement aux extrémités du Royaume, mais encore en Irlande, en Ecosse, aux îles Hébrides, en Italie, en Pologne, en Barbarie, et jusques sous la Zône Torride à l'île de Madagascar, où la plupart de ces hommes apostoliques, Martyrs de la charité due à Dieu et au prochain, ont terminé leur course sous le poids du travail et des persécutions.

Ces actions admirables que nous détaillerons dans l'Histoire de S. Vincent de Paul, seroient plus que suffisantes pour immortaliser sa mémoire, et rendre son nom précieux à tous ceux qui ont quelque amour pour l'Eglise de J. C.; mais il ne s'en est pas tenu là. Si les besoins spirituels des pauvres furent le premier objet de son zèle et de sa charité, il ne négligea point leurs besoins temporels : et le lecteur chrétien verra, avec une joie mêlée de surprise et d'étonnement, la Lorraine, la Picardie, la Champagne, ou plutôt la France toute entière, trouver dans les soins et l'activité d'un homme pauvre par état et par choix, d'amples ressources qu'elles n'avoient trouvées ni dans l'abondance des riches, ni dans les trésors des Rois. Il reconnoîtra le doigt de Dieu dans les secours qu'un simple Prêtre a procurés aux orphelins, aux forçats, aux malades, aux vieillards, et à un monde de pauvres de tout âge, de tout sexe, de toute nation, de toute condition, de

toute religion même. Il admirera la bénédiction singulière que le Père de famille a répandue sur les vastes entreprises d'un serviteur fidèle; non-seulement en leur donnant pendant sa vie un succès qui a passé ses espérances, mais encore en les continuant après sa mort, soit par l'entremise d'une assemblée de Dames illustres, qui se transmettent d'âge en âge l'esprit de miséricorde et de compassion que Vincent leur a communiqué; soit par le moyen de cette nouvelle et nombreuse Compagnie de Vierges qu'il a enfantées à J. C., et qui préfèrent l'humble nom de *Servantes des Pauvres* à tous ces titres glorieux qui flattent l'ambition, et que la vanité adore. Mais il est temps d'entrer dans un détail si glorieux à notre Saint, si consolant pour l'Eglise, et si capable d'édifier ceux qui le liront dans la droiture et la simplicité du cœur.

Ann. 1576 *et suiv.*

Naissance de S. Vincent de Paul et son éducation.

Vincent naquit le mardi d'après Pâques, vingt-quatrième jour d'Avril de l'année 1576, dans un petit hameau de la Paroisse de Pouy, au Diocèse d'Acqs, vers les Pyrénées. Son père se nommoit Guillaume de Paul, et sa mère Bertrande de Moras. Leur fortune étoit dans cet état mitoyen, qui n'est ni une extrême nécessité, ni une médiocrité commode. Ils avoient pour tout bien une maison, et quelques pièces de terre qu'ils faisoient valoir par leurs mains. La piété, la candeur, et l'innocence des mœurs,

Process. an. 1713, *p.* 1.

remplaçoient devant Dieu ce qui manquoit du côté de la fortune devant les hommes. Un travail assidu, joint à une vie très-frugale, leur tenoit lieu d'un patrimoine plus abondant, et les mettoit en état de n'être à charge à personne, et même de soulager ceux qui étoient plus pauvres qu'ils ne l'étoient eux-mêmes. 1576 *et suiv.*

Dieu bénit leur mariage, et leur donna six enfans, deux filles et quatre garçons. Vincent étoit le troisième; et dans une famille où l'on tiroit parti de tout, il fut, comme ses frères, employé aux travaux de la vie champêtre. Son occupation principale fut celle du jeune David. Comme lui, il fut destiné à la garde du troupeau de son père; et parce que les choses les plus indifférentes se changent en bien pour les Elus, Vincent, à l'exemple du Roi-Prophète, tira de sa première condition deux grands avantages, la vigilance et l'humilité. Les soins qu'il avoit pris d'un petit nombre d'animaux sans raison, lui apprirent dans un âge plus avancé le zèle, les ménagemens et la tendresse dont il devoit user envers cet autre genre de brebis, que le Fils de Dieu s'est acquises par son sang. La bassesse de ce premier état qu'il n'oublia dans aucun temps, fut le principe et la source de cette humilité profonde qui a été sa vertu favorite, et que ni les distinctions les plus marquées, ni les applaudissemens les plus propres à toucher, n'ont jamais altérée.

1576 *et suiv.* Dès que le jeune Vincent fut capable de montrer des inclinations, il fit voir que la main de Dieu les tournoit du côté du bien. Celle que l'on remarqua la première, fut un grand amour pour les pauvres, et une extrême facilité à s'attendrir sur les misères du prochain. Il rendoit à ceux qui souffroient, tous les petits services qu'il pouvoit leur rendre. On eût dit que la miséricorde étoit née avec lui. Il donnoit très-peu, parce qu'il n'avoit presque rien; mais il donnoit tout, et c'est beaucoup. Quand il rapportoit du moulin la farine destinée à la subsistance de la petite famille, s'il trouvoit des pauvres sur sa route, il ouvroit le sac, et leur en donnoit quelques poignées, lorsqu'il n'avoit aucun autre moyen de les secourir. Son pain, ses habits mêmes n'étoient plus à lui, quand quelque malheureux en avoit besoin; il les partageoit, ou les donnoit sans délibérer. On observe à ce sujet, qu'ayant une fois ramassé peu-à-peu jusqu'à trente sols, somme bien considérable par rapport à lui, sur-tout dans un temps et dans un pays où l'argent étoit fort rare, il donna tout à un pauvre qui lui parut plus indigent et plus abandonné. Une action si généreuse, dans un âge qui est naturellement tenace, et où l'on aime beaucoup plus à recevoir qu'à donner, toucha tous ceux dont elle fut connue. Il n'y a point de doute qu'elle n'ait été très-agréable à celui qui récompense un

Ristretto, p. 3.

verre d'eau froide donné en son nom ; et l'on 1576 *et suiv.*
peut croire que le choix, que Dieu fit de lui dans la suite pour soulager un nombre presque infini de malheureux, en a été la récompense.

Le bon cœur ne fut pas la seule qualité qu'on remarqua en Vincent dans ses premières années. La pénétration et la vivacité de son esprit percèrent bientôt les ténèbres de son éducation. Guillaume de Paul reconnut qu'avec des dispositions si favorables, son fils pouvoit faire quelque chose de mieux que de paître les bestiaux. Il prit son parti, et il résolut de le faire étudier. L'idée de la dépense le décourageoit un peu; mais l'espérance d'en être un jour dédommagé, le rassura. Il voyoit à sa porte un homme d'une condition assez semblable à la sienne, qui étant devenu Prêtre, et ensuite Prieur, avoit beaucoup avancé ses frères du revenu de son Bénéfice. Il crut bonnement et simplement, que son fils tiendroit la même conduite; et il ne douta pas un moment que ce jeune homme, déjà si zélé pour le soulagement des misérables, ne commençât par sa famille, et ne fît pour elle tout ce qui dépendroit de lui. Il se trompoit beaucoup. Vincent ne mit jamais de bornes à sa charité, l'Histoire de sa vie en est une preuve continuelle : mais il fut toujours persuadé qu'il y a du sacrilége à se servir des biens ecclésiastiques pour élever ses parens, et les faire sortir d'un état

1676 *et suiv.* dans lequel Dieu les veut, et hors duquel il n'a pas coutume de les sanctifier. C'est sur ce principe, dont il ne s'écarta point, qu'un Curé de son pays l'étant venu voir long-temps après à Paris, et l'ayant sollicité de faire quelque chose pour ses parens, dont la fortune étoit toujours très-médiocre, Vincent lui demanda s'ils étoient plus pauvres qu'auparavant, et si le travail de leurs mains ne suffisoit plus pour les faire subsister d'une manière conforme à leur condition : le Curé étant tombé d'accord qu'ils continuoient à vivre, comme ils avoient toujours vécu, notre Saint le remercia de la bonté qu'il avoit pour eux ; il lui fit en même temps sentir que le genre de charité qu'on lui proposoit, ne pouvoit attirer la bénédiction de Dieu ni sur lui ni sur sa famille. Il le lui démontra par l'exemple de ce Prieur même dont nous venons de parler, qui s'étoit épuisé pour engraisser ses parens des biens du Sanctuaire ; et il lui fit remarquer que ces gens-là, ayant tout dissipé pendant la vie et après la mort de leur bienfaiteur, étoient tombés dans un état plus fâcheux que celui dont il s'étoit efforcé de les tirer. Et il en sera toujours ainsi, ajouta-t-il, parce que le travail de ceux qui veulent bâtir la maison, est bien inutile, quand Dieu ne bâtit pas avec eux. Ainsi l'objet que le père de Vincent avoit devant les yeux, quand il destina son fils aux études, fut précisément celui dont

Abelly, L. 1, p. 8.

ce saint homme fut toujours le plus éloigné. 1576 *et suiv.*
Tant il est vrai que Dieu se sert de tout pour aller à son but, et que ses pensées sont, comme il nous en avertit lui-même, bien différentes de celles des hommes!

Le jeune Vincent de Paul avoit environ douze 1588 *et suiv.*
ans, quand son père résolut de le faire étudier. Ses études et ses progrès.
On le mit en pension chez les PP. Cordeliers d'Acqs, qui s'étoient chargés de l'éducation d'un nombre de jeunes gens, qu'ils formoient à la science et à la piété. Ses maîtres furent surpris et de l'ardeur avec laquelle il dévora les premières difficultés de la grammaire, et du succès que Dieu donnoit à son travail. Mais ils admirèrent encore plus sa piété, sa sagesse, la pureté de ses mœurs. Ils le proposoient pour modèle à tous ses Condisciples; et dans toutes les occasions ils parloient de lui avec cette complaisance si naturelle aux maîtres, quand ils voient fructifier les peines qu'ils se donnent pour avancer leurs élèves. En quatre années de temps, le saint jeune homme se mit en état d'instruire les autres. M. de Commet, célèbre *Ristretto,*
Avocat de la ville d'Acqs, et Juge de Pouy, fut *p. 4.*
si touché du témoignage avantageux que le Gardien des Cordeliers lui en rendit, qu'il le pria d'entrer chez lui, pour être précepteur de ses deux enfans. Vincent ne manqua pas d'accepter ce petit poste. Il entroit dans une maison de piété, il soulageoit ses parens, en ne leur

1588 *et suiv.* coûtant plus rien; et il devenoit à portée de continuer ses études à Acqs. Il les y continua en effet pendant cinq ans. Sa modestie, sa prudence, sa maturité bien au-dessus de son âge, firent juger à ceux qui avoient la facilité d'examiner sa conduite, qu'une lampe, dont la lumière étoit déjà si vive, ne devoit pas rester plus long-temps cachée sous le boisseau; et qu'elle pourroit très-utilement servir dans la Maison du Seigneur. On détermina donc Vincent à se consacrer plus particulièrement à

1596. Dieu, en embrassant l'état ecclésiastique. Il y consentit enfin, et il reçut, le 20 décembre 1596, la Tonsure et les Ordres mineurs, des mains de M. l'Evêque de Tarbes, dans l'Eglise collégiale de Bidaschen, au Diocèse d'Acqs, étant âgé de près de vingt-un ans.

Il reçoit la Tonsure, et les Ordres mineurs.

L'engagement qu'il prit alors avec Dieu, en s'obligeant à le regarder désormais comme son unique héritage, ne fut pas chez lui, comme chez tant d'autres, une vaine cérémonie, où les expressions de la bouche sont démenties par le langage du cœur. Il ne regarda les progrès qu'il avoit faits jusque-là dans la science et dans la vertu, que comme un essai de ceux qu'il devoit faire dans la suite. Pour y réussir, il commença par quitter son pays; et avec l'agrément de son père, qui fit un nouvel effort pour seconder les intentions d'un fils qui lui étoit si cher, il se rendit à Toulouse, afin d'y

faire son cours de Théologie. Nous ne pouvons décider si le voyage qu'il fit en Aragon, précéda le commencement de ses études à Toulouse. Ce qui est sûr, c'est qu'il étudia quelque temps à Saragosse; mais il n'y fit pas un long séjour. La division qui subsistoit entre les Professeurs de cette fameuse Université au sujet de la Science Moyenne, et des Décrets Prédéterminans, après avoir partagé les esprits, aigrissoit les cœurs comme il n'arrive que trop souvent. Vincent qui avoit une horreur naturelle pour ces sortes de disputes, où la charité perd beaucoup plus que la vérité ne gagne, revint en France, et commença ou poursuivit à Toulouse * ses études théologiques. Il ne négligea rien pour réussir; mais s'il eut de grands succès, il faut avouer qu'il ne les eut pas sans peine. Comme il n'étoit pas riche, il fut obligé, au lieu de se délasser un peu pendant les vacances, de se retirer dans la ville de Buset, et de s'y charger de l'éducation d'un nombre considérable d'enfans de condition. Les parens les confioient avec plaisir à un homme dont la vertu et la capacité étoient publiquement reconnues. On lui en envoya de Toulouse même; et la nouvelle pension devint si florissante, qu'elle fut en peu de temps composée de tout ce que la province avoit de meilleur et de plus distingué. Vincent eut entre les autres, pour élèves, deux petits-neveux de ce fameux Jean de la

1596 *et suiv.*

Ristretto, p. 5.

* En 1597. Il va à Toulouse et y fait son cours de Théologie.

Ristretto, p. 7.

1597 *et suiv.* Valette, Grand-Maître de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, qui environ quarante ans* auparavant s'étoit rendu redoutable à l'Empire Ottoman, et qui avoit mis le comble à sa gloire, en défendant avec quinze mille hommes l'île et la ville de Malte, contre une armée de cent cinquante mille combattans. Le duc d'Epernon, proche parent de ces deux jeunes Seigneurs, aperçut quelque chose de si sage et de si grand dans la manière dont Vincent les avoit élevés, qu'il conçut pour lui une estime particulière. Il ne s'en tint pas là; et comme il étoit tout-puissant à la Cour, il voulut quelques années après procurer un Evêché au saint prêtre, dont la réputation augmentoit tous les jours. C'est ce que M. de Saint-Martin, Chanoine de l'église d'Acqs, ancien et intime ami de Vincent, et qui lui a survécu, a déclaré après sa mort.

* En 1565.

Il prend le degré de Bachelier.

Vincent ne perdoit pas de vue son principal dessein; il vouloit, à quelque prix que ce fût, achever son cours, et faire une étude solide de Théologie. Dans cette vue, il revint à Toulouse avec ses pensionnaires. Maître et disciple à la fois, il ne devoit pas avoir beaucoup de temps pour lui-même, après celui qu'il donnoit à l'éducation de ses élèves. Mais on en trouve toujours, quand on veut sérieusement en trouver. Vincent se couchoit tard, il se levoit de grand matin; il ne connoissoit ni l'oisiveté, ni ces divertissemens que l'indolence

regarde comme un soulagement nécessaire : 1604.
avec ce sage ménagement il fit face à tout ; et il instruisit les autres, sans cesser de s'instruire lui-même. Il fit sept années de Théologie (1), après quoi étant reçu Bachelier, il eut, peu de temps après, le pouvoir d'expliquer, et il expliqua en effet le second Livre du Maître des Sentences. C'est peut-être pour cette raison que Messieurs de Sainte-Marthe, dans le Catalogue des Abbés de S. Léonard de Chaume, lui ont donné la qualité de Docteur en Théologie (2). Au moins n'avons-nous pu jusqu'ici recouvrer ses lettres de Docteur.

Comme ceux qui ne sont pas au fait de l'ancien usage des Universités, pourroient être sur-

---

(1) Ses lettres d'attestation d'Etude sont datées du 12 d'octobre 1604 ; elles sont signées du P. Esprit Jarran, Religieux augustin, et Régent en Théologie de l'Université de Toulouse, et d'Assolans, Secrétaire ; et scellées. Les lettres de Bachelier et celles qui permettent d'expliquer le Maître des Sentences, sont différentes. Les premières sont signées de Gallus, Docteur-Régent, et Recteur de l'Université, et d'Assolans. Les dernières sont signées du P. Jarran, de Cœlmez, Chancelier de l'Université, et de Saffozez, Trésorier. Elles ont la même date que les précédentes.

(2) Voici comme parlent Messieurs de Sainte-Marthe, et après eux le P. Denis de Sainte-Marthe : *Vigesimus octavus Abbas Abbatiæ S. Leonardi de Calmis in Alnisio, Ordinis Cisterciensis, fuit Vincentius de Paul, Doctor theologus, Reginæ Margaritæ à consiliis et eleemosynis, Abbas* 1612, 1614 *et* 1615 *. Il y a ici deux fautes. S. Vincent fut fait Abbé de S. Léonard en 1610, et il ne se démit de son Abbaye que le 4 de novembre de 1616.

* *Gallia Christ. Edit. nov., tom.* 2, *pag.* 1403.

1604. pris de ce que nous attribuons ici à un simple Bachelier, une fonction qui est aujourd'hui réservée aux Docteurs, il est bon de leur faire remarquer que la manière d'enseigner l'Ecriture et la Théologie a été, jusque vers le commencement du dernier siècle, bien différente de celle qui se pratique de nos jours. On n'accordoit le titre de Docteur qu'à ceux qui avoient expliqué ou les Saintes Lettres, ou le Maître des Sentences. C'étoient des Bacheliers d'une capacité reconnue, qui étoient chargés de l'un et de l'autre. Les premiers s'appeloient *Baccalarii Biblici*, et les seconds, *Baccalarii Sententiarii.* Dans les premiers temps, on ne dictoit point de cahiers, et l'on prononçoit les explications, après les avoir apprises de mémoire. Cette méthode changea (1), au moins à Paris, vers le milieu du quinzième siècle; et sur les représentations du Cardinal d'Estouville, il fut permis aux Bacheliers d'avoir un cahier devant eux, lorsqu'ils expliquoient. Comme les écoliers n'écrivoient alors que ce qu'ils pouvoient attraper, ce qui s'appeloit *Reportata*, ou *Reportationes*, on jugea dans la suite qu'il étoit plus à propos de dicter et d'expliquer. Les Dictées s'appeloient *Postilla*, parce qu'elles

(1) En 1452. Consultez sur ces différens usages l'Histoire de l'Université de Paris, *tom.* 5; *ad an.* 1452, *pag.* 565, *et alibi passim.* Voyez aussi l'Ouvrage du P. Jacques Eschard, intitulé: *S. Thomæ Summa suo Autori vindicata*, *pag.* 230.

alloient à la suite d'un Texte ou de l'Ecriture, 1604.
ou du Livre des Sentences, et elles se donnoient, aussi bien que les explications, par des Bacheliers. Il y a plus d'un siècle que cette méthode a cessé parmi nous; et communément il n'y a guères aujourd'hui que des Docteurs qui enseignent dans les Universités.

A cette digression qui nous a paru convenable, nous joindrons une réflexion qui suit naturellement des faits que nous venons de rapporter, et qui sera confirmée par un grand nombre d'autres que nous rapporterons dans la suite: c'est qu'il est donc bien faux, que Vincent de Paul fût un homme sans étude, sans science et sans capacité, comme l'a publié un Ecrivain (1), qui presque jusqu'à sa mort déchiroit également et la majesté du Trône, et la dignité de la Tiare. Ce jugement injuste ne surprendra point ceux qui connoissent l'esprit des partisans de l'erreur. Arbitres prétendus du mérite et des talens, ils les distribuent comme ils jugent à propos. Pense-t-on comme eux, on est toujours sûr d'une place distinguée, et on devient quelquefois dans un instant, ou un homme plein de lumière, ou un Saint du premier ordre. Pense-t-on différemment, on n'est plus bon

(1) Le P. Gerberon, dans son Histoire du Jansénisme, sous l'année 1650 et 1651. Il se soumit enfin en 1710, et signa deux fois le Formulaire. Quoi qu'en dise *Dom Philippe le Cerf*, on doit croire qu'il l'a fait sincèrement.

1604. à rien; à peine a-t-on le sens commun, on ignore les grandes maximes de la Religion; et si l'on connoît la grace de J. C., ce n'est que pour la persécuter. Sur ce principe, vérifié par l'expérience, Vincent de Paul devoit être bien maltraité. Il l'a été en effet; et on ne peut lire sans indignation le récit des excès où l'on s'est porté contre un des plus grands hommes que Dieu ait accordé à son Eglise dans les derniers temps. Mais le jugement de M. de Bérulle, de l'Evêque de Belley, de S. François de Sales, du grand Condé, de Messieurs de Lamoignon, ou plutôt de tout ce que son siècle a eu de plus illustre et de plus éclairé, le dédommage d'une estime frivole qu'il n'eût pu mériter sans crime. Et en effet, ponr peu qu'on soit de bonne foi, on tombera d'accord, qu'il seroit bien surprenant que notre Saint n'eût pu acquérir sur les disputes du temps, des connoissances dont on fait honneur à tant de jeunes gens, et à des femmes même; lui dont l'esprit étoit si juste, la conception si vive, le travail si continuel et si opiniâtre, et qui en tout autre genre a su exécuter tant de projets, que les plus beaux génies n'avoient pas même osé former. Mais renonçons pour toujours à ces discussions, qui ne sont jamais plus désagréables, que lorsque l'injustice les rend nécessaires. Laissons aux Grecs, disoit l'Orateur romain, la coutume messéante de charger d'injures ceux contre

lesquels ils disputent, et de passer de la censure des sentimens à la critique de ceux qui les soutiennent. *Sit ista Græcorum.... perversitas, qui maledictis insectantur eos à quibus de veritate dissentiunt.* 1604. Cic. lib. 2, de Finib.

Il reçoit les Ordres sacrés.

Quelque ardeur qu'eût fait paroître Vincent pour l'étude de la Théologie, pendant les sept années dont nous venons de parler, il ne s'y étoit pas livré jusqu'à contracter cet esprit de langueur, qui fait à la piété des brèches que la science la plus étendue ne peut réparer. Le désir qu'il avoit d'apprendre, fut toujours subordonné au désir qu'il avoit de se sanctifier. Ainsi pour s'unir plus étroitement à Dieu, il reçut dans l'Eglise cathédrale de Tarbes, les deux premiers Ordres sacrés. Il prit le Sous-Diaconat le 19 septembre de l'année 1598, et le Diaconat trois mois après. Le Sacerdoce, auquel tant d'autres aspirent avec une espèce de fureur, effrayoit Vincent; et quoique M. Jean-Jacques du Sault (1), son Evêque, lui eût dès le 13 de septembre de l'année suivante accordé un Dimissoire pour la Prêtrise, il ne la reçut qu'une année après, c'est-à-dire, le 23 septembre 1600; et ce fut M. François de Bordeils, Evêque de Périgueux, qui la lui conféra dans la chapelle de son château de Saint-Julien.

---

(1) Messieurs de Sainte-Marthe font vivre Gilles de Noailles, Evêque de Dax, jusqu'en 1600. Ils insinuent qu'il abdiqua cette

1604. Guillaume de Paul qui fondoit sur lui de si grandes espérances, n'eut pas même la consolation de le voir Prêtre. Dieu disposa du père plus d'un an avant l'Ordination du fils. Mais ce bon vieillard donna, avant que de mourir, de nouvelles preuves de sa tendresse pour Vincent. Il ordonna par son testament * qu'on n'épargnât rien pour lui faire continuer ses études; et il le partagea, autant que la justice put le lui permettre, en fils bien-aimé. La mort d'un père si cher ne put manquer d'être bien sensible à un fils dont la reconnoissance fut toujours le caractère; et il ne s'en consola que dans l'espérance de pouvoir bientôt offrir, pour le repos de son ame, la Victime adorable qui efface les péchés du monde. On n'a pu jusqu'ici savoir bien sûrement ni le jour, ni le lieu où il offrit pour la première fois cet auguste Sacrifice. Une ancienne tradition de la ville de Buset, porte qu'il dit sa première messe dans une chapelle de la sainte Vierge, qui est de l'autre côté du

* Il est du 7 févr. 1598.

Mss. de Viellescas.

même année en faveur de M. Jean-Jacques du Sault * : c'est une double erreur. L'Evêché de Dax étoit vacant en 1596, comme il paroît par le Dimissoire que le Chapitre accorda cette année à notre Saint pour la Tonsure et les Mineurs, et dont nous avons l'original entre les mains. Peut-être même étoit-il vacant dès 1592, comme l'a enfin reconnu dans ses propres corrections le P. de Sainte-Marthe *. Le même Evêché étoit rempli dès 1598, puisque le Dimissoire pour le Diaconat est accordé à Vincent par Guillaume de Massiot, au nom de R. P. en Dieu *Jean-Jacques du Sault*.

* *Gallia Christ. t. 2, p. 196.*

* *Gallia Christ. nov. Edit., t. 2. In animadvers.*

Tarn, sur le haut d'une montagne, et dans les bois. Ce lieu isolé et solitaire devoit au moins être fort du goût de notre jeune Prêtre : car on lui a quelquefois entendu dire, qu'il fut si effrayé de la grandeur et de la majesté de cette action toute divine, que n'ayant pas le courage de célébrer en public, il choisit, pour le faire avec moins de trouble, une chapelle écartée, où il se trouva seul, avec un Prêtre pour l'assister selon la coutume, et un Clerc pour le servir. Quelle leçon pour tant de nouveaux Prêtres, qui moins vertueux que ne l'étoit Vincent de Paul, ne paroissent jamais plus dissipés que dans ce jour précieux, où ils devroient se livrer tout entiers à l'amour, à la frayeur, et au plus profond recueillement!

1604.

Abelly, L. 1, p. 11.

A peine Vincent étoit-il Prêtre, que les personnes les plus éclairées le jugèrent capable d'être Pasteur; et quoiqu'absent, il fut nommé à la Cure de Tilh, qui étoit une des meilleures du Diocèse d'Acqs. M. de Commet, son illustre ami, la sollicita pour lui, mais son mérite la sollicita beaucoup mieux encore; et messieurs les Grands-Vicaires, qui étoient mieux que personne, informés de son zèle, de sa piété et de ses talens, se firent un plaisir de la lui procurer *. Mais elle lui fut contestée par un Compétiteur *, qui l'avoit impétrée en Cour de Rome. Vincent qui savoit déjà qu'un serviteur de Dieu ne doit pas aimer les procès, sacrifia volontiers

* En 1600 ou 1601.

* Il se nommoit Saint-Soubé.

1604. son droit et ses prétentions. Il n'eût quitté ses études qu'avec beaucoup de peine; son désistement lui laissa la liberté de les continuer : il les continua en effet avec tout le succès dont nous avons déjà parlé.

Quelques mois après avoir fini son cours de Théologie, il partit pour Bordeaux. Le motif de ce voyage fut, comme il l'écrivit dans la suite, une affaire qui demandoit de grandes avances, *et qu'il ne pouvoit déclarer sans témérité.* C'est tout ce que nous en avons pu savoir de certain. On peut cependant croire avec l'Auteur de l'Abrégé italien de sa Vie, qu'il eut une entrevue avec le duc d'Epernon, qui, comme bien d'autres, le jugeoit capable des premiers emplois, et qui pour les lui procurer, n'avoit presque besoin que de son consentement. Quoi qu'il en soit, car nous n'avons ici que des conjectures à présenter, Vincent ne fut pas plutôt de retour à Toulouse, qu'il se vit obligé de faire un nouveau voyage, qui dura certainement plus long-temps qu'il n'avoit cru; et qui auroit été pour lui le comble du malheur, si les Serviteurs de Dieu ne savoient pas se rendre supérieurs aux plus fâcheuses révolutions, et trouver leur joie et leur consolation dans l'accomplissement des ordres les plus rigoureux de la Providence. Voici comme la chose se passa.

Ristretto, p. 10.

Une personne de piété et de condition, qui savoit estimer les dons de Dieu, et qui admi-

Mss. de S. Lazare.

roit depuis long-temps la vertu de Vincent de Paul, l'institua son héritier. Ce fut la première nouvelle qu'il apprit en arrivant à Toulouse; et dans l'état où il étoit, elle ne dut pas lui être indifférente. Comme il eut reconnu, qu'en conséquence de cette succession, il lui devoit revenir douze ou quinze cents livres, d'un homme qui pour ne les payer pas, s'étoit retiré à Marseille, il s'y transporta; et parce qu'il n'étoit pas de ces cœurs inflexibles qui ne connoissent point la miséricorde, il se contenta de trois cents écus. Sa bonne fortune dura bien peu de temps; et il apprit bientôt, ce que l'expérience d'un million d'autres ne nous apprend point assez, qu'il n'y a souvent qu'un pas entre l'état le plus heureux, et la plus accablante disgrace. 1605.

Vincent est fait esclave.

Comme il étoit sur son départ, et tout prêt à retourner par terre à Toulouse, un Gentilhomme de Languedoc, avec lequel il logeoit, le fit consentir à prendre ensemble la voie de mer jusqu'à Narbonne. On étoit au mois de juillet, la saison ne pouvoit être plus belle, le temps étoit tout propre à la navigation, et on comptoit arriver au terme, dès le jour même. Vincent se rendit à ces raisons, et il eut tout lieu de le regretter. Laissons au Saint à faire le récit de ce qui lui arriva dans cette occasion.

Je m'embarquai, dit-il, pour Narbonne, pour y être plutôt et pour épargner, ou pour

1605. *mieux dire, pour n'y jamais être et pour tout perdre. Le vent nous fut autant favorable qu'il falloit pour nous rendre ce jour-là à Narbonne (qui étoit faire cinquante lieues), si Dieu n'eût permis que trois Brigantins turcs qui côtoyoient le golphe de Lyon, pour attraper les barques qui venoient de Beaucaire, où il y avoit une Foire que l'on estime être des plus belles de la Chrétienté, ne nous eussent donné la charge et attaqué si vivement, que deux ou trois des nôtres étant tués, et tout le reste blessé, et même moi qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contraints de nous rendre à ces felons. Les premiers éclats de leur rage furent de hacher notre Pilote en mille pièces, pour avoir perdu un des principaux des leurs, outre quatre ou cinq forçats que les nôtres tuèrent : cela fait, ils nous enchaînèrent, et après nous avoir grossièrement pansés, ils poursuivirent leur pointe faisant mille voleries, donnant néanmoins liberté à ceux qui se rendoient sans combattre, après les avoir volés. Et enfin, chargés de marchandises, au bout de sept ou huit jours ils prirent la route de Barbarie, tanière et spélonque de voleurs sans aveu du Grand Turc, où étant arrivés ils nous exposèrent en vente, avec un procès-verbal de notre capture, qu'ils disoient avoir été faite dans un Navire espagnol; parce que sans ce mensonge nous aurions été délivrés par le Consul*

que le Roi tient en ce lieu là, pour rendre libre le commerce aux François. Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés, ils nous donnèrent à chacun une paire de caleçons, un hoqueton de lin, avec une bonnette, et nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étoient venus expressément pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenèrent au Bateau, afin que les Marchands vinssent voir qui pouvoit bien manger, et qui non; et pour montrer que nos plaies n'étoient point mortelles. Cela fait, ils nous ramenèrent à la Place, où les Marchands nous vinrent visiter tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour voir nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies, et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis lever des fardeaux, et puis lutter, pour voir la force d'un chacun, et mille autres sortes de brutalités. 1605.

Je fus vendu à un Pêcheur, qui fut contraint de se défaire bientôt de moi, pour n'avoir rien de si contraire que la mer; et depuis par le Pêcheur à un vieillard Médecin Spagirique, souverain tireur de quintessences, homme fort humain et traitable, lequel, à ce qu'il me disoit, avoit travaillé l'espace de cinquante ans à la recherche de la Pierre philosophale, etc. Il m'aimoit fort, et se plaisoit de me discourir de l'Al-

1605. *chimie, et puis de sa loi, à laquelle il faisoit tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesses et tout son savoir. Dieu opéra toujours en moi une croyance de délivrance par les assidues prières que je lui faisois, et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois fermement avoir été délivré. L'espérance donc, et la ferme croyance que j'avois de vous revoir, Monsieur, me fit être plus attentif à m'instruire du moyen de guérir de la gravelle, en quoi je lui voyois journellement faire des merveilles; ce qu'il m'enseigna, et même me fit préparer et administrer les ingrédiens. O combien de fois ai-je désiré depuis d'avoir été esclave auparavant la mort de Monsieur votre Frère! car je crois que si j'eusse su le secret que maintenant je vous envoie, il ne seroit pas mort de ce mal là.*

Je fus donc avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605, *jusqu'au mois d'août* 1606, *qu'il fut pris et mené au Grand Sultan, pour travailler pour lui, mais en vain; car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa à un sien Neveu, vrai Antropomorphite, qui me revendit bientôt après la mort de son Oncle, parce qu'il ouït dire comme monsieur de Brèves, Ambassadeur pour le Roi en Turquie, venoit avec bonnes et expresses patentes du Grand Turc, pour recouvrer tous les Esclaves chrétiens* (1).

(1) Baudier, liv. 17, de l'Inventaire de l'Histoire des Turcs,

Un Renégat de Nice en Savoie, ennemi de nature, m'acheta, et m'emmena en son Temar, ainsi s'appelle le bien que l'on tient, comme métayer du Grand Seigneur; car, là, le peuple n'a rien, tout est au Sultan : le Temar de celui-ci étoit dans la Montagne, où le pays est extrêmement chaud et désert. L'une des trois femmes qu'il avoit étoit Grecque chrétienne, mais Schismatique; une autre étoit Turque, qui servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'Apostasie, et le remettre au giron de l'Eglise, et me délivrer de mon esclavage. Curieuse qu'elle étoit de savoir notre façon de vivre, elle me venoit voir tous les jours aux champs, où je fossoyois; et un jour elle me commanda de chanter les louanges de mon Dieu. Le ressouvenir du Quomodo cantabimus in terra aliena, *des Enfans d'Israël, captifs en Babylone, me fit commencer la larme à l'œil le Psaume* Super flumina Babylonis, *et puis le* Salve Regina, *et plusieurs autres choses; en quoi elle prenoit tant de plaisir, que c'étoit* 1606.

Edition de 1631 en parle ainsi : Cette même année 1606, le sieur de Brèves, Ambassadeur pour le Roi à Constantinople, retournant de son Ambassade, passa par Tunis, avec commission du Sultan à la Milice de cette Région-là, pour faire mettre en liberté tous les Esclaves françois qui s'y trouveroient...... Mais la fureur d'un peuple barbare, et les séditieuses menées d'un Janissaire nommé Cara-Osman, Chef des mutins de la Milice de Tunis, le contraignirent de passer vers Alger sans autre progrès de son voyage à Tunis. (*Note de Collet.*)

1606. *merveille : elle ne manqua pas de dire à son mari le soir, qu'il avoit eu tort de quitter sa Religion, qu'elle estimoit extrêmement bonne, pour un récit que je lui avois fait de nôtre Dieu, et quelques louanges que j'avois chantées en sa présence: en quoi elle disoit avoir ressenti un tel plaisir, qu'elle ne croyoit point que le Paradis de ses pères, et celui qu'elle espéroit fût si glorieux, ni accompagné de tant de joie, que le contentement qu'elle avoit ressenti pendant que je louois mon Dieu; concluant qu'il y avoit en cela quelque merveille. Cette femme, comme un autre Caïphe, ou comme l'Anesse de Balaam, fit tant par ses discours, que son mari me dit dès le lendemain, qu'il ne tenoit qu'à une commodité que nous ne nous sauvassions en France; mais qu'il y donneroit tel remède, que dans peu de jours Dieu en seroit loué. Ce peu de jours dura dix mois qu'il m'entretint en cette espérance, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit Esquif, et nous rendîmes le 28 de juin à Aigues-Mortes, et tôt après en Avignon, où monsieur le Vice-Légat reçut publiquement le Renégat, avec la larme à l'œil et le sanglot au cœur, dans l'Eglise de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des assistans, etc.*

1607. Ce Prélat qui n'attendoit que les ordres de Sa Sainteté pour s'en retourner à Rome, retint auprès de lui, jusqu'à son départ, et Vincent et son ancien Patron : celui-ci, parce qu'il

vouloit le faire recevoir dans l'Hôpital de Saint-Jean de Dieu (1), où il avoit fait vœu d'entrer pour faire pénitence; et Vincent, parce qu'il avoit conçu pour lui une estime singulière, et qu'il étoit bien aise de lui en donner des marques : ils partirent quelques temps après pour cette Capitale du Monde chrétien. Mais avant que d'entamer ce second voyage, nous ne pouvons nous dispenser de faire connoître comment on a connu le premier. Si l'histoire de la captivité de Vincent de Paul a quelque chose qui pique la curiosité, l'histoire, si je puis m'exprimer ainsi, de la manière dont on a découvert ce triste et glorieux esclavage, est bien capable de nourrir la piété : et nous ne pourrions supprimer cet important morceau, sans dérober à notre Saint une partie de sa gloire, et nous ôter à nous-mêmes la consolation de faire connoître jusqu'où il a poussé l'humilité, et combien il étoit supérieur à lui-même dans un âge plus mûr, lui que nous voyons déjà si grand dès le commencement de sa carrière. 1607.

Avant que Vincent de Paul partît d'Avignon pour Rome, il écrivit * à M. de Commet le jeune, frère de ce célèbre Avocat, qui avoit si tendrement aimé notre Saint dès son enfance, et qui étoit mort quelque temps auparavant. Il le prioit de lui envoyer ses lettres d'ordre et de

* Le 24 juillet 1607.

(1) Cet Hôpital s'appelle vulgairement *Fate ben frattelli.*

1607. degrés; et comme une absence aussi longue que la sienne avoit mis l'alarme chez tous ceux dont il étoit connu, il lui fit le détail de ses aventures et de son esclavage, tel que nous venons de le rapporter. Sa lettre fut, plus de cinquante ans après*, trouvée entre plusieurs autres papiers, par un Gentilhomme d'Acqs, qui étoit neveu de M. de Saint-Martin. Ce Gentilhomme qui connoissoit l'étroite liaison de son oncle avec Vincent, la lui mit entre les mains. M. de Saint-Martin en envoya une copie à son ancien ami, bien persuadé que, selon la coutume de ceux qui sont dans un âge extrêmement avancé, il rajeuniroit en lisant ses anciennes aventures.

* En 1658.

Quoique M. de Saint-Martin eût une haute idée de la vertu de Vincent, il n'en connoissoit pas toute l'étendue. Il y avoit plus de quarante ans que ce grand Serviteur de Dieu ne trouvoit de consolation que dans le mépris de lui-même, et l'observance rigoureuse de la plus profonde humilité. Exact presque jusqu'à l'importunité à publier et à exagérer ses plus petits défauts, il ne voyoit que ses propres misères; il découvroit des taches dans des actions où les autres n'apercevoient que des vertus. Tout ce qui lui rappeloit le souvenir de ses travaux pour procurer la gloire de Dieu, lui étoit insupportable. Aussi dès qu'il eut reçu la copie de son ancienne lettre, il la jeta dans le feu; et bientôt après il

écrivit à M. de Saint-Martin, pour le supplier de lui envoyer l'original. Ce bon Chanoine ouvrit les yeux, et ne se pressa pas de consentir aux désirs de son ami. Vincent réitéra ses instances; et six mois avant sa mort, il fit une nouvelle tentative, mais si vive et si pressante, qu'il eût été difficile de tenir contre, si Dieu qui cherche la gloire de ses Saints, à mesure qu'ils travaillent à s'obscurcir, n'eût dérangé ses mesures. *Je vous conjure,* disoit le Saint dans sa lettre *, *par toutes les graces qu'il a plu à Dieu de vous faire, de me faire celle de m'envoyer cette misérable lettre qui fait mention de la Turquie. Je parle de celle que M. Dages a trouvée parmi les papiers de monsieur son père. Je vous prie de rechef, par les entrailles de J. C. Notre Seigneur, de me faire au plutôt la grace que je vous demande.* 1607. *Mss. de S. Lazare.*

* Elle est du 18 mars 1660.

Celui qui écrivoit sous Vincent, et qui connoissoit parfaitement ses allures, sentit d'abord qu'une lettre que ce saint homme redemandoit avec tant d'ardeur, ne pouvoit lui être désavantageuse; il savoit qu'en ce cas, bien loin de la supprimer, il eût plutôt travaillé à la répandre. Il jugea donc, avec beaucoup de raison, qu'elle renfermoit quelque chose qui tournoit à sa gloire; et qu'il ne demandoit l'original que pour le brûler, comme il avoit déjà brûlé la copie, afin que personne n'en eût connoissance. C'est pourquoi il fit couler un billet

1607. dans la lettre même de notre Saint, et il pria M. de Saint-Martin d'adresser cette première lettre que Vincent lui redemandoit, à quelque autre qu'à lui, s'il ne vouloit pas qu'elle fût perdue. M. de Saint-Martin, qui savoit qu'on désobéit innocemment à ses amis, quand on ne leur désobéit que pour manifester les graces et les miséricordes de Dieu sur eux, suivit exactement ce conseil. Il envoya cette lettre si souhaitée au Supérieur du Séminaire établi au Collége des Bons-Enfans. Celui-ci se donna bien de garde d'en avertir Vincent, qui en effet n'en a jamais rien su. Sans ce pieux artifice, ou nous ignorerions absolument, ou nous ne saurions que d'une manière très-vague et très-confuse l'esclavage de Vincent de Paul, la constance invincible qu'il y fit paroître, et la manière dont il en fut délivré.

Cette précaution du Saint à dérober au public la connoissance d'un événement si extraordinaire, doit passer pour la preuve la plus complète de l'éminent degré dans lequel il possédoit la vigilance chrétienne, et le talent de modérer sa langue. Mille fois il a parlé, écrit et conféré des affaires et de la triste situation des Chrétiens captifs en Barbarie : il n'a rien négligé pour leur procurer tous les secours qui dépendoient de lui; il a porté à leur rendre service tous ceux qui étoient en état de le faire; il a représenté avec toute l'énergie de son zèle

l'affreuse situation où se trouvent ces membres affligés de J. C. Dans ces sortes d'occasions il est comme impossible de n'ajouter pas, qu'on n'avance que ce que l'on a éprouvé soi-même. L'Histoire de nos propres malheurs revient toujours, quand nous décrivons des malheurs semb ables. Un discours fondé sur sa propre expérience, a même quelque chose de plus vif et de plus touchant. D'ailleurs, Vincent auroit pu donner à son récit cet air de piété dont il est si susceptible. Mais tous ces motifs ne purent le porter à rompre le silence; et dans le procès-verbal de sa Béatification, il ne se trouve qu'un seul témoin (1) qui l'ait entendu parler de son esclavage. Il est même moralement sûr qu'il ne lui en avoit entendu parler, que dans un temps où la mémoire en étoit encore récente; puisque M. Daulier, Secrétaire du Roi, qui savoit d'ailleurs toute cette Histoire, a déposé juridiquement qu'il avoit à dessein mis plusieurs fois Vincent sur les voies, en lui parlant ou de Tunis, ou de ceux qui y sont esclaves, sans pouvoir jamais tirer de lui une parole, qui eût rapport à sa captivité, ou qui pût même faire entendre que ce pays ne lui étoit pas inconnu. Il le connoissoit cependant assez bien; et on ne peut douter que la connoissance qu'il en

1607.

Summar, 4, p. 5.

(1) M. Raimond des Mortiers, Prêtre de la Congrégation de la Mission, âgé de soixante-seize ans, lorsqu'il fit sa déposition.

1607. avoit, n'ait été le principe du zèle avec lequel il s'efforça de secourir des malheureux qu'il avoit vu gémir sous la pesanteur de leurs fers: accablés sous le poids d'un travail qui passe leurs forces; exposés aux plus cruels outrages, et, ce qui est bien pis, au danger continuel de perdre la Foi; dénués de toute consolation, et réduits à pleurer pendant la nuit l'excès de leur malheur, parce que ce seroit un crime que de le pleurer devant ceux qui en sont l'unique cause.

1608. Mais il est temps de reprendre le fil de notre Histoire, et de retourner à notre Saint, que nous avons laissé à Rome. Il s'efforca de sanctifier tous les momens qu'il devoit passer dans cette ville célèbre, qui après avoir été si long-temps le centre de l'infidélité et de l'erreur, est aujourd'hui le centre de la Foi et de l'Unité. Il mortifia sa curiosité naturelle; et elle ne fut piquée ni par ces monumens superbes, qu'une longue suite de siècles, et la fureur des Barbares semblent avoir respectés, ni par ces restes fastueux, dont les débris mêmes annoncent encore la magnificence de l'ancienne Rome. Mais en récompense il accorda à sa piété, tout ce qui pouvoit l'entretenir et l'augmenter. Il visita les Eglises, les Catacombes, et tous les autres lieux, qui sont plus particulièrement l'objet de la vénération des Fidèles. Il avouoit trente ans après, dans une lettre qu'il écrivit à un Prêtre

Ristretto, p. 15.

de sa Congrégation, lequel demeuroit à Rome: *qu'il fut extrêmement consolé*, ce sont ses propres termes, *de se voir en cette ville, maîtresse de la Chrétienté, où est le Chef de l'Eglise militante, où sont les corps de S. Pierre et de S. Paul, et de tant d'autres Martyrs et de Saints, qui ont autrefois versé leur sang, et employé leur vie pour J. C.; et qu'il s'estimoit heureux de marcher sur la terre où tant de grands Saints avoient marché; et que cette consolation l'avoit attendri jusqu'aux larmes.* 1608.

Quelque douces que fussent ces saintes occupations pour un cœur, dont la piété étoit si tendre, Vincent ne s'y borna pas. Sa passion pour l'étude, que son esclavage avoit suspendue, se réveilla; et comme après avoir rempli ce qu'il devoit à la Religion et à la bienséance, il lui restoit assez de temps libre, il recommença à cultiver son esprit, et à étendre ses connoissances. Le Vice-Légat le logeoit, lui donnoit sa table, et fournissoit à son entretien. Il l'admiroit de plus en plus, à mesure qu'il l'approfondissoit; il en parloit avec éloge à tous ceux à qui il avoit occasion d'en parler: et ce fut cela même qui le lui fit perdre plutôt qu'il n'auroit voulu.

Il y avoit alors à Rome plusieurs Ministres françois chargés, auprès du Pape*, des affaires du Roi. Les principaux étoient le marquis de Brèves, celui-là même qui, deux ans aupara-

* Paul V.

1608. *Daniel, Henri IV, p. 497.*

vant, avoit pensé, sans le savoir, terminer l'esclavage de Vincent de Paul; Denis de Marquemont, Auditeur de rote, et Charles de Gonzague, Duc de Nevers, envoyé pour l'ambassade d'*Obédience*. Quelques-uns d'entre eux, et peut-être tous ensemble, voulurent voir un homme dont le Vice-Légat disoit tant de bien. Il parut, on l'entretint plusieurs fois, on le sonda, il fut goûté, on crut pouvoir s'ouvrir à lui; et il fut chargé d'une expédition importante, qui demandoit du secret, de la sagesse, et un homme, qui étant parfaitement instruit, pût en conférer avec le Roi, toutes les fois que ce Prince le jugeroit à propos.

1609. Son retour en France.

Vincent partit donc de Rome, et se trouva en France vers le commencement de l'année 1609. Il eut l'honneur d'entretenir le Roi autant de temps qu'en demandoit l'affaire pour laquelle on l'avoit envoyé. Ce grand Prince, qui savoit très-bien juger des qualités de l'esprit et du cœur, fut fort content de celles qu'il découvrit en lui; et personne ne douta que pour peu qu'il fût attentif à faire sa cour, il ne fût bientôt récompensé. Mais Vincent avoit des sentimens plus nobles et plus désintéressés; et il aima mieux vivre pauvre entre les bras de la Providence, que de s'exposer à l'air contagieux de la Cour pour devenir riche. Ainsi ceux qui ont cru qu'il fut nommé à l'Abbaye de Saint-Léonard de Chaulme, par Henri IV, se sont

trompés. Ce fut Louis XIII qui l'y nomma (1), 1609.
sur la démission de Paul Hurault de l'Hôpital, Archevêque d'Aix. Le saint homme se retira donc après avoir fait sa commission; et fermant les yeux aux premières lueurs de la fortune, il attendit en paix que Dieu manifestât ses desseins sur lui. Il commença cependant à remplir cette vocation commune à tous les Chrétiens, qui consiste en partie à rendre au prochain tous les services qu'on peut lui rendre. Il prit un logement au faubourg Saint-Germain, assez près de l'Hôpital de la Charité, qui y avoit été établi (2) huit ans auparavant. Il y alloit exactement visiter les malades, il leur faisoit des exhortations touchantes, il les servoit comme ses frères, avec tous les ménagemens possibles. Cette charité, à laquelle on n'étoit pas fort accoutumé de son temps, servit dans la suite de règle et de modèle à bien des personnes, et sur-tout au célèbre M. Bernard, surnommé le pauvre Prêtre, qui en ce genre, et presque en tout autre, a fait des prodiges jusqu'au dernier moment de sa vie.

Abelly, L. 1, p. 21.

Ses liaisons avec M. de Bérulle.

Une des premières connoissances que Vincent de Paul fit à Paris, fut celle de M. de Bérulle. Il y avoit déjà long-temps que ce grand homme passoit pour un modèle de la perfection

(1) Le brevet de nomination est du 10 juin 1610. Henri IV avoit été assassiné le 14 du mois de mai de la même année.

(2) En 1601. *Voyez* Helliot, tom. 4, c. 48.

1609. sacerdotale. Son zèle pour la gloire de Dieu ; son expérience dans la direction des ames, son opposition à tout ce qui portoit le caractère de la nouveauté, ses succès dans la conversion des Hérétiques, le rendoient en tous lieux la bonne odeur de J. C. Vincent jugea que le commerce d'un homme si accompli ne pouvoit que lui être très-avantageux. Il le visita, il l'estima autant qu'il méritoit de l'être, et il se conduisit par ses conseils. M. de Bérulle connut bientôt tout le prix de ce nouvel ami. La charité forma entre ces deux saints Prêtres des nœuds qui ne furent jamais rompus. Ils étoient à-peu-près de même âge (1), les inclinations étoient les mêmes, et ils n'avoient pour but que leur propre sanctification et celle du prochain. Chacun d'eux avoit déjà passé par le feu de la tribulation : ainsi ils étoient tous deux en état de se soutenir, et de s'affermir mutuellement. Vincent fut le premier, depuis cette précieuse connoissance, qui eut besoin de consolation. Il n'y avoit pas un an qu'il étoit à Paris, lorsque sa patience fut mise à une épreuve capable de lui faire regretter les chaînes qu'il avoit portées à Tunis.

Calomnie atroce contre S. Vincent.

Il étoit logé avec un Juge d'un petit lieu nommé *Sore*, situé dans les Landes, et dans

(1) M. de Bérulle étoit né le 4 février 1575 ; il reçut tous les Ordres en une semaine, l'an 1599 ; il fut fait Cardinal par Urbain VIII, en 1627, et mourut le 2 octobre 1629.

le district du Parlement de Bordeaux. Comme Vincent étoit du même canton, ils agirent l'un et l'autre avec plus de liberté, et ils prirent une chambre commune. Le Juge de Sore s'étant un jour levé de grand matin, s'en alla en ville pour quelques affaires, et oublia de fermer une armoire où il avoit mis son argent. Vincent qui étoit un peu indisposé, resta au lit en attendant une médecine qu'on devoit lui apporter. Le garçon de l'apothicaire étant arrivé quelque temps après pour la lui faire prendre, et cherchant un verre dans l'armoire du Juge qu'il vit ouverte, trouva cet argent, s'en saisit aussitôt, et l'emporta chez lui avec un grand air de tranquillité. La somme étoit de quatre cents écus. 1609.

Le Juge à son retour, fut fort surpris, et encore plus affligé de ne trouver plus sa bourse. Il la demanda avec chagrin, et bientôt après avec emportement, à Vincent de Paul. Celui-ci qui n'avoit rien aperçu de ce qui s'étoit passé, et qui auroit eu de la peine à croire le mal qu'il auroit vu, bien loin de soupçonner celui dont il n'avoit pas été témoin, répondit qu'il ne l'avoit ni prise ni vu prendre. C'en fut assez pour redoubler la mauvaise humeur du Juge. Il éclata sans ménagement; l'état pauvre de Vincent, son silence même et sa patience lui tinrent lieu de preuve. Il commença par le chasser de sa compagnie; et ce traitement in-

1609. digne ne fut que le prélude d'une vengeance plus complète. Il prit toutes les mesures possibles, pour connoître ceux avec lesquels Vincent avoit de la liaison. Il se transporta chez eux, et il y peignit le saint homme avec les plus noires couleurs. A l'entendre, Vincent n'étoit pas moins qu'un hypocrite et un voleur. Comme l'abondance du cœur de ce Juge étoit grande, sa bouche en parloit sans cesse; et il ne tarissoit point, quand il étoit question d'invectiver contre le prétendu scélérat qui avoit volé son argent. Un jour, entre autres, il fut le trouver dans la maison de M. de Bérulle, où il étoit avec d'autres personnes d'honneur et de piété, et il y renouvella ses plaintes dans les termes les plus offensans. Quoi qu'il en soit, le Serviteur de Dieu ne perdit point la paix du cœur. La calomnie, qui au jugement du S. Esprit (1), trouble l'homme sage, et affoiblit son courage et sa fermeté, ne produisit point en Vincent de Paul ces tristes effets. Il mit sa confiance en Dieu; il se contenta de dire, que celui qui le devoit juger un jour, connoissoit la vérité; et pendant le cours de cette affaire, qui dura long-temps, et qui fit un bruit effroyable, il se posséda si bien, il conserva une si parfaite égalité d'esprit, qu'il n'y eut de trompés sur son compte, que ceux qui voulurent l'être. Les hommes sages,

(1) *Calumnia conturbat sapientem, et perdet robur cordis illius.* Eccle. 7.

et tous ceux qui le suivirent de plus près, furent 1609.
si édifiés de sa modération et de son humilité, que non-seulement ils ne doutèrent pas de son innocence, mais qu'ils estimèrent plus que jamais sa vertu, et le talent singulier qu'il avoit déjà de posséder son ame dans le calme et la patience.

Celui de tous qui l'admira davantage, quoiqu'un peu trop tard, fut le Juge même qui l'avoit si cruellement traité. Le voleur, qui étoit comme lui du côté de Bordeaux, étant retourné dans cette ville, y fut arrêté et mis en prison pour quelque nouveau crime, vrai ou faux, dont il fut chargé. Il connoissoit parfaitement le Juge de Sore, et il en étoit connu. Il savoit aussi que la bourse dont il s'étoit saisi, lui appartenoit. Pressé des remords de la conscience, qui d'ordinaire se fait mieux entendre dans le temps de la tribulation qu'en tout autre, il le fit prier de le venir trouver en prison; et, soit qu'il ne fit pas attention aux conséquences de la démarche qu'il vouloit faire, soit qu'il crût n'avoir rien à craindre en la faisant, il lui déclara que c'étoit lui-même qui avoit fait le vol, dont on avoit accusé Vincent, et il lui promit une prompte et entière restitution. Le Juge de Sore sentit alors toute l'indignité de sa conduite, et l'injustice des poursuites qu'il avoit faites six ans (1) au-

(1) Le manuscrit de M. de Saint-Martin porte dix ans.

1609. paravant contre Vincent de Paul. La joie de se voir à portée de recouvrer son argent le toucha bien moins, que la douleur d'avoir noirci la réputation d'un des plus vertueux Ecclésiastiques qu'il eût jamais connus. Il opposoit sans cesse la patience de ce saint homme à ses propres excès; sa modération, à ses emportemens; sa douceur constante, à ses invectives continuelles : et il étoit inconsolable. Pour soulager sa peine, il la fit connoître à celui qui en étoit l'occasion. Il écrivit à Vincent une grande lettre pour lui demander pardon : il le conjura de lui donner ce pardon par écrit; et il protesta, que s'il le lui refusoit, « il viendroit en personne à » Paris se jeter à ses pieds, et le lui demander » la corde au cou. » Ce fait se trouve confirmé par une Conférence faite à Saint-Lazare, laquelle avoit pour sujet de bien faire les corrections et de les bien recevoir. Vincent, entre les bons avis qu'il donna, proposa cet exemple à l'assemblée, non comme d'une chose qui lui fût arrivée, mais comme parlant d'une tierce personne.

Abelly, L. 1, p. 23.

Que si le défaut, dit-il, *dont on nous avertit, n'est pas en nous, estimons que nous en avons beaucoup d'autres, pour lesquels nous devons aimer la confusion, et la recevoir sans nous justifier, et encore moins sans nous indigner, ni emporter contre celui qui nous accuse.* Ensuite de quoi il ajouta :

J'ai connu une personne, qui accusée par son compagnon de lui avoir pris quelque argent, lui dit doucement qu'il ne l'avoit pas pris : mais voyant que l'autre persévéroit à l'accuser, il se tourne de l'autre côté, s'élève à Dieu, et lui dit : Que ferai-je, mon Dieu? vous savez la vérité. Et alors se confiant en lui, il se résolut de ne plus répondre à ses accusations, qui allèrent fort avant, jusqu'à tirer monitoire du larcin, et le lui faire signifier. Or, il arriva, et Dieu le permit, qu'au bout de six ans, celui qui avoit perdu l'argent, étant à plus de six-vingts lieues d'ici, trouva le larron qui l'avoit pris. Voyez le soin de la Providence pour ceux qui s'abandonnent à elle! alors cet homme, reconnoissant le tort qu'il avoit eu de s'en prendre avec tant de chaleur et de calomnie contre son ami innocent, lui écrivit une lettre pour lui en demander pardon, lui disant qu'il en avoit un si grand déplaisir, qu'il étoit prêt, pour expier sa faute, de venir au lieu où il étoit pour en recevoir l'absolution à genoux. Estimons donc, Messieurs et mes Frères, que nous sommes capables de tout le mal qui se fait; et laissons à Dieu le soin de manifester le secret des consciences, etc. 1609.

Le bon usage que fit Vincent de la flétrissante et injurieuse accusation du Juge de Sore, ne l'empêcha pas de reconnoître, que le commerce des séculiers est dangereux à un Ministre du Fils de Dieu, et qu'il ne peut guère vivre 1610.

1610. avec eux sans y perdre. C'est ce qui le fit résoudre à chercher un lieu de retraite, où il pût et travailler plus aisément à son salut, et se disposer à travailler à celui des autres. Pendant qu'il étoit occupé de ce dessein, il s'offrit à sa vertu une nouvelle occasion, qui, quoique dans une espèce bien différente de celle dont nous venons de parler, ne fit pas moins éclater l'ardeur de sa foi et de sa charité. Pour la faire mieux connoître, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut, et rapporter certains faits que nous placerons ici plus commodément, que nous n'aurions fait ailleurs.

A son arrivée à Paris, Vincent prit toutes les mesures possibles pour rester dans le mépris et l'obscurité. Jusque-là on l'avoit appelé M. de Paul; c'étoit son nom de famille, et il eût pu, sans orgueil, continuer à le porter: mais la crainte qu'il eut de passer pour un homme de condition, le lui fit quitter. Humble devant Dieu et devant les hommes, comme un valet dans la maison de son maître, il ne prit d'autre nom que celui de son baptême; il se fit appeler M. Vincent, et ce n'est que sous ce nom qu'il a été connu presque toute sa vie. Il passoit à Toulouse pour un de ceux qui étoient le plus capable de faire honneur à l'Université, et il étoit le seul qui n'aperçût pas ses propres talens: à Paris il s'efforça de faire penser aux autres sur son compte ce qu'il en pensoit lui-

Abelly, L. 3, p. 199.

même; il n'y parla de lui que comme d'un pauvre écolier, qui savoit à peine les élémens de la grammaire. Enfin, il avoit déjà beaucoup de vertu, et cependant il ne craignit rien tant que de passer pour un homme vertueux. 1610.

Cette nouvelle manière de se produire dans le monde n'empêcha pas ceux qui l'examinèrent de plus près, de lui rendre une parfaite justice. Ce ne furent pas seulement les Ecclésiastiques, qui percèrent le nuage dans lequel il tâchoit de s'envelopper; des séculiers reconnurent aussi les artifices de son humilité, et l'estimèrent plus, parce qu'il vouloit être moins estimé. Du Fresne, Secrétaire de la reine Marguerite, fut de ce nombre. C'étoit un homme plein de vertu et de probité; il aima bientôt Vincent que la seule liaison du voisinage lui fit connoître. Il aperçut tout ce qu'il valoit, et c'est lui qui a rendu ce témoignage, « que dès ce » temps-là, M. Vincent paroissoit fort humble, » charitable et prudent; qu'il faisoit du bien » à un chacun; qu'il n'étoit à charge à per- » sonne; qu'il étoit circonspect en ses paroles; » qu'il écoutoit paisiblement les autres sans » jamais les interrompre; et que dès-lors il » alloit soigneusement visiter, servir et exhor- » ter les pauvres malades de la Charité. »

Il est fait aumônier de de la reine Marguerite.

Du Fresne ne se borna point à une amitié stérile, il fit ce qu'il put pour Vincent, et il y a toute apparence que ce fut lui qui le fit con-

1610. noître à la reine Marguerite. Cette Princesse, qui fut la dernière de la branche des Valois, avoit eu pendant plusieurs années une réputation plus qu'équivoque : mais elle avoit montré, depuis la dissolution de son mariage (1), quelque goût de dévotion : elle vivoit avec plus de douceur et de régularité qu'elle n'avoit fait autrefois ; et elle paroissoit vouloir sincèrement racheter par un grand nombre de bonnes œuvres, et sur-tout par des aumônes considérables, ces années de licence et d'égarement, qui touchent peu dans la jeunesse, mais qui frappent, malgré qu'on en ait, à mesure qu'on s'avance vers l'éternité. La manière avantageuse dont on lui parla de Vincent, lui fit souhaiter de le voir; et elle le fit mettre sur l'état de sa maison en qualité de son Aumônier ordinaire.

Daniel, ibid. *p.* 359 *et* 376.

Ce fut pendant le cours de ce nouvel emploi, que Vincent fit connoître l'étendue de sa foi, et de son amour pour le prochain. L'événement a quelque chose de si extraordinaire, que je l'aurois supprimé, s'il n'étoit appuyé sur des preuves qui ne souffrent ni exception ni réplique.

Il y avoit à la Cour de cette Princesse un célèbre Docteur, qui ayant été long-temps

(1) Le mariage de Marguerite, Duchesse de Valois, avec Henri IV, fut déclaré nul à Paris, le 17 de décembre de l'année 1599. Elle mourut le 27 mars de l'année 1617, âgée de soixante-trois ans.

Théologal, avoit défendu la Foi contre les hérétiques avec beaucoup de zèle et de succès. La reine Marguerite qui aimoit les conversations savantes, l'avoit appelé auprès d'elle, pour profiter quelquefois de ses entretiens. Le repos dont il jouissoit dans ce changement d'état, lui fut plus funeste, que le travail excessif dont il étoit accablé auparavant. Un nuage obscur, d'épaisses ténèbres s'élevèrent dans son esprit. Sa foi jusque-là si lumineuse et si ferme, s'ébranla peu à peu. Son cœur se vit bientôt en butte à tous les traits de l'infidélité. La tentation croissoit par les mêmes moyens dont se servent les autres pour la calmer. Le nom de J. C., si propre à ranimer la confiance, étoit pour lui un sujet de peine. Il n'y pensoit qu'avec des mouvemens de fureur et de blasphème qu'il ne pouvoit presque arrêter. Une situation aussi violente enfanta bientôt le désespoir. L'infortuné Docteur pensa plus d'une fois se jeter par les fenêtres, pour mettre fin à un déchirement si vif et si continuel. On fut obligé de lui défendre de célébrer la messe, de dire son office, et même de faire aucune prière vocale. En effet, dès qu'il commençoit seulement à réciter l'Oraison Dominicale, l'enfer et tous ses spectres se présentoient d'une manière si frappante à son imagination, qu'il ne se connoissoit plus lui-même. Le désaveu de ses tentations l'épuisoit; et le mépris, qu'il s'efforçoit quelquefois

1610.
Sa charité pour un Docteur fatigué d'une énorme tentation.

Abelly, *L.* 3, *p.* 116.

1610. d'en faire, le livroit aux plus mortelles alarmes. Ses amis, du nombre desquels étoit Vincent de Paul, le prièrent de se contenter dans l'accès de son mal de tourner la main ou le doigt du côté de quelque Eglise, avec une intention générale d'exprimer par ce mouvement, qu'il n'avoit d'autre croyance que celle de l'Eglise universelle. Cet expédient lui fut aussi inutile que ceux dont il s'étoit servi jusqu'alors. Enfin la nature succomba. Le trouble de l'ame produisit le dérangement du corps. Le Théologal tomba malade. Plus les forces diminuoient d'un côté, plus la tentation redoubloit de l'autre. L'esprit malin l'assaillit avec plus de furie qu'il n'avoit fait jusque-là, et il ne négligea rien pour lui inspirer cette haine implacable qu'il porte au Fils de Dieu. Vincent fut touché de voir son ami dans un état si pitoyable : il craignit qu'il ne succombât enfin sous des coups si multipliés; que ses lèvres ne s'ouvrissent au blasphème, et son cœur à l'irréligion. Pour fléchir la miséricorde de Dieu, qui punissoit avec tant de rigueur, l'oisiveté à laquelle ce Docteur s'étoit un peu trop livré, il se mit en oraison; il conjura instamment celui qui calme, quand il lui plaît, les flots les plus irrités, de rendre la paix à un homme qui l'avoit longtemps servi; et imitant en quelque sorte la charité de J. C., qui a pris sur lui nos foiblesses pour nous en guérir, il s'offrit à Dieu en esprit

de victime ; et il se chargea, pour dédommager sa justice, de porter sur lui-même, ou le même genre d'épreuve, ou toute autre peine dont Dieu voudroit l'affliger. 1610.

Une prière si animée, et qui ressembloit assez au désir qu'avoit S. Paul d'être anathème pour ses frères, fut exaucée ; mais elle le fut dans toute son étendue. Le malade fut entièrement délivré de sa tentation. Une paix profonde succéda bientôt à l'orage. Les difficultés nombreuses qui obscurcissoient sa foi, se dissipèrent. Il commença heureusement à voir les mystères de la Religion d'une manière si claire et si développée, qu'il lui sembloit les toucher au doigt. Ses sentimens de respect, et même de tendresse pour J. C. furent plus vifs que jamais ; et jusques à sa mort il bénit Dieu de ce qu'il avoit proportionné la consolation à l'amertume de sa conduite passée, ou plutôt de ce qu'il lui faisoit goûter un calme, dont la douceur l'emportoit infiniment sur la violence de toutes les agitations qui l'avoient précédé.

Mais comme la lèpre de Naaman passa dans un moment à Giézi, la tentation du Théologal passa de même à Vincent de Paul ; toutefois avec cette différence, que le serviteur d'Elisée fut puni, parce qu'il étoit criminel ; au lieu que Vincent fut affligé, précisément parce que sa charité l'avoit porté à demander de l'être. Les premières impressions d'un mal, qu'on ne sent

1610. jamais mieux que lorsque l'on en est attaqué soi-même, l'étonnèrent singulièrement : mais elles ne l'abattirent pas. Il employa, pour s'en délivrer, les prières et les mortifications. A la vérité elles servirent à le lui faire supporter avec bien de la patience et de la résignation; mais elles ne l'arrêtèrent pas. Le nouveau Job sembloit abandonné à toute l'impétuosité du démon; cependant il ne perdit point courage, et il espéra toujours que Dieu auroit pitié de lui.

Pour se fortifier dans la Foi, à mesure qu'il étoit plus attaqué de ce côté-là, il fit deux choses qui lui réussirent, et qu'on pourroit proposer à ceux qui souffrent la même espèce de tentation. Il écrivit sa profession de Foi, il l'appliqua sur son cœur; et faisant un désaveu général de toutes les pensées d'infidélité, il convint avec Notre Seigneur, que toutes les fois qu'il toucheroit l'endroit où il avoit mis cette profession, ce qui lui arrivoit souvent, il seroit censé la renouveler, et par conséquent renoncer à la tentation, quoiqu'il ne proférât aucune parole extérieure. Par cet innocent artifice, il rendoit inutiles les efforts de l'homme ennemi : mais il sut encore se les rendre avantageux; et pour cela, il se fit une loi de faire précisément le contraire de ce que l'esprit séducteur ne cessoit de lui suggérer. Il s'appliqua plus que jamais à mener cette vie de Foi, qui fait le caractère du Juste. Il rendit avec une

nouvelle ardeur à J. C. tout l'honneur qu'il put lui rendre; et comme il savoit parfaitement, que ce divin Sauveur regarde comme fait à lui-même, ce que l'on fait en faveur des pauvres qui sont ses membres, il les servit dans les hôpitaux avec un zèle et un empressement, dont la Foi la plus paisible est à peine capable. On est bien éloigné de consentir aux sollicitations de l'esprit malin, quand on se porte avec tant de vivacité vers tous les objets dont il veut nous éloigner. Aussi la tentation que Vincent éprouvoit, non-seulement ne fut jamais la matière de ses confessions, mais encore elle fut la source d'une multitude de graces dont son esprit et son cœur furent inondés. Il est vrai qu'elle le fatiguoit prodigieusement, et que malgré sa soumission aux ordres de Dieu, il le prioit sans cesse de ménager sa foiblesse, et de retirer la main qui l'accabloit: mais il suivit constamment la méthode qu'il s'étoit prescrite; et pendant quatre ans qu'il eut à gémir sous le poids de ce rigoureux exercice, il ne s'en écarta jamais. Enfin Dieu lui rendit la paix de l'ame; et ce fut un nouvel effort de charité, qui la lui mérita. Un jour qu'il étoit tout occupé, et de la violence de son mal et des moyens de l'arrêter pour toujours, il prit une ferme et inviolable résolution de se consacrer toute sa vie au service des pauvres, pour honorer davantage

1610.

Abelly, L. 3, p. 118.

1610. le Fils de Dieu, et suivre d'une manière plus constante l'exemple qu'il nous a laissé. A peine Vincent eut-il formé ce grand et généreux dessein, que la tentation s'évanouit. Son cœur goûta une douce et parfaite liberté; son esprit n'eut plus de contradictions à essuyer; et la paix surabonda où l'inquiétude avoit si longtemps abondé. Il reçut même le don de calmer ceux que Dieu éprouvoit comme il l'avoit éprouvé lui-même; et un vertueux Prêtre a rendu témoignage, qu'étant une fois très-vivement tenté sur un article de la Foi, le Saint, à qui il découvrit sa peine, l'en délivra entièrement; ce que n'avoit pu faire tous les avis et tous les éclaircissemens de plusieurs autres personnes d'un grand mérite, qu'il avoit consultées auparavant. Tant il est vrai, que tout se tourne en bien pour les Saints et les Elus de Dieu.

Abelly, L. 3, p. 6.

1611. Pour ménager et augmenter les nouvelles faveurs, dont Dieu récompensoit sa patience et sa fidélité, Vincent, assez peu de temps après le commencement de la tentation dont nous venons de parler, exécuta la résolution qu'il avoit déjà prise, de vivre autant qu'il le pourroit faire dans la retraite et la solitude. L'union qu'il avoit avec M. de Bérulle ne lui permit pas de délibérer sur le parti qu'il avoit à prendre. Ce digne Prêtre de J. C. étoit alors tout oc-

Il se retire chez M. de Bérulle.

cupé du dessein d'établir la Congrégation de l'Oratoire (1); et il rassembloit avec choix des ministres zélés pour la gloire du Fils de Dieu, et disposés (2) à honorer particulièrement celui qui étant Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, est l'instituteur et la source du Sacerdoce de la loi nouvelle. Les premiers compagnons du P. de Bérulle ne pouvoient manquer d'estimer beaucoup un homme, pour lequel leur pieux Instituteur avoit une estime si décidée. Vincent de Paul entra donc chez eux, non pour être aggrégé à leur Congrégation; il a déclaré plus d'une fois qu'il n'y avoit jamais pensé; mais pour se séparer du monde, dont il avoit si sensiblement éprouvé l'injustice; pour étudier les desseins de Dieu sur lui, et se disposer à les suivre; pour nourrir sa ferveur par le bon exemple de ceux avec lesquels il alloit vivre; et sur-tout pour trouver en la personne du P. de Bérulle, un ange visible qui le conduisit dans toutes ses démarches, et qui pût lui aider à découvrir ce que Dieu vouloit 1611.

(1) La Congrégation de l'Oratoire commença en France, le 11 novembre de l'année 1611, à l'hôtel du Petit-Bourbon, où est présentement le monastère du Val de Grace. Elle fut approuvée par Paul V, en 1614. M. de Bérulle avoit quelques Prêtres avec lui, avant que de la commencer.

(2) *Ut qui* Oratorii *Institutum aggrediuntur..... speciali et peculari devotione ipsi addicantur, qui est Sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedec, et fons Sacerdotii in Ecclesia Christiana.* Summa Instit. Congreg. Orator.

1611. qu'il entreprît pour son service. Il lui ouvrit son cœur avec plus d'effusion que jamais : il lui fit connoître son penchant et ses inclinations. Ce vertueux Directeur, qui étoit sans contredit un des hommes les plus sages et les plus éclairés de son temps, reconnut d'abord que Vincent étoit appelé à de grandes choses. On dit même qu'il lui prédit, que Dieu vouloit se servir de lui pour rendre à son Eglise un service important ; et que pour cet effet, il formeroit un jour une nouvelle Congrégation de Prêtres, qui cultiveroient la vigne du Seigneur avec fruit et bénédiction (1).

Abelly, l. 1, p. 24.

Le saint homme jouissoit des douceurs de la solitude, sans cependant abandonner ses occupations ordinaires, lorsque celui qui dirigeoit tous ses pas, lui confia un nouveau travail. M. Bourgoing, Curé de Clichy, village situé à une lieue de Paris, ne vit pas plutôt M. de Bérulle déterminé à jeter les fondemens de son Institut, qu'il résolut d'être un de ses premiers enfans. Il le pria de lui donner un successeur, à qui, sans rien craindre pour sa

On le charge de la Cure de Clichy.

(1) Le R. P. de la Tour, Supérieur général des prêtres de l'Oratoire, en parle en ces termes : « Ac demum peritissimus rerum spiritualium Dux et Magister *Berullius*, velut futurorum, » Deo sic donante, præscius, instituendæ postmodum sacræ » Congregationis Missionum Autorem et Fundatorem præsalutavit Vincentium. *Epist. Petri Franç. de la Tour ad Clementem XI, die* 23 *aprilis* 1706. »

conscience, il pût résigner son bénéfice. Le pieux fondateur eut bientôt fait son choix; il connoissoit le zèle et la capacité de Vincent de Paul, il le proposa, et sa proposition fut acceptée : mais il paroît par le temps qui s'écoula entre la résignation (1) et la prise de possession, que quelque docile que fût Vincent à la voix de son Directeur, il ne se chargea qu'avec peine d'un fardeau, sous le poids duquel il craignoit de succomber. C'est de tout temps qu'on a vu les Ecclésiastiques les plus minces pour la vertu et les talens, briguer les bénéfices, pendant que ceux qui ont toutes les marques d'une légitime vocation, ou s'en éloignent pour toujours, ou ne s'en approchent qu'avec frayeur. 1611.

Vincent fit bientôt connoître combien il étoit propre à cet emploi. Il prit toutes les mesures possibles, pour être du nombre de ces Pasteurs, que Dieu donne aux peuples dans sa miséricorde. Pour accomplir ce que le Saint-Esprit ordonne à ceux qui sont chargés du salut des ames, il s'appliqua d'abord à connoître ses brebis, et les divers genres de maladies dont elles pouvoient être attaquées. Il leur distribuoit une nourriture salutaire et proportionnée à leurs besoins. Il avoit sans cesse devant 1612. Ce qu'il fait dans cette paroisse.

(1) La résignation qui est du 13 octobre 1611, fut admise en Cour de Rome le 12 novembre : la prise de possession est du 2 mai de l'année suivante.

1612. les yeux cette vérité terrible : Que son ame devoit un jour répondre pour l'ame de ceux qui étoient confiés à ses soins. Aussi ne négligeoit-il aucun des devoirs attachés à son ministère. Les prônes, les catéchismes, l'assiduité au tribunal de la pénitence, étoient son occupation ordinaire : ses projets, ses pensées, ses actions n'avoient pour but que le bien de sa paroisse. On voyoit ce saint Prêtre visiter les malades, consoler les affligés, soulager les pauvres, pacifier les troubles, apaiser les inimitiés, entretenir la paix et la concorde dans les familles, fortifier les foibles, encourager les bons, reprendre avec une sainte fermeté ceux qui ne l'étoient pas, et se faire tout à tous, pour les gagner tous à J. C.

Abelly, L. 1, p. 25.

Le moyen le plus propre et le plus efficace, dont il se servit pour faire fructifier ses discours, fut le bon exemple, et c'est sans doute celui qui réussira toujours le mieux à ceux qui sont chargés du même emploi. Sa vie étoit une prédication continuelle. Ses mœurs étoient innocentes; et l'on ne voyoit rien en sa personne qui ne rappelât l'idée de celui dont il exerçoit le sacerdoce. Comme une extrême régularité a quelque chose qui effarouche, et qui par cela même peut empêcher une partie du bien qu'on voudroit faire, Vincent sut la tempérer par des manières pleines de douceur et d'affabilité. Il peignoit la vertu avec des couleurs si belles,

qu'elle paroissoit pleine d'agrémens; et il joi- 1612.
gnoit aux croix dont le chemin du Ciel est parsemé, toute l'onction qui peut les adoucir. Une conduite si sage lui concilia les esprits et les cœurs. Les pauvres gens, qui composoient presque tout son troupeau, l'aimoient comme leur père; et les bourgeois de Paris qui avoient des maisons de campagne dans sa paroisse, le regardoient et le respectoient comme un Saint. Les Curés du voisinage conçurent tous beaucoup d'estime pour lui : ils avoient une grande confiance en ses lumières; ils recherchoient son commerce; ils le consultoient dans leurs doutes, et ils se faisoient un plaisir d'apprendre de lui la manière de bien faire leurs fonctions, et de s'acquitter de tous leurs devoirs.

Abelly, L. 1, p. 16.

Ces sentimens d'estime et de respect que les habitans de Clichy et des environs avoient pour notre Saint, sont fort bien exprimés dans une lettre où son Vicaire lui rendoit compte de l'état de sa paroisse, dont il avoit été obligé de s'absenter quelque tems pour une affaire indispensable. « Venez au plutôt, Monsieur, lui di-
» soit ce bon Prêtre. Messieurs les Curés vos
» voisins désirent fort votre retour. Tous les
» bourgeois et les habitans le désirent pour le
» moins autant. Venez donc tenir votre trou-
» peau dans le bon chemin où vous l'avez mis;
» car il a un grand désir de votre présence. »
Au reste, ces paroles ne doivent pas être regar-

1612. dées comme un vain compliment; et un docteur de la Faculté de Paris, religieux d'un ordre célèbre, qui prêchoit quelquefois dans l'église de Clichy pendant que Vincent en étoit Curé, a, long-temps après, rendu un témoignage qui confirme bien celui qu'on vient de rapporter, et qui est d'autant plus glorieux à notre Saint, qu'il ne peut être suspect. Il le finit par ces paroles remarquables: « J'ai prêché le peuple de » Clichy pendant que M. Vincent y demeuroit, » et j'avoue que j'ai trouvé que ces bonnes » gens, universellement, vivoient comme des » Anges, et qu'à vrai dire j'apportois la lumière » au Soleil. » L'éloge du troupeau fut toujours dans ces sortes d'occasions l'éloge du zèle, de la vigilance, et de l'application du Pasteur.

Lorsque Vincent vit son peuple sur un bon pied, il forma un dessein qui paroîtroit un peu téméraire, s'il étoit permis de juger des grands hommes sur les règles communes. L'église de Clichy tomboit en ruine: il n'y avoit que très-peu d'ornemens; les paroissiens n'étoient pas riches; ils ne pouvoient par conséquent, sans s'incommoder beaucoup, contribuer à une réparation qui demandoit de grands frais: et c'est vraisemblablement ce qui avoit engagé M. Bourgoing à laisser les choses à peu près dans l'état où il les avoit trouvées. Vincent étoit lui-même pauvre; et il l'eût encore été, quand son bénéfice auroit été fort riche, parce qu'il étoit dans

l'usage de donner tout à ceux qu'il voyoit dans l'indigence. Ces obstacles ne l'arrêtèrent pas ; il fit rebâtir l'église toute entière; il la fournit des meubles et des ornemens nécessaires, et il la mit en état de faire les divins Offices avec cet air de décence qui contribue à la grandeur du culte et à l'édification des peuples. Ce qu'il y eut de particulier, c'est qu'il n'en coûta rien à ses paroissiens. Un nombre de gens de bien qui demeuroient à Paris, se prêtèrent à cette bonne œuvre, et se firent un plaisir de seconder les bonnes intentions d'un homme qui ne cherchoit que la gloire de Dieu. 1612.

Pour la procurer et l'augmenter de plus en plus, le Saint fit encore deux choses. Premièrement, il eut soin d'établir la Confrairie du Rosaire. Il étoit persuadé que l'honneur qu'on rend à la Mère de Dieu ne peut être que très-agréable à son Fils. Il avoit dès son enfance sucé le lait d'une tendre dévotion envers la sainte Vierge. Lorsqu'il étoit encore dans la maison de son père, il visitoit souvent la chapelle de Notre-Dame de Buglose, qui n'en est pas éloignée; et il n'y a pas de doute qu'il ne vît avec bien de la consolation le concours de ce grand nombre de pélerins que la célébrité du lieu y attire de toutes les parties de la France et de l'Espagne. Le temps ne fit que fortifier sa ferveur. On a pu remarquer jusqu'ici, et l'on verra encore dans la suite que sa confiance en la

1612. sainte Vierge étoit sans bornes; et de là on peut conclure une fois pour toutes, ce qu'il pensoit de ces esprits superficiels qui traitent de dévotions populaires celles qu'ils n'ont pas le courage d'embrasser, et qui renonceroient peut-être à leurs propres sentimens si leurs sentimens devenoient ceux du peuple et de la multitude.

La seconde chose que fit Vincent pour le bien de sa paroisse, ce fut d'engager son successeur à élever plusieurs jeunes Clercs, qui formés de bonne heure aux fonctions propres de leur état, pussent faire les cérémonies de l'église d'une manière digne de la sainteté du lieu, et de la majesté de celui qu'on y veut honorer. Il choisit lui-même à Paris et ailleurs ceux qu'il jugea plus capables de bien faire. Ainsi, quoique obligé, plutôt qu'il n'avoit cru, à quitter un peuple qui lui étoit si cher, il fit connoître qu'il le portoit par-tout dans son cœur; et il ne cessa point de remplir à son égard, autant qu'il lui fut possible, tous les devoirs d'un Pasteur aussi tendre que désintéressé. Nous allons expliquer les raisons qui déterminèrent notre Saint à rentrer dans Paris.

Vincent entre dans la Maison de Gondi.

Quoique la piété fût assez rare à la cour pendant la minorité de Louis XIII, il s'y trouvoit cependant des personnes qui, par la régularité de leur conduite, eussent pu servir de règle et de modèle dans des temps plus heureux. On

peut mettre de ce nombre Philippe-Emmanuel 1612.
de Gondi, comte de Joigni, Général des Galères de France, et Commandeur des Ordres du Roi, issu de l'ancienne maison des Philippi, fameuse dès le temps de Charlemagne. Ce seigneur avoit épousé Françoise-Marguerite de Silly, damoiselle de Commercy, fille aînée du comte de la Rochepot, gouverneur d'Anjou. C'étoit une des femmes les plus accomplies de son siècle : mais sa plus grande gloire venoit, *comme celle de la fille du Roi*, de la beauté de son ame. Pieuse, compatissante, généreuse, attentive au vrai bien de sa famille, elle ne s'occupoit que du désir d'honorer Dieu, et de le faire honorer par tous ceux du soin desquels elle se trouvoit chargée. Comme rien ne doit plus intéresser une mère vraiment chrétienne que l'éducation de ses enfans, Madame de Gondi s'en fit un point capital; et parce qu'elle *souhaitoit bien plus, faire* de ceux que Dieu lui avoit donnés, et qu'il pouvoit encore lui donner dans la suite, *des Saints dans le Ciel, que des grands seigneurs sur la terre : dès qu'ils furent en état d'être mis sous la conduite d'un précepteur*, elle travailla de concert avec son époux, *à leur procurer le plus saint et le plus vertueux qu'il fût possible de trouver.* Pour ne se tromper pas dans un choix si important, ils s'adressèrent l'un et l'autre au R. P. de Bérulle, et *ils le prièrent de leur donner quelque saint Prêtre de*

Psalm. 44.

Ms. de l'institution. Vie du P. de Gondi, p. 529.

1612. *Ibid.* *sa Congrégation*, qui pût former à la piété et à la science trois (1) de leurs enfans, qui avoient, plus que personne, besoin de l'une et de l'autre, parce qu'ils étoient destinés par leur naissance à posséder les premières dignités de l'Etat et de l'Eglise. Ils les possédèrent en effet. L'aîné fut duc de Retz, pair de France, et Général des Galères par la démission de son père. Le second (2) fut comme son oncle, et après lui, Archevêque de Paris, Cardinal de la Sainte Eglise; et ne fit que trop connoître la fécondité et l'ardeur de son esprit dans les troubles de Paris, où sous le nom du *Coadjuteur*, il figura beaucoup plus qu'il n'eût fallu pour l'Etat et pour lui. A l'égard du troisième, on ne le connut qu'autant qu'il était nécessaire pour le regretter beaucoup. Il promettoit infiniment par les belles qualités de corps et d'esprit dont il étoit orné. Mais dans un âge encore tendre, il fut moissonné par ce Jugement de miséricorde dont parle l'Ecriture. A peine avoit-il dix ou onze ans, que Dieu le préserva de la corruption du siècle, en lui donnant dans le Ciel un

---

(1) Pierre de Gondi, fils aîné de Philippe-Emmanuel, naquit à Paris en 1602; Henri, son cadet, marquis des Iles d'Or, fut celui qui mourut jeune; Jean-François-Paul, Cardinal de Retz, naquit à Montmirel, le..... octobre 1614. *Hist généalog. de la Maison de Gondi.*

(2) Le second pour les grands emplois, et non pour le temps de la naissance.

partage plus avantageux que celui qu'il eût trouvé sur la terre. 1613.

M. de Bérulle, au lieu de donner un Prêtre de sa Congrégation, comme on le lui demandoit, jeta les yeux sur Vincent de Paul, et le détermina enfin à entrer, au moins par manière d'essai, dans la maison de Gondi. Le choix, qu'il fit de notre Saint dans cette occasion, est bien une preuve de la haute idée qu'il avoit de son esprit et de sa vertu; mais il est assez surprenant qu'un homme si zélé pour le salut des ames, et qui assurément n'estimoit pas moins celle d'un paysan que celle d'un homme de condition, enlevât à une paroisse entière un Curé qui y faisoit des prodiges, pour le mettre dans une maison où son zèle devoit naturellement être resserré. C'est une nouvelle preuve de la nécessité de suspendre son jugement par rapport à la conduite des hommes vertueux, et de reconnoître qu'ils voient souvent d'une manière plus ou moins confuse, ce que les ames ordinaires ne voient que dans le temps même de l'événement. Vincent, en restant à Clichy, se fût nécessairement borné au salut de son peuple : en entrant dans la maison de Gondi, il s'est vu à portée de travailler au salut d'un monde entier, et de faire plus pour la gloire de Dieu dans le cours d'une seule année, qu'il n'eût pu faire pendant un siècle, quand il eût été chargé du plus grand diocèse du Royaume.

1613. Sa conduite dans cette Maison.

Ce fut, autant que nous pouvons le conjecturer, vers la fin de l'année 1613 que notre saint Prêtre se mit à travailler à l'éducation de Messieurs de Gondi. La conduite qu'il garda dans ce nouvel emploi peut servir de règle à ceux que Dieu appelle au même genre de travail; car il semble que Dieu n'ait fait passer Vincent de Paul par tant de conditions différentes, qu'afin d'apprendre à un plus grand nombre de personnes, qui ont les mêmes engagemens, la manière dont ils s'y peuvent sanctifier.

Abelly, L. 1, p. 29.

Il se proposa d'abord d'honorer J. C. dans la personne de M. de Gondi, la sainte Vierge dans celle de son illustre épouse, et les disciples du Sauveur dans celle des Officiers et des domestiques inférieurs. Cette manière d'agir, qui paroît la simplicité même, renferme cependant une pratique exacte et continuelle des premiers devoirs du Christianisme: et c'est elle que l'Ecriture nous prescrit quand elle veut que nous obéissions aux Puissances comme à Dieu, et que nous honorions les pauvres comme les membres de J. C. Vincent avouoit de bonne foi, qu'elle lui avoit beaucoup servi, et qu'en voyant Dieu même sous différens rapports, dans toutes les personnes avec lesquelles il avoit à traiter, il s'étoit efforcé de régler ses démarches devant les hommes, comme il les eût réglées devant le Fils de Dieu, s'il avoit eu le bonheur de converser avec lui pendant les

jours de sa vie mortelle. Il conseilloit la même pratique à ceux qui se trouvoient dans une condition semblable à la sienne : il la proposa sur-tout, plusieurs années après, à un jeune avocat de Paris très-pieux et très-sage, qu'il avoit déterminé à entrer dans la maison de Retz pour en avoir l'intendance. Ce jeune homme l'ayant prié de lui dire comment il pourroit garder l'esprit de dévotion et de recueillement au milieu des distractions, qui sont inévitables dans une multitude d'affaires, de la nature de celles dont il alloit être accablé; le Saint lui découvrit la manière dont il s'étoit conduit dans la même famille pendant environ douze ans qu'il y avoit passés. Il l'exhorta ensuite à la mettre en pratique, et l'assura qu'elle ne pourroit que lui être très-avantageuse. C'est par elle en effet que notre Saint, constamment uni au Sauveur qu'il découvroit jusque dans ses plus petits ouvrages, non-seulement ne s'écarta pas des sentiers de la vertu, mais y marcha constamment avec une nouvelle ferveur, et y fit marcher les autres. 1613.

Quoiqu'une maison comme celle du Général des Galères, où il se trouvoit un monde infini, fût nécessairement tumultueuse, Vincent y vivoit en partie, comme il eût vécu dans les déserts de la Thébaïde. Il passoit dans une grande solitude tout le temps qu'il n'étoit pas obligé de donner à l'éducation de ses élèves. Il ne parois-

1605. soit devant leurs parens que lorsqu'il y étoit appelé. Il avoit grand soin de ne se mêler que de ce qui regardoit son emploi. Il avoit pour maxime, qu'on n'est pas long-temps ferme contre les dangers dont les maisons des Grands sont remplies, quand on ne se prépare pas, par le silence et le recueillement, à y résister. Cependant, dès qu'il se présentoit quelque occasion de rendre service au prochain, il trouvoit autant de plaisir à quitter sa retraite, qu'il en prenoit à s'y renfermer, lorsque rien ne l'obligeoit d'en sortir. Ainsi, il étoit attentif à bannir les dissentions, et à entretenir la paix et la concorde parmi les domestiques. Il les visitoit dans leurs chambres, lorsqu'ils étoient malades; et après les avoir consolés, il leur rendoit les services les plus bas. Quelques jours avant les fêtes solennelles, il les assembloit tous; il les instruisoit de la grandeur du Mystère dont l'Eglise devoit s'occuper; il les disposoit à la réception des Sacremens; et il leur apprenoit à sanctifier ces jours précieux, qui par un malheur qu'on ne peut trop déplorer, sont pour la plupart des maîtres et des serviteurs, des jours ou de libertinage ou au moins d'oisiveté. Il gardoit la même méthode à la campagne; mais il y donnoit plus d'étendue à son zèle. Il regardoit comme appartenant à la maison de Gondi, cette nombreuse multitude de peuple, qui en faisoit valoir les biens. C'est pourquoi, lorsque

Abelly, *L.* 1, *p.* 28.

le Général des Galères le menoit avec sa famille 1613.
à Joigni, à Montmirel, à Villepreux, et autres terres semblables, tout son plaisir étoit d'employer le temps qui lui restoit libre, à l'instruction de ces pauvres gens, qui d'ordinaire en avoient grand besoin. Il faisoit, avec l'approbation des Evêques et l'agrément des Curés, des prédications et des catéchismes. Il administroit les Sacremens, et sur-tout celui de la Pénitence; en un mot, il faisoit pour eux tout ce que le Pasteur le plus tendre, le plus actif, le plus vigilant, peut faire pour son troupeau.

Il empêche M. de Gondi de se battre en duel.

On peut aisément juger qu'un homme si zélé pour le salut de tout ce qui appartenoit à la maison de Gondi, ne négligeoit pas ceux qui en étoient les chefs. Il ne laissoit passer aucune occasion d'entretenir et d'animer les grandes dispositions qu'ils avoient à la vertu. Son respect pour eux n'étoit point mêlé de cette complaisance basse et timide, qui fait approuver ou dissimuler le mal, qu'une fermeté pleine de douceur, et tempérée par de justes ménagemens, pourroit arrêter. En voici un exemple bien glorieux pour Vincent et pour M. de Gondi. Celui-ci reçut, ou crut avoir reçu un insigne affront d'un Seigneur de la Cour. Sa vertu et sa délicatesse de conscience se brisèrent contre cet écueil si funeste à tant d'autres. La gloire de sa Maison, le courage invincible

Ms. de l'institution de l'Oratoire.

1613. du maréchal de Retz son père, le haut rang qu'il tenoit lui-même dans le Royaume, tous ces motifs se présentèrent à son imagination, et le déterminèrent à laver dans le sang de son ennemi l'outrage qu'il prétendoit en avoir reçu.

* Juin 1602. Les duels, quoique défendus * récemment encore par Henri IV, sous peine de crime de Lèze-Majesté, étoient alors si communs, qu'à peine s'en faisoit-on du scrupule. On seroit même tenté de croire que certaines personnes les regardoient comme un acte de vertu. Communément on alloit à l'église avant que de s'y engager; et on recommandoit sérieusement à Dieu une affaire dont le seul dessein est un crime abominable à ses yeux. M. de Gondi suivit la méthode ordinaire; il entendit la messe avec toute la dévotion d'un homme qui étoit résolu de s'aller battre un moment après. Il resta même en prière dans la chapelle plus long-temps qu'à l'ordinaire. Il y a bien de l'apparence que Vincent, qui étoit instruit de son dessein, avoit conjuré Dieu, pendant la célébration des saints Mystères, de lui fournir cette occasion de l'en détourner. Il ne la manqua pas : dès que tout le monde se fut retiré, il s'approcha de M. de Gondi, et se jetant à ses pieds : *Souffrez, Monsieur*, lui dit-il, sans lui donner le loisir de respirer; *souffrez que je vous dise un mot en toute humilité. Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous aller battre en duel. Mais je vous*

Ibid et *Abelly, L.* 1, *p.* 30.

déclare de la part de mon Sauveur, que je vous ai montré maintenant, et que vous venez d'adorer, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité. Après ce peu de paroles également vives et tendres, Vincent se retira comme un homme accablé tout à la fois de tristesse et d'horreur; bien résolu, sans doute, de faire quelque chose de plus, si ce qu'il venoit de faire ne suffisoit pas. Mais il n'en fallut pas davantage. La conscience parla; ses remords se mêlèrent aux paroles de Vincent. M. de Gondi reconnut le piége du tentateur : il prit le bon parti; et il laissa la vengeance à celui qui s'est réservé le droit de la faire. 1613.

Cette action, que M. de Gondi a répétée plusieurs fois, fit beaucoup d'honneur à notre Saint; mais la totalité de sa conduite ne lui en faisoit pas moins. Sa régularité, sa modestie, son application à joindre la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, son adresse à bannir même de la table, les discours inutiles, et à leur en substituer sans gêne et sans affectation, de plus saints et de plus édifians; en un mot, ses vertus lui gagnèrent le cœur et l'affection de tous ceux avec lesquels il vivoit. Il n'y avoit qu'une voix sur son compte, non-seulement dans la maison, mais même dans toute la famille; et jamais Aumônier de grand Seigneur n'a été plus universellement respecté.

1614. Madame de Gondi se met sous sa conduite.

Madame de Gondi connut mieux que personne ce que valoit Vincent de Paul; et il n'y avoit peut-être pas un an qu'il étoit dans sa maison, lorsqu'elle résolut de le prendre pour son Directeur. Elle pensa sagement, qu'un homme qui faisoit tant de bien par-tout, pourroit lui être fort utile; mais elle ne crut pas devoir lui en faire la proposition directement; parce que la connoissance, qu'elle avoit déjà de sa profonde humilité, lui fit juger qu'il trouveroit mille expédiens pour ne l'accepter pas. Elle s'adressa donc à M. de Bérulle, et le pria instamment d'obliger ce sage et vertueux Prêtre, qui étoit son pénitent, de se charger du soin de sa conscience. Elle ne pouvoit prendre de moyen plus sûr et plus efficace: jamais enfant ne fut plus soumis à son père, que notre Saint l'étoit à ce pieux Directeur: il étoit son oracle; dès qu'il avoit parlé, toutes les difficultés s'évanouissoient, et Vincent ne savoit plus qu'obéir. Sa décision fut dans cette occasion, comme en toute autre, regardée comme l'expression de la volonté de Dieu; et quoiqu'un choix si glorieux fît beaucoup souffrir notre saint Prêtre, il ne résista plus, quand on lui eut défendu de résister.

Quelque vertueuse que fût la Générale des Galères, quand elle se mit sous la conduite de Vincent de Paul, on vit bientôt ce que peut en matière de direction, un homme rempli de

l'esprit de Dieu, et brûlé de l'amour de sa gloire. Madame de Gondi se porta avec une nouvelle ardeur à la pratique des plus sublimes vertus. Elle faisoit de grandes aumônes pour soulager les pauvres, et particulièrement ceux de ses terres. Elle visitoit exactement les malades, et elle se faisoit un plaisir et un honneur de les servir, comme s'ils eussent été ses Maîtres. Elle donnoit aux Officiers de ses domaines des ordres si précis, pour rendre une bonne et prompte justice, qu'on ne les voyoit jamais accabler par des délais sans fin, des parties incapables de les soutenir. Elle ne mettoit en place que des personnes d'une probité reconnue, et dont la droiture ne pût être entamée par les présens ou le respect humain. Elle tâchoit, autant qu'il lui étoit possible, de terminer à l'amiable les procès et les différens qui naissoient parmi ses vassaux. Elle prévenoit leurs dissentions, ou au moins elle les apaisoit; quand elle n'avoit pu les prévenir. Zélée protectrice des orphelins et des veuves, elle empêchoit avec soin qu'on ne les opprimât. Enfin elle n'épargnoit ni peine ni dépense, pour faire que Dieu fût servi et honoré dans tous les lieux qui dépendoient d'elle. M. de Gondi entroit en tous ses desseins; et quoiqu'il eût souhaité que son épouse se ménageât davantage, il étoit toujours disposé à concourir à ses saintes entreprises. Mais comme son rang et ses emplois l'ap-

1614.

Abelly, L. 1, *p.* 31.

1615. peloient tantôt à la Cour, tantôt aux extrémités du Royaume, Vincent le remplaçoit dans une infinité de bonnes œuvres. Il étoit l'ame et le conseil de toutes les actions de Madame de Gondi. Il travailloit de son côté, pendant qu'elle étoit occupée du sien; et il voloit au secours du prochain, dès qu'il se présentoit quelque occasion de lui rendre service. On eût dit qu'il avoit le talent de se multiplier, tant il se trouvoit à propos dans tous les endroits où sa présence étoit nécessaire!

Ristretto, *p.* 23. La nature succomba enfin, la continuité du travail l'épuisa. Le Saint fut attaqué d'une maladie considérable; et on peut la regarder comme l'époque de la foiblesse et des douleurs qu'il a ressenties dans les jambes pendant 45 ans, c'est-à-dire, jusqu'au dernier moment de sa vie. Je sais qu'on attribue ces cruelles douleurs, ou aux chaînes dont il fut chargé à Tunis, ou même à celles qu'on prétend que sa charité lui fit porter à Marseille, comme nous le dirons plus bas; mais personne ne doute qu'un même mal ne puisse naître de plusieurs principes différens. Tout se retrouve à la fin; et les fatigues continuelles d'un homme qui ne se ménage pas, rouvrent souvent des traces qui paroissoient entièrement effacées. Quoi qu'il en soit, Vincent fut rendu aux vœux de la maison de Gondi, et son tempérament assez robuste le tira d'affaire. Il reprit son train ordi-

naire, et il crut que Dieu ne lui avoit rendu la santé, que pour la sacrifier sans réserve au salut de tous ceux qui pouvoient en avoir besoin. 1615.

Un jour qu'il étoit avec Madame la Générale au château de Folleville, diocèse d'Amiens, on le vint prier d'aller à Gannes, petit village éloigné de Folleville d'environ deux lieues. Il s'agissoit de confesser un paysan dangereusement malade, et qui avoit témoigné qu'il mourroit content, s'il avoit l'avantage de s'ouvrir à notre saint Prêtre. Vincent ne différa pas à s'y transporter. Les voisins du moribond lui en firent un portrait avantageux; et en effet il avoit toujours vécu dans la réputation d'un homme de bien. Dieu qui voit les cœurs, n'en jugeoit pas comme les hommes, qui ne voient que les apparences. Le malheureux paysan avoit la conscience chargée de plusieurs péchés mortels, qu'une fausse honte l'avoit toujours empêché de découvrir. Le Saint, ayant commencé à l'entendre, eut la pensée de le porter à faire une confession générale. Cette pensée venoit de Dieu. Le malade encouragé par la douceur avec laquelle son nouveau Directeur le traitoit, fit un effort; il lui découvrit ces misères secrètes qu'il n'avoit jamais eu la force de découvrir à personne. Cette droiture si nécessaire à un homme qui étoit près de tomber entre les mains de Dieu, fut suivie d'une consolation qu'on ne peut ex-

1617. Confession du paysan de Gannes.

1617. primer. Le pénitent se trouva déchargé d'un poids énorme, qui l'accabloit depuis plusieurs années. Ce qu'il y eut de particulier, c'est qu'il passa d'une extrémité à l'autre; et que, pendant trois jours qu'il vécut encore, il fit plusieurs fois une espèce de confession publique de ces désordres qu'il avoit si long-temps supprimés dans le Tribunal même de la Pénitence. La Comtesse de Joigni l'étant allé voir selon sa coutume: « Ah, Madame, s'écria-t-il, dès qu'il » l'aperçut, j'étois damné, si je n'eusse fait une » confession générale, à cause de plusieurs » gros péchés, dont je n'avois pas osé me con- » fesser. » Ce généreux aveu, qui étoit une preuve bien sensible et du changement de celui qui le faisoit, et de la sincérité de sa contrition, édifia beaucoup ceux qui en furent témoins. Mais Madame de Gondi, qui étoit une femme éminemment chrétienne, et qui avoit, par rapport aux affaires du salut, des lumières bien supérieures à celles de la multitude, en fut tout effrayée; et elle en tira une conséquence digne de son zèle et de sa charité. « Qu'est-ce que cela, » Monsieur, dit-elle, en adressant la parole à » Vincent de Paul? Qu'est-ce que nous venons » d'entendre? Qu'il est à craindre qu'il n'en » soit ainsi de la plupart de ces pauvres gens! » Ah! si cet homme qui passoit pour homme » de bien, étoit en état de damnation, que

» sera-ce des autres qui vivent plus mal? Ah, 1617.
» Monsieur Vincent, que d'ames se perdent!
» Quel remède à cela? »

Première mission à Folleville.

C'étoit au mois de janvier 1617, que ceci arriva : *Et le jour de la Conversion de S. Paul, qui est le 25, cette Dame me pria,* dit Vincent, *de faire une prédication en l'Eglise de Folleville, pour exhorter les habitans à la confession générale ; ce que je fis. Je leur en représentai l'importance et l'utilité ; et puis je leur enseignai la manière de la bien faire : et Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette Dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eût empêché le fruit de cette action), qu'il donna sa bénédiction à mon discours : et toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu, qu'ils venoient tous pour faire leur confession générale. Je continuai de les instruire, et de les disposer aux Sacremens, et commençai de les entendre ; mais la presse fut si grande, que ne pouvant plus y suffire, avec un autre Prêtre qui m'aidoit, Madame envoya prier les RR. PP. Jésuites d'Amiens de venir au secours ; elle en écrivit au R. P. Recteur qui y vint lui-même, et n'ayant pas eu le loisir d'y arrêter que fort peu de temps, il envoya pour y travailler en sa place le R. P. Fourché de sa même Compagnie, lequel nous aida à confesser, prêcher et catéchiser, et trouva par la miséricorde de Dieu de quoi s'occuper. Nous fûmes ensuite aux autres villages, qui*

1617. *appartenoient à Madame en ces quartiers-là, et nous fîmes comme au premier : il y eut grand concours, et Dieu donna par-tout la bénédiction. Et voilà le premier sermon de la Mission, et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de S. Paul : ce que Dieu ne fit pas sans dessein un tel jour.*

Cette mission de Folleville et des environs est la première qu'ait faite Vincent de Paul ; et il l'a toujours regardée comme la semence de ce grand nombre d'autres qu'il a faites, ou fait faire jusqu'à sa mort. Chaque année, le 25 de janvier, il en célébroit la mémoire avec les sentimens de la plus vive reconnoissance. Il vouloit que ses enfans la célébrassent comme lui ; et quoiqu'il fût persuadé que tous les jours sont saints, parce qu'ils appartiennent tous au Seigneur, il rendoit cependant à Dieu de très-humbles actions de graces, de ce qu'il avoit voulu que le jour de la Conversion de S. Paul, fût celui où sa Congrégation avoit en quelque sorte été conçue. Ce n'est pas qu'il y pensât alors, ni même plus de huit ans après. Il n'y avoit point d'apparence, que cette première tentative dût enfanter ce grand établissement : elle en fut cependant le principe et la source. Madame de Gondi fut si charmée de cet heureux essai, et des fruits abondans qui en étoient résultés, que dès-lors elle forma le dessein de donner à quelque Communauté un fonds de

seize mille livres, au moyen duquel on se chargeât de faire par toutes ses terres, des missions de cinq en cinq ans. Nous verrons un peu plus bas à quel usage ce fonds fut employé. 1617.

Il sort de la Maison de Gondi.

La joie que ressentoit la pieuse Générale, à la vue des grands biens que Vincent venoit de faire dans une partie de ses terres, fut troublée bientôt après par une des plus rudes épreuves, par lesquelles elle eût jamais passé; et cette épreuve rigoureuse lui vint du côté de l'homme du monde qui l'honoroit davantage, et dont elle l'auroit moins attendue, je veux dire, du côté de Vincent de Paul. Quoique ce saint Prêtre eût enlevé l'estime et les suffrages de toute la Maison de Gondi, aussitôt qu'il y eût été connu, cependant l'uniformité de sa conduite, sa vertu, qui, bien loin de se démentir, paroissoit tous les jours avec un nouvel éclat, ses talens et son application à former au Seigneur un peuple parfait dans tous les lieux où il se trouvoit, la bénédiction sensible que Dieu répandoit sur les terres les plus ingrates, dès qu'il avoit entrepris de les cultiver; en un mot, ses vertus, ses travaux et ses succès, firent une si grande impression sur ceux avec lesquels il vivoit, que tous le respectoient comme un Saint. On le regardoit comme l'Ange tutélaire de la famille. On avoit de lui les mêmes sentimens, que Putiphar avoit de Joseph; et on étoit persuadé que Dieu étoit avec lui; qu'il secondoit *Gen.* 39.

1617. ses démarches; et que les bénédictions, qu'il donnoit à toute la Maison, étoient la récompense de sa foi et de sa charité. Quelques précautions qu'on prît pour ne pas alarmer la délicatesse de son humilité, il étoit impossible de ne lui pas témoigner souvent l'estime infinie qu'on faisoit de son mérite : et quand on eût pu demeurer dans le silence, on le traitoit avec une distinction si marquée, et des égards si continuels, que les étrangers mêmes connoissoient d'abord le jugement que l'on portoit de lui. Ces sentimens, qui eussent flatté un homme moins solidement vertueux, étoient un supplice pour Vincent de Paul. Il eût voulu être regardé comme le dernier des hommes. Il avoit pour maxime, je ne sais si les enfans du siècle la lui pardonneront, qu'il vaudroit mieux être livré aux insultes et à la rage de l'enfer, que de vivre sans croix et sans humiliation; et il regardoit comme exposé à un danger prochain de se perdre, un homme à qui tout réussit, et qui n'a point de contradictions à essuyer.

Ce furent ces grands sentimens qui le déterminèrent à se retirer d'une maison, où il souffroit impatiemment de n'avoir rien à souffrir. Il eut peur que l'écueil de la vaine gloire ne lui fît faire le même naufrage qu'il a fait faire à tant de personnes, qui paroissoient consommées dans la vertu. L'exemple d'un grand nombre de Saints, qui dans des occasions

peut-être moins périlleuses, se sont cru obligés de prendre le parti de la retraite, se présenta fortement à son esprit, et il résolut de l'imiter. 1617. *Abelly, L. 1, p. 36.*

Il y avoit encore une autre raison qui l'y déterminoit. Dieu avoit long-temps éprouvé madame de Gondi par des peines intérieures si vives et si fatigantes, qu'elle en étoit souvent réduite aux plus tristes extrémités. Ses scrupules la desséchoient; le feu, qui la purifioit comme l'or dans la fournaise, la consumoit tout à la fois. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour elle, c'est qu'étant obligée de passer une partie de l'année à la campagne, elle ne pouvoit se résoudre à s'ouvrir à un Prêtre de village. Il est des foiblesses, dont l'aveu coûte plus que celui du péché même; il est difficile de les découvrir au premier venu, et d'être tranquille, quand on ne les découvre pas, parce qu'on ne les distingue pas assez du péché. Vincent, qui joignoit un jugement droit à beaucoup d'expérience, rassuroit la Comtesse. Une de ses paroles rendoit le calme à la Générale; et si elle continuoit à être éprouvée de temps en temps, au moins avoit-elle la consolation d'avoir chez elle un homme de confiance, qui voyoit, avant même qu'elle eût parlé, ce dont il étoit question; et qui par conséquent étoit plus propre que personne à la consoler. Le saint Prêtre lui rendoit avec joie ces devoirs de charité; il les eût ren-

1617. dus avec plaisir au dernier domestique : mais il ne pouvoit souffrir que madame de Gondi le regardât comme un homme qui lui étoit nécessaire. L'attention qu'elle avoit pour *ce misérable,* c'est le nom qu'il se donnoit à lui-même ; cette attention, qui fait le charme secret de bien des Directeurs, l'affligeoit sensiblement. Cependant elle croissoit tous les jours. La Générale ne pouvoit que difficilement souffrir son absence. Elle ne pouvoit s'empêcher de témoigner de l'inquiétude, lorsque ses affaires l'obligeoient à quelque voyage. Comme il étoit fort sensible aux impressions de l'air, elle appréhendoit qu'il n'en fût incommodé, et que le froid ou la chaleur ne le fissent tomber dans quelque maladie. Enfin son imagination alarmée la portoit à se demander souvent à elle-même, ce qu'elle deviendroit, si elle avoit le malheur de ne l'avoir pas auprès d'elle, quand Dieu jugeroit à propos de l'appeler à lui.

Vincent regarda cet excès de frayeur comme une imperfection; et parce qu'il ne cherchoit que la pure gloire de Dieu, il s'efforça de la retrancher d'une ame qui lui étoit si chère. Pour y réussir, il fit ce que ne fera jamais un homme de chair et de sang. Il l'obligea de s'adresser quelquefois à un autre Confesseur, et sur-tout à un P. Recollet, dont il connoissoit les lumières et l'expérience. Il la fit tomber d'accord qu'elle en avoit été contente; et il se servit de

cet essai pour la convaincre, que Dieu la conduiroit aussi bien par un autre que par lui, si elle savoit mettre toute sa confiance en son infinie bonté. 1617.

Mais ni ces expériences passagères, ni les raisons que Vincent y ajouta, ne purent faire revenir cette vertueuse Dame de ses premières impressions. Elle demeura persuadée de l'extrême besoin qu'elle croyoit avoir du secours et de la charité du saint Prêtre; et Vincent, qui ne pouvoit souffrir que l'on eût le moindre attachement à sa conduite particulière, et qui craignoit que cet excès de confiance ne fût un obstacle à une vraie et solide perfection, se confirma de plus en plus dans le dessein de se retirer.

A ces raisons principales, et qui seules étoient plus que suffisantes pour faire agir un homme aussi avide de croix, que les autres le sont de consolation, se joignoient encore des motifs capables de l'ébranler. Messieurs de Gondi commençoient à croître, et l'humilité de Vincent le portoit à croire qu'il n'avoit pas les talens nécessaires pour leur donner une éducation proportionnée à la grandeur de leur naissance, et des glorieux emplois qui sembloient déjà s'approcher d'eux. D'ailleurs, la capitale du Royaume où le S. Prêtre passoit avec ses élèves un temps considérable, étoit en proie à la discorde et aux dissentions. La Cour, le Parlement, les Grands du Royaume;

Ms. de l'Institution de l'Oratoire.

1617. pour aller, comme ils le prétendoient tous, au bien commun, prenoient des mesures si opposées, qu'on ne voyoit de toutes parts que du trouble et de la confusion. Concini, si fameux sous le nom du maréchal d'Ancre, venoit d'ê-
* 24 avril. tre * tué sur le pont-levis du Louvre. Léonora Galigaï sa veuve, après avoir vu si long-temps les plus superbes têtes de l'Etat fléchir le ge-
* 8 juillet. nou devant elle, s'étoit vu conduire * dans un tombereau à la Grève. La Reine-Mère avoit été priée par son fils de se retirer à Blois; et elle
* 3 mai. partoit * après un adieu aussi dur que l'exil dont il étoit suivi. Dans ces grands mouvemens, chacun prend parti pour ou contre. L'on blâme et l'on justifie au gré de l'inclination, et quelquefois de l'intérêt. En général, il y a peu à gagner, et beaucoup à perdre dans ces sortes de discussions; et si, comme il y a bien de l'apparence, Vincent pensoit alors comme il pensa dans le temps des troubles excités à l'occasion du cardinal Mazarin, il est sûr qu'il dut quitter avec plaisir une ville où le murmure, la détraction, les soupçons injurieux prenoient chaque jour un nouvel empire.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, le saint Prêtre prit sa dernière résolution; et quoiqu'il prévît bien que le public seroit surpris de son procédé; qu'on le regarderoit comme un homme sans reconnoissance; que peu de gens comprendroient comment il pouvoit quitter

une Maison qui l'avoit comblé d'honneur : il tâcha de prendre de sages mesures pour exécuter ce qu'il crut que Dieu demandoit de lui. Moïse quitta la Cour de Pharaon, parce qu'elle étoit corrompue, et que les plaisirs s'avançoient déjà pour endormir sa vertu; Vincent sortit d'une Maison très-sage et très-réglée, parce qu'il regarda l'estime, les applaudissemens, et une confiance excessive, comme un poison presque aussi funeste à la piété, que la corruption même. 1617.

Comme il n'étoit entré chez M. de Gondi qu'à la persuasion du P. de Bérulle, il ne voulut pas en sortir sans l'en informer. Mais il n'entra pas dans le détail des motifs qui le faisoient agir. Il se contenta de lui dire qu'il se sentoit intérieurement pressé par l'Esprit de Dieu d'aller dans quelque province éloignée, s'employer tout entier à l'instruction et au service des pauvres gens de la campagne. Le P. de Bérulle, qui savoit combien le Saint alloit droit à Dieu, jugea bien qu'un homme si ferme et si sage ne quittoit son poste que pour des raisons légitimes. Ainsi il ne s'opposa point à ce changement, qui d'ailleurs auroit dû l'affliger. Voyant que le zèle du saint Prêtre n'avoit point encore d'objet déterminé, il lui proposa d'aller travailler en Bresse; il lui désigna en particulier la paroisse de Châtillon-lez-Dombes. Il l'assura qu'il y

Abelly, L. 1, p. 37.

1617. trouveroit de quoi s'occuper; et certainement il ne le trompa pas.

Châtillon étoit presque abandonné: les revenus de la Cure (1), eu égard à son étendue et à ses charges, étoient très-modiques. Il y avoit environ 40 ans qu'elle n'étoit possédée que par des Bénéficiers de Lyon, qui n'y venoient que pour en retirer les revenus, et pour ne pas donner lieu à un dévolut. Ainsi depuis près d'un demi-siècle cette ville infortunée n'avoit, à proprement parler, ni Curé, ni Pasteur.

Second procès-verbal, p. 1.

Messieurs les Comtes de Lyon, pour remédier à ce désordre, s'étoient adressés au P. Bence, Supérieur de l'Oratoire de la même ville, et l'avoient prié de chercher un sujet propre à rétablir les choses. Le P. Bence en avoit écrit à M. de Bérulle; et ce sage Supérieur n'avoit encore trouvé personne capable d'un emploi si rebutant et si difficile, quand Vincent lui fit part du dessein qu'il avoit formé de quitter la maison de Gondi. C'est ce qui porta M. de Bérulle à lui faire la proposition d'aller travailler en Bresse.

Ristretto, p. 26.

Il est Curé de Châtillon.

Vincent l'accepta sans hésiter. Il croyoit avoir beaucoup à souffrir, c'en étoit assez pour

(1) L'auteur du *Ristretto* marque, page 26, qu'ils alloient à peine à cent livres. Le procès-verbal les fait monter à cinq cents, ce qui est plus probable.

le déterminer. Il sortit de Paris au mois de juillet, sous prétexte d'un petit voyage qu'il avoit à faire. Il prit sa route par Lyon, où le P. * Metezeau, Prêtre de l'Oratoire, lui donna des lettres de recommandation pour le sieur * Beynier, qui, quoique Calviniste, traita Vincent avec distinction, le logea pendant quelque temps, parce que la maison curiale étoit presque ruinée, et reçut au centuple le fruit de sa charité; nous le dirons un peu plus bas.

1617.

* Ou Metezeon.

* Ou Beyvier.

Affliction de la Maison de Gondi.

On ne savoit encore rien dans la maison de Gondi, du nouvel établissement de Vincent de Paul, parce qu'il n'avoit communiqué son projet à Paris qu'à une ou deux personnes de confiance. Quelques jours après son arrivée à Châtillon, il n'omit pas d'en donner avis à M. le Général des Galères, qui étoit pour lors en Provence. Il le supplia d'agréer sa retraite, il tâcha de lui persuader qu'il n'avoit pas les talens nécessaires pour élever ses enfans, et il avoua qu'il étoit sorti de sa maison sans avertir Madame de Gondi du dessein où il étoit de n'y plus retourner. Le Général des Galères étoit, comme nous l'avons déjà dit, un grand homme de bien; il aimoit la vertu, il la pratiquoit, il se proposoit de faire encore plus qu'il n'avoit fait jusque là, et il étoit persuadé que Vincent ne pouvoit que contribuer beaucoup à l'exécution de ses bons desseins. Ainsi il fut très-af-

Abelly, *L.* 1, *p.* 38.

1617. *Ms. de l'Institution de l'Oratoire, p. 530.* fligé de la nouvelle de son départ, ou plutôt il en fut inconsolable. Il ne cessa de presser son épouse d'employer tout le crédit du P. de Bérulle sur l'esprit de son pénitent pour lui faire reprendre son premier emploi.

La première lettre qu'il écrivit à Madame de Gondi, est bien capable de faire connoître ses sentimens : « Je suis, ce sont ses propres termes, je suis au désespoir d'une lettre que m'a écrite M. Vincent, et que je vous envoie, pour voir s'il n'y auroit point encore quelque remède au malheur que ce vous seroit de le perdre. Je suis extrêmement étonné de ce qu'il ne vous a rien dit de sa résolution, et que vous n'en ayiez point eu d'avis. Je vous prie d'employer toute sorte de moyens pour faire que nous ne le perdions pas. Car quand le sujet qu'il prend seroit véritable, il ne me seroit de nulle considération ; n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et de mes enfans, à quoi je sais qu'il pourra un jour beaucoup aider, et aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre, et dont je vous ai bien souvent parlé. Je ne lui ai point encore fait de réponse ; et j'attendrai de vos nouvelles auparavant. Jugez si l'entremise de ma sœur de Ragny, qui n'est pas loin de lui, sera à propos ; mais je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que quand même M. Vin-

» cent n'auroit pas la méthode d'enseigner la 1617.
» jeunesse, il peut avoir un homme sous lui;
» mais qu'en toutes façons je désire passionné-
» ment qu'il revienne en ma maison, où il vi-
» vra comme il voudra, et moi un jour en
» homme de bien, pourvu qu'il ne m'aban-
» donne pas. »

Cette lettre est du mois de septembre 1617, et ce fut le jour de l'Exaltation de la sainte Croix que la Comtesse de Joigny la reçut. Elle en fut aussi frappée que l'est un pauvre laboureur qui voit le feu du Ciel réduire en cendres sa grange, ses moissons, sa ressource et ses espérances. Comme la piété, qui n'étouffe pas les sentimens de la nature, arrête encore moins ceux dont la grace est le principe, Madame de Gondi regretta Vincent autant qu'il méritoit de l'être. Rien ne pouvoit calmer sa douleur, ses yeux versoient un torrent de larmes. Elle parut même aller un peu trop loin; et pendant un temps, il n'y eut presque pour elle ni nourriture ni sommeil. Après tout, la vertu entra toujours pour beaucoup dans l'amertume de son cœur; et elle s'expliqua un jour à une personne de confiance, d'une manière qui marque à la fois l'estime qu'elle faisoit de son saint Directeur, le déplaisir mortel que son absence lui causoit, et sa soumission aux ordres de la Providence: « Je ne l'au-
» rois jamais pensé, disoit-elle. M. Vincent
» m'avoit donné tant de preuves de son zèle

1617. » pour mon salut, que je ne pouvois naturellement soupçonner de sa part un si funeste abandon. Mais Dieu soit loué, je ne l'accuse de rien. Un homme si sage n'a vraisemblablement rien fait, que par une impression particulière de la Providence, et de l'amour de Dieu. Cependant plus je réfléchis sur son éloignement, plus il me paroît extraordinaire. Il sait le besoin que j'ai de sa conduite; les affaires que j'ai à lui communiquer; les peines d'esprit et de corps que j'ai souffertes, faute de secours; le bien que je veux faire dans mes villages, et que je ne puis entreprendre sans sa participation et ses conseils. Vous voyez, continuoit la pieuse Comtesse, avec quel ressentiment M. le Général m'en écrit. Je vois moi-même mieux que personne, que mes enfans dépérissent tous les jours, et que le bien qu'il faisoit en ma maison, et à sept ou huit mille ames qui sont en mes terres, ne se fera plus. Quoi! ces ames ne sont-elles pas aussi bien rachetées du sang précieux de Notre Seigneur, que celles de Bresse? Ne lui sont-elles pas aussi chères? Je ne sais comme M. Vincent l'entend; mais je sais bien qu'il me semble que je ne dois rien négliger pour le faire rentrer en ma maison. Il ne cherche que la plus grande gloire de Dieu, et je ne le désire pas contre sa sainte volonté; mais je le supplie

» de tout mon cœur de me le rendre; j'en prie 1617.
» sa sainte Mère, et je les en prierois encore
» plus fortement, si mon intérêt particulier
» n'étoit pas mêlé avec celui de M. le Général,
» de mes enfans, de ma famille et de mes su-
» jets. »

On sent aisément qu'une femme si pleine de religion, et si justement prévenue en faveur d'un homme qui avoit multiplié la rosée du Ciel sur toute sa Maison, ne dut pas se borner à des regrets stériles. Cependant sa propre vertu et la délicatesse de sa conscience l'arrêtèrent quelque temps. Persuadée, comme elle étoit, qu'un Prêtre aussi attentif que l'étoit Vincent de Paul, à consulter la voix du Seigneur, n'avoit rien fait que *par l'impression* de son Esprit, elle appréhendoit d'aller contre la volonté de Dieu, en travaillant à le faire rentrer chez elle. Madame de Gondi se conduisit dans toute cette affaire, en femme véritablement chrétienne. Elle ne négligea pas les moyens de la prudence humaine; mais ceux que fournit la Religion, et qui sont les plus efficaces, quoi qu'en pensent les gens du monde, eurent la préférence, et ce fut par eux qu'elle commença. Elle pria beaucoup Dieu; elle le fit prier par toutes les personnes de piété qu'elle connoissoit; elle s'efforça de mettre dans ses intérêts un grand nombre des principales Communautés religieuses de Paris: et elle crut que tant d'ames innocentes

1617. lui obtiendroient du Ciel la grace de connoître par quelle voie elle devoit marcher. Elle alla plusieurs fois trouver le R. P. de Bérulle; elle lui ouvrit son cœur; elle lui fit connoître sa peine, et l'excès de son affliction. Ses larmes soutenues des plus solides raisons, ces raisons même toujours subordonnées à une résignation parfaite aux ordres de la Providence, touchèrent ce grand Serviteur de Dieu. Il jugea comme elle, que dans la situation où elle se trouvoit, la présence et les conseils de Vincent de Paul lui étoient en quelque sorte nécessaires. Il commença par l'assurer, qu'elle pouvoit en conscience faire tout son possible pour l'obliger de revenir en sa Maison; il lui fit concevoir qu'on peut, sans cesser d'être Saint, n'entrer pas dans toutes les idées de ceux qui le sont; enfin il lui fit espérer qu'il s'emploieroit lui-même pour persuader à Vincent de ne la pas abandonner.

Abelly, L. 1, p. 40.

Ces discours de l'homme de Dieu soulagèrent beaucoup la vertueuse Générale; et lui firent dire, que M. de Bérulle étoit l'homme du monde le plus consolant: mais ils ne purent calmer entièrement ses inquiétudes. Elle savoit par expérience, que Vincent délibéroit beaucoup avant que de rien entreprendre; mais elle savoit aussi, qu'il étoit encore plus ferme dans l'exécution, qu'il n'étoit lent dans l'examen qui la précédoit. Ces tristes réflexions, qui accabloient

la Comtesse de Joigni, ne l'empêchèrent pas de mettre tout en usage pour fléchir son Directeur, et le déterminer à un parti plus avantageux pour elle et pour sa famille. Elle lui écrivit plusieurs lettres, qui sont autant de preuves du grand sens et de la piété, dont elle étoit remplie. Elle joignit à la première de ces lettres, celle qu'elle avoit reçue de M. le Général; elle pria le Saint de peser devant Dieu, et le désir qu'elle avoit de son retour et les motifs qui l'engageoient à le souhaiter avec tant d'ardeur. Toutes ces lettres, qui ne partoient qu'après avoir été communiquées au P. de Bérulle, portoient en substance, qu'elle avoit toujours appréhendé de se voir privée des secours spirituels, qu'elle trouvoit dans les lumières et la charité de Vincent de Paul; que l'événement ne justifioit que trop ses alarmes, puisqu'enfin elle l'avoit perdu; que si ce n'étoit que pour un temps, son mal seroit supportable, mais que quand elle pense à tant d'occasions, où soit pendant la vie, soit à la mort, elle aura besoin de ses conseils, ou de son ministère, ses douleurs se renouvellent; et qu'il est impossible, qu'elle ne succombe bientôt sous le poids de son affliction. *Je sais,* ajoute-t-elle, et ces paroles font bien connoître l'étendue de son amour pour Dieu; *je sais qu'une vie, qui comme la mienne, ne sert qu'à offenser Dieu,* ne mérite pas d'être ménagée, et qu'on peut sans danger

1617.

On tâche de l'y faire rentrer.

Abelly, L. 1, p. 41.

1617. me voir courir le risque de la perdre; *mais mon ame doit* au moins *être assistée à la mort.*

Pour prévenir ce que Vincent lui avoit dit plusieurs fois, qu'elle trouveroit en tout autre les secours, dont elle avoit besoin pour son salut, elle le rappelle à sa propre expérience; elle lui fait entendre, qu'il connoît mieux que personne l'embarras où elle se trouve, quand il est question de s'ouvrir à un inconnu; qu'elle a sur ce point des répugnances et des difficultés, dont elle n'est pas maîtresse; qu'il a lui-même été témoin du trouble et des agitations de sa dernière maladie; et qu'il sait parfaitement qu'elle n'avoit été si alarmée, que parce qu'étant dans un village, elle avoit justement appréhendé de n'y trouver personne propre à la conduire. Après toutes ces raisons, qui étoient bien plus fortes dans un temps, où le nombre des Directeurs éclairés étoit rare, surtout dans les campagnes, la Comtesse de Joigni finit en assurant Vincent de Paul, que s'il ne cède à ses prières, elle le chargera devant Dieu et du mal qu'elle pourra faire, et du bien qu'elle ne fera pas, faute d'être aidée de ses conseils. En un mot, elle le rend responsable de son salut, de celui de M. de Gondi, et de celui de plusieurs autres, auquel il pourroit un jour beaucoup contribuer.

Des motifs si pressans, des raisons si touchantes sembloient devoir déterminer Vincent

de Paul, et vaincre ses répugnances : mais il n'étoit ni de ces roseaux qui plient à tout vent, ni de ces hommes, à qui tout ce qui porte l'apparence du bien en impose. La première chose qu'il fit, après avoir lu la lettre de madame de Gondi, ce fut d'élever son esprit à Dieu, de lui faire un sacrifice de tous les sentimens, où le respect humain et la nature pourroient avoir part, de lui demander l'esprit de lumière et de force, dont il avoit besoin pour connoître et pour pratiquer ce qui seroit plus conforme à sa sainte volonté. Il s'efforça de peser de nouveau le pour et le contre dans la balance du Sanctuaire; et comme, après un examen aussi sérieux que s'il ne l'eût pas fait avant son départ, il ne reconnut pas que Dieu demandât de lui qu'il reprît l'emploi qu'il avoit quitté, il fit à la Générale des Galères, une réponse pleine de piété et de religion. Il lui remit devant les yeux tout ce qu'il jugea de plus propre à soulager sa peine; et il n'omit rien de ce qui la pouvoit porter à se soumettre aux ordres de Dieu, et à entrer dans toutes les vues de sa sagesse infinie. C'est ainsi que par une conduite particulière de la Providence, ces deux grandes ames, que la grace et la charité de J. C. avoient si parfaitement unies, s'exerçoient mutuellement. C'étoit Dieu qui avoit donné Vincent à la Comtesse de Joigni, pour diriger ses pas dans les sentiers de la justice; le progrès qu'elle avoit

1617.

Abelly, L. 1, p. 43

1617. fait depuis qu'elle étoit sous sa conduite, son amour pour Dieu, qui croissoit sensiblement, son zèle pour le salut de ceux dont elle étoit chargée; en un mot, toutes ses vertus, qui chaque jour répandoient un nouvel éclat, étoient des preuves bien marquées de la bénédiction que Dieu donnoit au ministère de son sage Directeur : c'étoit aussi Dieu qui avoit donné la Maison de Gondi à Vincent de Paul; chaque jour il y trouvoit de nouvelles occasions de signaler son zèle, de multiplier les enfans d'adoption, d'orner et d'embellir cette Eglise que le Fils de Dieu s'est acquise par son sang : qui eût pu croire, que ce même Dieu dût séparer deux personnes, qui n'avoient d'union que celle qu'il avoit lui-même formée? Il le fit cependant, comme nous l'avons vu : mais il ne le fit, comme nous le verrons dans la suite, que pour les sanctifier de plus en plus, et les mettre en état d'être de plus dignes instrumens de sa miséricorde, et de travailler avec plus de succès au salut de ce grand nombre d'ames abandonnées, qui par leur entremise et leurs soins, sont enfin devenues un peuple fidèle et parfait.

La réponse que fit Vincent à la Générale des Galères, l'affligea; mais elle ne la rebuta point. Ainsi elle fit jouer tous les ressorts qu'elle put imaginer pour fléchir son esprit, et le porter à d'autres sentimens. Comme le mérite de notre

Saint étoit universellement reconnu, et de la Maison de Gondi, et de ceux qui la fréquentoient, chacun se fit un plaisir de se prêter aux désirs de la Comtesse. Il partoit chaque jour de Paris et des environs, une nuée de lettres pour Châtillon; il s'en trouve encore aujourd'hui d'un grand nombre de Docteurs, de Religieux, de personnes respectables par leur naissance et leur piété, des enfans de M. de Gondi, du Cardinal de Retz, Evêque de Paris, son frère; sans parler de celles des principaux Officiers de la Maison, qui avoient trop connu Vincent pour ne le pas regretter. Le P. de Bérulle écrivit aussi, comme il l'avoit promis à la Générale; mais il le fit d'une manière conforme à la haute sagesse et à l'éminente piété dont il faisoit profession. Il se contenta d'exposer à son ami, et la passion extrême que M. de Gondi avoit pour son retour, et le coup terrible que son absence portoit à la Comtesse. Au reste, il ne pencha point la balance; et persuadé que Vincent étoit plus capable que personne, de démêler, et de suivre les desseins de Dieu sur lui, il crut ne pouvoir mieux faire que de l'établir juge en sa propre cause, et de laisser à sa prudence et à sa pénétration, le soin d'examiner si la volonté de Dieu lui étoit assez connue. Ces nouvelles tentatives ne furent pas plus heureuses, que celles que l'on avoit faites jusqu'alors. La Générale ne savoit presque plus

1617. *Abelly, L. 1, p. 43.*

1617. quel parti elle devoit prendre, lorsqu'elle s'avisa d'une négociation, qui lui réussit; nous en parlerons plus bas : il est temps de détailler une partie des biens que fit Vincent à Châtillon. Ce récit, quoique abrégé, justifiera tout à la fois, et la conduite de Dieu et celle de son serviteur; et il démontrera de la manière la plus évidente, que ce fut une Providence spéciale qui conduisit Vincent en Bresse, et que sa présence y étoit plus nécessaire que par-tout ailleurs.

Il travaille à Châtillon.

Le portrait qu'on lui avoit fait de ce pays, ne pouvoit être plus ressemblant. A Dieu ne plaise que nous exagérions le mal, dans la vue d'honorer celui dont Dieu s'est servi pour en arrêter le cours; nous le diminuerons au contraire, et nous ne donnerons ici qu'un extrait bien modéré du procès-verbal (1) fait à Châtillon, et signé par les principaux habitans du lieu. C'est d'eux-mêmes que nous avons appris, que, lorsque Vincent entra dans cette ville, tout y étoit dans un état pitoyable. Chacun y donnoit du scandale à sa manière. Plusieurs familles, et sur-tout celles qui étoient les plus considé-

(1) Ce procès-verbal est du septième août de l'an 1665. L'acte est passé devant Pierre Besson et Jean Collet, notaires royaux de la ville de Châtillon; et il est signé par plusieurs des anciens habitans, qui ne déposent que ce qu'ils ont vu. Il y en a un autre moins étendu, que nous appelons le premier, parce qu'il est de l'année précédente.

rables, se sentoient du voisinage de Genève; 1617.
elles étoient infectées des nouvelles hérésies. *Second*
Ceux des habitans, qui s'étoient soutenus dans *procès-verbal, p. 1.*
la pureté de la Foi, la démentoient pour la plupart par la corruption de leurs mœurs. Six vieux Ecclésiastiques, qui composoient tout le clergé de Châtillon, au lieu de s'opposer au torrent du désordre, le rendoient plus rapide et plus contagieux par leur mauvais exemple. Ils vivoient tous dans un grand libertinage, et *Ibid, p. 2.*
ils ne pensoient même pas à sauver les apparences. C'étoit là toute la ressource de deux mille habitans; car il n'y avoit point alors de Communauté religieuse dans Châtillon.

Dès que Vincent y fut arrivé, il s'appliqua d'abord à connoître l'état de son troupeau. Ce qu'il en découvrit et par ses propres yeux, et par le rapport de quelques personnes qui s'étoient soutenues dans la piété, le saisit et l'effraya. Comme son zèle étoit éclairé, il jugea bien qu'il ne pourroit rien faire de solide, s'il n'étoit puissamment secondé. Il retourna donc à Lyon, pour y chercher quelques Ecclésias- *Premier*
tiques propres à concourir à ses pieux desseins, *procès-verbal, p. 1.*
et disposés à entreprendre de défricher avec lui une vigne, qui depuis tant d'années étoit la proie d'un sanglier furieux, et des bêtes les *Psalm. 79.*
plus féroces.

La Providence ne l'abandonna point. S'il ne fut pas assez heureux pour trouver, comme le

1617. Père de famille, un grand nombre d'ouvriers, qui ne demandassent qu'à être employés, il en trouva au moins un qui pouvoit lui tenir lieu de plusieurs autres. Il se nommoit Louis Girard; il étoit Docteur en théologie; son mérite et sa vertu étoient estimés dans la Bresse, dont il étoit originaire, et peut-être y eût-il occupé depuis long-temps une place distinguée, si le pays qui donne la naissance, n'étoit pas celui, où il est plus difficile d'être Prophète. Ce digne Prêtre ne trompa pas les espérances que Vincent avoit conçues de lui. Ils travaillèrent tous deux dès le commencement du mois d'août (1), avec un zèle infatigable, et avec cet heureux concert, sans lequel les meilleurs ouvriers ne réussiront jamais. Vincent suivit à Châtillon la méthode, qui peu d'années auparavant lui avoit si bien réussi à Clichy. Il commença par régler la maison de celui chez qui il demeuroit, comme il eût réglé la sienne propre. On s'y levoit à cinq heures, on y faisoit ensuite une demi-heure d'oraison : l'office et la sainte messe se disoient à une heure marquée, et on ne s'en écartoit point sans nécessité. Nos deux Prêtres faisoient eux-mêmes leurs chambres. Il n'y avoit ni fille ni femme qui servissent dans la maison, Vincent ne le voulut pas souffrir; et la belle-

(1) La prise de possession de Vincent de Paul est du premier du mois d'août 1617.

sœur de son hôte, pour ne pas troubler un si bel ordre, eut la générosité de s'y conformer la première. 1617.

Le nouveau Pasteur visitoit régulièrement deux fois par jour une partie de son troupeau. Le reste du temps étoit donné à l'étude, ou au confessional. Le désir de se rendre également utile aux petits et aux grands, le porta à faire une étude particulière de l'espèce de patois, qui est en usage chez le petit peuple. Il l'apprit en peu de temps; et il s'en servoit quelquefois pour faire les catéchismes. Il fit célébrer l'office divin avec toute la décence possible. Il bannit les danses et les excès scandaleux qui déshonoroient les fêtes, et sur-tout celle de l'Ascension de Notre Seigneur; et pour augmenter un peu le revenu de son bénéfice, il fonda deux messes à perpétuité, l'une pour le jour de S. Vincent, l'autre pour celui de S. Paul.

Premier procès-verbal, p. 1 et 2.

Ibid, p. 3.

Ristretto, p. 30.

Comme le mauvais exemple d'un seul Ecclésiastique fait souvent plus de mal, que ne peut faire de bien la conduite édifiante de plusieurs autres qui vivent dans la régularité, Vincent ne négligea rien pour réformer les Prêtres de sa paroisse. Il retrancha le vice, pour établir plus sûrement la vertu; il porta ceux d'entre eux, qui avoient dans leurs maisons des personnes suspectes, à les en bannir pour toujours. Il leur persuada de n'entrer jamais ni dans les

1617. cabarets, ni dans les jeux publics. Il supprima des abus, qui, pour être anciens, n'en étoient pas moins ridicules, et si ridicules, que la gravité de l'Histoire ne nous permet pas de les rapporter. Il abolit le mauvais usage d'exiger et de recevoir de l'argent pour l'administration du Sacrement de Pénitence. Il étoit toujours content des rétributions qu'on lui donnoit, et il n'eut jamais de contestations *pour ses droits*. Il défendit qu'on continuât de confesser les enfans, comme on avoit fait jusqu'alors; c'est-à-dire, en les rassemblant dans des chapelles, où on les obligeoit de s'accuser à haute voix les uns devant les autres. Il fit sentir les inconvéniens de cette conduite, qui en effet ne s'accorde ni avec la liberté du pénitent, ni avec le secret inviolable de la confession. Le saint Homme ne se contenta pas de retrancher tous ces abus; il s'efforça de faire régner l'ordre et la justice dans le même lieu, où le trouble et la confusion avoient si long-temps régné. Il engagea tous ses Prêtres à vivre en Communauté, et à donner plus de temps à la piété et au travail, qu'ils n'en donnoient auparavant à l'oisiveté et à la bagatelle. Il mania les esprits et les cœurs avec tant de force, de ménagement et d'adresse, que tout lui réussit. Toute la ville fut surprise non moins qu'édifiée d'un changement si prompt et si parfait; et les plus sages jugèrent qu'un homme, à qui la réforme d'un clergé comme le sien

Premier procès-verbal, p. 3.

avoit si peu coûté, seroit assez heureux pour gagner à Dieu sa paroisse toute entière. 1717.

L'événement vérifia la conjecture. Après les arrangemens, dont nous venons de parler, Vincent commença par travailler avec son zèle ordinaire à l'instruction du peuple, et à la conversion des pécheurs. Il parla dans la Chaire de Vérité avec plus de force et d'onction que jamais. Il fit entrer dans ses discours tout ce que l'Ecriture a de plus propre à faire naître la crainte des Jugemens de Dieu, et la douleur de l'avoir offensé. Il ouvrit aux yeux de ses Auditeurs cet étang de feu et de soufre, dans lequel les impies sont précipités tout vivans. Il détailla ces peines éternelles, qui sont la funeste récompense des faux plaisirs dont sont enivrés les enfans du siècle. Il représenta le bonheur et la paix dont jouissent les serviteurs de Dieu; le peu de proportion qui existe entre leurs combats, et la couronne qui leur est préparée; la facilité de gagner ce Royaume, dont tant d'autres, qui étoient aussi foibles que nous, ont déjà fait la conquête.

Abelly, L. 1, p. 38.

Pour ne pas détruire par l'exemple ce qu'il s'efforçoit d'établir par ses paroles, il avoit toujours devant les yeux cette grande vérité, qu'un Prêtre, et plus encore un Pasteur, est obligé de joindre les œuvres à la lumière, et que toute sa conduite extérieure doit porter ceux qui en sont les témoins, à glorifier Dieu.

1617. C'est sur ce principe qu'à Châtillon, comme par-tout ailleurs, on ne voyoit rien en sa personne qui n'inspirât la piété, et qui ne fût une leçon continuelle de vertu. Il visitoit exactement les malades, il consoloit les pauvres, il se rendoit pauvre lui-même à force de les soulager : il inspiroit aux enfans mêmes les sentimens de zèle et d'affection qu'il avoit eus dès sa tendre jeunesse pour ces membres souffrans de J. C.; et un d'eux a déposé qu'il ne passoit presqu'aucun jour sans lui faire quelque leçon sur l'aumône. Du reste, il étoit vêtu très-simplement; il portoit toujours l'habit long, et les cheveux fort courts; et il s'éloignoit absolument de tous ces usages profanes, auxquels les mauvais Ecclésiastiques donnent le nom de modes, et les saints Canons celui de mondanités. Je sais que tous ces faits se présupposent aisément dans un homme tel que Vincent de Paul; aussi dois-je avouer de bonne foi, que je ne les ai rapportés, que parce qu'ils se trouvent dans les témoignages rendus par le baron de Chastenai; et qu'il est aisé d'en conclure, que, quoi qu'en pensent bien des gens, les Séculiers font attention à toutes les démarches des Prêtres, et qu'ils regardent comme importantes bien des choses, que nous traitons trop aisément de minuties.

Premier procès-verbal, p. 2.

Ses succès dans cette ville.

Après tant de précautions, il étoit difficile que Vincent ne réussît pas. Mais, quelque suc-

cès qu'il pût attendre de la miséricorde de Dieu, il y a bien de l'apparence que les bénédictions dont son travail fut suivi, passèrent ses espérances. L'Esprit, qui parloit par sa bouche, renouvela en très-peu de temps la face de sa paroisse. Quatre mois n'étoient pas écoulés, qu'on ne trouvoit plus Châtillon dans Châtillon même, tant tout y étoit changé! Les plus grands pécheurs se présentoient en foule au Tribunal de la Pénitence; et comme le Saint ne renvoyoit jamais personne, on étoit assez souvent obligé de l'aller retirer du Confessionnal, où tout occupé du besoin spirituel de ses frères, il oublioit les plus pressans besoins de la nature. 1617.

Abrégé d'Abelly, L. 1, p. 71.

Parmi les conversions que Dieu opéra par son ministère, on remarque celle de deux (1) jeunes personnes de condition, qui pleines de l'esprit et des maximes du siècle, n'avoient jusqu'alors fait qu'un assez mauvais usage des agrémens de leur sexe, et des avantages de la fortune. Leurs mœurs se ressentoient de la corruption du grand monde, dans lequel on les avoit élevées. Esclaves du luxe et des modes, elles ignoroient ces justes bornes que prescrit Saint Paul à ceux qui ont embrassé l'Evangile. Leurs occupations les plus ordinaires étoient les danses, les festins et les jeux. Dès le premier

(1) Françoise Bochet de Maysera, femme de M. Gonar, Seigneur de la Chassaigne; et Charlotte de Brie, femme de M. de Cajot, Seigneur de Brunand.

1617. discours que le saint Prêtre fit en public, elles conçurent une haute idée de son mérite. Son style tout de feu les ébranla, et elles s'arrangèrent pour lui faire visite. C'étoit là que la grace les attendoit. Vincent, qui s'aperçut du trouble qu'il avoit fait naître dans leurs consciences, leur parla de Dieu avec tant de force et tant d'onction, qu'elles prirent sur-le-champ leur parti; et sans se mettre en peine de ce que le monde pourroit en dire, elles formèrent la résolution de renoncer à ses amusemens, et de se consacrer sans réserve au service de J. C. et des pauvres qui sont ses membres. Elles l'entreprirent, et l'exécutèrent avec une facilité qui les surprit elles-mêmes; et leur zèle les rendit dignes d'être les premières pierres de l'Edifice spirituel, que le saint Homme éleva quelque temps après en faveur des malades, et qui, sous le nom de Confrairie de la Charité, a depuis servi de modèle à une infinité d'autres, comme nous le dirons un peu plus bas.

L'éloignement du Pasteur, qui manqua enfin à ces généreuses femmes plutôt qu'elles n'avoient cru, ne ralentit point leur ferveur; et il se présenta dans la suite de fâcheuses conjonctures, qui firent éclater toute leur vertu. Peu de temps après le retour de Vincent à Paris, la ville de Châtillon fut visitée de Dieu par une famine extraordinaire. La faim et la mort annonçoient déjà leurs ravages; et tout étoit à craindre

pour les pauvres. Mais l'esprit de fermeté et de vigilance, que les élèves de notre Saint avoient puisé dans ses leçons, vint au secours de la misère et de l'indigence. M. Beynier s'associa aux deux Dames dont nous parlons. Elles louèrent avec lui un grenier commun, elles y mirent une partie de leur blé, elles y ajoutèrent celui qu'elles purent ramasser dans une quête générale qu'elles firent chez ceux de la ville et des environs, qui étoient en état d'y contribuer; et sans se rebuter ni du travail, ni de la dépense, elles le distribuèrent elles-mêmes à ceux qui n'en avoient pas. 1617.

Un fléau plus redoutable que la famine, la suivit de près. La peste désola Châtillon. La crainte d'un mal si contagieux et si terrible effrayoit les hommes les plus courageux. Le sexe le plus foible et le plus timide parut ne l'appréhender pas. Que l'on est fort, quand on est animé de la charité de J. C! Ces mêmes Dames, qui auroient pu se mettre à l'abri de l'orage dans leurs maisons de campagne, ne voulurent pas abandonner les pauvres et les malades. Le trouble et les alarmes publiques ne leur ôtèrent rien de la présence d'esprit si nécessaire, mais si rare dans ces tristes occasions. Sans vouloir tenter Dieu, elles mirent en lui leur confiance. Elles firent dresser des cabanes auprès de la ville, et elles s'y logèrent. C'est là qu'on préparoit des vivres pour les pauvres, et des re-

1617. mèdes pour ceux qu'elle avoit attaqués: des mains fidèles étoient chargées de les porter à ceux qui en avoient besoin. La ville de Châtillon fut attendrie du spectacle que lui donnoient deux personnes si distinguées dans la Bresse; et on avoit peine à retenir ses larmes, quand on les voyoit passer les jours et les nuits dans des chaumières, où exposées à la corruption de l'air, elles essuyoient encore les incommodités de ces misérables réduits. La fin du mal ne fut pas le terme de leur charité. Les instructions, que notre Saint leur avoit données, leur furent toujours présentes; et comme tout ce qu'elles avoient fait jusqu'alors ne suffisoit pas à l'étendue de leur zèle, elles contribuèrent à l'établissement des PP. Capucins dans la ville de Châtillon, pour multiplier, par le moyen de ces saints Religieux, le bien qu'elles ne pouvoient faire par elles-mêmes.

Conversion du Comte de Rougemont.

La conversion de ces deux Dames donna dans tout le pays beaucoup de crédit au saint Prêtre; mais il n'y en eut point de plus éclatante, ni de plus capable d'honorer ses travaux, que celle du comte du Rougemont. C'étoit un Seigneur de Savoie retiré en France, lorsque Henri IV unit la Bresse à son Royaume. Il avoit passé toute sa vie à la Cour, et il en avoit pris, ainsi qu'il n'arrive que trop ordinairement à ceux qui la fréquentent, les sentimens et les maximes. Comme les duels étoient alors la passion do-

Abelly, L. 1, p. 50.

minante des gens de condition, et le moyen le plus propre à leur acquérir cette fausse réputation, dont ils sont si jaloux, le Comte de Rougemont, qui aimoit la gloire, et qui ne savoit ni pardonner, ni dissimuler une injure, étoit un des plus grands duellistes de son siècle. Il étoit toujours prêt à mettre l'épée à la main, soit pour venger ceux de ses amis qui lui demandoient du secours, soit pour terminer ses querelles personnelles; et parce qu'il étoit grand, souple et vigoureux, il avoit toujours l'avantage. On auroit peine à croire, disoit notre Saint, en parlant de lui, combien il avoit maltraité, blessé et tué de monde. Il s'étoit rendu la terreur de tout le pays; et quiconque ne marchoit pas droit avec lui, étoit sûr *d'être promptement expédié.* La réputation de Vincent s'étant bientôt répandue dans toute la Bresse, le Comte voulut connoître par lui-même un homme dont on lui disoit tant de choses extraordinaires. Il le fut voir plusieurs fois à Châtillon. Il lui parla souvent des affaires de son salut et de sa conscience; et il s'ouvrit sans peine, même dans la conversation, sur des excès dont jusque-là il s'étoit fait gloire, et qui d'ailleurs n'étoient ignorés de personne. La parole du Serviteur de Dieu fut pour lui ce glaive à deux tranchans, dont parle l'Ecriture; elle entra, elle pénétra jusque dans les replis de son ame, jusque dans les jointures et les

1617.

Abe'y, L. 1, p. 52.

Hebr. 4, v. 12.

1617. moëlles. Cet homme, qui en avoit fait trembler tant d'autres, commença lui-même à craindre. Sa conscience lui fit horreur, et pour la calmer au plutôt, il prit le parti de se mettre sous la conduite du Saint, et de se livrer à lui sans mesure et sans réserve. Son retour à Dieu fut aussi entier qu'il fût rapide; il ne passa presque point par ces degrés de foiblesse et d'imperfection, qu'on ne remarque que trop souvent dans la conversion de la plupart des pénitens; et Vincent eut plus de peine à modérer sa ferveur, que les autres Directeurs n'en ont d'ordinaire à l'inspirer à ceux qui en sont dépourvus. Toute la province fut surprise de voir un homme vindicatif, sensible jusqu'à l'excès, et qui ne connoissoit d'autres lois que celles des bienséances du siècle, embrasser, en moins de quinze jours, les plus rigoureux exercices d'une vie parfaitement chrétienne.

Abelly, L. 1, p. 50. Il commença d'abord par vendre sa terre de Rougemont; et de plus de trente mille écus qu'il en retira, il n'y eut pas une obole qui ne fût employée, soit à fonder des Monastères, soit à soulager ceux qui étoient dans l'indigence. Le château de Chandes, où il faisoit sa demeure ordinaire, étoit comme un Hospice commun pour les Religieux, et une espèce d'Hôpital pour tous les pauvres: sains et malades, ils y étoient traités avec toute l'attention, toute la charité possible. Rien ne leur

manquoit, ni pour les besoins du corps, ni 1617.
pour ceux de l'ame; parce que le Comte entretenoit des Ecclésiastiques, qui n'avoient d'autre occupation que celle de les consoler, et de leur rendre tous les services dont ils étoient capables. Il animoit par son exemple, ceux de ses gens qu'il avoit chargés de cette bonne œuvre; il ne leur laissoit faire que ce qu'il ne pouvoit faire lui-même. Il n'y avoit dans toute l'étendue de ses Terres aucun pauvre malade qu'il n'allât visiter et servir en personne; et lorsqu'il étoit obligé de s'absenter, ce qui étoit assez rare, il les faisoit visiter et servir par ses domestiques.

Il avoit une si haute idée de la pauvreté, que, quoiqu'il possédât son bien, moins en maître, qu'en économe chargé de le faire valoir au profit des malheureux, il vouloit absolument y renoncer, pour se conformer à la conduite de celui qui étant riche s'est fait pauvre pour nous. Vincent eut besoin de toute son autorité pour l'empêcher de faire cette démarche; et le Comte eut besoin de toute sa soumission pour céder à ses avis. C'est le P. Desmoulins, de l'Oratoire, qui nous a transmis tous ces faits; et son témoignage ne peut être suspect, puisqu'il n'a rien dit dont il n'ait été témoin. « Ah! mon Père, lui disoit un jour le » Comte de Rougemont, les yeux baignés de » larmes, faut-il que je sois toujours traité de

1617. » Seigneur, et que je possède tant de biens ? » Pourquoi M. Vincent m'impose-t-il cette dure » nécessité ? Que ne me laisse-t-il faire ? Je vous » assure, ajoutoit-il, que s'il me lâchoit la » main, avant qu'il fût un mois, je ne posséderois pas un pouce de terre ; et je ne puis » comprendre comment un chrétien peut rien » posséder en propre, en voyant le Fils de Dieu » si pauvre sur la terre. »

Prov. 4, 18. *Abelly*, *L.* 1, *p.* 52. Comme la lumière des Justes, quelque vive qu'elle soit dès le commencement, croît toujours, et s'augmente jusqu'à ce qu'elle forme un jour parfait, le Comte faisoit chaque jour de nouveaux progrès. Il obtint de l'Archevêque de Lyon la permission de tenir le saint Sacrement dans sa chapelle, afin de ranimer plus souvent sa foi et son amour. C'est là que, prosterné aux pieds de son Sauveur, il repassoit dans l'amertume d'une juste douleur les ignorances de sa jeunesse, et les excès d'un âge plus avancé ; il pleuroit avec des larmes de sang la perte irréparable de tant d'ames, que l'amour d'une fausse gloire lui avoit fait précipiter dans l'abîme ; et il mettoit, comme le Prophète, sa bouche dans la poussière, pour concevoir un rayon d'espérance. Il donnoit régulièrement au moins trois heures par jour, et quelquefois quatre, à la méditation. Il la faisoit toujours tête nue, à genoux, et sans s'appuyer. La Passion et les souffrances de J. C. étoient le grand

objet de ses réflexions. Sa piété le porta un jour à savoir combien le Fils de Dieu avoit reçu de coups dans sa flagellation : il se regarda, en jetant là vue sur ses anciens désordres, comme un des principaux Ministres de cette sanglante exécution ; et pour racheter ses péchés par une aumône, qui eût quelque rapport avec leur nombre, il donna à la maison de l'Oratoire de Lyon autant d'écus qu'il crut avoir fait de plaies à son divin Sauveur. 1617. *Abelly*, *L.* 1, *p.* 51.

On a de Vincent lui-même des détails intéressans sur M. le Comte de Rougemont, qu'il cita une fois comme exemple dans une exhortation qu'il faisoit sur le détachement des créatures. Voici ses propres termes :

Comme je l'allai voir un jour en sa maison, il me raconta les pratiques de sa dévotion, et entre les autres celle de son détachement des créatures. « Je suis assuré, me disoit-il, que si je ne tiens à rien du monde, je me porterai tout à Dieu ; et pour cela je regarde si l'amitié d'un tel Seigneur, d'un tel parent, d'un tel voisin m'arrête ; si c'est l'amour de moi-même qui m'empêche d'aller ; si ce sont mes biens, ou la vanité qui m'attachent ; mes passions ou mes aises qui me retardent : et quand je m'aperçois que quelque chose me détourne de mon souverain bien, je prie, je coupe, je brise, je me fais quitte de ce lien ; ce sont-là mes exercices. »

Il me dit particulièrement ceci, dont je me

1617. *suis souvent ressouvenu, qu'un jour allant en voyage, et s'occupant de Dieu le long du chemin à son ordinaire, il s'examina si depuis le temps qu'il avoit renoncé à tout, il lui étoit resté, ou survenu quelque attache : il parcourut les affaires, les alliances, la réputation, les grands et les menus amusemens du cœur humain; il tourne, il retourne; enfin, il jette les yeux sur son épée : « Pourquoi la portes-tu? se dit-il à lui-même. Quoi? quitter cette chère épée, qui t'a servi en tant d'occasions, et qui après Dieu t'a tiré de mille et mille dangers? Si on t'attaquoit encore, tu serois perdu sans elle; mais aussi il peut arriver quelque riotte, où tu n'auras pas la force portant une épée, de ne t'en pas servir, et tu offenseras Dieu derechef. Que ferai-je, donc, mon Dieu! que ferai-je? un tel instrument de ma honte et de mon péché, est-il encore capable de me tenir au cœur? je ne trouve que cette épée seule qui m'embarrasse. O que je ne serai plus si lâche que de la porter! » et en ce moment se trouvant vis-à-vis d'une grosse pierre, il descend de son cheval, prend cette épée, et la rompt et met en pièces sur cette pierre, et puis remonte à cheval et s'en va. Il me dit que cet acte de détachement, brisant cette chaine de fer qui le tenoit captif, lui donna une liberté si grande, que bien que ce fût contre l'inclination de son cœur qui aimoit cette épée, jamais plus il n'avoit eu d'affection à chose périssable, et qu'il ne tenoit qu'à Dieu seul.*

Cette confiance, qui n'étoit fondée que sur les mérites infinis du Fils de Dieu, ne fut pas confondue. Le Comte de Rougemont marcha jusqu'au dernier moment dans la voie où son Directeur l'avoit fait entrer. Il fut éprouvé sur la fin de ses jours par une longue et fâcheuse maladie; mais son amour et sa fidélité furent plus constans que ses douleurs ne furent continuelles. Enfin près de partir pour l'éternité, il demanda aux PP. Capucins, et il reçut avec respect, l'humble habit de S. François. Ce sac de pénitence lui parut plus glorieux que toutes les dignités dont il avoit été revêtu. Personne ne douta que sa mort ne fût précieuse aux yeux du Seigneur, chacun le combla de bénédictions; mais on ne lui en donna jamais, sans les faire remonter jusqu'à Vincent de Paul, à qui le Comte étoit, après Dieu, redevable de sa conversion, et sans lequel il eût bien pu mourir comme il avoit si long-temps vécu, c'est-à-dire, dans le désordre et l'impénitence. 1617.

Vincent ne borna pas son zèle à ceux que S. Paul appelle les domestiques de la Foi; il l'étendit à ceux que les nouvelles hérésies avoient séparés de l'Église. Un des premiers, dont il entreprit la conversion, fut le sieur Beynier, celui-là même chez qui le Saint avoit logé en arrivant à Châtillon. C'étoit un jeune homme à qui ses parens avoient transmis et leurs erreurs, et des biens considérables, et par con- Conversion de plusieurs Hérétiques. *Abelly, L. 1, p. 47.*

1617. séquent une grande facilité de se plonger dans toutes sortes de désordres : il en usoit sans ménagement, et il menoit une vie qui n'étoit rien moins qu'édifiante. Vincent, à l'exemple du Fils de Dieu, qui conversoit volontiers avec les Publicains, et qui avoit plus soin des malades que de ceux qui étoient en santé, s'insinua peu à peu dans son esprit. Il lui fit sentir le danger auquel ses mauvaises mœurs et son hérésie exposoient son salut éternel. Il le sépara insensiblement de la compagnie d'une foule de libertins qui l'assiégeoient auparavant, et qui ne réussissoient que trop à lui inspirer les sentimens dont ils étoient eux-mêmes remplis. Enfin il lui représenta de la manière la plus vive, que si le libertinage s'accorde bien avec une Religion, qui fait Dieu auteur du péché, il ne s'accorde pas avec la vraie Religion de J. C.

Second procès-verbal, p. 3.

Ibid.

Les paroles de l'homme de Dieu ébranlèrent enfin le sieur Beynier. Il parut plus sage, plus modéré, plus circonspect dans sa conduite. Ce changement inopiné alarma les ministres de Châtillon. Ils n'avoient pas paru s'embarrasser que Beynier continuât à vivre dans la débauche; mais ils comptèrent pour beaucoup de le perdre. Un homme riche est un objet pour les Sectaires; son bien aide le parti, et son nom grossit la liste. On mit donc tout en usage pour retenir un homme qui ne devenoit suspect que

parce qu'il étoit devenu plus sage. Mais les reproches, les prières et les sollicitations furent inutiles. Les momens de Dieu étoient arrivés; et le nouveau prosélyte, après avoir renoncé à ses déréglemens, renonça encore à son hérésie. Vincent auroit pu recevoir son abjuration, selon le pouvoir que lui en avoit donné M. de Marquemont, Archevêque de Lyon; mais son humilité ne le lui permit pas. Il en céda l'honneur à d'autres; et il ne tint pas à lui qu'on ne crût dans le public qu'il n'avoit aucune part à la double conversion du sieur Beynier, quoique Dieu ne se fût servi que de lui seul pour l'opérer. C'est la remarque importante que fit alors le P. Desmoulins, Supérieur des Prêtres de l'Oratoire de Mâcon. 1617. *Abelly, L. 1, p. 48.*

Si le retour de M. Beynier à l'Eglise romaine fit beaucoup d'honneur au zèle et à la capacité de Vincent de Paul, la régularité constante de sa conduite ne lui en fit pas moins. Il entra dans la pratique des plus grandes vertus du christianisme avec une vivacité surprenante. Il résolut de garder le célibat pendant toute sa vie. Il rendit en une semaine deux ou trois Métairies, que personne ne lui redemandoit; mais dont l'acquisition faite par ses parens, qui peut-être n'étoient pas fort scrupuleux, lui paroissoit suspecte. Il fut aussi riche envers Dieu, et envers les pauvres qui sont ses membres, qu'il avoit été prodigue en dépenses superflues.

1617. Il soulageoit abondamment tous les misérables qui se présentoient à lui. Sa charité se déclara plus que jamais dans la peste et la famine, qui, peu d'années après le départ de Vincent, affligèrent la ville de Châtillon. Enfin il poussa la libéralité si loin, qu'à force de donner, soit aux Eglises, soit aux pauvres, il devint pauvre lui-même; le peu de bien qui lui restoit, quand Dieu daigna l'appeler à lui, ne fut employé, selon ses dernières intentions, qu'en des œuvres de piété et de miséricorde. Le lecteur remarquera plus d'une fois, dans l'Histoire que nous écrivons, que la charité pour le prochain étoit la vertu favorite de notre Saint, et qu'il avoit un talent singulier pour la communiquer à tous ceux qui avoient quelque rapport avec lui.

Second procès-verbal, p. 4.

Ibid.

La conversion de Beynier fut suivie de plusieurs autres: mais il n'y en eut point qui fît plus de bruit que celle de Messieurs Garron; parce qu'il n'y en eut point qui fut plus traversée. Leur père, qui avoit été officier dans la compagnie des Gendarmes de M. le duc de Montpensier, étoit un des plus zélés partisans de la Religion prétendue réformée. Le changement de Beynier son beau-frère, l'avoit outré: mais quand il vit qu'on commençoit à détromper ses enfans mêmes, il ne se posséda plus. Il mit en usage tout ce que l'autorité paternelle a de plus capable de faire impression. Il menaça ses enfans de les déshériter; il tra-

Ibid.

duisit Vincent à la Chambre de l'Edit à Grenoble. Il mit en mouvement et ses amis, et ses ministres. Tout fut inutile, parce qu'il n'est ni force, ni puissance, qui prévale contre les desseins de Dieu. Tous ses enfans se convertirent; l'un d'eux fit son abjuration à Montpellier, entre les mains de M. Fenouillet, qui en étoit Evêque; les autres la firent à Châtillon. Le malheureux père en mourut de douleur: mais la mort même ranima la foi de sa famille. L'aîné de ses enfans entra dans l'ordre des Capucins, sa fille se fit Religieuse ursuline; les autres restèrent dans le siècle, et y donnèrent de grands exemples de charité, de désintéressement, et sur-tout de zèle pour la gloire de Dieu.

1617.

Premier procès-verb.

Second procès-verbal, p. 4.

Le service important que Vincent de Paul avoit rendu à Messieurs Garron, ne s'effaça jamais de leur esprit. Ils se firent un devoir de régler leur conduite sur les maximes qu'il leur avoit apprises, et ils le consultoient dans leurs doutes. Nous avons encore une lettre *, par laquelle un d'entre eux lui demandoit, près de quarante ans après, son sentiment sur une affaire importante. Cette lettre marque si bien, et le respect qu'avoient pour notre Saint ceux qui l'avoient pratiqué, et le talent qu'il avoit de les former aux plus sublimes vertus, que quoiqu'un peu surannée pour le style, nous croyons la devoir rapporter ici: « Voici, ce sont ses » termes, un de vos enfans en J. C. qui a re-

* Elle est du 27 août 1656.

Abelly, L. 1, p. 49.

1617. » cours à votre bonté paternelle, dont il a ressenti autrefois les effets, lorsque l'enfantant » à l'Eglise par l'absolution de l'hérésie, que » votre charité lui donna publiquement en l'é» glise de Châtillon-lez-Dombes, l'année 1617, » vous lui enseignâtes les principes, et les plus » belles maximes de la Religion catholique, » apostolique et romaine, en laquelle, par la » miséricorde de Dieu, j'ai persévéré, et espère » de continuer le reste de ma vie. Je suis ce » petit Jean Garron, neveu du sieur Beynier » de Châtillon, en la maison duquel vous lo» geâtes en arrivant ici. Je vous supplie de me » donner le secours qui m'est nécessaire, pour » m'empêcher de rien faire contre les desseins » de Dieu. J'ai un fils unique, qui, après avoir » achevé ses classes, a formé le dessein de se » faire Jésuite. C'est le fils le plus avantagé des » biens de fortune, qui soit en toute cette pro» vince. Que dois-je faire? Mon doute procède » de deux choses, etc. » Après avoir exposé les raisons pour et contre ce dessein, il conclut par ces paroles : « Je crains de faillir, et » j'ai cru que vous me feriez la grace de don» ner vos avis là-dessus à un de vos enfans, » qui vous en supplie très-humblement. Vous » agréerez que je vous dise, que dans Châtil» lon l'Association de la Charité des Servantes » des pauvres est toujours en vigueur. »

Nous ne savons pas quelle réponse fit le Saint

à cette lettre; mais on ne peut douter qu'elle 1617.
ne l'ait beaucoup consolé dans son extrême vieillesse. D'un côté, il y voyoit un père de famille, qui plein de l'Esprit dont il l'avoit autrefois animé, étoit prêt à se priver d'un fils qui faisoit sa joie et sa consolation, et qui ne différoit d'en faire le sacrifice à Dieu, que parce qu'il doutoit encore s'il lui seroit agréable. D'un autre côté, il apprenoit que le Seigneur continuoit à bénir les œuvres de ses mains, et que le premier établissement qu'il avoit fait en faveur des pauvres, subsistoit dans toute son étendue. Ce dernier article, qui regardoit les pauvres, que Vincent aima toujours si tendrement, dut sur-tout le toucher beaucoup; et l'ardeur avec laquelle il multiplia jusqu'à la mort la Confrairie de la Charité, peut aisément faire juger avec quel plaisir il apprit que celle qui avoit servi de modèle à toutes les autres, n'avoit point dégénéré. Nous ne pouvons nous dispenser de faire connoître ici la nature d'un établissement si utile au public. Nous le ferons en peu de mots; mais il faut commencer par expliquer ce qui porta notre Saint à en former le plan, et à l'exécuter. On y remarquera la vérité de ce qu'a dit tant de fois le Serviteur de Dieu, que dans les différens Etablissemens, dont on le faisoit auteur, il n'y avoit rien du sien; que tout s'étoit fait sans aucun dessein de sa part, et qu'il n'avoit jamais pensé que ces

Occasion et établissement de la Confrairie de la Charité.

1617. foibles commencemens dussent avoir les heureux succès qu'il plut à Dieu de leur donner.

Abelly, L. 1, p. 45. Vincent étant, un jour de fête, prêt à monter en chaire pour faire une exhortation à son peuple, une * de ces deux Dames, dont j'ai parlé plus haut, l'arrêta un moment, et le pria de recommander aux charités de ses paroissiens, une famille extrêmement pauvre, dont la plupart des enfans et des domestiques étoient tombés malades dans une ferme, éloignée d'une demi-lieue de Châtillon. Il le fit avec cette onction qui lui étoit naturelle, et qui sembloit redoubler toutes les fois qu'il s'agissoit de l'intérêt de ceux qui étoient dans la misère. Il établit avec beaucoup de force la nécessité de secourir les pauvres, sur-tout quand la maladie se trouve jointe à l'indigence, et qu'ils sont hors d'état de se soulager eux-mêmes, comme l'étoient ceux qu'il leur recommandoit.

* Madame de la Chassaigne.

Ibid. Dieu donna tant de poids et d'efficace à ses paroles, qu'après la prédication, un grand nombre de ceux qui l'avoient entendue, sortirent pour aller visiter ces pauvres gens; personne n'y fut les mains vides; les uns leur portèrent du pain, les autres du vin, de la viande, et autres choses semblables. Vincent y alla lui-même après Vêpres, avec quelques-uns des habitans de Châtillon. Comme il ne savoit pas que tant d'autres y eussent déjà été avant lui, il fut fort surpris de rencontrer dans le chemin une

multitude de personnes qui revenoient par troupes, et dont quelques-unes se reposoient sous des arbres, parce que la chaleur étoit excessive. Il loua leur zèle, mais il ne le trouva pas assez sage. *Voilà*, dit-il, *une grande charité qu'ils exercent; mais elle n'est pas bien réglée. Ces pauvres malades auront trop de provisions à la fois, dont une partie sera gâtée et perdue; et puis après ils retomberont dans leurs premières nécessités.* 1617.

Cette première réflexion porta Vincent, qui avoit un esprit d'arrangement et de système, à examiner par quel moyen on pourroit secourir avec ordre non-seulement cette famille affligée, qui étoit actuellement l'objet de son zèle, mais tous ceux qui dans la suite se trouveroient dans une nécessité semblable. Il en conféra aussitôt avec quelques femmes de sa paroisse, qui avoient du bien et de la piété. On convint assez aisément de la manière dont il faudroit s'y prendre. Chacun voulut avoir part à une si bonne œuvre; et le Saint, pour profiter de ces heureuses dispositions, dressa un projet de règlement, dont il voulut qu'on fît l'essai pendant quelque temps, avant que d'y faire mettre le sceau par l'approbation des Supérieurs Ecclésiastiques. Vincent avoit une maxime qu'il suivit toujours, quand on ne le força point à s'en écarter; et à laquelle ceux qui sont en place ne sauroient trop faire d'at-

1617. tention. Il étoit persuadé qu'un homme sage doit adapter ses idées à l'expérience ; et qu'il y a mille choses qui, quoique fort belles dans la spéculation, ne sont ni possibles, ni avantageuses dans la pratique. Aussi quoiqu'il ne fît jamais rien sans consulter Dieu, et sans prendre l'avis des personnes les plus expérimentées, il avoit soin de ne rien arrêter qu'après une épreuve suffisante. C'est ce qu'il fit par rapport au règlement de la nouvelle Association, à laquelle on donna dès-lors le nom de Confrairie de la Charité; et il n'en demanda l'approbation, que lorsque près de trois mois d'expérience lui eurent fait connoître qu'il n'y avoit rien à risquer. Il l'obtint aisément cette approbation (1); et le Grand-Vicaire, qui la donna en l'absence de M. de Marquemont, rendit justice et au zèle et à la sagesse du Curé de Châtillon. Nous allons donner un précis de ce règlement, qui pourra servir de modèle à ceux que leur piété et l'amour des pauvres porteroient à faire de semblables Etablissemens. Pour le faire avec plus d'ordre, nous le diviserons en dix articles. Ceux à qui ces sortes de détails ne plaisent pas, pourront s'en épargner la lecture.

1° Les personnes qui s'uniront ensemble

(1) Cette approbation fut donnée le 24 de novembre par M. Thomas de Mescatin-la-Faye, Comte de Lyon, Official et Grand-Vicaire. Les élections des Officières se firent en conséquence le 8 et le 12 de décembre.

pour soulager les pauvres malades, se propo- 1617.
seront J. C. pour modèle. Elles se souviendront Règlement de cette Confrairie.
que ce divin Sauveur, qui est la charité même,
n'a rien recommandé avec plus d'instance, que la pratique des œuvres de miséricorde, et qu'il l'a proposée à tous les Chrétiens par ces Règlement. Ms. de Châtillon, p. 2.
paroles : *Soyez miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux.* Et par celles-ci encore : *Venez, les bien-aimés de mon Père, possédez le Royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai été malade, et vous m'avez visité.*

2° On n'admettra pour cet emploi de Charité que des femmes, et des filles dont la vertu et la sagesse soient reconnues. Les unes et les autres n'y seront reçues que du consentement des personnes dont elles dépendent. Elles n'auront d'autre nom que celui de Servantes des pauvres, et elles se feront gloire de le porter. Pour prévenir la confusion qui naîtroit de la multitude, on n'en recevra qu'un certain nombre. Ce nombre fut fixé par Vincent à vingt-quatre pour la ville de Châtillon.

3° Pour établir l'ordre, et une juste subordination entre ces différentes personnes, elles éliront, sous les yeux du Curé de la Paroisse, une Supérieure et deux Assistantes. La Supérieure devra veiller à l'observation du règlement. Elle s'emploiera, autant qu'il lui sera pos-

1617. sible, à faire que les pauvres malades soient nourris et soulagés. Elle ne les admettra aux charités de la Confrairie, que lorsqu'ils seront véritablement pauvres; elle les congédiera, lorsqu'ils n'auront plus besoin de secours. En tout cela elle ne fera rien que de l'avis des autres Officières, à moins qu'il ne se trouve des cas si pressans, qu'elle ne puisse les consulter; et alors elle sera obligée de leur rendre au plutôt compte des raisons qu'elle a eues d'agir sans leur participation. Chacune de celles qui composeront l'Assemblée, respectera et aimera sincèrement celle qui sera placée à leur tête. On lui obéira dans tout ce qui regarde le service des pauvres; et pour le faire avec plus de facilité, on se souviendra que le Fils de Dieu a été obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la Croix.

4° La première Assistante, qui sera en même temps la Trésorière, et le principal Conseil de la Supérieure gardera l'argent de la Confrairie dans un coffre à deux serrures, dont elle aura une clef, et la Supérieure l'autre. Elle pourra cependant avoir entre les mains une somme peu considérable, pour être en état de fournir aux dépenses imprévues.

5° La seconde Assistante, dont la Supérieure prendra aussi les conseils, sera chargée de garder et d'entretenir le linge, et les meubles qui seront destinés au service des malades. Lorsqu'ils en auront besoin, elle leur en fournira,

après avoir consulté la Supérieure, et elle aura soin de les retirer après la maladie. 1617.

6°. Outre ces trois Officières, la Confrairie élira pour Procureur, un homme pieux et affectionné au bien des pauvres, et qui puisse faire son capital de leurs intérêts. On ne prendra pour cet emploi qu'un homme de la Paroisse, séculier ou Ecclésiastique, n'importe, pourvu qu'il soit vertueux et charitable. Il aura soin d'écrire le produit des quêtes qui se feront à l'Eglise ou dans les maisons; il gèrera les affaires qui concerneront le fonds du temporel, après avoir pris l'avis du Curé et des Officières de la Confrairie. Il proposera dans les Assemblées ce qu'il jugera de plus propre au bien des pauvres, ce qu'il aura fait, ou ce qu'il voudroit entreprendre pour leur service. Si la Confrairie a une Chapelle particulière, il veillera sur les ornemens, fera acquitter les messes, etc. Il sera regardé comme membre de l'Association; en cette qualité il aura part aux Indulgences qui lui seront accordées; et il aura voix dans les délibérations pendant qu'il exercera son office. *Ibid, p.* 3. *Ibid, p.* 5 *et* 6.

7°. Comme il est très-utile à une Communauté, que ceux qui la composent s'assemblent de temps en temps pour traiter de ce qui peut contribuer au bien et au progrès du Corps tout entier, et de chacun de ses membres, *les Servantes des pauvres* s'assembleront tous les troisièmes dimanches de chaque mois. Elles se con-

1617. fesseront et communieront ce jour-là, s'il est possible : elles entendront après Vêpres une courte exhortation, qui leur sera faite par le Curé du lieu; on délibérera ensuite sur ce qui peut intéresser la Confrairie. S'il est besoin de recueillir les suffrages, le Curé sera chargé de le faire : il commencera par celles qui auront été reçues les dernières, et il continuera, en suivant le temps de la réception, et remontant jusqu'au Procureur, aux Assistantes et à la Supérieure.

8° Les Officières ne pourront être en place que deux ans. Ce terme expiré, elles rendront leurs comptes en présence du Curé et de tous ceux des habitans de la Paroisse, qui voudront s'y trouver. Ce sera le lundi d'après la Pentecôte, qu'il sera procédé à une nouvelle élection. On continuera le Procureur, si rien n'oblige à lui en substituer un autre. Si quelque personne de la Confrairie vit d'une manière peu édifiante, ou néglige le soin des pauvres, on l'avertira mais avec charité; si elle ne se corrige pas, elle sera congédiée.

9° Les besoins spirituels des malades seront encore plus l'objet du zèle de la Confrairie, que leurs besoins temporels. On commencera donc par les premiers, qui sont plus intéressans que les autres. Ainsi on travaillera d'abord à porter les malades à faire une bonne confession. On leur représentera, que rien n'est

plus propre à sanctifier l'homme, que les souffrances et les afflictions, quand on les reçoit comme il faut de la main de Dieu. Pour toucher plus leur cœur, et les rendre plus attentifs, on leur mettra devant les yeux l'image du Fils de Dieu attaché à la Croix. On leur recommandera d'unir leurs peines à celles de ce divin Sauveur; et on leur fera sentir, que si le bois vert a été si peu ménagé, un bois sec et aride, qui n'est bon à rien, mérite un traitement bien plus rigoureux. Lorsqu'on portera le saint Viatique à quelqu'un de ceux dont la Confrairie aura soin, celle qui servira ce jour là, nettoiera la maison du malade, et elle la parera, autant qu'il sera possible, pour recevoir avec décence la visite du Fils de Dieu. La Confrairie assistera en Corps à l'enterrement des pauvres, qu'elle aura elle-même assistés pendant leur maladie, et elle fera une messe pour le repos de leur ame. A plus forte raison, on rendra les mêmes devoirs de charité à celles des Sœurs dont Dieu disposera.

1617. Ibid., p. 7 et 10.

10° Pour empêcher qu'une Association, qui n'est assez souvent composée que de personnes obligées de vivre du travail de leurs mains, ne porte préjudice au ménage de celles qui seront jugées dignes d'y être reçues, les Sœurs de la Confrairie serviront tour à tour les malades, pendant un jour seulement. La Supérieure commencera, ses Assistantes continueront, et

1617. après elles chacune des autres, selon l'ordre de sa réception. On préparera la nourriture des malades, et on les servira de ses propres mains. On en usera à leur égard, comme une mère pleine de tendresse en use à l'égard de son fils unique. *On leur dira quelque petit mot de Notre Seigneur,* et on tâchera de les égayer et de les réjouir, s'ils paroissent trop frappés de leur mal. *Ibid., p. 8.*

Vincent entre dans le détail de ce qu'on doit donner aux malades pour leur nourriture. Comme cela dépend beaucoup des circonstances, nous ne nous y arrêterons pas. Ce que nous venons de dire, suffit pour donner une idée de sa sagesse et de son amour pour les pauvres. Ainsi s'établit à Châtillon la première Confrairie de la Charité. Il seroit difficile, dit un témoin oculaire, de rapporter tous les biens qu'elle a produits, les conversions dont elle a été la source, et les secours qu'en ont reçus les pauvres, sur-tout dans le temps de la contagion, dont nous avons déjà parlé. Les habitans de Bourg et des lieux voisins, qui furent informés des avantages qui en revenoient au public, en établirent bientôt de semblables chez eux. L'homme de Dieu, que ces premiers succès avoient surpris et encouragé, la multiplia pendant toute sa vie, autant qu'il le put faire. En peu d'années il l'établit à Villepreux, à Joigni, à Montmirel, et en plus de trente

Second procès-verbal, p. 8.

Ibid.

Abelly, L. 1, p. 47.

Paroisses dépendantes de la Maison de Gondi. 1617.
C'est de là qu'elle a passé en Lorraine, en Savoie, en Italie, et en tant d'autres lieux, qu'on ne peut les compter. Mais au moins peut-on en conclure, comme on a fait depuis long-temps, qu'il y a, dans une grande partie de l'Europe, des milliers de pauvres qui doivent encore aujourd'hui, à la charité et à la sage industrie de Vincent de Paul, les secours et temporels et spirituels qu'ils reçoivent de la piété des fidèles.

Abelly, *L.* 2; *p.* 340.

Au reste, comme le saint Prêtre, quelque zélé qu'il fût pour la consolation de tous les misérables, avoit un attrait particulier pour les pauvres de la campagne, qui communément sont le plus abandonnés, il ne pensa pas d'abord à introduire la nouvelle Confrairie dans les villes considérables. Cependant il se trouva bientôt obligé de l'établir dans la capitale même du Royaume. Quelques dames de qualité, qui avoient des maisons de campagne dans l'Isle-de-France et dans les provinces voisines, où le Saint avoit fait des missions, virent et admirèrent les grands biens qui naissoient d'une si sainte Association : elles se rappelèrent en même temps, que, quoique l'Hôtel-Dieu de Paris ne fût fermé à personne, il y avoit cependant dans cette ville immense, un grand nombre d'artisans et d'ouvriers, que la honte, ou d'autres raisons empêchoient de s'y faire

1617. porter, lorsqu'ils tomboient malades; et que ces sortes de personnes, à qui tout manque, dès qu'elles sont hors d'état de travailler, se trouvoient en un ou deux jours réduites à l'état le plus fâcheux; n'ayant ni ressource, ni appui, ni consolation. Elles en parlèrent à messieurs les Curés, et leur proposèrent l'établissement de la Confrairie de la Charité, comme un moyen propre à dissiper un mal, sur lequel ils gémissoient eux-mêmes depuis long-temps. Plusieurs d'entre eux en conférèrent avec notre Saint; et comme ils étoient persuadés qu'il y avoit une bénédiction particulière attachée à toutes les œuvres qui passoient par ses mains, ils le prièrent de se charger de l'entreprise, et d'ajouter à son premier plan, ou d'en retrancher tout ce qu'il jugeroit à propos, eu égard à la diversité des lieux et des personnes. Le saint homme le fit avec cette activité qui lui étoit naturelle, quand il s'agissoit de l'intérêt des pauvres. La première Paroisse où il établit la Confrairie de la Charité, fut celle de Saint-Sauveur. Elle y fit les mêmes biens qu'elle avoit faits par-tout ailleurs; ceux qui approuvent le moins les nouveaux établissemens, ne purent s'empêcher d'estimer celui-ci, autant qu'il mérite de l'être; et il se répandit avec tant de rapidité dans presque toutes les Paroisses de Paris, qu'il fut aisé d'apercevoir que cette œuvre étoit du nombre de celles que

Abelly, *L.* 1, *p.* 108.

Dieu prend sous sa protection. J'ai cru de- 1617.
voir rapporter tous ces faits par anticipation, pour ne pas tomber dans des redites, aussi ennuyantes pour le lecteur, qu'elles sont peu favorables à l'historien.

LIVRE SECOND.

1617. Nouvelles tentatives de la Maison de Gondi.

Vincent étoit tout occupé du soin de son troupeau, et il recueilloit déjà très-abondamment les fruits de ses travaux, lorsque Madame de Gondi, qui n'avoit pas un seul instant perdu de vue le dessein de le faire rentrer dans sa Maison, fit, pour le déterminer enfin, un nouvel effort qui lui réussit. Elle lui envoya un gentilhomme de sa Maison, plein d'esprit et de sagesse, et qui de plus étoit son ami particulier. C'étoit ce même Dufresne, qui avoit fait entrer Vincent au service de la reine Marguerite, et que Vincent, à son tour, avoit fait entrer dans la Maison de Gondi, pour être Secrétaire du Général des Galères. Il étoit porteur d'un grand nombre de lettres. Il en avoit de Monsieur et de Madame de Gondi, de leurs enfans, du Cardinal de Retz, et même de M. de Bérulle. Vincent, quoique fort maître de lui-même, ne put cacher entièrement l'émotion, que lui causa cette dernière tentative. La tristesse et la douleur parurent peintes sur son visage. Pour calmer ces premiers mouvemens, et se mettre en état de suivre constamment la voix de Dieu, il se rendit à l'Eglise, et s'y jeta aux pieds de Notre

Ristretto, p. 20.

Premier et second procès-verbal.

Second procès-verbal, p. 9.

Seigneur. C'étoit sa coutume, et il ne se déter- 1617.
minoit jamais, sans avoir consulté ce grand Maître.

Dufresne, qui craignit d'échouer, entra en conférence avec son ami; il lui proposa des raisons si fortes, et des motifs si pressans, que Vincent en fut ébranlé, et commença dès-lors à douter *Abelly, L. 1, p. 44.* si Dieu vouloit se servir de lui plus long-temps à Châtillon. Dufresne s'aperçut de ces premières incertitudes du saint Prêtre, il s'efforça de les entretenir et de les augmenter: il lui représenta sur-tout, que dans une affaire si importante, il ne devoit pas prendre sa dernière résolution de lui-même; que si Dieu avoit tiré sa gloire du séjour qu'il avoit fait à Châtillon, il en pouvoit tirer une plus abondante de son retour dans la Maison de Gondi; et qu'il étoit juste, qu'à l'exemple de S. Paul, qui s'étoit fait instruire par Ananie, il consultât des per- *Ibid.*
sonnes sages, vertueuses et désintéressées.

Vincent y consentit; et après avoir recommandé cette affaire à un grand nombre de personnes de piété, il se rendit à Lyon avec Dufresne. Ils s'adressèrent tous deux au P. Bence, de l'Oratoire, qui, tout bien considéré, engagea notre Saint à retourner à Paris, où, supposé qu'il lui restât encore quelque difficulté, il pourroit, avec le secours de ceux qui le connoissoient plus particulièrement, apprendre d'une manière plus sûre la volonté de Dieu. Le



1617. saint Prêtre suivit ce conseil; et soit qu'avant son départ de Châtillon, il eût eu de nouvelles lumières sur le parti qu'il avoit à prendre; soit qu'après avoir consulté ses amis à Paris, il eût encore fait un voyage à Châtillon pour arranger ses affaires, il dit le dernier adieu à ses chers paroissiens. Il les assura, dans une exhortation qu'il fit à ce dessein, que, lorsque la Providence l'avoit conduit à Châtillon, il n'avoit pas cru les devoir jamais quitter; mais que, puisqu'elle en avoit ordonné autrement, c'étoit à eux, comme à lui, à respecter et à suivre ses décisions. Il ne manqua pas de les assurer qu'ils lui seroient toujours présens; il les conjura à son tour de ne le pas oublier dans leurs prières; et il répéta plusieurs fois qu'il en avoit un grand besoin.

Second procès-verbal, p. 9.

Ibid.

S'il est permis à un Pasteur de goûter le plaisir d'être tendrement aimé de son peuple, Vincent dut être bien consolé. Il n'eut pas plutôt annoncé son départ, que les larmes coulèrent des yeux de tous les assistans. Il y en eut plusieurs qui furent si peu maîtres de leur douleur, qu'ils la firent éclater par des cris. Chacun crut avoir tout perdu en perdant l'homme de Dieu. Les hérétiques furent les seuls qui ne purent dissimuler leur joie. Vincent n'eut jamais le talent de leur plaire; et ils ne l'aiment pas plus aujourd'hui qu'ils ne l'aimoient alors. Mais, outre que leur aversion même tourne à

Vincent quitte Châtillon.

Ibid.

la gloire de ce grand homme, et qu'elle fait son éloge, ils ne laissoient pas de rendre justice à sa vertu et à ses talens; et on n'a pas oublié à Châtillon ces paroles, que quelques-uns d'eux adressoient aux Catholiques: En perdant votre Curé, *vous perdez le soutien, et la meilleure pierre de votre Religion.* 1617. *Ibid., p. 12.*

Quoique le saint Prêtre eût des entrailles de mère pour tous ceux dont Dieu l'avoit chargé, les pauvres étoient cependant plus particulièrement l'objet de sa complaisance et de sa tendresse. Aussi leur donna-t-il, dans cette conjoncture, toutes les marques possibles de charité et d'affection. Il leur distribua ses petites provisions, *ses habits, et son linge même.* Ils eurent néanmoins assez de peine à profiter de ses libéralités. Comme il passoit universellement pour un Saint, chacun s'empressoit d'avoir quelque chose qui lui eût appartenu, et un pauvre homme nommé Julien Caron, à qui il avoit donné un chapeau, eut toutes les peines du monde à empêcher qu'il ne lui fût enlevé par la multitude. *Ibid., p. 9.* *Ibid., p. 12.*

Le jour de son départ fut comme un jour de deuil public. Le tumulte et la douleur recommencèrent. Un nombre prodigieux de personnes le suivirent. *Ils crioient miséricorde,* comme si leur ville eût été prise d'assaut Vincent, qui ne pouvoit retenir ses larmes, les recommanda tous à la grace de Dieu, et leur *Ibid.*

1617. donna sa bénédiction pour la dernière fois. Messieurs les Comtes de Lyon, pour continuer le bien qu'il avoit commencé, lui donnèrent pour successeur, ce même Louis Girard, qu'il s'étoit associé en entrant à Châtillon; et il y a bien de l'apparence, que ce choix fut l'effet des instances réitérées (1) de Vincent de Paul, qui connoissoit le mérite de ce digne Prêtre, et qui aimoit trop son troupeau, pour le voir rentrer sous la conduite de gens semblables à ceux qui le gouvernoient si mal avant qu'il en fût chargé.

Tout, ou presque tout ce que nous venons de rapporter, est tiré des deux procès-verbaux qui furent faits à Châtillon, environ quatre ans après la mort du Serviteur de Dieu. M. Charles Demia, Prêtre, Docteur en droit, qui fut chargé de recueillir les dépositions *des plus* *Ibid., p. 1.* *anciens et principaux habitans* de la même ville, qui avoient vu et connu Vincent de Paul, a dressé le second de ces procès-verbaux, qui est le plus étendu, il le finit par ces belles pa- *Ibid., p. 10.* roles : « Enfin, les soussignés disent, qu'il se» roit impossible de marquer tout ce qui a été » opéré en si peu de temps par M. Vincent; et » qu'ils auroient même de la peine à le croire,

(1) Saint Vincent fit la démission pure et simple de sa cure le dernier de janvier 1618, par acte passé devant Thomas Gallot, Notaire de Paris. Cependant M. Girard n'y fut nommé que le 10 de juillet de la même année. *Second procès-verbal*, p. 10.

» s'ils ne l'avoient vu et entendu. Ils en ont une 1617.
» si haute estime, qu'ils n'en parlent que
» comme d'un Saint. Ils publient hautement
» que jamais ils n'ont eu, et qu'ils n'auront
» jamais un pareil Curé, et qu'il les a bien
» quittés trop tôt pour eux. Ils croient que ce
» qu'il a fait à Chatillon, seroit suffisant pour
» le faire canoniser; et ils ne doutent point,
» que s'il s'est par-tout comporté, comme il a
» fait en ce lieu, il ne le soit un jour. »

On peut aisément juger par ce peu de mots, combien la mémoire de Vincent de Paul étoit profondément gravée dans le cœur de ceux qui l'avoient vu de près, et quelle idée les peuples avoient de sa vertu et de sa sainteté. Dieu même sembloit avoir confirmé cette idée, ou par des miracles, ou par des événemens qui en approchoient. L'acte authentique, que nous avons déjà tant de fois cité, en rapporte un, qui a quelque chose de singulier. Il y avoit à Châtillon une femme (1), qui étant enceinte de plusieurs mois, se blessa considérablement, et qui, en conséquence, lorsqu'elle fut à terme, ne put accoucher. Ce premier malheur fut suivi d'une enflure excessive, qui lui causoit les plus cruelles douleurs. Les médecins l'abandonnèrent, persuadés qu'il n'y avoit point de remède

(1) Son mari se nommoit Marc-Antoine Mailles. *Second procès-verbal*, p. 11.

1617. à son mal. Vincent, aux prières duquel elle s'étoit recommandée, alloit quelquefois chez elle pour la consoler. Elle assura constamment, que la présence du saint homme suspendoit ses douleurs, et qu'elle n'en ressentoit aucune atteinte, pendant qu'il restoit dans sa maison. Elle accoucha enfin, contre toute espérance, d'une masse de chair inanimée; sa délivrance surprit tout le monde, et on l'attribua unanimement aux prières, que faisoit souvent pour elle le Serviteur de Dieu. Quoi qu'il en soit de la nature de cet événement, sur lequel il ne me convient pas de prononcer, on peut dire que les grands biens que Vincent a opérés à Châtillon, tiennent du miracle, et que des succès aussi rapides, (car enfin tout ce que venons de rapporter s'est fait en moins de cinq mois) sont et l'effet et la preuve d'une Providence, qui ne suit pas les loix communes.

Pendant qu'une partie de la Bresse s'abandonnoit aux larmes, et qu'elle regrettoit un homme, qui en étoit regardé comme l'Apôtre, Vincent s'avançoit vers Paris. Son retour fit autant de plaisir à ses amis, que son départ avoit causé de peine aux habitans de Châtillon. Il eut, dès le jour même de son arrivée, une longue conférence avec M. de Bérulle, et quelques autres personnes très-éclairées. On y arrêta encore, qu'il rentreroit dans la Maison de Gondi; et il y rentra en effet la veille de Noël

Abelly, L. 1, p. 45.

de la même année 1617. Toute la famille se félicita du bonheur de l'avoir recouvré. La pieuse Générale, qui avoit, plus que personne, senti le poids de son absence, sentit aussi, plus que personne, le plaisir de le posséder. Elle le reçut, comme un ange que Dieu lui renvoyoit, pour la conduire dans les voies de la perfection et du salut : mais, pour n'être pas exposée à de nouvelles alarmes, elle lui fit promettre, qu'il ne l'abandonneroit plus, et qu'il l'assisteroit jusqu'à la mort. 1617.

1618. Il rentre chez M. de Gondi. Ses travaux.

Le Saint, qui n'eut plus qu'une inspection générale sur l'éducation de Messieurs de Gondi, eut toute la facilité possible de suivre l'attrait qu'il avoit pour le salut des peuples de la campagne. Son zèle pour la sanctification de cette partie du troupeau de J. C. qui étoit alors si abandonnée, lui laissa peu le loisir de se reconnoître. Dès le commencement de l'année suivante, il prit des arrangemens pour faire une Mission à Villepreux, et dans les lieux circonvoisins. Cette fonction, que des Ecclésiastiques, qui sont souvent bien minces en tout sens, regardent comme au-dessous d'eux, ne rebuta pas des personnes du premier mérite, et qui occupoient des places distinguées. M. Cocqueret, Docteur de la Maison de Navarre; Messieurs Berger et Gontière, Conseillers-Clercs au Parlement de Paris, et plusieurs autres vertueux Prêtres, se joignirent à Vincent, et en-



1618. treprirent avec lui cette bonne œuvre. On ne se borna pas aux secours spirituels, on tâcha de remédier aux nécessités temporelles; et pour les prévenir, autant qu'il étoit possible, le Saint établit * à Villepreux la Confrairie de la Charité, sous l'autorité de M. le Cardinal de Retz, Evêque de Paris, qui en avoit approuvé les règlemens.

* Le 23 février.

La Comtesse de Joigni voyoit avec bien de la consolation, la sainte fécondité, qui étoit comme attachée aux travaux de son Directeur; elle en étoit d'autant plus touchée, que les peuples qui dépendoient d'elle, étoient le premier aliment de son zèle et de sa charité. Mais il faut rendre justice à cette femme, qu'on ne louera jamais assez, et tomber d'accord qu'elle entroit pour beaucoup dans toutes ces entreprises de piété, et qu'une partie du succès étoit l'effet et la récompense de son attention et de sa libéralité. Pendant que le saint Prêtre, et ceux qui travailloient avec lui, annonçoient l'Evangile et réconcilioient les pécheurs, la Générale des Galères faisoit une espèce de Mission à sa manière: sa piété la multiplioit, pour ainsi dire, dans ces sortes d'occasions. Quoique souvent infirme, et toujours d'une santé très-foible, elle se trouvoit par-tout; elle visitoit les malades, elle consoloit les affligés, elle terminoit les procès, elle apaisoit les dissentions, elle répandoit avec une sainte profusion, sur

Ibid., p. 54.

tous ceux qui en avoient besoin, des aumônes et des bienfaits. Ces secours extérieurs attendrissoient les peuples, et rendoient les cœurs plus dociles et plus propres à recevoir la semence de la parole. Que les Ouvriers évangéliques feroient encore de bien aujourd'hui, si les Grands du siècle s'associoient ainsi à leurs travaux, et pesoient sérieusement devant Dieu ce qu'ils doivent et aux Pasteurs et aux peuples! 1618.

Cette première Mission fut suivie de plusieurs autres, qui firent, cette même année et les suivantes, des biens incroyables dans les Diocèses de Beauvais, de Soissons et de Sens. J'en dirai un mot par anticipation, pour ne pas revenir trop souvent à la même matière : mais aussi, pour éviter la répétition, je ne les détaillerai pas scrupuleusement. Il me suffira de remarquer, que Vincent paroissoit infatigable. On eût dit qu'il vouloit dédommager la Maison de Gondi de la brèche que son absence y avoit faite. Ses travaux étoient en quelque sorte une Mission continuelle. Dès que la Comtesse de Joigni, qu'il accompagnoit ordinairement, étoit arrivée dans une de ses terres, l'homme de Dieu recommençoit ses exercices ordinaires de charité. Il faisoit des catéchismes aux pauvres et aux enfans; il recevoit avec bonté tous ceux qui se présentoient au confessionnal, il visitoit exactement les malades, et ceux surtout qui étoient le plus abandonnés.

1618. Mission de Montmirel. Conversion de trois Hérétiques.

La ville de Montmirel, où la Générale des Galères se trouvoit souvent, fut une de celles, où il fit des conquêtes et plus pénibles et plus glorieuses. Madame de Gondi, qui connoissoit trop l'ardeur et l'étendue de son zèle pour le ménager, ayant appris qu'il y avoit trois hérétiques dans le voisinage, lui proposa d'entreprendre leur conversion. Ce fut dans le château même, où on les avoit priés de se rendre, que notre saint Prêtre entra en conférence avec eux. Il employoit ordinairement deux heures par jour à les instruire. Il leur exposoit les dogmes de l'Eglise dans toute leur simplicité, c'est-à-dire, également détachés, et des disputes de l'école et des noires couleurs qu'ont coutume de leur donner les Ministres de la Religion prétendue réformée; il écoutoit avec patience leurs objections, et il les résolvoit avec cette précision, qui étoit son talent particulier, et que l'on admire encore aujourd'hui dans ses lettres et dans ses conférences. Dès la fin de la première semaine, il y en eut deux qui se rendirent; et qui, après avoir été assez heureux pour connoître la vérité, furent assez généreux pour l'embrasser et en faire une profession publique.

En 1619. *Abelly*, L. 1, p. 54.

Il n'en fut pas ainsi du troisième : c'étoit un de ces hommes, qui avec un esprit et des talens très-médiocres, sont parfaitement contens d'eux-mêmes; qui saisissent avec avidité tout

ce qui semble favoriser leurs préventions, et qui ne daignent ni écouter, ni moins encore approfondir ce qui pourroit leur ouvrir les yeux; qui ont assez d'adresse, et il n'en faut pas beaucoup, pour multiplier les objections; mais qui n'ont pas assez de lumière, pour en voir le faux et le travers, lors même qu'on le leur fait sentir; enfin, qui s'imaginent, qu'attaquer la morale relâchée, c'est pratiquer la morale sévère, et que leur conduite est hors d'atteinte, parce qu'ils voient ce qu'il y a de défectueux dans la conduite des autres. Tel étoit l'homme, avec qui Vincent eut à traiter. Il se croyoit habile, il se mêloit de dogmatiser; il vivoit assez mal, il se faisoit cependant de la mauvaise vie de quelques Catholiques, un argument de parti; et chaque jour il revenoit à la charge avec de nouvelles difficultés. En voici une qui l'arrêta un jour, lorsqu'on le croyoit à la veille de faire abjuration. Vincent l'a répétée plus d'une fois, pour faire voir combien sera terrible le jugement que Dieu exercera sur les mauvais Prêtres; et que c'est avec une profonde équité, qu'aux termes de l'Ecriture, il vengera sur l'indolence des Pasteurs, le sang et la perte des brebis qu'il leur avoit confiées.

1618.

Ezech. 3, *v.* 18.

« Vous prétendez, Monsieur, disoit à notre » Saint, l'Hérétique dont nous parlons; vous » prétendez que l'Eglise de Rome est conduite » par l'Esprit de Dieu. Mais c'est ce que je ne

Abelly, ibid.

1618. » puis croire; parce que d'un côté l'on voit les
» Catholiques de la campagne abandonnés à
» des Curés vicieux et ignorans, sans être ins-
» truits de leurs devoirs, sans que la plupart
» sachent seulement ce que c'est que la Reli-
» gion chrétienne; et que de l'autre, l'on voit
» les villes pleines de Prêtres et de Moines qui
» ne font rien; et que peut-être dans Paris il
» s'en trouveroit dix mille, qui laissent ce-
» pendant ces pauvres gens dans cette igno-
» rance épouvantable, par laquelle ils se per-
» dent tous les jours. Et vous voudriez me per-
» suader que cela soit conduit par le Saint-
» Esprit? je ne le croirai jamais. »

Cette objection toucha beaucoup le Serviteur de Dieu; il fut affligé de voir un Hérétique justifier sa révolte contre l'Eglise, par la conduite de ceux mêmes, dont la vie devroit être assez édifiante pour y faire entrer le Païen et l'Infidèle. Il conçut de nouveau, et l'étendue du besoin spirituel des peuples de la campagne et la nécessité de les secourir. Cependant, pour ne pas laisser sans réponse une difficulté, qui au fond n'avoit rien de solide, et qui dans de certains temps pourroit être aussi concluante contre les Protestans que contre les Catholiques : Vincent, en dissimulant le mal, autant qu'il le put faire, répliqua, qu'il y avoit encore dans plusieurs Paroisses de bons Curés et de bons Vicaires; que parmi les Ecclésias-

tiques et les Religieux qui abondent dans les villes, il y en avoit qui alloient catéchiser et prêcher dans les campagnes; qu'entre ceux qui ne sortoient pas de leurs monastères, les uns étoient occupés à prier Dieu, et à chanter ses louanges nuit et jour, les autres servoient utilement le public, en composant de savans ouvrages, en apprenant aux peuples la doctrine chrétienne, en administrant les Sacremens. Il ajouta que ceux qui restoient inutiles, et qui ne s'acquittoient pas, comme ils le devoient, de leurs obligations, étoient des hommes particuliers, sujets à l'erreur; qu'à la vérité ils étoient membres de l'Eglise, parce qu'elle renferme dans son sein la paille et le bon grain, mais qu'ils ne faisoient pas l'Eglise; qu'au contraire ils résistoient à l'Esprit saint qui la gouverne, et qu'ils devoient mourir un jour, parce qu'ils sont du nombre de ceux qui, comme parle S. Paul, vivent selon la chair. Il finit en expliquant ce qu'entendent les Catholiques, quand ils enseignent que l'Eglise est dirigée par le Saint-Esprit; et il fit voir que cette direction regarde, ou le Corps même de l'Eglise, qui ne peut se tromper dans ses décisions, ou les particuliers qui ne peuvent s'égarer, lorsqu'ils suivent les lumières de la Foi, et les règles de la justice chrétienne. Une réponse si juste et si sage eût dû satisfaire celui à qui on la faisoit: cependant il ne se rendit pas, et il sou- 1618.

1618. tint toujours que l'ignorance des peuples et le peu de zèle des Prêtres, étoient une preuve infaillible, que l'Eglise romaine n'étoit pas conduite par l'Esprit de Dieu.

Vincent, pour empêcher, autant qu'il étoit en lui, qu'on ne lui fît plus de pareilles objections, redoubla son zèle. Il mit en mouvement ceux de ses amis, qui avoient le plus de talent pour distribuer le pain de la parole; et il les engagea à parcourir avec lui les bourgs et les villages, pour ranimer la foi et la charité des

En 1620. peuples. Il revint l'année suivante à Montmirel, avec quelques Prêtres et quelques Religieux de sa connoissance. Messieurs Duchêne et Féron, dont le premier étoit Archidiacre de l'église de Beauvais, et le second le fut dans la suite de celle de Chartres, se mirent de la partie. Ces dignes ouvriers travaillèrent non-seulement à Montmirel, mais encore dans toutes les Paroisses voisines. Le bras de Dieu ne se raccourcit pas, et ces dernières Missions eurent tout le succès de celles de Folleville et de Villepreux. Le bruit s'en répandit dans tout le pays, et on n'y parloit que des grands biens dont Vincent de Paul étoit l'instrument. Ce même Hérétique, que notre Saint n'avoit pu gagner l'année précédente, voulut voir par lui-même ce qui en étoit : il examinoit avec toute l'attention d'un homme prévenu, les exercices qui s'y faisoient; il assistoit aux prédications et

aux catéchismes. Il vit le soin qu'on prenoit d'apprendre à ceux qui étoient dans l'ignorance, les vérités nécessaires au salut; il reconnut, il admira la charité avec laquelle on s'accommodoit à la foiblesse et à l'incapacité des plus grossiers, pour leur rendre sensible ce qu'ils devoient croire, et leur faire bien entendre ce qu'ils devoient pratiquer : enfin il fut témoin du changement et de la conversion d'un grand nombre de pécheurs qui, pleins d'horreur pour leurs anciens déréglemens, se hâtoient de les expier par la pénitence et les larmes. Frappé de tous ces objets, il vint trouver notre Saint, et il lui dit : « C'est maintenant » que je vois que le Saint-Esprit conduit l'E» glise romaine, puisqu'on y prend soin de » l'instruction et du salut des pauvres villa» geois. Je suis prêt à y entrer, quand il vous » plaira de m'y recevoir. » Vincent lui ayant demandé s'il ne lui restoit plus ni difficultés, ni doutes? « Non, répondit-il, je crois tout ce » que vous m'avez dit, et je suis disposé à re» noncer publiquement à toutes mes erreurs. »

1618.

Abelly, L. 1, p. 56.

C'étoit beaucoup qu'une confession si précise et si ferme : cependant notre saint Prêtre ne s'en contenta pas. Pour s'assurer de plus en plus de l'intégrité de la foi de son prosélyte, il l'interrogea en détail sur quelques-uns des articles qui sont controversés entre nous et les Protestans; et de plus près encore sur ceux dont il

1618. avoit paru le plus éloigné. Il fut satisfait de ses réponses, et il reconnut avec joie qu'il avoit retenu une bonne partie de ce qu'on lui avoit enseigné.

On assigna le dimanche suivant pour lui donner l'absolution de son hérésie : l'église du village de Marchais, où les Missionnaires travailloient actuellement, fut marquée pour le lieu de l'abjuration. Le nouveau converti s'y rendit exactement; l'assemblée étoit nombreuse, parce que le peuple avoit été averti de la cérémonie qui devoit se faire. Chacun remercioit Dieu du retour de la brebis égarée, et se réjouissoit de la voir accourir d'elle-même dans le bercail. Mais cette joie sainte fut troublée par un incident, auquel on ne s'attendoit pas.

Vincent ayant demandé publiquement à cet homme, s'il persévéroit dans le dessein d'abjurer ses erreurs, et de se réunir à l'Eglise catholique, il répondit, à la vérité, qu'il y persévéroit; mais il ajouta qu'il avoit encore une difficulté, et qu'elle venoit de se former dans son esprit, à l'occasion d'une image de pierre assez mal façonnée, qui représentoit la sainte Vierge, et dans laquelle, disoit-il, en la montrant du doigt, il ne pouvoit croire qu'il y eût aucune vertu. Le Saint dut être surpris de voir reparoître une objection, qu'il avoit déjà si solidement éclaircie. Il répondit cependant avec beaucoup de tranquillité, que l'Eglise

Abelly, L. 1, p. 56.

n'enseignoit pas qu'il y eût aucune vertu dans ces images matérielles; que Dieu pouvoit bien leur en communiquer; qu'il leur en communiquoit même de temps en temps, comme il l'avoit fait autrefois à la verge de Moïse, qui faisoit tant de miracles; mais que par elles-mêmes, elles n'avoient ni force ni puissance; qu'au reste ce dogme de notre Foi étoit si connu dans l'Eglise, que les enfans mêmes le lui pouvoient expliquer. Le saint Prêtre appela aussitôt un de ceux qui étoient le mieux instruits; et il lui demanda ce que nous devons croire touchant les saintes images. L'enfant répondit qu'il étoit bon d'en avoir, et de leur rendre l'honneur qui leur est dû, non à cause de la matière dont elles sont faites, mais parce qu'elles nous représentent Notre Seigneur J.C., sa glorieuse Mère, et les autres Saints qui règnent dans le Ciel, et qui ayant triomphé du monde, nous exhortent par ces figures muettes, à suivre leur foi, et à imiter leurs bons exemples. Vincent fit valoir cette réponse, et il s'en servit pour faire avouer à cet Hérétique, que la difficulté qui l'avoit arrêté, n'avoit rien de solide, et qu'elle n'eût même pas dû être proposée par un homme qu'on avoit eu soin d'instruire sur cet article, comme sur les autres. Le Protestant parut se rendre de bonne foi, et le Serviteur de Dieu eût pu absolument le réconcilier ce jour-là : mais comme il étoit en-

1618.

Ibid., *p.* 57.

1618. nemi de tout ce qui sentoit la précipitation, il jugea plus à propos de différer. Il le remit donc à un autre jour, pour lui donner le loisir de se disposer autant qu'il le jugeroit à propos. L'Hérétique en profita; et s'étant présenté à l'Eglise au temps qui lui avoit été marqué, il abjura ses erreurs à la face de toute la Paroisse. Son retour fut sincère, et il a persévéré jusqu'à la mort dans la profession de la Foi catholique.

L'ordre et le détail de cette conversion restèrent toujours profondément gravés dans la mémoire de notre Saint, parce que le soin qu'on prenoit d'instruire les habitans de la campagne en avoit été le principal motif. Il s'en servit une fois, pour animer les Prêtres de sa Compagnie à remplir dignement leur vocation. *O Messieurs*, s'écria-t-il dans un transport de zèle et de reconnoissance, *quel bonheur pour nous Missionnaires, de vérifier la conduite du Saint-Esprit sur son Eglise, en travaillant, comme nous faisons, à l'instruction et à la sanctification des peuples !*

Le Saint visite les galériens à Paris.

Quoique les besoins des pauvres gens de la campagne fussent le grand objet du zèle et de la charité de saint Vincent, il ne s'y bornoit pas. Tout ce qui étoit marqué au coin de la misère, étoit de son ressort; il lui étoit en quelque sorte dévolu. Il n'avoit besoin ni de sollicitations, ni de prières importunes; il alloit au-devant de tous les misérables; il se hâtoit de

soulager ceux mêmes qui n'avoient jamais pensé 1618.
à implorer son secours et sa protection. A peine étoit-il de retour des Missions, que, pour se délasser des fatigues attachées à ce pénible ministère, il visitoit les hôpitaux et les prisons, et il rendoit aux habitans de ces tristes lieux, tous les services qu'il pouvoit leur rendre, ou par lui-même, ou par ses amis. Comme son inclination particulière le portoit toujours du côté où il y avoit plus de plaies à guérir, surtout quand ceux qui en étoient frappés, avoient quelque rapport à la Maison de Gondi, il voulut savoir comment étoient traités les criminels, qui, ayant été condamnés aux galères, restent quelque temps à Paris, avant que d'être conduits à Marseille. On le fit entrer dans les cachots de la Conciergerie, et des autres prisons. Il est vrai qu'il s'attendoit à trouver bien de la misère; mais il en trouva beaucoup plus qu'il n'avoit cru. Il vit, pour tout dire en deux mots, des malheureux renfermés dans d'obscures et profondes cavernes, *mangés de vermines, atténués de langueur et de pauvreté, et entièrement négligés pour le corps et pour l'ame.* *Abelly, L. 1, p. 59.*

Un traitement si dur, si opposé aux règles du Christianisme, toucha vivement le saint Prêtre. Il jugea bien que le remède à un si grand mal, coûteroit beaucoup et demanderoit de grandes précautions. D'un côté, il s'agissoit de soulager un grand nombre de misérables; de l'autre; il



1618. falloit adoucir leur état, sans les soustraire à la justice; inspirer une crainte salutaire des jugemens de Dieu, à des hommes qui ne s'en étoient jamais occupés; et apprendre à un peuple d'endurcis à sanctifier par l'amour et par la patience, ces mêmes souffrances qui les aigrissoient, et qui étoient pour eux une occasion aussi prochaine que continuelle de blasphème, de fureur et de désespoir.

Heureusement pour eux, Vincent ne connoissoit point de difficultés, quand il étoit question de procurer la gloire de Dieu, et de secourir les affligés : ou plutôt les difficultés ne servoient alors qu'à le rendre plus actif et plus empressé. Ainsi, sans perdre un moment, et encore tout ému des tristes objets qui l'avoient frappé, il en donna avis au Général des Galères; il lui représenta que ces pauvres gens lui appartenoient, et qu'en attendant qu'on les conduisît au lieu qui leur étoit destiné, il étoit de sa charité de ne pas souffrir qu'ils demeurassent sans secours et sans consolation; et comme les propositions générales ne servent le plus souvent à rien, sur-tout quand on les fait à des personnes accablées d'affaires, il proposa un moyen d'assister corporellement et spirituellement ceux en faveur desquels il parloit. M. de Gondi l'approuva, et il donna au Serviteur de Dieu un plein pouvoir de l'exécuter.

Le saint homme ne différa pas : il loua une

maison au faubourg Saint-Honoré, il la fit pré- 1618.
parer avec une diligence extrême, il y fit transporter, et il y réunit tous les forçats qui étoient dispersés dans les différentes prisons de la ville. Comme cette bonne œuvre n'avoit d'autre fonds que celui de la Providence, il mit en quelque sorte à contribution ceux de ses amis, qui étoient en état de fournir à la dépense. L'Evêque de Paris entra dans ses vues, et par son Mandement (1) du 1er juin de l'année 1618, il enjoignit aux Curés, aux Vicaires et aux Prédicateurs de la même ville, d'exhorter les peuples à se prêter à une si sainte et si grande entreprise. Les mouvemens que se donna Vincent de Paul ne furent pas inutiles; son exemple entraîna bien des gens, et il se vit en état, après avoir remédié à une partie des besoins du corps, d'entreprendre de soulager ceux de l'ame. Ils étoient grands; mais l'assiduité et la patience viennent à bout de bien des choses. Le Saint visitoit souvent les galériens; il leur parloit de Dieu avec une force pleine de douceur. Il les instruisoit des vérités de la Foi, et

(1) Ce Mandement, dont il y a une copie dans la Maison de Saint-Lazare, dit que les galériens commencent à être *nourris assez honnêtement dans le faubourg Saint-Honoré, proche l'église de Saint-Rock*. M. Abelly s'est donc trompé, en reculant ce fait jusqu'en l'année 1622. Il faut le placer immédiatement après la Mission de Villepreux. Il est bon de remarquer ici que le siége de Paris ne fut érigé en Archevêché que sous Jean-François de Goudi, le 20 d'octobre 1622.

1618. de leurs obligations. Il leur faisoit sentir que, quelque involontaires que fussent leurs peines, elles pouvoient être acceptées d'une manière qui les rendroient méritoires. Il ajoutoit que cette acceptation parfaite diminueroit leur amertume ; qu'après tout, elles dureroient peu, puisqu'elles devoient finir avec la vie, qui n'est pas longue; et qu'à le bien prendre, il n'y a de vraies peines, que celles qui doivent punir le crime et l'impénitence pendant l'éternité.

Ces discours firent une grande impression sur des hommes qui n'y étoient point accoutumés, et que les bons traitemens qu'ils recevoient sans cesse, y rendoient encore plus attentifs. On vit éclater des marquesd'une douleur sincère. Les confessions générales achevèrent avec le temps ce que les exhortations avoient commencé; et Vincent eut la consolation de voir peu à peu des hommes, qui souvent avoient oublié Dieu pendant une longue suite d'années, s'approcher des saints Mystères avec une frayeur mêlée d'amour et de reconnoissance, et des dispositions capables d'édifier et d'animer des personnes déjà avancées dans la vertu.

Ce changement, qui annonçoit d'une manière si sensible la force de la main du Très-Haut, fit beaucoup d'honneur à notre Saint, et dans Paris et à la Cour. On ne pouvoit con-

cevoir, ni comment un seul homme pouvoit 1618.
en faire subsister tant d'autres, ni par quelle adresse il avoit pu captiver des cœurs naturellement farouches; ni où il trouvoit assez de forces pour soutenir, sans se reposer un moment, tant de fonctions si variées et si pénibles. En effet, le saint Prêtre passoit tous les jours un temps considérable auprès des forçats, et il leur rendoit des services de toute espèce. Les maladies contagieuses, dont ils étoient quelquefois attaqués, ne le rebutoient pas; il s'enfermoit même avec eux, pour être plus à portée de les consoler et de les secourir. Lorsque les autres affaires, dont il étoit chargé, l'appeloient ailleurs, il en laissoit le soin à deux vertueux Ecclésiastiques, dont l'un, qui se nommoit M. Belin, étoit Chapelain de la Maison de Gondi, pendant qu'elle séjournoit à Villepreux, et l'autre qui s'appeloit M. Portail, et dont nous aurons occasion de parler plus d'une fois dans le cours de cette Histoire, étoit depuis plusieurs années attaché à Vincent de Paul, et toujours prêt à exécuter ses ordres. Ces deux Prêtres, qui, à l'ombre du Serviteur de Dieu, s'étoient remplis de son esprit et de ses maximes, logeoient dans ce nouvel hôpital des forçats, ils y célébroient la sainte Messe, et ils y arrosoient chaque jour la semence, que notre Saint avoit si heureusement répandue. Il ne les laissoit seuls que le moins de

Abelly, L. 1, p. 60.

1607. temps qu'il lui étoit possible. Son trésor étoit au milieu de cette terre nouvellement défrichée, son cœur l'y rappelloit sans cesse.

1619. Le Roi l'établit Aumônier général de ses galères.

M. de Gondi également surpris, et édifié du bel ordre, que notre Saint avoit établi parmi des hommes qui n'en avoient jamais connu, forma le dessein de l'introduire dans toutes les galères du Royaume. Il en parla au Roi, il donna à ce Prince une haute idée de la capacité, et du zèle de Vincent de Paul; et il lui fit concevoir que, pour peu que la Cour voulût l'autoriser, il ne manqueroit pas de faire en bien des endroits, les mêmes biens qu'il avoit déjà faits à Paris. Louis XIII qui avoit beaucoup de piété, consentit volontiers à une proposition si juste; et par un brevet en date du huit Février 1619, il établit Vincent Aumônier Réal, ou Général de toutes les galères de France. Nous parlerons ailleurs de cette dignité, dans laquelle le Saint fut confirmé vingt-cinq ans après, à la sollicitation du duc de Richelieu, qui avoit succédé à Pierre de Gondi dans la charge de Général des Galères.

Procès-verb. An. 1713, p. 224.

V. l'Histoire généalogique de la Maison de Gondi, t. 2, p. 55.

Ce nouvel emploi, qui marquoit l'estime que Louis-le-Juste faisoit de notre saint Prêtre, fut peu de temps après suivi d'un autre, qui fait bien connoître le jugement qu'en portoit saint François de Sales. Ce grand Evêque, dont le nom seul rappelle l'idée d'un des plus dignes Pontifes que J. C. ait jamais donnés à

son Eglise, connut Vincent, lorsqu'après son retour de Bresse, il rentra dans la Maison de Gondi. Une tendre charité unit bientôt ces deux grandes ames. Le don de discerner les esprits, qu'ils possédoient éminemment, leur dicta ce qu'ils devoient penser l'un de l'autre. Vincent avoua que la douceur, la majesté, la modestie, et tout l'extérieur de François de Sales lui retraçoit une vive image du Fils de Dieu conversant parmi les hommes. François de Sales publioit à son tour, que Vincent étoit un des plus saints Prêtres qu'il eût jamais connus, et qu'il n'en savoit aucun dans Paris qui eût plus de religion, plus de prudence, plus de ces talens rares qui sont nécessaires pour conduire les ames à une haute et solide piété (1).

1619. Il est nommé Supérieur des Filles de la Visitation.

(1) Outre que ce fait important est inséré dans les leçons de l'office de notre Saint, il est constaté par des témoins dignes de foi. Monseigneur l'Evêque d'Alet nous en fournit une preuve que je ne connoissois pas : « Verum si testimonium etiam hominum accipitis, nullum sanè isto sancti Francisci elogio majus preferetur : hoc est autem testimonium quod de Vincentio testificatus est sanctissimus Præsul ; neminem scilicet se hactenus cognovisse, qui Vincentium sapientiâ ac virtute superaret. Hæc celeberrimus quondam piæ memoriæ Facultatis nostræ Parisiensis, Doctor Theologus Coqueret, se ab ore sapientissimi Præsulis accepisse dictabat. Huicce judicio suo vires etiam addidit sanctissimus Præsul, cùm dilectissimi Gregis sui portionem, Moniales nempe Visitationis..... Vincentio tanquam ex millibus electo, ut ipse aïebat, regendas commisit. *Epist. Caroli Nicolai Taffoureau de Fontaines, die 21 martii 1706.* »

1620. Ces motifs le déterminèrent à jeter les yeux sur lui, pour en faire le premier Supérieur des religieuses de la Visitation, que l'illustre Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal avoit établie depuis peu dans la rue Saint-Antoine. Ce choix, fait par un Evêque qui avoit pour maxime, qu'un particulier même doit choisir son Directeur *entre dix mille; qu'il s'en trouve moins qu'on ne sauroit dire qui soient capables de cet emploi;* et qu'un homme chargé du soin d'une maison religieuse doit joindre beaucoup de vertu à une charité rare, à une science étendue et à une grande expérience; ce choix, dis-je, fera pour jamais chez toutes les personnes sages, l'apologie du mérite et de la piété de Vincent de Paul. En effet, quelque rares que fussent alors les bons Prêtres, il est certain qu'il y avoit dans Paris plusieurs Ecclésiastiques savans, vertueux, et plus âgés que ne l'étoit notre Saint: il y avoit *des Pasteurs vigilans et sages* dans plusieurs paroisses; des Docteurs pleins de lumière, dans les maisons de Sorbonne et de Navarre; des Directeurs éclairés qui travailloient avec fruit dans les différens quartiers de cette grande ville. Ce fut cependant à ces hommes respectables que fut préféré Vincent de Paul; et le saint Evêque de Genève, après en avoir long-temps conféré avec la mère de Chantal, et avoir, par de longues et ferventes prières, conjuré Dieu de

Abelly, L. 1, p. 65.

l'éclairer dans une affaire si importante, crut que c'étoit l'homme le plus propre à achever son ouvrage, et à perpétuer, dans les nouvelles Epouses qu'il venoit d'enfanter à J. C., l'esprit d'amour et de sacrifice qui leur est propre, et dans lequel elles ont, pendant près de quarante ans, fait sous sa conduite des progrès si considérables. Dans la juste crainte que l'homme de Dieu ne refusât un emploi qui étoit une preuve parlante de l'estime distinguée qu'on faisoit de lui, le saint Instituteur de la Visitation s'y prit comme avoit fait en pareil cas la Générale des Galères. Il agit auprès de Henri de Gondi, Cardinal de Retz (1), dernier Evêque de Paris; il le pria de décider en sa faveur, et de prévenir par des ordres précis les délais et les remontrances. Ce Prélat n'eut garde de s'opposer au bien d'une des plus belles portions de son troupeau. Il parla, il fut obéi. Les bénédictions qui ont accompagné le ministère de Vincent, et dont nous parlerons ailleurs, ont fait voir que les hommes n'avoient fait qu'exécuter dans le temps, ce que Dieu avoit arrêté avant tous les siècles. 1620.

(1) Henri de Gondi monrut dans le camp du Roi devant Béziers, le samedi 13 août 1622. Madame de Chantal étoit sortie de Paris le 21 février de la même année. Saint François de Sales en étoit parti au commencement de l'année 1620. Comme ces trois personnes conconrurent à donner Saint Vincent pour Supérieur à la Visitation, il y a apparence qu'il le fut dès le commencement de 1620.

1621. Ces emplois si glorieux pour Vincent, n'enflèrent point son cœur. Il n'en eut que plus de liaison avec les pauvres. Il donna à leur instruction tout le temps qui lui resta libre. Il passa une grande partie de cette année et de la suivante à faire, comme je l'ai dit un peu plus haut, des Missions en plusieurs diocèses; et il établit dans la ville de Joigni une Confrairie * d'hommes pour le soulagement des pauvres qui étoient en bonne santé, comme il y en avoit déjà établi une de femmes pour le service de ceux qui étoient malades. Mais son zèle pour le salut du prochain ne l'occupa pas jusqu'à l'empêcher de penser à lui-même. Pour ne se pas consumer en éclairant les autres, il ne négligeoit aucun de ses exercices de piété; et il y ajoutoit de rudes et pénibles mortifications. Les disciplines jusqu'au sang, un cilice affreux, des chaînes très-pointues, un sommeil bien court, et toujours sur la paille; une sobriété extraordinaire dans le boire et dans le manger, et une foule d'austérités semblables entroient depuis long-temps dans le plan de sa vie, et il ne s'en écarta jamais. Il fit cette même année les exercices spirituels à Soissons avec beaucoup de ferveur. Ce fut là qu'en se pesant lui-même au poids du Sanctuaire, qui ne trompe jamais, il reconnut en lui un défaut qui, comme il arrive d'ordinaire, n'eût pas manqué de croître avec le

* Le 23 mai 1621.

Ristretto, p. 34.

temps, et de mettre quelque obstacle à la sanctification des peuples dont Dieu lui confioit si visiblement le salut et les intérêts. 1621.

Son air naturellement grave avoit je ne sais quoi d'austère, sur-tout par rapport aux personnes de condition; et son penchant, qui le portoit à la solitude, rendoit son commerce moins aisé. Les pauvres, avec lesquels il étoit dans son élément, ne s'en apercevoient pas; mais le grand monde, qu'il étoit obligé de voir, et qui veut des manières jusque dans la vertu, s'en apercevoit de temps en temps. Ces momens sombres, pendant lesquels Vincent, comme renfermé en lui-même, suivoit, sans y penser, son tempérament mélancolique, affligeoient quelquefois la Comtesse de Joigni, qui craignant beaucoup de le perdre, craignoit aussi qu'il n'eût quelque mécontentement dans sa maison. Elle lui en témoignoit sa peine avec ces manières pleines de bonté qui lui étoient naturelles. Le saint homme, pendant la retraite qu'il fit à Soissons, s'examina sérieusement sur cet article; et il en connut mieux l'importance qu'il n'avoit fait jusqu'alors. *Je m'adressai à Notre Seigneur*, c'est lui qui parle, et qui parle avec son humilité ordinaire; *et je le priai instamment de me changer cette humeur sèche et rebutante, et de me donner un esprit doux et bénin.* Dieu ne lui manqua pas, mais aussi il ne manqua pas à

Abelly, L. 3, p. 177.

Ibid.

1621. Dieu; et il veilla si exactement sur lui-même, que sa douceur et son affabilité passèrent en proverbe; et qu'on a dit de lui ce qu'il disoit lui-même de saint François de Sales, qu'il étoit difficile de trouver un homme dont la vertu s'annonçât sous des traits plus aimables, plus capables de gagner à Dieu tous les cœurs.

Grace que lui fait le P. Général des Minimes.

Les plus gens de bien, de concert avec Vincent, travailloient à lui obtenir du Ciel les graces dont il avoit besoin pour fournir dignement la grande carrière dans laquelle Dieu le faisoit entrer. Cette même année 1621, François de Maïda, Supérieur général des RR. PP. Minimes (1), et qui depuis fut Evêque de Lavello, lui accorda * des lettres d'association, qui portent en substance, qu'en considération de son insigne piété, et des services qu'il a rendus aux enfans de S. François de Paule, il le fait participant des prières, des sacrifices, des jeûnes, des indulgences, et de toutes les bonnes œuvres qui se font, ou qui se feront dans la suite, dans toute l'étendue de son Ordre; et cela, dit-il, pour unir de plus en plus par la communion des mêmes graces, ceux que la divine charité a déjà si étroitement unis. Nous ne doutons pas que saint Vincent, aujour-

* Le 26 février 1621.

(1) Le R. P. François de Maïda fut élu Général des Minimes, et confirmé par Paul V en 1617. Il fut ensuite fait Evêque de Lavello, au royaume de Naples, par Grégoire XV.

d'hui qu'il est dans la gloire, ne s'intéresse particulièrement pour une Communauté, qui, pendant qu'il étoit sur la terre, lui a donné des marques si précieuses d'amour et de bienveillance. Mais ayant recouvré cette pièce, que M. Abelly n'avoit pas connue, les Prêtres de la Mission ont cru ne pouvoir sans ingratitude laisser passer cette occasion de témoigner publiquement leur reconnoissance et leur estime pour ce saint Ordre. Au reste, personne ne doit être surpris qu'on n'ait pu savoir quelle sorte de biens Vincent avoit faits à ces dignes Religieux. Le saint Prêtre fut toujours aussi attentif à cacher les bonnes œuvres qu'il pouvoit faire, que les faux dévots sont exacts à faire sonner celles qu'ils font de temps en temps. Des services qu'il a rendus à une infinité de Monastères, on n'a jamais connu que ceux qu'il n'a pu laisser ignorer. Ceux-ci toutefois sont en si grand nombre, que son premier historien, qui en étoit parfaitement instruit, n'a pas fait de difficulté d'écrire, que si on vouloit rapporter en détail tout ce que le Serviteur de Dieu a fait en faveur de ceux et de celles qui avoient embrassé l'état religieux, *on en pourroit composer un volume.* Nous en dirons quelque chose, quand l'occasion s'en présentera. Il est temps de suivre Vincent dans ses travaux apostoliques. 1621.

Quelque occupé qu'il fût alors du salut des pauvres de la campagne, il n'oublioit pas les 1622.

1622. Il va à Marseille au secours des forçats.

forçats des galères. Dès qu'il eut le loisir de respirer, il entreprit le voyage de Marseille. Son dessein étoit d'examiner s'il lui seroit possible de faire pour eux à l'extrémité du Royaume, ce qu'il avoit déjà fait dans la capitale. Pour exprimer la difficulté de son entreprise, il suffit de dire qu'il avoit à traiter avec des galériens, dont plusieurs l'étoient depuis long-temps. Ce seul mot présente assez souvent l'idée d'une multitude de scélérats, qui ne détestent dans leur crime, que la peine dont il a été suivi; que l'excès du châtiment rend insolens et furieux; qui croient se dédommager par leurs blasphèmes contre Dieu, des mauvais traitemens qu'ils reçoivent de la part des hommes; qu'on va voir souffrir moins par esprit de compassion, que par curiosité; que personne ne plaint, parce qu'ils continuent à mériter, autant qu'il est en eux, tout ce qu'ils endurent; enfin, qui, semblables en quelque sorte à ces Anges de ténèbres, que Dieu punit avec tant de rigueur, changent de lieu et de climat, sans changer jamais de situation, parce qu'ils portent par-tout leur prison, leurs chaînes, et leurs mauvaises dispositions.

Il paroît, par ce que nous allons dire, que Vincent ne voulut pas se faire connoître en arrivant à Marseille. Par-là non-seulement il évitoit les honneurs attachés à la dignité d'Aumônier général, mais il prenoit encore le moyen le

plus sûr de se mettre parfaitement au fait de l'état des choses. Ainsi il avoit ses raisons pour garder l'*incognito*, et peut-être que la Providence avoit les siennes. En effet, des personnes dignes de foi ont déposé, que le saint Prêtre allant de côté et d'autre sur les galères, pour voir comment tout y alloit, aperçut un forçat, qui, touché plus que les autres du malheur de sa condition, la souffroit aussi avec plus d'impatience, et qui sur-tout étoit inconsolable de ce que son absence réduisoit sa femme et ses enfans à la dernière misère. Vincent fut effrayé du danger auquel étoit exposé un homme, qui succomboit sous le poids de sa disgrace, et qui étoit peut-être plus malheureux que coupable. Il examina pendant quelques momens, comment il pourroit s'y prendre pour adoucir l'amertume de son sort. Son imagination, toute féconde qu'elle étoit en expédiens, ne lui en fournit aucun qui le contentât. Alors saisi et comme emporté par un mouvement de la plus ardente charité, il conjura l'officier, qui veilloit sur ce canton, de trouver bon qu'il prît la place de ce forçat. Dieu permit que l'échange fût accepté, et Vincent se trouva chargé de la même chaîne, que portoit celui dont il procuroit la liberté. On ajoute, et la bonne foi m'engage à avertir, que cette circonstance n'est appuyée que sur le témoignage d'un seul homme; on ajoute, dis-je, que le

1622.
Abelly, *L.* 3, *p.* 114.

1622. Saint, qui apparemment avoit bien pris ses mesures pour n'être pas connu, ne le fut effectivement que quelques semaines après; et qu'il ne l'eût peut-être pas été sitôt, si la Comtesse de Joigni, étonnée de ne point recevoir de ses nouvelles, n'eût fait faire des recherches, auxquelles il étoit difficile qu'il échappât. On le découvrit enfin; et on convint que depuis le temps de S. Paulin, qui se vendit lui-même pour racheter le fils d'une veuve, il ne s'étoit peut-être pas vu d'exemple d'une charité plus surprenante et plus héroïque.

Je sais qu'il y a des personnes, également pleines et de lumières et de respect pour la mémoire de saint Vincent, qui regardent ce fait comme impossible, et qui ont quelque peine à souffrir qu'on le fasse entrer dans une vie, qui renferme assez de merveilles incontestables, sans qu'on y en mêle de suspectes. Mais si nous leur laissons la liberté d'en penser tout ce qu'il leur plaira, elles doivent, ce me semble, nous laisser celle d'en porter un jugement différent du leur. Une critique sans bornes, n'est pas moins un défaut, qu'une crédulité excessive. D'ailleurs, que penser d'une critique, qui bien évaluée se termine à dire: Cela n'est pas, parce que je ne puis concevoir que cela soit. Est-ce par des raisonnemens de cette nature, que l'on combat des faits, qui sont suffisamment établis? M. Baillet

sur ce principe nie l'esclavage de S. Paulin, contre l'autorité expresse de S. Grégoire, qui le rapporte. Malgré cela, il se trouvera toujours des gens (1), qui en croiront S. Grégoire plutôt que M. Baillet. En général, et c'est une réflexion faite par un des plus savans hommes de l'Europe, à l'occasion du fait même que nous examinons, il est certain que quand Dieu veut faire éclater la vertu de ses Saints, il sait bien trouver les moyens d'y réussir. Il ne faut donc pas commencer par nier ce qui choque notre imagination, mais par examiner s'il est bien appuyé. Or l'action extraordinaire, dont nous parlons, étoit si connue dans toute la ville de Marseille, que le Supérieur des Prêtres de la Mission, qui y furent établis plus de vingt ans après *, témoigne l'y avoir apprisé de plusieurs personnes. Je la trouve encore attestée dans un ancien manuscrit, par le sieur Dominique Beyrie, parent de notre Saint, lequel s'étant trouvé en Provence quelques années après que Vincent l'eut quittée, en fut informé par un Ecclésiastique, qui lui parla aussi de l'esclavage du Serviteur de Dieu en Barbarie. Enfin, M. Abelly nous apprend, qu'un des Prêtres de Vincent de Paul, lui ayant une fois demandé s'il étoit vrai qu'il se fût mis autrefois en la

1722.

* En 1643.

Ms. intitulé, Généalogie, etc. *p.* 14, *fol. vers.*

(1) Dom Gervaise établit fort bien l'esclavage de S. Paulin dans une dissertation particulière, qu'il a mise à la fin de la vie de ce saint Evêque de Noles.

1622. place d'un forçat, et si l'enflure de ses pieds venoit de la chaîne dont il avoit été chargé, le Serviteur de Dieu, *détourna ce discours en souriant, sans donner aucune réponse à sa demande.* Ce silence seul paroîtra une démonstration à quiconque pensera sérieusement jusqu'où notre Saint poussoit l'humilité, et combien il étoit éloigné de permettre qu'on lui fît honneur du bien qu'il n'avoit pas fait, lui qui écartoit avec des précautions infinies le souvenir et l'idée de celui qu'il n'avoit pu dérober aux yeux des hommes. Je prie le lecteur de me pardonner cette digression : elle lui fera du moins sentir, que je ne donnerai jamais comme absolument certain, ce qui me paroîtra souffrir de la difficulté.

Abelly, L. 3, c. 11, p. 115.

Vincent donna au soulagement et à la consolation des forçats presque tout le temps de son séjour à Marseille; et il faut avouer qu'ils avoient un extrême besoin de ses soins et de son activité. On trouvoit, en entrant dans ces prisons flottantes, une partie de ce qui peut servir à former l'idée de l'enfer. On y voyoit un tas de malheureux, qui souffroient en désespérés; qui prononçoient le nom de Dieu, comme le prononcent les démons, c'est-à-dire, pour le déshonorer par leurs blasphèmes et leurs imprécations; qui redoubloient leurs supplices, en maudissant la main de Dieu, qui les frappoit; et qui étoient plus accablés du poids de

Abelly, L. 1, p. 58.

leurs péchés, qu'ils ne l'étoient du poids de leurs chaînes. A la vue de ce spectacle, qui devroit toucher ceux mêmes qu'il ne surprend pas, le saint homme se sentit ému; mais il ne se borna pas à une compassion qui coûte peu, et qui ne sert de rien à ceux qui en sont l'objet. Il forma de grands desseins; et, en attendant qu'il pût les exécuter, il fit sans délai tout ce qui dépendoit de lui. Il alloit de rang en rang comme un bon père, qui sent par contrecoup tout ce que souffrent des enfans tendrement aimés. Il écoutoit leurs plaintes avec beaucoup de patience; il compatissoit à leurs peines; il pleuroit avec ceux qui pleuroient; il baisoit leurs chaînes, il les arrosoit de ses larmes; il joignoit, autant qu'il lui étoit possible, l'aumône aux paroles, et par-là il s'ouvroit un chemin dans leurs cœurs. Il parla aussi aux Officiers et aux Comites, et il les conjura de traiter avec plus de ménagement des hommes qui souffroient déjà assez. Ses soins ne furent pas inutiles. On vit plus d'humanité d'un côté, et plus de docilité de l'autre : l'esprit de paix commença bientôt à dominer, les murmures s'apaisèrent, les Aumôniers ordinaires purent parler de Dieu, sans être interrompus; et ils comprirent que des forçats étoient susceptibles de vertu.

1622.

Ristretto, p. 37.

Vincent étoit trop content de ce premier essai, pour n'essayer pas de pousser plus loin

1623.

1623. ses conquêtes ; mais le départ du Comte de Joigni, et le mouvement continuel des galères, qui dans ces temps de trouble n'avoient point de séjour fixe, l'obligèrent de reprendre la route de Paris. Il marchoit à grandes journées, lorsqu'une affaire de charité l'arrêta. En passant par la ville de Mâcon, il trouva une si grande multitude de pauvres, et de pauvres qui paroissoient très-abandonnés, qu'il en fut surpris. Il avoit coutume * d'interroger sur les Mystères de la Foi, ceux à qui il faisoit l'aumône, et de les en instruire autant que ses affaires le lui permettoient. C'étoit sa méthode ordinaire, et il la suivoit dans les villes comme dans les campagnes. Une foule de mendians l'ayant investi, il reconnut aussitôt qu'ils ignoroient les premiers principes de la Religion. Il apprit des habitans, que ces malheureux doublement à plaindre, vivoient dans une espèce d'endurcissement et d'insensibilité, par rapport à leur salut; qu'ils n'entendoient presque jamais la messe; qu'ils ne savoient ce que c'étoit que d'approcher des Sacremens, pas même de celui de la Pénitence; et qu'ils passoient leur vie dans un parfait oubli de Dieu, dans une ignorance totale des choses du salut, dans un libertinage, dans des vices et des ordures qui faisoient horreur. Il n'en falloit pas tant pour toucher un cœur comme le sien. A l'exemple du bon Samaritain, il regarda ce grand nombre de misérables comme autant de

Son retour à Paris. Ce qu'il fait en passant à Mâcon.

Mercure de France, t. 9, p. 651.

**Procès-verbal de 1713, p. 27 et seq.*

Abelly, L. 1, p. 61.

voyageurs qui avoient été dépouillés, et dangereusement blessés par les ennemis de leur salut; il résolut de bander leurs plaies, et de les soulager. L'entreprise étoit des plus difficiles. Il falloit mettre l'ordre chez des gens qui ne l'aimoient pas, établir une exacte discipline parmi des hommes, que leur multitude rendoit insolens, et prendre des mesures si sûres, qu'on écartât toute apparence de sédition. 1623.

Le saint homme, avec l'agrément des Magistrats et de l'Evêque, qui tiré d'entre les enfans de S. François de Paule, étoit plein de la charité dont tout l'Ordre fait profession, le Saint, dis-je, fit un règlement, selon lequel tous ces mendians étoient partagés en plusieurs classes. Il établit ensuite, sous le nom de Confrairie de S. Charles Borromée, deux Associations; l'une d'hommes pour les hommes, l'autre de femmes pour les personnes de leur sexe. Dans cette double Confrairie chacun avoit son emploi. Les uns avoient soin des malades; les autres, de ceux qui ne l'étoient pas; ceux-ci étoient chargés des pauvres de la ville; ceux-là l'étoient des étrangers. L'exécution de ce plan également sage et naturel, changea en très-peu de jours toute la face de la ville. Les citoyens furent en sûreté; les fidèles ne furent plus interrompus dans les Eglises; les mendians rassemblés à des heures réglées dans des lieux, où on leur distribuoit des habits et des alimens,

1623. furent instruits et disposés à une vie chrétienne. Laissons faire le détail d'une partie de ces biens au P. Desmoulins, Supérieur des Prêtres de l'Oratoire de Mâcon ; il fut et témoin oculaire, et grand admirateur de l'industrieuse charité de notre saint Prêtre. Voici ses propres termes :

« Je n'ai, dit-il, appris de personne l'état de » ces pauvres ; je l'ai reconnu moi-même ; car » lors de l'institution de cette Charité, comme » il fut ordonné que tous les premiers jours de » chaque mois, tous les pauvres qui recevoient » l'aumône, se confesseroient, les autres con» fesseurs et moi, trouvions des vieillards âgés » de soixante ans et plus, qui nous disoient li» brement, qu'ils ne s'étoient jamais confessés : » et lorsqu'on leur parloit de Dieu, de la très» sainte Trinité, de la Nativité, Passion et mort » de J. C., et autres Mystères, c'étoit un lan» gage qu'ils n'entendoient point. Or, par le » moyen de la Confrairie on pourvut à ces dé» sordres ; et en peu de temps on mit les pau» vres hors de leurs misères de corps et d'es» prit. M. l'Evêque de Mâcon, qui étoit alors » Messire Louis Dinet, approuva ce dessein de » M. Vincent. Messieurs du Chapitre de la Ca» thédrale, et Messieurs du Chapitre de Saint» Pierre, qui sont des Chanoines nobles de » quatre races, l'appuyèrent. M. Chambon, » Doyen de la cathédrale, et M. de Relets, Pré» vôt de Saint-Pierre, furent priés d'en être

» les Directeurs, avec M. Fallart, Lieutenant- 1623.
» général; ils suivirent le règlement que donna
» M. Vincent. Ce règlement portoit, qu'on fe-
» roit un catalogue de tous les pauvres de la
» ville, qui s'y voudroient arrêter; qu'à ceux-
» là on donneroit l'aumône certains jours; et
» que si on les trouvoit mendier dans les
» Eglises, ou par les maisons, ils seroient punis
» de quelque peine, avec défense de leur rien
» donner; que les passans seroient logés pour
» une nuit, et renvoyés le lendemain avec
» deux sols; que les pauvres honteux seroient
» assistés en leurs maladies, et pourvus d'ali-
» mens et de remèdes convenables, comme
» dans les autres lieux où la Charité étoit éta-
» blie. Cet ordre commença sans qu'il y eut
» aucun denier commun; mais M. Vincent
» sut si bien ménager les grands et les petits,
» qu'un chacun se porta volontairement à con-
» tribuer à une si bonne œuvre, les uns en ar-
» gent, les autres en blé, ou en d'autres den-
» rées selon leur pouvoir; de sorte que près
» de trois cents pauvres étoient logés, nourris
» et entretenus fort raisonnablement. M. Vin-
» cent donna la première aumône, et puis se
» retira. »

Mais comment se retira-t-il? Il le faut apprendre de lui-même, voici ce qu'il en écrivit en l'année 1635 à mademoiselle le Gras, qui étoit par son avis allée à Beauvais pour quelque

1623. œuvre semblable, et qui avoit besoin d'un peu d'encouragement. *Je vous le disois bien, lui* écrivit-il, *que vous trouveriez de grandes difficultés en l'affaire de Beauvais. Béni soit Dieu, que vous l'avez heureusement acheminée. Quand j'établis la Charité à Mâcon, chacun se moquoit de moi, on me montroit au doigt par les rues, croyant que je n'en pourrois jamais venir à bout; et quand la chose fut faite, chacun fondoit en larmes de joie : et les Echevins de la ville me faisoient tant d'honneur au départ, que ne le pouvant porter je fus contraint de partir en cachette, pour éviter cet applaudissement. Et c'est là une des Charités les mieux établies; j'espère que la confusion qu'il vous a fallu souffrir au commencement, se convertira à la fin en consolation, et que l'œuvre en sera plus affermie.*

Il n'y eut que les Prêtres de l'Oratoire, chez qui il logea pendant environ trois semaines, qui furent informés de son départ : et ce fut en cette occasion, qu'étant entrés de grand matin dans sa chambre, ils s'aperçurent que Vincent ôtoit le matelas de son lit, et couchoit sur la paille. Il couvrit cette mortification le mieux qu'il put : mais, quelque soin qu'il prît de la cacher, aussi bien que ses autres vertus, on a su qu'il l'avoit pratiquée jusqu'à la mort, c'est-à-dire, pendant plus de cinquante ans.

Je ne puis omettre ici, que le dessein de la

Confrairie, dont nous venons de parler, parut 1623.
si beau à l'Assemblée du Clergé tenue à Pontoise en 1670 que, par délibération du 17 novembre, elle exhorta tous les Évêques du royaume, à l'établir dans leurs Diocèses. C'est ce que nous apprend l'Auteur d'un livre intitulé: *Remède universel pour les pauvres gens, etc.* imprimé par ordre de la même Assemblée. Il dit encore, et j'aurois tort de rien changer à ses paroles, « que M. Vincent, digne Fondateur » des Missionnaires, qui avoit des entrailles » de père pour toutes sortes de pauvres, a été » le premier, qui a établi en France l'an 1623, » cette Confrairie de S. Charles à Mâcon (1), » et que n'ayant pas trouvé le même zèle » ailleurs, il n'a pu y établir que des Confrai- » ries de Dames, qui ne prennent soin que » des malades. » Il ajoute, et rien n'est plus propre à nous faire connoître l'importance, et l'étendue de la Confrairie de Mâcon; il ajoute, dis-je, qu'elle ne se proposoit pas moins que de soulager *toutes sortes de nécessiteux, mendians, pauvres honteux, sains et malades, prisonniers, Hérétiques convertis, Religieux*

(1) Nous avons vu sous 1621 que saint Vincent avoit établi à Joigni une Confrairie d'hommes pour le service des pauvres, de ceux mêmes qui n'étoient pas infirmes. Mais il n'est pas surprenant que l'Auteur du *Remède universel* n'en ait pas eu connoissance.

1623. *vivant d'aumônes;* et qu'outre cela elle travailloit à empêcher les duels, et à terminer les procès et les dissentions. Voilà ce que Vincent entreprit, et ce qu'il exécuta dans l'espace de moins d'un mois.

Il fait une Mission sur les galères.

Après avoir terminé les affaires qui l'avoient rappelé à Paris, il forma le dessein de faire une grande Mission sur les galères. Elle étoit plus nécessaire que jamais dans un temps, où la France étoit presque toujours toute en feu, et où l'hérésie, qui n'est timide qu'autant de temps qu'il lui en faut pour concerter les moyens de devenir impunément furieuse, étoit toujours prête à se révolter sur mer et sur terre. D'ailleurs, l'espèce de calme, que les victoires de Louis XIII venoient de procurer à l'Etat, rendoit le projet du Saint plus aisé à exécuter. Il partit donc pour Bordeaux, où le Comte de Joigni * avoit, dès l'année précédente, amené dix galères, pendant que le Roi assiégeoit la ville de Saint-Antonin. Dès que Vincent fut arrivé, il alla saluer le Cardinal de Sourdis, qui tenoit alors le Siége Archiépiscopal dans la capitale de Guyenne. Le Serviteur de Dieu ne pouvoit trouver un homme plus propre et plus disposé à seconder ses pieux desseins. Le Cardinal étoit un de ces Prélats, que Dieu donne à son Eglise dans les jours de sa miséricorde. Sa piété également éclairée et fervente, son zèle pour le rétablisse-

* *Mercure françois, t. 8, p. 651*

ment de la discipline Ecclésiastique, ses 1623.
aumônes, et sa charité pour les pauvres, le faisoient regarder comme un autre Charles Borromée. Ainsi il ne pouvoit manquer d'appuyer de toute son autorité, un homme qui étoit revêtu de celle du Prince, et dont le nom étoit déjà connu jusqu'aux extrémités du Royaume. Le Saint se choisit, dans les différens Ordres religieux de la ville, vingt des meilleurs ouvriers évangéliques, qu'il y put trouver; et il les distribua deux à deux dans chaque galère. Pour lui, il étoit par-tout; et on peut dire que, si l'onction attachée à ses paroles, pénétroit les cœurs les plus endurcis, son exemple animoit ceux qui travailloient avec lui, et les soutenoit dans les fatigues du Ministère. Les consolations du Ciel ne lui manquèrent pas; *Abelly, L. 1, p. 60.* et, entre les autres, il eut celle de gagner à Dieu un Mahométan. Ce pauvre Turc, que Vincent de retour à Paris, présenta au Général des Galères, fut nommé Louis à son Baptême. Il resta toujours si reconnoissant de la grace que le saint homme lui avoit procurée, qu'il le suivoit par-tout, et l'honoroit comme son père. Il vivoit encore, lorsque la première histoire du Serviteur de Dieu fut donnée au *Ristretto, p. 39.* public; il racontoit avec les plus vifs sentimens de la gratitude chrétienne, les services que le Saint lui avoit rendus; et il apprenoit à tous ceux qui vouloient l'entendre, que c'étoit à

1623. lui, après Dieu, qu'il devoit son salut et sa conversion.

Il va voir sa famille. Après cette Mission, Vincent, qui se trouvoit à la porte de sa famille, se détermina, par le conseil de deux de ses amis, à faire une visite à ses parens (1). Son dessein étoit de les fortifier dans la vertu, de leur apprendre à aimer la bassesse de leur condition, et de leur déclarer une bonne fois pour toutes, que pouvant vivre, comme ils avoient fait jusqu'alors, du travail de leurs mains, ils ne devoient rien attendre de lui. Il descendit chez le sieur Dominique Dufint, curé de Pouy, son parent et son ami. Il l'édifia beaucoup, aussi bien que le reste de sa famille, par sa piété, sa sagesse, sa tempérance et sa mortification (2). Il renouvela dans l'Eglise Paroissiale les promesses de son Baptême. Il se consacra de nouveau au Seigneur dans ce lieu, où il avoit reçu les prémices de l'Esprit Apostolique. Le jour de son départ, il alla nu-pieds en Procession,

(1) Ce voyage du Saint est rapporté à différentes années dans les manuscrits envoyés d'Acqs. Les uns le mettent en 1621, les autres en 1624; je le mets en 1623, parce qu'il suivit la Mission de Bordeaux, et qu'il précéda celle de Chartres, qui sont de la même année.

(2) Ces bonnes gens remarquèrent sur-tout qu'il trempoit beaucoup son vin; que, quoiqu'on lui eût préparé un bon lit, il ne couchoit que sur la paille; et qu'il étoit si attentif à la garde de tous ses sens, qu'on ne pouvoit pas dire *qu'il fît rien par sensualité.*

depuis l'église de Pouy jusqu'à la chapelle de Notre-Dame de Buglose, qui en est éloignée d'une lieue et demie. Ses frères, ses sœurs, ses autres parens riches et pauvres, et presque tous les habitans du lieu, assistèrent à cette cérémonie. Vincent dit une messe solennelle dans cette Chapelle, qui étoit plus célèbre que jamais, parce qu'on y avoit rapporté * depuis peu la statue de la Vierge, qu'un pâtre avoit miraculeusement découverte dans un marais *, où quelques personnes de piété l'avoient secrétement ensevelie plus de cinquante ans auparavant, pour la dérober aux insultes, et à la fureur des Calvinistes.

1623. *Ms. de S. Lazare, intitulé, Généalogie, p. 4.*

* En 1620.

* *Histoire de Notre-Dame de Buglose, p. 20.*

Après la cérémonie, le Serviteur de Dieu reçut à dîner tous ses parens. Il prit ensuite congé d'eux ; et leur ayant dit adieu pour toujours, il leur donna sa bénédiction. Une espèce de tradition porte, qu'il leur recommanda avec beaucoup d'instance de ne sortir jamais de l'état, dans lequel Dieu les avoit fait naître, et de transmettre à leurs enfans cette importante leçon. Il demanda cette même grace au Seigneur avec toute l'ardeur dont il étoit capable. Jusqu'ici il paroît qu'il a été exaucé. Ses parens, sur-tout ceux du côté de sa mère, n'étoient pas si obscurs, qu'ils ne pussent occuper ces sortes d'emplois, qui donnent du relief à la campagne et dans les petites Villes. Il y en avoit même de son temps, qui exer-

Ristretto, p. 40.

1623. çoient la profession d'Avocat au Parlement de Bordeaux. Cependant tous se tiennent aujourd'hui à la condition dans laquelle il a souhaité qu'ils demeurassent, et ils se contentent de cultiver la terre : parce que, disent-ils, le Saint a donné sa malédiction à ceux de sa famille, qui voudroient prendre l'essor, et s'écarter de leur ancienne simplicité.

Ms. intitulé, Généalogie.

Quoique, comme je l'ai déjà remarqué, le saint Prêtre n'eût été voir ses parens, que par le conseil de ses amis, il se reprocha long-temps cette démarche, comme contraire à l'esprit de dégagement et d'abnégation, qui est si souvent recommandé dans l'Ecriture aux ministres de l'Evangile. Le trouble et l'inquiétude, que la vue du pauvre état, dans lequel il laissoit une partie de sa famille, excita dans son cœur, lui parurent une espèce de punition de Dieu. Ce ne fut que par de vives prières, qu'il vint à bout de calmer cette nouvelle tempête. En voici le détail tiré d'une Conférence, qu'il fit un jour pour exhorter ceux de sa Congrégation à se détacher généreusement et généralement de tout ce qu'ils avoient de plus cher sur la terre.

Abelly, L. 3, p. 290.

Après avoir passé, c'est Vincent qui parle, *huit ou dix jours avec mes parens, à les informer des voies de leur salut, et à les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi; et que quand j'aurois*

des coffres pleins d'or et d'argent, je ne leur donnerois rien, parce qu'un Ecclésiastique, qui a quelque chose, le doit à Dieu, et aux pauvres: le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parens, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin, et pleurer quasi sans cesse. A ces larmes succéda la pensée de les aider, et de les mettre en meilleur état; de donner à tel ceci, à tel cela. Mon esprit attendri leur partageoit ainsi ce que j'avois, et ce que je n'avois pas. Je le dis à ma confusion, et je le dis, parce que peut-être Dieu permit cela, pour me faire mieux connoître l'importance du Conseil Evangélique, dont nous parlons. Je fus trois mois dans cette passion importune d'avancer mes frères et mes sœurs. C'étoit le poids continuel de mon pauvre esprit. Parmi cela, quand je me trouvois un peu libre, je priois Dieu qu'il eût agréable de me délivrer de cette tentation; et je l'en priai tant, qu'enfin il eut pitié de moi: il m'ôta ces tendresses pour mes parens; et quoiqu'ils aient été depuis à l'aumône et le soient encore, il m'a fait la grace de les commettre à sa providence, et de les estimer plus heureux, que s'ils avoient été bien accommodés. 1623.

Je dis cela à la compagnie, parce qu'il y a quelque chose de grand en cette pratique tant recommandée en l'Évangile, lequel exclut du nombre des disciples de J. C. tous ceux qui ne

1624. *haïssent père et mère, frères et sœurs, et que suivant cela, notre règle nous exhorte de renoncer à l'affection immodérée des parens. Prions Dieu pour eux, et si nous les pouvons servir en charité, faisons-le; mais tenons ferme contre la nature, qui ayant toujours son inclination de ce côté-là, nous détournera, si elle peut, de l'école de J. C. Tenons ferme.*

Nouvelles Missions dans le diocèse de Chartres.

Mais si cet homme véritablement mort au monde, ne crut pas devoir travailler pour le bien temporel de sa famille, il saisit avec joie toutes les occasions de procurer son avancement spirituel, quand il le put faire, sans rien déranger dans l'ordre de son travail, et sans porter de préjudice à personne. C'est pourquoi, peu de temps après son retour à Paris, il engagea quelques Ecclésiastiques de ses amis à faire la Mission à Pouy, et dans les autres Paroisses circonvoisines. Il en commença bientôt lui-même une nouvelle dans le Diocèse de Chartres; et dès le mois de juillet de la même année, ayant reçu de M. d'Estampes, qui en étoit Évêque, tous les pouvoirs nécessaires, et s'étant associé, selon sa coutume, de dignes ouvriers remplis, comme lui, de zèle pour le salut des ames, il évangélisa les pauvres, et rapprocha du royaume de Dieu ceux qui s'en étoient éloignés. Les biens qui résultèrent de cette dernière Mission, donnèrent enfin naissance à une Congrégation de prêtres destinés

Ms. de S. Lazare.

Ristretto, p. 41.

par état à la sanctification des peuples de la campagne. Nous allons en expliquer la naissance, la suite des années en développera les progrès. 1623.

Les fruits que produisirent les premières Missions de saint Vincent, firent juger à Madame de Gondi, qui en avoit été témoin, qu'elle contribueroit beaucoup à la gloire de Dieu, si elle pouvoit les perpétuer. C'est pourquoi elle forma, dès l'année 1617, le dessein de donner un fonds de seize mille livres à quelque Communauté, pour l'engager à faire, de cinq ans en cinq ans, des Missions dans toutes ses terres. Elle chargea son directeur d'en faire la proposition à ceux qu'il jugeroit plus propres à exécuter cette sainte entreprise. Vincent en parla au R. P. Charlet, Provincial des Jésuites; celui-ci en écrivit à Rome, mais on ne lui permit pas d'accepter cette Fondation. Il la proposa encore aux Prêtres de l'Oratoire, qui crurent aussi ne pas devoir s'en charger. Il ne réussit pas mieux auprès des Supérieurs de quelques autres Communautés; chacun d'eux s'excusa par de bonnes raisons : les uns alléguèrent le petit nombre de leurs sujets; les autres avouèrent qu'ils avoient déjà assez d'anciens engagemens, sans en contracter de nouveaux. La Providence avoit ses vues : elle ne permettoit ce refus général, que parce qu'elle vouloit donner à son Eglise une nouvelle com-

1624. Projet de la fondation d'une Compagnie de Missionnaires.

Abelly, *L.* 1, *p.* 35.

Ibid., *p.* 66.

1624. pagnie d'hommes apostoliques, uniquement consacrés, ou à instruire les peuples de la campagne, ou à former au saint Ministère ceux à qui le salut de ces mêmes peuples devoit un jour être confié. La Comtesse de Joigni, qui ne se rebutoit point, attendit avec patience le moment de Dieu; et pour commencer à suivre, autant qu'il étoit en elle, l'attrait intérieur qui la portait à cette grande œuvre, elle fit son testament, par lequel elle donnoit la somme de seize mille livres pour fonder la Mission dont nous avons parlé. Elle ajoutoit que cette fondation s'exécuteroit, selon que *M. Vincent le jugeroit à propos;* c'est-à-dire, pour user des termes, dont se servoit ordinairement cet humble Serviteur de Dieu, qu'elle laissoit le tout *à la disposition de ce misérable.*

Il y avoit plus de sept ans que Vincent de Paul cherchoit quelqu'un qui voulût accepter cette Fondation, lorsque la Comtesse pensa sérieusement à la faire tomber sur son Directeur. Elle fit réflexion que, comme il y avoit presque tous les ans un grand nombre de Docteurs et de vertueux Ecclésiastiques qui se joignoient à lui pour travailler dans les campagnes, on pourroit en former une espèce de Communauté perpétuelle, pourvu qu'on leur procurât une maison, où ils pussent se retirer et vivre ensemble. Elle s'en ouvrit au Comte de Joigni, qui, bien loin de s'opposer aux pieuses intentions de son

épouse, voulut y concourir, et se rendre avec elle Fondateur du nouvel Institut. L'agrément de M. l'Archevêque de Paris étoit nécessaire; mais il n'étoit pas difficile à obtenir. Ce Prélat, qui étoit frère du Général des Galères, se fit un devoir de donner les mains à un établissement, qu'il jugea bien devoir être très-avantageux à son Diocèse. Il ne se borna pas à une simple approbation; et ne pouvant alors rien faire de mieux, il donna à Vincent de Paul la principalité d'un vieux Collége, fondé vers le milieu * du treizième siècle, sous le nom des Bons-Enfans. Ce Collége, à qui S. Louis légua * par son testament soixante livres de rente, aujourd'hui réduites à dix-sept, avoit pour tout bien une chapelle extrêmement pauvre, quelques appartemens en mauvais état, et dans le voisinage, un nombre de maisons qui tomboient en ruine. Tel fut le berceau où Dieu voulut faire naître une Congrégation qui, après s'être répandue dans une partie des provinces du Royaume, s'est multipliée dans l'Italie et dans la Pologne, où par la miséricorde de Dieu elle est également chère et au clergé et aux peuples. Ce fut le premier jour de mars que Vincent fut nommé Principal de ce Collége; et le six du même mois, Antoine Portail, un de ses premiers compagnons, en prit possession en son nom. J'oubliois de remarquer que le

1624.

* En 1248.

* En 1269.

1624. saint Prêtre s'étoit fait recevoir Licencié en Droit canon quelque temps auparavant.

1625. Ce projet exécuté par la Maison de Gondi.

L'année suivante le Général des Galères et la Comtesse de Joigni son épouse, consommèrent cette grande affaire : le 17 d'avril, ils passèrent le contrat de fondation, qui fut conçu en des termes bien dignes de leur piété. Il porte « que » Dieu leur ayant donné depuis quelques an- » nées le désir de le faire honorer, tant en » leurs terres que dans les autres lieux, ils » avoient considéré, que pendant que les ha- » bitans des villes sont abondamment instruits » par quantité de bons Docteurs et de vertueux » Religieux, il ne reste que le pauvre peuple » de la campagne, qui seul demeure comme » abandonné; qu'il leur avoit semblé qu'on » pourroit remédier à un si grand mal, en as- » sociant quelques Ecclésiastiques d'une doc- » trine et d'une capacité reconnues, qui re- » nonçant soit à travailler dans les villes, soit » à posséder des dignités, des charges, ou des » bénéfices, propres à les distraire de leur » principal objet, s'appliquassent entièrement » et purement à parcourir aux dépens de leur » bourse commune les bourgs et les villages, » et à prêcher, instruire, exhorter et catéchi- » ser les pauvres gens, et les porter à faire une » confession générale de toute leur vie pas- » sée, sans en prendre aucune rétribution en

Abelly, L. 1, p. 67.

» quelque sorte et manière que ce soit, afin 1625.
» de distribuer gratuitement les dons qu'ils
» auront gratuitement reçus de Dieu. Que,
» pour parvenir à cette fin, lesdits Seigneur
» et Dame, en reconnoissance des biens et des
» graces qu'ils ont reçus, et reçoivent tous
» les jours de la majesté divine; pour contri-
» buer à l'ardent désir qu'elle a du salut des
» ames, honorer les Mystères de l'Incarnation,
» de la vie et de la mort de J. C. Notre Seigneur;
» pour l'amour de sa très-sainte Mère, et pour
» tâcher d'obtenir la grace de vivre si bien le
» reste de leurs jours, qu'ils puissent avec leur
» famille parvenir à la gloire éternelle; ont
» donné et aumôné la somme de quarante mille
» livres, laquelle ils ont mise entre les mains
» de M. Vincent de Paul, Prêtre du Diocèse
» d'Acqs, aux clauses et charges suivantes:

» 1° Que lesdits Seigneur et Dame ont remis
» et remettent au pouvoir dudit sieur de Paul,
» d'élire et de choisir dans un an, tel nombre
» d'Ecclésiastiques, que le revenu de la pré-
» sente Fondation pourra porter, dont l'inté-
» grité de vie, la doctrine, la piété et les bonnes
» mœurs lui soient connues, pour travailler
» à cette bonne œuvre sous sa direction sa vie
» durant. Ce que lesdits Fondateurs entendent
» et veulent expressément, tant pour la con-
» fiance qu'ils ont en sa conduite, que pour
» l'expérience qu'il s'est acquise dans les Mis-

1625. » sions, et les grandes bénédictions que Dieu » a donné à ses travaux. Nonobstant laquelle » direction toutefois, lesdits Seigneur et Dame » entendent, que ledit sieur de Paul fasse sa » résidence continuelle et actuelle en leur » maison, pour continuer à eux et à leur fa- » mille l'assistance spirituelle qu'il leur rend » depuis plusieurs années.

» 2° Que les Ecclésiastiques qui voudront » à présent et à l'avenir, s'associer à cette sainte » œuvre, s'appliqueront entièrement au soin » du pauvre peuple de la campagne; et à cet » effet s'obligeront de ne prêcher, ni adminis- » trer aucun Sacrement dans les villes, où il y » auroit Archevêché, Evêché ou Présidial, » sinon en cas d'une notable nécessité.

» 3° Que ces mêmes Ecclésiastiques vivront » en commun, sous l'obéissance dudit sieur de » Paul, et de leurs Supérieurs à l'avenir après » son décès, sous le nom de Compagnie ou » de Congrégation des Prêtres de la Mission; » que ceux qui y seront admis dans la suite, » seront obligés d'avoir intention d'y servir » Dieu en la manière que l'on vient de propo- » ser, et d'observer le règlement, qui sera » dressé entre eux; que tous les cinq ans ils » seront tenus d'aller par toutes les terres des- » dits Seigneur et Dame, pour y prêcher, » confesser, catéchiser, et faire toutes les » bonnes œuvres, dont on vient de parler;

» que de plus ils seront obligés d'assister spi- 1625.
» rituellement les pauvres forçats, afin qu'ils
» profitent de leurs peines corporelles, et
» qu'en ceci ledit Seigneur Général satisfasse à
» ce en quoi il se sent aucunement obligé;
» charité, qu'il entend être continuée à l'a-
» venir à perpétuité auxdits forçats par lesdits
» Ecclésiastiques, pour bonnes et justes con-
» sidérations; et enfin que lesdits Seigneur et
» Dame demeureront conjointement Fonda-
» teurs dudit œuvre, et comme tels, eux et
» leurs hoirs, et successeurs descendans de
» leur famille, jouiront à perpétuité des droits
» et prérogatives concédés et accordés aux
» Patrons par les saints Canons, excepté au
» droit de nommer aux charges, auquel ils ont
» renoncé. »

Voilà en substance, ou plutôt en propres termes, le contrat de Fondation des Prêtres de la Mission. Ce qu'il contient de plus, ne renferme que des règlemens, que ces mêmes Prêtres doivent garder, tant pour le succès et le bon ordre des Missions, que pour leur propre sanctification. Nous n'en dirons rien ici, parce que nous aurons occasion d'en parler ailleurs. Mais nous ne pouvons nous dispenser de faire observer au lecteur, qu'on auroit peine à trouver un acte, qui marquât mieux que celui-ci, et la piété sincère et le parfait désintéressement de ces illustres Fondateurs. Ils y

1625. oublient leurs propres intérêts, pour ne s'occuper que des intérêts des pauvres. Ils donnoient assez pour exiger beaucoup; cependant, pour ne point éloigner les ouvriers de leur objet principal, et pour leur laisser tout le temps et toute la liberté de s'appliquer aux fonctions de leur ministère, ils ne les chargent ni de services, ni de messes, ni même de prières, qui leur doivent être appliquées en particulier, ou pendant leur vie, ou après leur mort. L'équité de Vincent de Paul, et la reconnoissance de ses enfans, y ont abondamment suppléé; et les restes précieux de la Maison de Gondi, qui s'est perdue en celle de Lesdiguières et de Villeroi, auront toujours la première part à tout le bien que pourront faire, et ceux des Missionnaires qui vivent dans le Royaume, et ceux qui travaillent dans les pays étrangers.

La Comtesse de Joigni vit, avec bien du plaisir, l'exécution d'un projet, qu'elle méditoit depuis tant d'années. Le pieux Général des Galères n'en eut pas moins de satisfaction. Vincent fut le seul qu'il affligea. Il ne put sans douleur se voir à la tête d'un nombre de vertueux Ecclésiastiques, que son humilité lui faisoit regarder comme beaucoup meilleurs que lui: mais il fallut céder à l'autorité. Le respect infini qu'il avoit pour les Fondateurs, et l'obéissance qu'il devoit à M. l'Archevêque de Paris, l'emportèrent sur ses répugnances. A peine lui

permit-on de répliquer; et il fut forcé de consentir à tout ce qu'on exigea de lui. Il tâcha dans la suite de se démettre de sa supériorité; mais ses efforts furent inutiles, comme nous le dirons ailleurs. 1625.

Mort de la Générale des Galères.

Quelque temps après que ce contrat eût été passé, M. de Gondi s'en alla en Provence, où de nouveaux mouvemens de la part des rebelles demandoient sa présence. Vincent l'y suivit plutôt qu'il n'auroit cru, pour lui porter la plus fâcheuse nouvelle qu'il eût reçue jusqu'alors. La Comtesse de Joigni étoit encore dans la fleur de son âge, mais elle étoit déjà un fruit mûr pour le Ciel. Il n'y avoit pas deux mois que l'affaire de la Fondation de la Mission étoit consommée, lorsqu'elle tomba malade. Le mal parut dangereux presque aussitôt qu'il se déclara. La délicatesse de la complexion de la pieuse Générale, ses infirmités précédentes, les mouvemens qu'elle s'étoit donnés pour établir le royaume de Dieu et sa justice dans toutes ses terres, firent juger qu'elle auroit peine à tenir contre la violence de la maladie qui l'attaquoit. Elle le sentit elle-même, mais elle le sentit en femme solidement chrétienne. Plus forte, plus attentive, à mesure que son corps s'affoiblissoit, elle mit à profit tous les instans qui lui restoient. Animée par son Directeur, qu'elle s'étoit principalement ménagé pour ces derniers momens, elle attendit avec cette sorte

1625. d'impatience, qui ne convient qu'aux élus, le coup qui la devoit immoler. Il ne tarda pas long-temps; et pendant que sa famille abîmée dans la douleur, pleuroit à hauts cris la perte qu'elle alloit faire, la pieuse Générale ferma les yeux aux grandeurs du siècle qui ne l'avoit jamais éblouie, pour ne les ouvrir qu'à cette couronne immortelle, qui avoit toujours été le centre et le terme de ses désirs.

* Le 23 juin. Ainsi mourut *, dans sa quarante-deuxième année, l'illustre et vertueuse Françoise-Marguerite de Silly, Comtesse de Joigni, Marquise des Iles-d'Or, Générale des Galères de France, etc. Les larmes, dont les gens de bien et les pauvres en particulier arrosèrent son tombeau, suffiroient presque pour faire son éloge. Grande par la dignité de son origine et par ses alliances qui l'unissoient aux Maisons les plus distinguées de l'Europe; elle fut plus grande encore par sa tendre piété envers Dieu, sa compassion pour les malheureux, sa vigilance sur sa famille, son zèle pour le salut de tous ceux à qui elle put se rendre utile, et enfin par le plus parfait assemblage de ces rares vertus, que les Grands du siècle connoissent peu, et qu'ils pratiquent encore moins. Son nom aura par lui-même de quoi se soutenir dans nos histoires : il y subsistera aussi long-temps que ceux de Luxembourg, de Laval, de Montmorency, de la Rocheguyon, et de tant de héros

dont elle étoit descendue : mais on peut assurer qu'elle doit les plus beaux rayons de sa gloire au Saint dont nous écrivons la vie. Formée par lui à la plus sublime perfection, elle vivra par lui dans toutes les Eglises; ses vertus, comme celles de Vincent de Paul, y seront tracées en caractères éternels; et les climats les plus éloignés n'annonceront jamais le mérite et les travaux de ce grand homme, sans annoncer celle qui a si généreusement coopéré à ses plus glorieuses entreprises.

1625. *V. la Généalogie de Gondi, t. 2.*

Vincent, après lui avoir rendu les derniers devoirs (1), partit aussitôt pour faire part de cette triste nouvelle au Général, qui étoit encore en Provence. Il s'y prit avec la précaution d'un homme qui sait qu'il faut ménager la nature. Il disposa par dégrés le Comte de Joigni à adorer toutes les dispositions de la Providence. Il lui parla d'abord des graces dont le Ciel l'avoit comblé lui et sa famille; il ajouta ensuite que plus Dieu avoit signalé sa miséricorde à son égard, plus il lui devoit d'amour et de reconnoissance; que l'homme ne témoigne jamais mieux cette reconnoissance, que lorsqu'il sait conformer sa volonté à celle du Seigneur; et qu'une parfaite soumission est le sacrifice le plus agréable à ses yeux. Enfin il lâcha

Abelly, L. 1, p. 71.

(1) Elle fut enterrée dans l'église des Carmélites de la rue Chapon.

1625. le mot, et il apprit à M. de Gondi la perte qu'il avoit faite. Après avoir laissé à la nature ces premiers mouvemens, que la vertu ne désavoue pas, il se servit, pour adoucir la douleur et l'amertume du Général, de tout ce que son grand jugement, et l'onction du Saint-Esprit qui l'accompagnoit par-tout, lui purent suggérer.

Il est constant, et on l'a remarqué dans une infinité d'occasions, que personne ne possédoit mieux que lui le don de consoler les affligés; et ceux qui l'ont plus particulièrement connu, ont publié dans tous les temps, que le Fils de Dieu lui avoit appris non-seulement à évangéliser les pauvres, mais encore à guérir les blessures du cœur les plus profondes. Le Comte de Joigni l'éprouva, et il reconnut par lui-même qu'une sage simplicité offre des ressources qu'on ne trouve point ailleurs. Madame de Gondi l'avoit aussi souvent expérimenté; et dans le violent accès des peines intérieures, par lesquelles il plaisoit à Dieu de l'exercer, elle ne trouvoit jamais de plus solide consolation que celle qui lui venoit de la part du saint Prêtre. C'est de là en partie qu'étoit venue l'estime singulière qu'elle avoit pour lui. Elle lui en donna des preuves sensibles dans son testament, moins par un legs qu'elle lui fit, qu'en le conjurant, de la manière la plus touchante, de ne quitter jamais ni M. le Général des Ga-

Abelly, L. 1, p. 72.

lères, ni ses enfans après sa mort. Elle prioit 1625.
aussi M. de Gondi, non-seulement de retenir Vincent dans sa maison, mais encore d'ordonner à ses enfans de ne pas souffrir qu'il en sortît jamais. Elle les exhortoit à suivre ses saintes instructions; persuadée que leur docilité en ce point, seroit pour eux et pour leur famille, une source de graces et de bénédictions; ce sont à peu près les termes de son testament.

Vincent sort de la Maison de Gondi.

Dieu ne le voulut pas ainsi. Vincent, qui n'étoit rentré chez la Générale, que parce qu'il n'avoit pu s'en défendre, et qui d'ailleurs avoit une horreur infinie pour le grand monde, supplia M. de Gondi d'agréer qu'il se retirât. Ce vertueux Seigneur fut affligé de cette proposition : mais comme il étoit accoutumé à examiner les choses devant Dieu, il conçut aisément, que la Compagnie, que Vincent de Paul commençoit à former, avoit besoin de sa présence; que les choses ne vont jamais mieux, que lorsque ceux qui leur ont donné le premier mouvement, continuent à le leur communiquer; et qu'enfin le séjour de ce digne Prêtre dans la Maison de Gondi, retarderoit au moins l'œuvre de Dieu, s'il ne la ruinoit pas absolument. Il est vrai, et nous l'avons déjà dit ailleurs, que la Maison du Général étoit très-réglée : mais quelque pur que fût l'air qu'on y respiroit, il ne laissoit pas d'être différent de celui qu'on trouve dans la solitude. M. de Gondi en étoit si per-

1625. suadé, qu'il crut devoir s'en éloigner lui-même. Il s'en éloigna en effet assez peu de temps après la mort de son épouse; et ayant renoncé à toutes les grandeurs humaines, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire, où pendant plus de trente-cinq ans qu'il y a vécu, il s'est autant distingué par sa piété, sa mortification, et son invincible patience, qu'il s'étoit rendu recommandable dans le siècle par son courage et son zèle pour le service du Roi.

Il se retire au Collége des Bons-Enfans.

Ce fut la même année 1625 que Vincent de Paul se retira au collége des Bons-Enfans. Cet asile fut à ses yeux ce qu'est un bon port à un pilote, qui sort d'une mer aussi dangereuse dans le grand calme que pendant la tempête. Il renonça pour toujours aux honneurs, aux dignités, aux espérances du siècle. Il se regarda comme un homme, qui avoit besoin de commencer une vie nouvelle en J. C. Il vit, ou il crut voir dans la vie qu'il avoit menée jusqu'alors, des imperfections et des défauts, que l'agitation et l'espèce d'accablement, dans lequel il avoit été obligé de vivre, depuis qu'il s'étoit séparé de M. de Bérulle, ne lui avoient pas permis d'envisager; et, pour y remédier, il fit une profession particulière de travailler à sa propre perfection, et au salut des peuples, dans la plus exacte pratique des vertus, que le Fils de Dieu nous a enseignées, et dont il nous a laissé l'exemple. Comme c'est ici le lieu,

où ses premiers Historiens nous ont tracé son portrait, nous le donnerons d'après eux, pour ne nous pas trop éloigner de la méthode qu'ils ont suivie. 1625.

Vincent étoit alors âgé de quarante-neuf ans. Sa taille étoit moyenne, mais bien proportionnée. Il avoit la tête grosse et un peu chauve, le front large, les yeux vifs, le regard doux, le port grave, et un air d'affabilité, qu'il tenoit moins de la nature, que de la vertu. Dans ses manières et sa contenance, régnoit cette sorte de simplicité, qui annonce le calme et la droiture du cœur. Son tempérament étoit bilieux et sanguin; sa complexion assez robuste : le séjour de Tunis l'avoit vraisemblablement altérée, et depuis son retour en France, il fut toujours plus sensible qu'on ne l'auroit cru, aux impressions de l'air, et en conséquence fort sujet aux attaques de la fièvre.

Son portrait et son caractère.

Abelly, L. 1, p. 74.

Il avoit l'esprit étendu, circonspect, propre aux grandes choses, et difficile à surprendre. Lorsqu'il s'appliquoit sérieusement à une affaire, il en pénétroit tous les rapports; il en découvroit toutes les circonstances grandes ou petites; il en prévoyoit les inconvéniens et les suites. Quand il pouvoit ne pas ouvrir sur-le-champ son avis, il différoit à le donner, jusqu'à ce qu'il eût pesé les raisons du pour et du contre. Avant que de porter un jugement fixe, il consultoit Dieu dans la prière, et con-

1625. féroit avec ceux que la sagesse et l'expérience mettoient en état de lui donner des lumières. Ce caractère absolument opposé à tout ce qui s'appelle précipitation, l'a empêché de jamais faire une fausse démarche, et ne l'a pas empêché, ce sont les propres termes d'une personne * infiniment respectable, de faire *plus de bien, que vingt autres Saints n'en ont fait.* Ce qu'on a vu jusqu'ici, et beaucoup plus encore ce qu'on verra dans la suite, en est une preuve incontestable.

* Mademoiselle de Lamoignon.

Si d'un côté il ne s'empressoit pas dans les affaires, de l'autre, il ne s'effrayoit ni de leur nombre, ni des difficultés, qui s'y rencontroient. Il les suivoit avec une force d'esprit supérieure à tous les obstacles. Il s'y appliquoit avec une sagacité pleine d'ordre et de lumière; il en portoit le poids, la peine, la lenteur avec une paix et une tranquillité, dont il n'y a que les grandes ames qui soient capables. Lorsqu'il se présentoit quelque matière importante à traiter, il écoutoit avec beaucoup d'attention ceux qui parloient, sans jamais interrompre personne. Si quelqu'un lui coupoit la parole, il s'arrêtoit tout court; et dès qu'on avoit cessé de parler, il reprenoit le fil de son discours avec une présence d'esprit admirable. Ses raisonnemens étoient justes, nerveux, et toujours fort précis; il les exprimoit en bons termes, et avec une certaine éloquence naturelle, pro-

pre non-seulement à bien développer ses pensées, mais encore à toucher, à persuader, à entraîner ceux qui l'écoutoient, sur-tout quand il s'agissoit de les porter au bien. Quand il parloit le premier, il exposoit les questions les plus difficiles avec tant de profondeur, et en même temps avec tant d'ordre et de netteté, surtout dans les matières spirituelles et ecclésiastiques, qu'il étonnoit les plus experts. Consommé dans le grand art de se prêter à tous les caractères, de se proportionner à tous les esprits, il bégayoit avec les enfans, et parloit le langage de la plus sublime raison avec les parfaits. Dans les discussions peu importantes, l'homme médiocre se croyoit de niveau avec lui; dans le maniement des plus grandes affaires, les plus beaux génies de son siècle ne le trouvèrent jamais au-dessous d'eux. C'est le témoignage qu'en a rendu Chrétien-François de Lamoignon (1), Président au Parlement de Paris : et quel témoignage que celui d'un Magistrat si capable d'apprécier le mérite!

1625.

Vincent étoit ennemi des voies obliques, il disoit les choses comme il les pensoit : mais sa sincérité n'avoit rien qui blessât la prudence. Il savoit se taire, quand le silence étoit de saison, ou ce qui chez lui revenoit au même,

Abelly, *L.* 1, *p.* 74 *et* 75.

(1) Nous rapporterons ailleurs ce témoignage en entier, tel qu'il se trouve dans la déposition de M. de Lamoignon. Voyez le procès-verbal de la Béatification. *Summar. p.* 258, *n.* 142.

1625. quand il étoit inutile de parler. Sur-tout il étoit extrêmement attentif à ce qu'il ne lui échappât rien, qui marquât ou de l'aigreur, ou moins d'estime, de respect et de charité pour qui que ce fût.

En général son caractère étoit éloigné des routes singulières, des changemens et des nouveautés. Il avoit pour principe, que quand les choses sont bien, il ne faut pas les changer aisément, sous prétexte de les mettre mieux. Il se défioit de toutes propositions nouvelles et insolites, soit qu'elles fussent de spéculation, ou de pratique. Il se tenoit ferme aux usages et aux sentimens communs, principalement en matière de religion. Il disoit à ce sujet, *que l'esprit humain est prompt et remuant; que les esprits les plus vifs et les plus éclairés, ne sont pas toujours les meilleurs, s'ils ne sont pas les plus retenus; et que ceux-là marchent sûrement, qui ne s'écartent pas du chemin par où le gros des Sages a passé.* Ce peu de paroles vaut un livre.

Il ne s'arrêtoit pas à l'écorce des choses; il en considéroit la nature, la fin, les dépendances; et par un fond de bon sens, qui excelloit en lui, il savoit parfaitement démêler le vrai du faux, le bon du mauvais, et le meilleur du moins bon, lors même qu'ils se présentoient à lui sous la même forme et les mêmes apparences. De là naissoit en lui un talent

singulier pour discerner les esprits, et une si grande pénétration, pour saisir les bonnes et les mauvaises qualités de ceux dont il étoit obligé de rendre compte, que M. le Tellier Chancelier de France, n'en parloit qu'avec admiration, ainsi que l'a déposé M. Claude le Pelletier, Ministre d'État et Président honoraire du Parlement. 1625.

Procès-verbal, ibid.

Les qualités de l'esprit en Vincent de Paul sembloient encore le céder aux qualités du cœur. Il l'avoit noble, généreux, libéral, tendre, compatissant; ferme dans les événemens subits; intrépide, quand il s'agissoit du devoir; toujours en garde contre les séductions de la faveur; toujours ouvert à la voix de l'indigence, qui jamais n'essuya de sa part ce premier froid qui la déconcerte, et qui à tous les instans du jour le trouva aussi accessible, que s'il n'eût vécu que pour elle.

Ce fut cette bonté de cœur, qui l'attacha si parfaitement à tous ceux qui faisoient profession d'aimer solidement la vertu. Cependant il avoit sur ses inclinations un empire si absolu, et il savoit si bien assujettir à la raison, ses mouvemens et ses passions, qu'à peine pouvoit-on s'apercevoir qu'il en eût. Père tendre, mais sage et réglé dans sa tendresse, chacun de ses enfans fut content de la place qu'il crut avoir dans son cœur; et dans sa famille, quoique

1625. nombreuse, il n'y eut point de Joseph qui donnât de la jalousie à ses frères.

Enfin, quoiqu'on ne puisse dire qu'il ait été sans défaut, puisque, de leur aveu, les Apôtres mêmes n'en ont pas été exempts, on peut cependant assurer que depuis long-temps, on n'a guères vu d'hommes engagés, comme lui, en toutes sortes d'affaires, obligés à traiter avec un nombre infini de personnes de toute espèce et de toute condition; exposés sans cesse aux occasions les plus délicates et les plus dangereuses, dont la vie ait été non-seulement plus éloignée de tout soupçon, mais plus universellement estimée. Aussi a-t-on remarqué que le Fils de Dieu étoit toujours si présent à ses yeux, qu'il exprimoit dans toutes ses actions et toutes ses paroles ce grand modèle, qui devroit être celui de tous les Chrétiens.

Examen de deux défauts dont on accuse le saint Prêtre.

Il est vrai, et nous ne pouvons nous dispenser d'en dire un mot, puisque l'occasion s'en présente si naturellement; il est donc vrai que la critique lui a reproché deux choses: 1° qu'il étoit trop lent à prendre son parti dans les affaires; et en second lieu, qu'il disoit trop de bien du prochain, et trop de mal de lui-même.

Abelly, L. 1, p. 75.

Il faut avouer, qu'il a été un peu singulier en ces deux points, et sur-tout dans le dernier: mais cette singularité, dans laquelle il aura

bien peu d'imitateurs, paroît plus digne d'éloge 1625.
que de censure ; et on pourroit dire de lui ce qu'a dit de sainte Paule un Père de l'Église *, que ses défauts auroient été des vertus en d'autres.

* S. Jérôme.

Quant à la lenteur dont on l'accuse, il est constant, et je l'ai dit ci-dessus, qu'il étoit ennemi de la précipitation. Mais la vertu et une abondance de lumières l'avoient rendu tel. Il apercevoit dans les affaires, et sur-tout dans les affaires de la nature de celles qu'il a eues à traiter, bien des replis qui échappent à ceux qui, aimant à brusquer les choses, font quelquefois beaucoup de mal, lors même qu'ils ne pensent qu'à faire du bien. Aussi, disoit-il assez souvent, qu'il ne voyoit rien de plus commun, que les mauvais succès des affaires précipitées. La vertu avoit aussi beaucoup de part à la lenteur, ou plutôt à la maturité de ses délibérations. *Il appréhendoit,* c'étoit son mot ordinaire, *d'enjamber sur la conduite de la Providence ;* il craignoit de prévenir les momens du Seigneur; il avoit de lui-même des sentimens si bas, et un respect si profond pour la Majesté suprême, qu'il eût souhaité que Dieu eût tout fait par lui-même : persuadé d'un côté, que ce qui vient immédiatement du premier Être, est toujours plus sûr et plus parfait; et convaincu de l'autre, qu'un homme aussi foible, qu'il croyoit l'être, ou empêche le bien, plutôt qu'il

1625. ne le fait, ou y mêle toujours beaucoup du sien, c'est-à-dire, bien du déchet et de l'imperfection. Au reste, Dieu a pleinement justifié la conduite de son Serviteur; et les vrais enfans de la sagesse ont fait l'apologie de la sienne, en tombant d'accord qu'il a commencé et fini en l'espace de moins de quarante ans, ce qu'un grand nombre d'autres n'auroient pas achevé dans des siècles entiers.

Quant à ce qui regarde la manière dont il parloit de lui-même en toute sorte d'occasions, il est bien sûr qu'elle heurte de front l'usage et la pratique de bien des gens. La vraie, la sincère humilité est bien rare; et la Religion n'a guères d'exercices qui coûtent davantage, parce qu'elle n'en a guères qui combattent plus vivement la nature et ses inclinations. Vincent la possédoit dans un degré si éminent, qu'on a souvent ouï dire à M. le Cardinal de la Rochefoucault, que, si on vouloit trouver cette vertu sur la terre, c'étoit en ce saint Prêtre qu'il falloit la chercher. En effet, quoique ce soit beaucoup dire, je crois qu'on peut assurer, que ce fidèle imitateur d'un Dieu anéanti, n'a jamais laissé passer une seule occasion de s'humilier. Il étoit si plein de l'idée de sa foiblesse, qu'il ne trouvoit en lui que l'empreinte du vice et de la corruption. Il conjuroit ses amis et ses enfans spirituels, de l'aider à remercier Dieu de la patience avec laquelle il vouloit bien le

supporter dans ce qu'il appeloit ses infidélités 1625.
et ses abominations. En un mot, il ne découvroit en lui, comme le grand Apôtre, qu'un corps de misère et de péché. Ce fut là tout son excès; car il n'étoit pas de ces dévots mélaucoliques, qui sont presqu'aussi mécontens des autres qu'ils le sont d'eux-mêmes. Il fermoit les yeux aux défauts du prochain, sur-tout, quand il n'étoit pas chargé de sa conduite. Il estimoit infiniment le caractère de ces ames bien nées, qui dans l'ordre de la charité et de la prudence, pensent toujours favorablement de leurs frères, et qui ne peuvent voir la vertu sans la louer, ni les personnes vertueuses sans les aimer. C'étoit sa pratique; mais la sagesse et la discrétion la réglèrent toujours: s'il se réjouissoit volontiers avec les personnes du dehors, des graces dont Dieu les combloit, et du bon usage qu'elles en faisoient, il étoit plus réservé à l'égard de ses propres enfans. Il les aimoit avec tendresse, mais il les louoit rarement en leur présence, à moins que la gloire de Dieu et leur propre bien ne l'obligeassent d'en agir autrement. Nous le répétons donc avec confiance: ceux, à qui une conduite si sainte a paru une espèce de défaut, devroient souhaiter que ces prétendus défauts se multipliassent, et convenir de bonne foi, qu'ils ressemblent beaucoup aux plus sublimes vertus. Les trois enfans, qui furent jetés dans la four-

1625. naise, se regardoient, dit S. Chrysostôme,
Serm. 32. comme les plus grands pécheurs du monde, quoiqu'ils eussent toujours vécu très-saintement, ou qu'ils eussent expié les fautes qu'ils avoient pu commettre. Si leur humilité fut une vertu, pourquoi celle de notre Saint seroit-elle un défaut?

Pour finir son portrait, il suffira d'ajouter qu'il s'étoit proposé J. C. comme son unique modèle. Il l'avoit si profondément imprimé dans son cœur, il possédoit si parfaitement ses maximes, qu'il l'avoit en vue dans ses pensées, ses discours, ses projets, et toutes ses actions. La vie de ce divin Sauveur, et la doctrine de son Évangile, étoient la seule règle, qu'il s'efforçoit de suivre. C'étoit là toute sa morale et toute sa politique. Il en étoit si plein, que ceux qui l'ont le plus pratiqué, ont regardé comme sa devise particulière, ces belles paroles, qu'un excès d'amour lui fit une fois prononcer: *Rien ne me plaît qu'en Jésus-Christ.*

Pour se rendre plus continuellement présent ce Verbe incarné, et tout à la fois pour se porter plus efficacement à remplir tous ses devoirs par rapport au prochain, il s'étoit, comme je l'ai insinué ailleurs, fait une habitude d'envisager le Fils de Dieu dans tous ceux avec lesquels il avoit à traiter. Il le regardoit
Abelly, L. 1, p. 83. comme chef de l'Église dans les successeurs de S. Pierre; comme Prince des Pasteurs dans

les Evêques; comme le seul Maître dans les Docteurs ; comme Souverain et Tout-Puissant dans les Rois; comme Juge des Juges de la terre dans les Magistrats; comme Fils d'un artisan dans ceux qui vivent de leur travail ; comme infirme et agonisant, dans les malades, et dans ceux qui étoient prêts à mourir. C'est ainsi qu'il honoroit J. C. en tous les hommes, et tous les hommes en J. C. Cette méthode étoit si fort de son goût, qu'il exhortoit, et ceux de sa Congrégation, et même les étrangers, à s'en servir ; et on est sûr, que ceux qui en feront l'essai, en tireront un fruit considérable. 1625.

De ce parfait amour qu'il avoit pour le Fils de Dieu, procédoit son inébranlable fermeté et sa constance dans le bien, laquelle ne fléchissoit jamais par aucune considération ni de respect humain, ni de propre intérêt, et qui le tenoit toujours disposé à soutenir toutes les contradictions, souffrir toutes les persécutions, et comme dit le Sage, agoniser jusqu'à la mort pour la défense de la justice et de la vérité. C'est ce qu'il déclara encore sur la fin de sa vie en ces termes bien remarquables : *Qui dit doctrine de J. C., dit un rocher inébranlable, il dit des vérités éternelles, qui sont suivies infailliblement de leurs effets, de sorte que le Ciel renverseroit plutôt que la doctrine de J. C. vint à manquer.*

Et pour faire mieux concevoir et insinuer

1625. plus fortement cette maxime dans les esprits, voici un raisonnement familier qu'il a quelquefois employé.

Les bonnes gens des champs, disoit-il, *savent que la lune change; qu'il se fait des éclipses du soleil et des autres astres; ils en parlent souvent, et sont capables de voir ces accidens quand ils arrivent: mais un Astrologue, outre qu'il les voit avec eux, il les prévoit encore de loin; il sait les principes de l'art ou de la science; il dira, nous aurons une éclipse à tel jour, à telle heure, à telle minute. Or, si les Astrologues ont cette connoissance infaillible, non-seulement en l'Europe, mais même en la Chine et ailleurs; et si dans cette obscurité de l'avenir, ils portent leur vue si avant, que de savoir certainement les étranges effets qui doivent arriver par le mouvement des Cieux d'ici à cent ans, à mille ans, quatre mille ans et plus, suivant les règles qu'ils en ont; si, dis-je, les hommes ont cette connoissance: à combien plus forte raison devons-nous croire que la Sagesse divine, qui pénètre jusqu'aux moindres circonstances des choses les plus cachées, a vu la vérité de ces maximes et de cette doctrine évangélique, quoiqu'elle soit inconnue aux gens du monde qui n'en voient les effets qu'après qu'ils sont arrivés, et seulement pour l'ordinaire à l'heure de la mort? Ah! que ne sommes-nous convaincus que cette même doctrine et ces mêmes maximes nous étant*

proposées par l'infinie charité de J. C., elles ne peuvent nous tromper? Cependant notre mal est qu'on ne s'y fie pas, et qu'on se tourne facilement du côté de la prudence humaine. Ne voyez-vous pas que nous sommes coupables de nous fier plutôt au raisonnement humain, qu'aux promesses de la Sagesse éternelle? aux apparences trompeuses de la terre, qu'à l'amour paternel du Sauveur descendu du Ciel pour nous désabuser? 1625.

Vincent n'avoit pas seulement rempli son cœur et son esprit de ses maximes et vérités évangéliques, mais il s'étudioit en toutes occasions de les répandre dans les esprits et dans les cœurs des autres, et particulièrement de ceux de sa Compagnie; voici comme il leur parloit un jour sur ce sujet.

Il faut, leur dit-il, *que la Compagnie se donne à Dieu pour se nourrir de cette ambroisie du Ciel, pour vivre de la manière que Notre Seigneur a vécu, et pour tourner toutes nos conduites vers lui et les mouler sur les siennes.*

Il a mis pour première maxime, de chercher toujours la gloire de Dieu et sa justice, toujours et devant toute autre chose. O que cela est beau, de chercher premièrement le règne de Dieu en nous, et le procurer en autrui! Une Compagnie qui seroit dans cette maxime d'avancer de plus en plus la gloire de Dieu, combien avanceroit-elle aussi son propre bonheur? quel sujet

14*

1625. *n'auroit-elle pas d'espérer que tout lui tourneroit en bien? s'il plaisoit à Dieu nous faire cette grace, notre bonheur seroit incomparable. Si dans le monde quand on entreprend un voyage, on prend garde si l'on est dans le droit chemin, combien plus ceux qui font profession de suivre J. C. dans la pratique des maximes évangéliques (particulièrement de celle-ci, par laquelle il nous ordonne de chercher en toutes choses la gloire de Dieu) doivent-ils prendre garde à ce qu'ils font, et se demander : pourquoi fais-tu ceci ou cela? est-ce pour te satisfaire? est-ce parce que tu as aversion à d'autres choses? est-ce pour complaire à quelque chétive créature? mais plutôt n'est-ce pas pour accomplir le bon plaisir de Dieu, et chercher sa justice? Quelle vie, quelle vie seroit celle-là! seroit-ce une vie humaine? non, elle seroit toute angélique, puisque c'est purement pour l'amour de Dieu que je ferois tout ce que je ferois; et que je laisserois à faire tout ce que je ne ferois pas.*

Quand on ajoute à cela la pratique de faire en toutes choses la volonté de Dieu, qui doit être comme l'ame de la Compagnie et une des pratiques qu'elle doit avoir bien avant dans le cœur : c'est pour nous donner à un chacun en particulier un moyen de perfection facile, excellent et infaillible; et qui fait que nos actions ne sont pas actions humaines, ni même angéliques, mais en quelque façon divines, puisqu'elles se font en

Dieu et par le mouvement de son esprit et de sa grace. Quelle vie! quelle vie seroit celle des Missionnaires, quelle Compagnie, si elle s'établissoit bien là dedans! 1625.

Suit la simplicité, qui fait que Dieu prend ses délices dans une ame où elle réside. Voyons parmi nous ceux en qui le caractère de cette vertu paroît davantage, n'est-il pas vrai qu'ils sont les plus aimables? que leur candeur nous gagne le cœur, et que nous avons consolation de converser avec eux? mais qui n'en auroit, puisque Notre Seigneur même se plaît avec les simples?

De même la prudence bien entendue nous rend très-agréable à Dieu, puisqu'elle nous porte aux choses qui regardent sa gloire, et nous fait éviter celles qui nous en détournent: et qu'elle ne nous fait pas seulement aller contre la duplicité des actions et des paroles, mais qu'elle nous fait faire tout avec sagesse, circonspection et droiture, pour parvenir à nos fins, par les moyens que l'Evangile nous enseigne; non pour un temps, mais pour toujours. O quelle vie, et quelle Compagnie seroit celle-ci, si elle marchoit de la sorte!

Si à cela vous ajoutez la douceur et l'humilité, que nous manquera-t-il? ce sont deux sœurs germaines qui s'accordent bien ensemble, de même que la simplicité et la prudence qui ne se peuvent séparer. C'est une leçon de Notre

1625. *Seigneur J. C. qui nous enseigne, que nous apprenions de lui qu'il est doux et humble de cœur: Apprenez de moi, dit-il.... ô Sauveur, quelle parole! ô quel honneur d'être vos écoliers, et d'apprendre cette leçon si courte et si énergique, mais si excellente, qu'elle nous rend tels que vous êtes! O mon Sauveur, n'aurez-vous pas la même autorité sur nous, qu'ont eue autrefois des philosophes sur leurs sectateurs, lesquels s'attachoient si fortement et si étroitement à leurs sentences, que c'étoit assez de dire, le maître l'a dit, pour le croire, et ne s'en départir jamais? Que répondrons-nous à Notre Seigneur, qui nous a fait tant de saintes leçons, quand il nous reprochera que nous les avons si mal apprises? mais quel bonheur sera le nôtre, si nous embrassons ces vertus, qui ont une si noble origine comme est le cœur de J. C.? le voulez-vous savoir? elles nous conduiront à cette fournaise d'amour, où elles retournent comme à leur centre. O mon Dieu, que n'en sommes-nous tous épris!*

Celui donc qui cherchera le royaume de Dieu, qui embrassera la sainte pratique de faire sa très-sainte volonté, qui s'exercera en la simplicité et prudence chrétienne, et enfin en la douceur et humilité de Notre Seigneur; quel sera, je vous prie, ce Missionnaire? quels serons-nous tous, si nous y sommes tous fidèles? quelle Compagnie sera pour lors celle de la Mission? Dieu vous le peut faire comprendre; pour moi je ne

le saurois exprimer. Demain, à l'oraison, appliquez-vous à penser ce que c'est qu'une telle Compagnie et qu'un tel homme qui a cette fidélité. 1625.

Le saint Prêtre ne se contentoit pas d'avoir pour Dieu cette sorte d'amour que les Théologiens nomment effectif, et qui ne consiste qu'en des sentimens et des désirs; il le regardoit au contraire comme sujet à l'illusion, et c'est pour cela qu'il demandoit un amour agissant, effectif, et qui selon l'expression de S. Grégoire se fit connoître par les œuvres.

Aimons Dieu, mes Frères, aimons Dieu, disoit-il un jour à ceux de sa Congrégation; *mais que ce soit aux dépens de nos bras; que ce soit à la sueur de nos visages. Car bien souvent, tant d'actes d'amour de Dieu, de complaisance, de bienveillance, et autres semblables affections et pratiques intérieures d'un cœur tendre, quoique très-bonnes et très-désirables, sont néanmoins très-suspectes, quand on n'en vient point à la pratique de l'amour effectif. En cela, dit Notre Seigneur, mon Père est glorifié, que vous rapportiez beaucoup de fruit. Et c'est à quoi nous devons bien prendre garde; car il y en a plusieurs qui pour avoir l'extérieur bien composé, et l'intérieur rempli de grands sentimens de Dieu, s'arrêtent à cela; et quand ce vient au fait, et qu'ils se trouvent dans les occasions d'agir, ils demeurent court. Ils se flattent*

1625. *de leur imagination échauffée, ils se contentent des doux entretiens qu'ils ont avec Dieu dans l'Oraison; ils en parlent même comme des Anges: mais au sortir de là, est-il question de travailler pour Dieu, de souffrir, de se mortifier, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, d'aimer qu'il leur manque quelque chose, d'agréer les maladies, ou quelqu'autre disgrace, hélas! il n'y a plus personne, le courage leur manque. Non, non, ne nous trompons pas:* totum opus nostrum in operatione consistit: *Il répétoit souvent ces paroles, et disoit les avoir apprises d'un grand serviteur de Dieu, lequel se trouvant au lit de la mort, avoua qu'il voyoit à cette heure-là, que ce que certaines personnes appellent contemplation, ravissemens, extases, unions déifiques, n'est d'ordinaire que fumée; que ces sortes de mouvemens sont souvent l'effet ou d'une curiosité trompeuse, ou des ressorts naturels d'un esprit qui a quelque facilité et quelque penchant au bien: au lieu que l'action bonne et parfaite est le véritable caractère de l'amour de Dieu.*

Et cela est tellement vrai, dit M. Vincent, *que le saint Apôtre nous déclare, qu'il n'y a que nos œuvres qui nous accompagnent en l'autre vie. Faisons donc, ajoutoit-il, réflexion à cela, d'autant plus qu'en ce siècle il y en a plusieurs qui semblent vertueux, et qui en effet le sont; qui néanmoins inclinent à une voie douc-*

et molle, plutôt qu'à une dévotion laborieuse et solide. L'Eglise est comparée à une grande moisson qui requiert des ouvriers, mais des ouvriers qui travaillent; il n'y a rien de plus conforme à l'Evangile, que d'amasser d'un côté des lumières et des forces pour son ame dans l'Oraison, dans la lecture et dans la solitude, et d'aller ensuite faire part aux hommes de cette nourriture spirituelle. C'est faire comme Notre Seigneur a fait, et après lui ses Apôtres. C'est joindre l'office de Marthe à celui de Marie. C'est imiter la colombe, qui digère à moitié la pâture qu'elle a prise, et puis met le reste par son bec dans celui de ses petits, pour les nourrir. Voilà comme nous devons faire, voilà comme nous devons témoigner à Dieu par nos œuvres que nous l'aimons! totum opus nostrum in operatione consistit.

1625.

Avec des principes si grands, si lumineux, il étoit difficile que le saint Prêtre n'entreprit beaucoup de choses pour la gloire de Dieu, et qu'il ne suivît avec courage ce qu'il avoit une fois commencé. Aussi tiroit-il de l'étendue et de la pureté de son amour, une fermeté inébranlable dans le bien. Il n'y avoit ni respect humain, ni vûe de propre intérêt, ni considération, qui fût capable de l'arrêter. Il comptoit pour rien les contradictions : les persécutions les plus animées redoubloient son activité, et il étoit toujours prêt à com-

Abelly, L. 1, p. 78.

1625. battre, et à combattre jusqu'à la mort, pour ne s'écarter pas de la justice et de la vérité.

Tel étoit, au jugement de tout ce que son siècle a eu de plus respectable, et de plus à portée de l'approfondir, l'instituteur de la nouvelle Congrégation. Quelque grande que soit l'idée que nous venons d'en donner, on verra dans la suite de cet Ouvrage, que nous n'avons fait que l'affoiblir. Reprenons, il en est temps, le fil de notre Histoire.

Ses premiers Compagnons.

Lorsque le Serviteur de Dieu se retira au Collége des Bons-Enfans, il y fut suivi par M. Antoine Portail, Prêtre du Diocèse d'Arles, qui depuis près de quinze ans étoit son disciple déclaré. Ce premier compagnon de Vincent n'eut pas plutôt goûté la pureté et l'élévation de ses maximes, qu'il s'attacha vivement à lui, et la mort seule fut capable de l'en séparer. Il avoit beaucoup de rapport avec son père spirituel, et il l'imitoit principalement dans son humilité. Il fit de si grands progrès dans cette vertu, que, quoiqu'il eût beaucoup de mérite, qu'il eût fait de fort bonnes études en Sorbonne, et qu'il écrivît parfaitement bien, il ne cherchoit qu'à être inconnu ou méprisé.

Vita del Servo di Dio da Dominico Acami, p. 370.

Comme il étoit impossible que nos deux Prêtres soutinssent long-temps la fatigue des Missions, et qu'ils pussent contenter la dévotion des peuples, ils en prièrent un troisième de se joindre à eux, au moins pour un temps;

c'est-à-dire, jusqu'à ce que la Providence leur eût envoyé quelqu'un, qui voulût embrasser pour toujours leur Institut. Ils alloient tous trois de village en village, catéchiser, exhorter, confesser, et faire les autres exercices de la Mission. Ils le faisoient avec simplicité, humilité, et une charité qui leur gagnoit les cœurs. Non-seulement ils ne demandoient rien à personne, mais ils avoient grand soin de ne rien recevoir de qui que ce fût. Ils ont toujours suivi cette maxime; et on ne permettra jamais à leurs successeurs de s'en écarter. Ils commençoient d'abord par faire la Mission dans les lieux, pour lesquels elle étoit fondée; ils la faisoient ensuite dans d'autres Paroisses, et particulièrement en celles du Diocèse de Paris. Ils portoient assez souvent eux-mêmes leur petit équipage, comme les premiers Apôtres; et parce qu'ils n'avoient pas le moyen d'entretenir des serviteurs qui gardassent le Collége pendant leur absence, ils en laissoient les clefs à quelques-uns des voisins. 1625.

De si foibles commencemens n'annonçoient pas le progrès qui les a suivis. Aussi Vincent, qui en jugeoit mieux que tout autre, n'en parloit, plus de vingt ans après, que dans des termes qui marquoient également et sa surprise et sa reconnoissance. *Nous allions*, disoit-il une fois dans une Conférence faite à S. Lazare, *nous allions tout bonnement et sim-*

1625. *plement, envoyés par Nosseigneurs les Evêques, évangéliser les pauvres, ainsi que Notre Seigneur avoit fait: Voilà ce que nous faisions; et Dieu faisoit de son côté ce qu'il avoit prévu de toute éternité. Il donna quelque bénédiction à nos travaux, ce que voyant d'autres bons Ecclésiastiques, ils se joignirent à nous, et demandèrent d'être avec nous : non pas tous à la fois, mais en divers temps. O Sauveur! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant? Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurois cru qu'il se seroit moqué de moi. Et néanmoins c'étoit par-là que Dieu vouloit donner commencement à la Compagnie. Hé bien, appellerez-vous humain, ce à quoi nul homme n'avoit jamais pensé? car ni moi, ni le pauvre M. Portail n'y pensions pas, hélas! nous en étions bien éloigné.*

1626. Le nouvel Institut est approuvé de M. l'Archevêque de Paris.

M. l'Archevêque de Paris, qui se faisoit un vrai plaisir de donner à Vincent de Paul des marques de son estime, confirma son Institut le 24 d'avril de l'année suivante; et il l'approuva authentiquement sous les clauses et les conditions portées par le Contrat de Fondation. Quelques mois après, Messieurs François du Coudrai, et Jean de la Salle, tous deux originaires de Picardie, vinrent s'offrir au Serviteur de Dieu, pour vivre et pour travailler sous sa conduite. Il reçut avec bien de la joie ces deux excellens Prêtres; et, pour s'engager envers

eux, comme ils s'engageoient envers lui, il se les associa par un acte passé le 4 de septembre, par-devant deux notaires du Châtelet. 1626.

Un si petit nombre de Ministres Evangéliques, étoit bien peu proportionné à l'étendue des besoins spirituels des peuples de la campagne. La moisson étoit abondante, on demanda de nouveaux ouvriers au Père de famille. La Providence, qui avoit fait naître la Congrégation, se chargea de la multiplier. Quatre nouveaux Prêtres s'offrirent à Vincent, pour partager avec lui ses travaux. Leurs noms étoient Jean Bécu, du village de Brache au Diocèse d'Amiens; Antoine Lucas, de la ville de Paris; Jean Brunet, de Riom en Auvergne, au Diocèse de Clermont; et Jean d'Horgny, du village d'Estrée, au Diocèse de Noyon. Ces sept Prêtres, auxquels Dieu communiqua une partie de l'esprit sacerdotal, dont Vincent paroissoit de jour en jour plus rempli, furent comme les sept colonnes, sur lesquelles Dieu voulut établir le nouvel édifice. Ils étoient presque tous ou Docteurs en Théologie, ou *Ristretto.* Elèves de l'Ecole de Sorbonne; mais quoique le saint Instituteur estimât beaucoup leurs talens, il estima bien plus leur humilité et leur zèle pour le salut des ames.

Louis XIII à qui M. le Général des Galères rendit compte de ces heureux commencemens, confirma le Contrât de Fondation. Il autorisa, Confirmé par le Roi et par le Saint Siége.

1626. par ses Lettres-Patentes du mois de mai de l'année 1627, l'Association des Prêtres de la Mission; il leur permit de s'établir en tels lieux de son Royaume que bon leur sembleroit, et de recevoir tous legs, aumônes et autres dons qui pourroient leur être faits.

Un établissement qui commençoit à porter le sceau de l'autorité publique, déplut à quelques Prêtres, et vraisemblablement à ceux qui n'ont ni assez de force pour faire le bien, ni assez de grandeur d'ame pour le voir faire aux autres. Vincent ne crut pas, pour leur plaire, devoir abandonner une entreprise qui s'étoit presque exécutée sans sa participation. La voix publique le soutint. Les plus sages Magistrats l'appuyèrent, et le Parlement de Paris vérifia en 1631 * les Lettres-Patentes, qui lui avoient été accordées par le Roi.

* Le 4 avril.

Urbain VIII, charmé que sous son Pontificat les brebis les plus négligées du troupeau de J. C. trouvassent des Pasteurs fidèles et désintéressés, dont la première occupation devoit être de les conduire dans de bons pâturages, érigea l'année suivante en Congrégation, la Compagnie qui s'étoit associée à notre saint Prêtre. Sa Bulle est du 12 de janvier 1632. Elle met Vincent à la tête de tous ceux qui doivent travailler avec lui, et elle lui donne le pouvoir de dresser des Règlemens pour le bon ordre de sa Congrégation. Ceux qui y sont déjà, ou

Ristretto, p. 58.

qui y entreront dans la suite, doivent porter le nom de Prêtres de la Mission; et ce nom leur est tellement affecté par le Saint Siége, que c'est par-là que le Souverain Pontife prétend les distinguer de ceux mêmes des autres Ministres de la parole, qui s'appliquent aux Missions. Ainsi les Missionnaires, et les enfans de Vincent de Paul, seront dans la suite de cet Ouvrage, des termes synonymes; c'est de quoi nous avons cru devoir avertir le Lecteur, pour ôter toute équivoque. 1626.

1627. Premiers travaux de la Congrégation.

Pendant que Dieu prenoit si hautement en mains les intérêts de son Serviteur, ce saint Prêtre n'oublioit pas ceux de Dieu. Il partagea sa petite troupe en différens corps. Il les remplit, avant leur départ, de ce feu saint, dont il étoit consumé; et il les envoya dans les endroits, où il crut que leur présence étoit le plus nécessaire. Son esprit étoit avec eux, et il les soutenoit, lors même qu'il en étoit séparé. Mais il ne se contentoit pas de lever les mains sur la montagne; comme Josué, il combattoit aussi dans la plaine; et il y a bien de l'apparence, qu'il se trouvoit toujours dans les endroits les plus difficiles. La Province de Lyon, dont il connoissoit les besoins, lui échut en partage, comme nous l'apprenons d'une lettre de Madame de Chantal. S'il y fit de grands biens, ses Prêtres n'en firent pas de moins considérables dans tous les lieux où ils travaillèrent.

Ristretto, p. 46.

1627. On peut en juger par une lettre, qu'un Abbé fort célèbre, lui en écrivit au mois de décembre de l'année 1627. « J'arrive, lui disoit-il, d'un » grand voyage, que j'ai fait en quatre Pro- » vinces. Je vous ai déjà mandé la bonne odeur, » que répand dans *tous ces lieux* l'Institution » de votre sainte Compagnie, qui travaille » pour l'instruction et pour l'édification des » pauvres de la campagne. En vérité, je ne » crois pas, qu'il y ait rien en l'Eglise de Dieu » de plus édifiant, ni plus digne de ceux qui » portent le caractère et l'Ordre de J. C. Il » faut prier Dieu, qu'il *affermisse* un dessein » si avantageux pour le bien des ames; à quoi » bien peu de ceux, qui sont dédiés au service » de Dieu, s'appliquent comme il faut.

Abelly, L. 2, p. 49.

Cette lettre consola beaucoup Vincent de Paul : mais comme en louant le zèle et le travail de ses Prêtres, elle lui rappeloit en même temps, et les besoins des habitans de la campagne, et le défaut ou de talens, ou d'application de ceux qui étoient chargés de leur salut, il prit une nouvelle résolution d'arrêter, s'il étoit possible, le cours de ce double torrent, qui n'entraînoit les brebis, que parce qu'il avoit d'abord entraîné les Pasteurs. Quant aux peuples, comme il n'avoit rien de meilleur à faire, que de leur procurer des instructions solides et touchantes, il continua à leur envoyer des Missionnaires, aux travaux desquels

Dieu donna un succès, qui, comme nous le ferons voir dans la suite, étonna une grande partie de l'Europe. A l'égard des Pasteurs, il jugea bien, qu'on ne feroit rien de solide, si on ne tenoit une route directement opposée à celle qu'on avoit suivie jusqu'alors; qu'il n'y avoit presque rien à espérer de ceux qui avoient vieilli dans le désordre, ou dans l'ignorance; qu'il s'en trouvoit, à la vérité, plusieurs qui souffroient qu'on fît le bien dans leurs Paroisses, mais qu'il y en avoit peu parmi eux, qui eussent la force, ou la capacité nécessaire pour le continuer; qu'il falloit par conséquent ou se résoudre à voir bientôt les peuples reprendre leur ancien train, ou à prendre le parti de former des Prêtres plus capables de les entretenir dans la vertu, que n'étoient la plupart de ceux qui étoient chargés de leur conduite. 1627.

Il disoit sur ce sujet, *que comme les Conquérans mettoient de fortes et bonnes garnisons dans les places qu'ils avoient prises, pour les conserver : qu'ainsi les Missionnaires, après avoir retiré les ames de la puissance de Satan, devoient aussi travailler, autant qu'il seroit en eux, pour faire en sorte que les Paroisses fussent remplies de bons Curés et de bons Prêtres, qui conservassent les peuples dans les bonnes dispositions qu'on leur auroit procurées par les Missions ; et que faute de cela, il étoit presque inévitable que le diable qui avoit été chassé de*

1628. *ces lieux, n'en reprît possession, n'y trouvant personne qui s'opposât à ses malheureux desseins.*

Vincent n'avoit point encore formé de projet si étendu; mais il ne pouvoit guères en former de plus important et de plus nécessaire. Heureusement les circonstances le rendoient un peu plus pratiquable, qu'il n'avoit été depuis long-temps. La Rochelle, qui étoit comme le centre des forces de l'hérésie, venoit de se rendre à Louis XIII après plus d'un an de blocus. Cet événement, auquel le Cardinal de Richelieu avoit eu beaucoup de part, ne promettoit rien moins que la ruine du parti Huguenot. Les Evêques crurent enfin pouvoir respirer; et ceux du second Ordre, qui avoient plus de zèle pour la réforme du Clergé, la pressèrent avec plus de force que jamais.

Portrait de M. Bourdoise.

Adrien Bourdoise, dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans l'Eglise de J. C., étoit un de ceux qui souffroient le plus impatiemment le désordre des Ecclésiastiques. C'étoit un homme plein de feu pour les intérêts de Dieu. Le zèle de la maison du Seigneur le dévoroit. Comme il ne s'appliquoit qu'à l'orner et à l'embellir, il ne regardoit qu'avec horreur ceux qui la déshonoroient. Il eût volontiers, *Psal. 100.* comme le Roi Prophète, exterminé dès le matin tous ceux qui du lieu de prière faisoient une caverne de confusion et de brigandage.

Il ne ménageoit personne; il combattoit le 1628.
déréglement par-tout où il le trouvoit : et une espèce d'excès a été tout le défaut qu'on a trouvé dans son zèle; mais ce défaut, si c'en est un, méritoit bien de l'indulgence, dans un temps où il étoit si rare et si nécessaire. Ce saint Prêtre étoit ami particulier de Vincent de Paul. Ils connoissoient l'un et l'autre les plus vertueux Prélats de l'Eglise de France; et comme ils étoient tous deux animés du même esprit, il ne pouvoit que leur inspirer les mêmes sentimens.

Messire Augustin Potier de Gesvres (1), Evêque de Beauvais, à qui son amour pour la discipline, et sa vigilance pastorale, ont donné une place distinguée parmi les plus grands Prélats de son temps, étoit trop touché des maux de l'Eglise, pour ne chercher pas un remède propre à les arrêter. Il en conféra souvent avec ces deux excellens Prêtres; et les sages conseils, qu'il reçut d'eux, doivent être regardés comme le principe de la réformation de son Diocèse, ou plutôt d'une partie de la France, qui peu à peu suivit ses exemples. Comme le triste état, où étoit le Clergé de Beauvais, étoit le poids et la croix de ce digne Evêque, il en parloit toujours avec autant d'in-

(1) Sacré à Rome en 1617, mort en 1650. Il étoit Grand-Aumônier de la Reine Anne d'Autriche.

1628. quiétude, que s'il n'eût fait que commencer à s'en apercevoir. Vincent, qu'il appeloit souvent à Beauvais, ou qu'il venoit voir à Paris, pour profiter de l'esprit de grace et de lumière dont il étoit rempli, lui dit un jour dans une conversation, qui n'avoit pour objet que la réforme des Ecclésiastiques: qu'il étoit presqu'impossible de changer ceux qui avoient pris un mauvais pli; que les Prêtres qui s'étoient endurcis dans le crime, ne se convertissoient presque jamais; que, pour travailler avec quelque espérance de fruit à la rénovation du Clergé, il falloit aller jusqu'à la source du mal; que, puisqu'il n'y avoit rien de bon à attendre des anciens Prêtres, il falloit s'appliquer à en former de nouveaux pour l'avenir; qu'à la vérité l'exécution de ce projet avoit ses difficultés; mais qu'il ne manqueroit pas de réussir, pourvu qu'on fût ferme, et à n'admettre aux Ordres, que ceux qui auroient toutes les marques d'une véritable vocation, et à rendre capables des fonctions du saint Ministère, ceux qu'on pourroit croire y être appelés de Dieu.

Abelly, L. 1, p. 177.

Cette proposition plut beaucoup à M. l'Evêque de Beauvais, et il pensa sérieusement aux moyens de l'exécuter. Mais comment s'y prendre, dans un temps où il n'y avoit pour les jeunes Ecclésiastiques, ni Séminaires, ni rien qui en approchât. Voici l'expédient, que Dieu lui suggéra quelques mois après dans un voyage

que notre Saint faisoit avec lui *. Au sortir d'une espèce de méditation, que ceux qui l'accompagnoient, avoient pris pour un assoupissement, ce Prélat leur dit, qu'il venoit de penser que, pour préparer aux saints Ordres ceux qui se disposoient à les recevoir, il ne pouvoit pour le présent rien faire de mieux, que de les faire venir chez lui, les y retenir pendant quelques jours, et les faire instruire dans des conférences réglées, des choses qu'ils devoient savoir, et des vertus qu'ils devoient pratiquer. *O Monseigneur*, lui dit Vincent, en élevant la voix plus qu'à l'ordinaire; *voilà une pensée qui est de Dieu; voilà un excellent moyen pour remettre peu à peu en bon ordre tout le Clergé de votre Diocèse.* La conversation roula long-temps sur cette importante matière; Vincent s'efforça d'encourager de plus en plus M. de Beauvais à exécuter son dessein; et M. de Beauvais s'y affermit si bien, qu'en se séparant de lui, il l'assura qu'il alloit faire préparer ce qui étoit nécessaire, afin que tout se passât dans l'ordre et la décence.

1628.

* Au mois de juillet.

On commence à Beauvais les exercices des Ordinands.

Il n'auroit pas été juste que le saint Prêtre en fût quitte à si peu de frais, et qu'il ne prît pas sa part dans l'exécution d'un projet, dont le plan général étoit de lui: aussi M. de Gesvres le chargea non-seulement de mettre par écrit l'ordre qui se devoit garder pendant cette retraite; mais encore de préparer les matières

1628. dont il jugeroit à propos que l'on entretînt ceux qui se présenteroient pour les Ordres. Il le pria aussi de se rendre à Beauvais quinze ou vingt jours avant l'Ordination prochaine, qui étoit celle du mois de septembre. Vincent, toujours prêt à obéir, exécuta de point en point tout ce qui lui avoit été prescrit : *Etant*, disoit-il, *plus assuré que Dieu demandoit ce service de lui, l'ayant appris de la bouche d'un Evêque, que s'il lui avoit été révélé par un Ange.*

Abelly, L. 1; p. 118.

Lorsqu'il fut arrivé à Beauvais, M. l'Evêque, après avoir examiné les Ordinands, fit lui-même l'ouverture des exercices. Les entretiens furent continués jusqu'au jour de l'Ordination par Messieurs Duchesne et Messier, Docteurs de la Faculté de Paris. Ils suivirent exactement le projet dressé par le Serviteur de Dieu, et on l'a suivi jusqu'à l'établissement des Séminaires. Le saint Prêtre fut le plus occupé pendant cette retraite. Il étoit chargé de l'explication du Décalogue ; il la fit en effet, mais avec tant de netteté, tant de force et d'onction, qu'un grand nombre de ceux qui assistoient à ses Conférences, voulurent lui faire leur confession générale. Ce qu'il y eut de particulier, c'est que M. Duchesne, qui faisoit une partie de ces mêmes entretiens, et qui ne manquoit pas de se trouver à ceux de Vincent de Paul, fut si touché de l'Esprit de Dieu, qui parloit par sa bouche, qu'il crut devoir suivre l'exem-

ple des autres. Il fit au Saint une confession de toute sa vie; et, comme il ne s'en cacha pas, tous ceux de l'Ordination en furent extrêmement édifiés. Ce ne fut pas la seule bénédiction que Dieu donna à ce voyage de Vincent de Paul: car ayant trouvé sur sa route quelques Protestans qui voulurent entrer en lice avec lui, il leur fit si bien connoître le foible, le ridicule même de leur prétendue Réforme, que trois d'entre eux ouvrirent les yeux à la lumière, et se réunirent à l'Eglise. 1628. *Ristretto, p. 49.*

Environ deux ans après cette première retraite des Ordinands, M. de Beauvais étant venu à Paris, entretint M. Jean-François de Gondi, qui en étoit premier Archevêque, des grands fruits que ces exercices commençoient à produire dans son Diocèse. Il lui en fit connoître l'importance, ou plutôt la nécessité; et pour aller au-devant des répliques, il lui rappela qu'il avoit en Vincent un homme toujours prêt à faire le bien, et qui d'ailleurs avoit des talens extraordinaires pour le genre de bien dont il étoit question. L'Archevêque touché de voir les jeunes Ecclésiastiques de la Capitale manquer d'un secours, qu'on savoit bien procurer à ceux des provinces, résolut de commencer à Paris ce que M. de Gesvres avoit si heureusement exécuté à Beauvais. Il ordonna donc, par un Mandement du 21 février de l'année 1631, que ceux qui seroient admis pour recevoir les

Ils sont établis à Paris.

Vie de M. Bourd. pag. 281.

1628. ordres dans son Diocèse, seroient obligés de faire une retraite de dix jours, pour s'y préparer. Le Collège des Bons-Enfans, où notre Saint passoit le temps qu'il ne donnoit pas aux Missions, fut choisi pour le lieu de cette retraite; et on y reçut les Ordinands dès le Carême de la même année. Comme on faisoit alors six Ordinations par an, et qu'il étoit impossible, qu'une poignée de Prêtres, qui étoient presque toujours occupés dans les campagnes, portassent seuls le poids de tant d'exercices, Vincent appeloit à son secours ceux qui pleins de l'esprit de Dieu étoient plus propres à le communiquer aux autres. Ainsi M. Hallier, qui fut depuis Evêque de Cavaillon, fit les entretiens de la première Ordination; et il réussit parfaitement, parce que, comme l'a remarqué M. Bourdoise, il ne disoit rien qu'il ne pratiquât lui-même.

Abelly, l. 1, p. 119. L. 2, p. 215.

Vie de M. Bourdoise, p. 282.

L'Archevêque de Paris ne fut pas long-temps, sans reconnoître l'utilité de ce nouveau genre d'exercices; mais il ne fut pas le seul à s'en apercevoir. Des séculiers, des femmes mêmes admirèrent le changement qui s'étoit fait dans les Ecclésiastiques de leurs Paroisses. On les trouvoit plus graves, plus modestes, plus pieux, plus attentifs à bien faire les cérémonies; et on distinguoit les clercs du Diocèse de Paris, qui seuls étoient admis à ces exercices, de ceux des autres Diocèses, qui n'avoient pas eu le

bonheur d'y participer. C'est ce qui engagea quelques Dames, qui avoient de la piété et de la religion, à proposer à Vincent de Paul de prendre indifféremment chez lui tous ceux qui voudroient recevoir l'Ordination, de quelque pays qu'ils pussent être. Une maison naissante n'étoit pas capable de porter une dépense si considérable; mais la providence lui en fournit les moyens pour un temps. La Présidente de Herse se chargea de tout pour cinq ans, pendant lesquels elle envoya à notre Saint mille livres à chaque Ordination. Elle contribua encore dans la suite, avec quelques autres Dames de la Charité de Paris, aux frais nécessaires pour procurer aux Ordinands une partie des petits meubles dont ils ont besoin. La Marquise de Maignelai, sœur de M. l'Archevêque, femme d'une haute piété, d'une charité tendre, et qui avoit pour Vincent une estime toute particulière, lui fit aussi du bien, et l'aida à soutenir un poids, qui commençoit à fatiguer beaucoup sa maison. 1628.

On espéra avec le temps quelque chose de plus solide, d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Cette Princesse étant Régente du Royaume vint un jour au Collége des Bons-Enfans, dans le temps que les Ordinands y étoient assemblés. Elle assista à un des entretiens, qui fut fait par François de Perrochel, digne élève de notre Saint, et qui venoit d'être nommé à l'Evêché

1628. de Boulogne. Elle en fut touchée, et elle sentit de quelle conséquence il étoit pour le Clergé, qu'on continuât à fournir aux jeunes Ecclésiastiques des moyens si propres à les sanctifier. Comme elle en parloit avec de grands témoignages de satisfaction, quelques-unes des Dames qui l'accompagnoient, prirent la liberté de lui dire, qu'une bonne œuvre, dont Sa Majesté concevoit si bien l'importance, méritoit bien une Fondation Royale. Cette proposition parut ne lui pas déplaire; elle fit même espérer qu'elle y entreroit volontiers : mais comme les Rois ne sont pas eux-mêmes toujours en état de faire le bien qu'ils voudroient faire, ce projet ne s'exécuta pas; et la Reine se contenta, lorsque le temps, pour lequel la Présidente de Herse s'étoit engagée, fut écoulé, d'envoyer pendant deux ou trois ans quelques aumônes, pour contribuer à la nourriture des Ordinands. Ainsi le poids de cette dépense, qui n'alloit à rien moins qu'à fournir chaque année, pendant deux mois, tout ce qui est nécessaire à près de quatre-vingts Ecclésiastiques, et quelquefois à un plus grand nombre, tomba, peu de temps après, sur la seule Congrégation de la Mission.

Le Saint conçut bien qu'elle auroit beaucoup de peine à y suffire. Ses amis mêmes crurent quelquefois devoir l'exhorter à céder à la dureté et au malheur des temps, et à quitter

une entreprise, sous laquelle il étoit difficile 1628.
qu'il ne succombât à la fin. Mais ce grand cœur, qui préféroit absolument l'honneur de Dieu, et le bien de l'Eglise à l'intérêt temporel de sa Compagnie, ne s'écarta jamais de son premier dessein. Il ajouta même de nouvelles charges aux premières; et lorsqu'en 1646 on eut arrêté *Abelly, L. 2, p. 217.* à l'Archevêché, que ceux qui devoient recevoir les Ordres mineurs, feroient la retraite avec ceux qui se disposoient aux Ordres sacrés, il les reçut tous avec une affection également tendre et respectueuse. Nous ne pourrions, sans faire tort à la mémoire de ce digne Prêtre de J. C., supprimer le témoignage, que lui a rendu sur ce sujet un Ecclésiastique, qui avoit beaucoup de vertu. « Il n'est pas possible, dit-il, *Ibid. pag. 218.* » d'exprimer le soin qu'apportoit M. Vincent, » afin que les Ordinands fussent bien servis pen- » dant le temps des exercices. Leur dépense » ne lui sembloit rien, quoiqu'elle excédât » beaucoup les forces de sa maison, qui ne » peut qu'elle ne soit obérée pour ce sujet. » Je me souviens que pendant les troubles de » Paris, quelques personnes considérables, » qui connoissoient combien il étoit difficile » que M. Vincent pût alors soutenir cette dé- » pense des Ordinands, lui voulurent persuader » de n'en point charger sa maison durant un » temps si fâcheux; mais il n'eut aucun égard » à leur remontrance, et voulut, nonobstant

1628. » la disette d'argent et de vivres où l'on se
» trouvoit réduit, qu'on ne laissât pas de faire
» toutes les dépenses nécessaires pour les rece-
» voir, et les nourrir en sa maison, pendant
» les onze jours que duroient leurs exercices;
» ne faisant aucun cas du temporel, lorsqu'il
» s'agissoit du spirituel; et n'estimant les biens
» périssables, qu'autant qu'il les jugeoit utiles
» à l'avancement de la gloire de Dieu. Que ne
» disoit-il point à sa Communauté touchant
» l'excellence du Sacerdoce, toutes les fois
» que le temps de l'Ordination approchoit,
» pour les exhorter à rendre service aux Ordi-
» nands, et à employer toutes les forces de
» leur corps et de leur esprit, pour l'avance-
» ment de l'état ecclésiastique dans la vertu!
» Toutes ses paroles étoient comme autant de
» traits enflammés, qui pénétroient jusqu'au
» fond du cœur. Elles méritoient toutes d'être
» bien remarquées et retenues, et même d'être
» mises par écrit; et si on ne l'a pas fait, on
» peut dire que c'est une perte incomparable. »

Ce qu'appréhendoit ce pieux Ecclésiastique, qu'on eût négligé d'écrire ce qu'on avoit pu retenir des discours que Saint Vincent avoit coutume de faire, lorsque le temps de l'Ordination s'approchoit, n'est pas arrivé. Ses Enfans avoient de lui une trop juste idée, pour ne pas recueillir avec soin les paroles de vie, qui sortoient de sa bouche : mais quelque exacts

qu'ils se soient efforcés d'être, ils n'ont guères pu nous en conserver que la substance, et ils ont encore moins pu nous la transmettre, avec ce ton plein de feu, de sentiment et d'onction, qui relevoit le mérite de tous les discours de ce saint Homme. 1628.

Il étoit naturellement pathétique; mais il sembloit se surpasser lui-même, lorsqu'il falloit animer les siens à se consacrer tout entiers au bien des Ordinands.

S'employer pour faire de bons Prêtres, leur disoit-il un jour, *et y concourir comme cause seconde efficiente instrumentale; c'est faire l'office de J. C., qui pendant sa vie mortelle, semble avoir pris à tâche de faire douze bons Prêtres, qui sont ses Apôtres; ayant voulu pour cet effet demeurer plusieurs années avec eux, pour les instruire et pour les former à ce divin Ministère.*

Et un autre jour faisant une Conférence avec ceux de sa Communauté sur ce même sujet, après qu'il en eut fait parler plusieurs, il conclut en ces termes: *Béni soyez-vous, Seigneur, des bonnes choses qu'on vient de dire, et que vous avez inspirées à ceux qui ont parlé. Mais, mon Sauveur, tout cela ne servira de rien, si vous n'y mettez la main, il faut que ce soit votre grace qui opère tout ce qu'on a dit, et qui nous donne cet esprit sans lequel nous ne pouvons rien. Que savons-nous faire, nous qui sommes*

1628. *de pauvres misérables ? O Seigneur! donnez-nous cet esprit de votre sacerdoce qu'avoient les Apôtres et les premiers Prêtres qui les ont suivis. Donnez-nous le véritable esprit de ce sacré caractère que vous avez mis en de pauvres pêcheurs, en des artisans, en de pauvres gens de ce temps-là, auxquels, par votre grace, vous avez communiqué ce grand et divin esprit. Car, Seigneur, nous ne sommes aussi que de chétives gens, de pauvres laboureurs et paysans ; et quelle proportion y a-t-il de nous misérables, à un emploi si saint, si éminent et si céleste. O Messieurs et mes Frères ! que nous devons bien prier Dieu pour cela, et faire quelque effort pour ce grand besoin de l'Eglise, qui s'en va ruinée en beaucoup de lieux par la mauvaise vie des Prêtres : car ce sont eux qui la perdent et qui la ruinent ; et il n'est que trop vrai que la dépravation de l'état ecclésiastique est la cause principale de la ruine de l'Eglise de Dieu. J'étois ces jours passés dans une assemblée, où il y avoit sept Prélats, lesquels faisant réflexion sur les désordres qui se voient dans l'Eglise, disoient hautement, que c'étoient les Ecclésiastiques qui en étoient la principale cause.*

Ce sont donc les Prêtres ; oui, nous sommes la cause de cette désolation qui ravage l'Eglise, de cette déplorable diminution qu'elle a soufferte en tant de lieux ; ayant été presque entièrement ruinée dans l'Asie et dans l'Afrique, et même

dans une grande partie de l'Europe, comme dans la Suède, dans le Danemarck, dans l'Angleterre, Ecosse, Irlande, Hollande et autres Provinces-Unies, et dans une grande partie de l'Allemagne. Et combien voyons-nous d'Hérétiques en France? et voilà la Pologne qui étant déjà beaucoup infectée de l'hérésie, est présentement, par l'invasion du roi de Suède, en danger d'être tout à fait perdue pour la Religion. 1628.

Ne semble-t-il pas, Messieurs, que Dieu veut transporter son Eglise en d'autres pays? Oui, si nous ne changeons, il est à craindre que Dieu ne nous l'ôte tout à fait, vu principalement que nous voyons ces puissans ennemis de l'Eglise entrer dedans à main forte : ce redoutable roi de Suède qui en moins de quatre mois a envahi une bonne partie de ce grand Royaume; nous devons craindre que Dieu ne l'ait suscité pour nous punir de nos désordres. Ce sont les mêmes ennemis dont Dieu s'est servi autrefois pour le même effet : Car c'est des Goths, Visigoths et Vandales, sortis de ces quartiers-là, dont Dieu s'est servi il y a douze cents ans pour affliger son Eglise. Ces commencemens les plus étranges qui aient jamais été, nous doivent faire tenir sur nos gardes. Un Royaume d'une si grande étendue presque envahi en moins de rien, en l'espace de quatre mois. O Seigneur! qui sait si ce redoutable Conquérant en demeurera-là? qui le sait? Enfin, **Ab Aquilone pandetur omne**

1628. malum, *c'est de là que sont venus les maux que nos ancêtres ont soufferts; et c'est de ce côté-là que nous devons craindre. Songeons donc à l'amendement de l'état ecclésiastique, puisque les méchans Prêtres sont la cause de tous ces malheurs, et que ce sont eux qui les attirent sur l'Eglise. Ces bons Prélats l'ont reconnu par leur propre expérience, et l'ont avoué devant Dieu, et nous lui devons dire : Oui, Seigneur, c'est nous qui avons provoqué votre colère; ce sont nos péchés qui ont attiré ces calamités; oui, ce sont les clercs et ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique, ce sont les Sous-Diacres, ce sont les Diacres, ce sont les Prêtres, nous qui sommes Prêtres, qui avons fait cette désolation dans l'Eglise. Mais quoi, Seigneur? que pouvons-nous faire maintenant si ce n'est nous en affliger devant vous, et nous proposer de changer de vie? Oui, mon Sauveur, nous voulons contribuer tout ce que nous pourrons, pour satisfaire à nos fautes passées, et pour mettre en meilleur ordre l'état ecclésiastique; c'est pour cela que nous sommes ici assemblés, et que nous vous demandons votre grace. Ah! Messieurs! que ne devons-nous pas faire? C'est à nous à qui Dieu a confié une si grande grace, que celle de contribuer à rétablir l'état ecclésiastique. Dieu ne s'est pas adressé pour cela, ni aux Docteurs, ni à tant de Communautés et Religions pleines de science et de sain-*

teté ; mais il s'est adressé à cette chétive, pauvre, et misérable compagnie, la dernière de toutes et la plus indigne. Qu'est-ce que Dieu a trouvé en nous, pour un si grand emploi ? où sont nos beaux exploits ? où sont les actions illustres et éclatantes que nous avons faites ? où cette grande capacité ? Rien de tout cela ; c'est à de pauvres misérables idiots que Dieu par sa pure volonté s'est adressé, pour essayer encore à réparer les brèches du Royaume de son Fils, et de l'état ecclésiastique. O Messieurs ! conservons bien cette grace que Dieu nous a faite, par préférence à tant de personnes doctes et saintes qui le méritoient mieux que nous ; car si nous venons à la laisser inutile par notre négligence, Dieu la retirera de nous, pour la donner à d'autres, et nous punir de notre infidélité ? Hélas ! qui sera-ce de nous qui sera la cause d'un si grand malheur, et qui privera l'Eglise d'un si grand bien ? ne sera-ce point moi misérable ? qu'un chacun de nous mette la main sur sa conscience, et dise en lui-même, ne serai-je point ce malheureux ? Hélas ! il n'en faut qu'un misérable tel que je suis, qui par ses abominations détourne les faveurs du Ciel de toute une maison, et y fasse tomber la malédiction de Dieu. O Seigneur, qui me voyez tout couvert et tout rempli de péchés qui m'accablent, ne privez pas pour cela de vos graces cette petite compagnie ! Faites qu'elle continue à vous servir avec humilité et fidélité, 1628.

1628. *et qu'elle coopère au dessein qu'il semble que vous avez, de faire par son Ministère un dernier effort pour contribuer à rétablir l'honneur de votre Eglise.*

Mais les moyens de cela, quels sont-ils? que devons-nous faire pour le bon succès de cette prochaine Ordination? Il faut prier beaucoup, vu notre insuffisance : offrir pour cela durant ce temps ses communions, ses mortifications et toutes ses oraisons et ses prières; rapportant tout à l'édification de ces Messieurs les Ordinands, à qui il faut rendre de plus, toutes sortes de respects et de déférences; ne faire point les entendus, mais les servir cordialement et humblement. Ce doivent être là les armes des Missionnaires; c'est par ce moyen que tout réussira; c'est par l'humilité qui nous fait désirer la confusion de nous-mêmes; car croyez-moi, Messieurs et mes Frères, croyez-moi, c'est une maxime infaillible de J. C., que je vous ai souvent annoncée de sa part, que d'abord qu'un cœur est vide de soi-même, Dieu le remplit; c'est Dieu qui demeure et qui agit là dedans, et c'est le désir de la confusion qui nous vide de nous-mêmes, c'est l'humilité, la sainte humilité; et alors ce ne sera pas nous qui agirons, mais Dieu en nous, et tout ira bien.

O vous qui travaillez immédiatement à cette œuvre! Vous qui devez posséder l'esprit de Prêtrise, et l'inspirer à ceux qui ne l'ont pas; vous à qui Dieu a confié ces ames, pour les disposer

à recevoir cet Esprit saint et sanctifiant, ne visez qu'à la gloire de Dieu : ayez la simplicité de cœur vers lui, et le respect vers ces Messieurs. Sachez que c'est par-là que vous profiterez : tout le reste vous servira de peu ; il n'y a que l'humilité, et la pure intention de plaire à Dieu, qui ait fait réussir cette œuvre jusqu'à maintenant. Je recommande aussi les cérémonies, et je prie la Compagnie d'éviter les fautes qu'on y peut faire. Les cérémonies ne sont à la vérité que l'ombre, mais c'est l'ombre des plus grandes choses, qui requier qu'on les fasse avec toute l'attention possible, et qu'on les montre avec un silence religieux, et une grande modestie et gravité. Comment les feront ces Messieurs, si nous ne les faisons pas bien nous-mêmes ? qu'on chante posément avec modération, qu'on psalmodie avec un air de dévotion. Hélas ! que répondrons-nous à Dieu, quand il nous fera rendre compte de ces choses, si elles sont mal faites ? 1628.

Or sus, Messieurs et mes Frères, leur dit-il une autre fois, *nous voici donc à la veille de cette grande œuvre que Dieu nous a mise entre les mains ; c'est demain, mon Dieu, que nous devons recevoir ceux que votre Providence a résolu de nous envoyer, afin de nous faire contribuer avec vous à les rendre meilleurs. Ah Messieurs ! que voilà une grande parole, rendre meilleurs les Ecclésiastiques ; qui pourra comprendre la hauteur de cet emploi ? c'est le plus*

1628. *relevé qui soit. Qu'y a-t-il de si grand dans le monde que l'état ecclésiastique? Les principautés et les royautés ne lui sont point comparables: Vous savez que les Rois ne peuvent pas comme les Prêtres changer le pain au corps de Notre Seigneur, remettre les péchés, et tous les autres avantages qu'ils ont par-dessus les grandeurs temporelles: et voilà néanmoins les personnes que Dieu nous envoie pour les sanctifier; qu'y a-t-il de semblable? O pauvres et chétifs ouvriers, que vous avez peu de rapport à la dignité de cet emploi! Mais puisque Dieu fait cet honneur à cette petite compagnie, la dernière de toutes et la plus pauvre, que de l'appliquer à cela, il faut que de notre côté nous apportions tout notre soin à faire réussir ce dessein apostolique, qui tend à disposer les Ecclésiastiques aux Ordres supérieurs, et à se bien acquitter de leurs fonctions; car les uns seront Curés, les autres Chanoines, les autres Prévôts, Abbés, Evêques; oui, Evêques: Voilà les personnes que nous recevrons demain.*

La semaine passée il se fit une assemblée d'Evêques pour remédier à l'ivrognerie des Prêtres d'une certaine province: à quoi on est bien empêché. Les saints Docteurs disent que le premier pas d'une personne qui veut acquérir la vertu, est de se rendre maître de sa bouche; or la bouche maîtrise les personnes qui lui donnent ce qu'elle demande; quel désordre? Ils sont ses

serviteurs, ses esclaves, ils ne font que ce qu'elle veut, il n'y a rien de si vilain, ni de si déplorable que de voir des Prêtres, et la plupart de ceux d'une province, asservis à ce vice, jusques-là qu'il faille assembler des Prélats, et les mettre tous bien en peine pour trouver quelque remède à ce malheur. Et le peuple que fera-t-il après cela? Mais quene devons-nous pas faire, Messieurs, pour nous donner à Dieu, afin d'aider à retirer ses Ministres et son Epouse de cette infamie, et de tant d'autres misères où nous ne les voyons que trop? Ce n'est pas que tous les Prêtres soient dans le déréglement, non, ô Sauveur! Qu'il y a de saints Ecclésiastiques! il nous en vient tant ici en retraite, des Curés et autres qui viennent de bien loin exprès pour mettre bon ordre à leur intérieur; et combien de bons et de saints Prêtres à Paris? il y en a grand nombre; et entre ces Messieurs de la Conférence qui s'assemblent ici, il n'y en pas un qui ne soit homme d'exemple; ils travaillent tous avec des fruits nompareils. 1628.

Il y a aussi de méchans Ecclésiastiques dans le monde, et je suis le pire, le plus indigne, et le plus grand pécheur de tous. Mais aussi en revanche il y en a qui louent hautement Dieu par la sainteté de leur vie. O quel bonheur, de ce que non-seulement Dieu veut se servir de pauvres gens comme nous, sans science et sans vertu, pour aider à redresser les Ecclésiastiques

1628. *déchus et déréglés ; mais encore à perfectionner les bons, comme nous voyons par sa grace que cela se fait. Que bienheureux êtes-vous, Messieurs ! de répandre par votre dévotion, douceur, affabilité, modestie et humilité, l'esprit de Dieu dans ces ames, et de servir Dieu en la personne de ses plus grands Serviteurs : que vous êtes heureux, vous qui leur donnerez bon exemple, aux conférences, aux cérémonies, au chœur, au réfectoire et partout ! O qu'heureux serons-nous tous, si par notre silence, discrétion et charité, nous répondons aux intentions pour lesquelles Dieu nous les envoie ; usant d'une vigilance particulière, à voir, à rechercher et à leur apporter sans délai tout ce qui les pourra contenter ; et étant ingénieux à pourvoir à leurs besoins, et à les servir : nous les édifierons si nous faisons cela. Il faut bien demander cette grace à Notre Seigneur ; je prie les Prêtres de dire la sainte messe, et nos Frères de l'entendre à cette intention.*

Voici l'Ordination qui s'approche, dit-il une autre fois, *nous prierons Dieu qu'il donne son esprit à ceux qui leur parleront, et dans les entretiens et dans les conférences : sur-tout, chacun tâchera d'édifier ces Messieurs par l'humilité et par la modestie ; car ce n'est pas par la science qu'ils se gagnent, ni par les belles choses qu'on leur dit ; ils sont plus savans que nous : plusieurs sont Bacheliers, et quelques-uns Licen-*

siés en Théologie, d'autres Docteurs en Droit, et il y en a peu qui ne sachent la Philosophie et une partie de la Théologie ; ils en disputent tous les jours, et presque rien de ce qu'on leur peut dire ici, ne leur est nouveau ; ils l'ont déjà lu, ou ouï ; ils disent eux-mêmes que ce n'est pas cela qui les touche ; mais bien les vertus qu'ils voyent pratiquer ici. Tenons-nous bas, Messieurs, en la vue d'un emploi tant honorable, comme est celui d'aider à faire de bons Prêtres : car qu'y a-t-il de plus excellent ? Tenons-nous bas en la vue de notre chétiveté, nous qui sommes pauvres de science, pauvres d'esprit, pauvres de condition. Hélas ! comment Dieu nous a-t-il choisis pour une chose si grande ? C'est que pour l'ordinaire il se sert des matières les plus basses pour les opérations extraordinaires de sa grace ; comme dans les Sacremens, où il fait servir l'eau et les paroles, pour conférer ses plus grandes graces. 1628.

Prions Dieu pour ces Messieurs ; mais prions Dieu pour nous, afin qu'il en éloigne tout ce qui pourroit être cause qu'ils ne reçussent les effets de l'esprit de Dieu, lequel il semble vouloir communiquer à la compagnie pour cet effet. Avez-vous jamais été en pélerinage en quelque lieu de dévotion ? Pour l'ordinaire en y entrant, on se sent comme sortir hors de soi, les uns se trouvant tout d'un coup élevés en Dieu, les autres attendris de dévotion, d'autres pleins de res-

1628. *pect et de révérence pour ce lieu sacré, et d'autres ont divers bons sentimens : d'où vient cela? c'est que l'esprit de Dieu est là dedans, qui se fait sentir en ces manières-là. Or, nous devons penser qu'il fera le même céans à l'égard de ces Messieurs, si l'esprit de Dieu réside en cette maison.*

Il leur faut rendre la morale familière, et descendre toujours dans le particulier, afin qu'ils l'entendent et comprennent bien, il faut toujours viser là, de faire en sorte que les Auditeurs remportent tout ce qu'on leur dit dans l'entretien. Gardons-nous bien que ce maudit esprit de vanité ne se fourre parmi nous, à leur vouloir parler des choses hautes et relevées; car cela ne fait que détruire, au lieu d'édifier : Or, ils remporteront tout ce qui leur aura été dit à l'entretien, si on le leur inculque après, simplement, et qu'on les entretienne de cela seulement, et non d'autres choses, ainsi qu'il est expédient pour plusieurs raisons.

Vincent félicita une fois un de ses Frères de la maison, lequel en rapportant son Oraison, dit qu'il avoit prié Dieu qu'il envoyât de bons Prélats à l'Eglise, et prit de là sujet de dire ce qui suit. *Dieu vous bénisse, mon Frère, c'est bien fait de demander à Dieu qu'il fasse de bons Evêques, de bons Curés, de bons Prêtres, et c'est ce que nous lui devons tous demander : Tels que sont les Pasteurs, tels sont les peuples. On*

attribue aux Officiers d'une armée les bons et les mauvais succès de la guerre : Et on peut dire de même, que si les Ministres de l'Eglise sont bons, s'ils font leur devoir, que tout ira bien : Et au contraire s'ils ne le font pas, qu'ils sont cause de tous les désordres. Nous sommes tous appelés de Dieu à l'état que nous avons embrassé, pour travailler à un chef-d'œuvre : car c'est un chef-d'œuvre en ce monde, que de faire de bons Prêtres, après quoi on ne peut penser rien de plus grand ni de plus important. Nos Frères mêmes peuvent contribuer à cela par leur bon exemple, et par leurs emplois extérieurs : ils peuvent faire leur office à cette intention, qu'il plaise à Dieu donner son esprit à Messieurs les Ordinands; chacun des autres peut faire la même chose, et tous doivent s'étudier à les bien édifier: et s'il étoit possible de deviner leurs inclinations et leurs désirs, il faudroit les prévenir pour les contenter, autant que l'on pourroit raisonnablement. Enfin ceux qui auront le bonheur de leur parler, et qui assisteront à leurs Conférences, doivent en leur parlant s'élever à Dieu, pour recevoir de lui ce qu'ils ont à leur dire. Car Dieu est une source inépuisable de sagesse, de lumière et d'amour; c'est en lui que nous devons puiser ce que nous disons aux autres; nous devons anéantir notre propre esprit et nos sentimens particuliers, pour donner lieu aux opérations de la grace, qui seule illumine et échauffe 1628.

1628. *les cœurs ; il faut sortir de soi-même pour entrer en Dieu, il faut le consulter pour apprendre son langage, et le prier qu'il parle lui-même en nous, et par nous : il fera pour lors son œuvre, et nous ne gâterons rien. Notre Seigneur conversant parmi les hommes, ne parloit pas de par lui-même : Ma science, disoit-il, n'est pas de moi, mais de mon Père ; les paroles que je vous dis ne sont pas miennes, mais elles sont de Dieu. Cela nous montre combien nous devons recourir à Dieu, afin que ce ne soit pas nous qui parlions et qui agissions, mais que ce soit Dieu. Il se pourra faire peut-être, que s'il plaît à Dieu qu'il réussisse quelque fruit, ce sera par les prières d'un Frère qui n'approchera pas de ces Messieurs : il sera occupé à son travail ordinaire, et en travaillant il s'élèvera à Dieu souvent, pour le prier qu'il ait agréable de bénir l'Ordination ; et peut-être aussi que sans qu'il y pense, Dieu fera le bien qu'il désire, à cause des bonnes dispositions de son cœur. Il y a dans les psaumes :* « Desiderium pauperum exaudivit Dominus. » M. Vincent s'arrêta ici, ne se souvenant pas du reste du verset, et demanda : *Comment y a-t-il au reste du verset ?* alors son assistant l'acheva disant : Præparationem cordis eorum audivit auris tua. *Dieu vous bénisse, Monsieur*, lui dit M. Vincent, par un grand sentiment de joie, voyant la beauté de ce passage, qu'il répéta plusieurs fois avec des mou-

vemens dévots et touchans, pour l'inculquer à ses enfans. *Merveilleuse façon de parler*, ajouta-t-il, *digne du S. Esprit, le Seigneur a exaucé le désir des pauvres, il a entendu la préparation de leur cœur, pour nous faire voir que Dieu exauce les ames bien disposées, avant même qu'elles le prient; cela est de grande consolation, et nous devons certes nous encourager au service de Dieu, quoique nous ne voyions en nous que misères et pauvretés. Vous souvient-il de cette belle lecture de table qu'on nous fit hier? Elle nous disoit que Dieu cache aux humbles les trésors des graces qu'il a mises en eux : Et ces jours passés un d'entre nous me demandoit, ce que c'étoit que simplicité? Il ne connoît pas cette vertu, et cependant il la possède; il ne croit pas l'avoir, et c'est néanmoins une ame des plus candides de la Compagnie.* 1618.

Quelques-uns m'ont rapporté, qu'étant allé travailler en un lieu où il y a beaucoup d'Ecclésiastiques, ils ont trouvé qu'ils y sont quasi tous inutiles : ils disent leur bréviaire, célèbrent leur messe, et encore fort pauvrement, quelques-uns administrent les Sacremens tellement quellement, et voilà tout : mais le pis est, qu'ils sont dans le vice et dans le désordre. S'il plaisoit à Dieu nous rendre bien intérieurs et recueillis, nous pourrions espérer que Dieu se serviroit de nous, tout chétifs que nous sommes, pour faire quelque bien, non-seulement à l'égard du peuple,

1628. *mais encore et principalement à l'égard des Ecclésiastiques. Quand vous ne diriez mot, si vous êtes bien occupé de Dieu, vous toucherez les cœurs de votre seule présence. Messieurs les Abbés de Chandenier, et ces autres Messieurs qui viennent de faire la Mission à Metz en Lorraine; avec grande bénédiction, alloient deux à deux en surplis, du logis à l'Eglise, et de l'Eglise au logis, sans dire mot, et avec une si grande recollection, que ceux qui les voyoient, admiroient leur modestie, n'en ayant jamais vu de pareille. Leur modestie étoit dans une prédication muette, mais si efficace, qu'elle a peut-être autant et plus contribué, à ce qu'on m'a dit, au succès de la Mission, que tout le reste: Ce que l'œil voit, nous touche bien plus, que ce que l'oreille entend; et nous croyons plutôt à un bien que nous voyons, qu'à celui que nous entendons: Et quoique la Foi entre par l'oreille,* fides ex auditu, *néanmoins les vertus, dont nous voyons la pratique, font plus d'impression en nous, que celles qu'on nous enseigne. Les choses physiques ont toutes leurs espèces différentes, par lesquelles on les distingue: Chaque animal, et l'homme même, a ses espèces qui le font connoître pour tel qu'il est, et distinguer d'un autre de pareil genre: De même les serviteurs de Dieu ont des espèces qui les distinguent des hommes charnels; c'est une certaine composition extérieure, humble, recolligée et dévote,*

qui procède de la grace qu'ils ont au-dedans, laquelle porte ses opérations en l'ame de ceux qui les considèrent. Il y a des personnes céans si remplies de Dieu, que je ne les regarde jamais sans en être touché. Les peintres dans les images des Saints, nous les représentent environnés de rayons; c'est que les Justes qui vivent saintement sur la terre, répandent une certaine lumière au dehors, qui n'est propre qu'à eux. Il paroissoit tant de grace et de modestie en la sainte Vierge, qu'elle imprimoit de la révérence et de la dévotion en ceux qui avoient le bonheur de la voir; et en Notre Seigneur il en paroissoit encore plus : il en est de même par proportion des autres Saints. Tout cela nous fait voir, Messieurs et mes Frères, que si vous travaillez à l'acquisition des vertus, si vous vous remplissez des choses divines, et si un chacun en particulier a une tendance continuelle à sa perfection; quand vous n'auriez aucun talent extérieur pour profiter à ces Messieurs les Ordinands, Dieu fera que votre seule présence portera des lumières en leurs entendemens, et qu'elle échauffera leurs volontés pour les rendre meilleurs. Plaise à Dieu nous faire cette grace. C'est un ouvrage si difficile et si élevé, qu'il n'y a que Dieu qui puisse y avancer quelque chose, c'est pourquoi nous le devons prier incessamment, qu'il donne bénédiction aux petits services qu'on tâchera de leur rendre, et aux paroles qu'on 1628.

1628. *leur dira. Sainte Thérèse qui voyoit de son temps le besoin que l'Eglise avoit de bons ouvriers, demandoit à Dieu qu'il lui plût faire de bons Prêtres, et elle a voulu que les filles de son Ordre fussent souvent en prière pour cela; et peut-être que le changement en mieux qui se trouve à cette heure en l'état ecclésiastique est dû en partie à la dévotion de cette grande Sainte : car Dieu a toujours employé de foibles instrumens aux grands desseins. En l'institution de l'Eglise n'a-t-il pas choisi de pauvres gens ignorans et rustiques? cependant, c'est par eux que Notre Seigneur a renversé l'Idolâtrie, qu'il a assujetti à l'Eglise les Princes et les Puissans de la Terre, et qu'il a étendu notre sainte religion par tout le monde. Il peut se servir aussi de nous, chétifs que nous sommes, pour aider à l'avancement de l'état ecclésiastique à la vertu. Au nom de Notre Seigneur, Messieurs et mes Frères, donnons-nous à lui, pour y contribuer tous, par nos services et par de bons exemples, par prières et par mortifications, etc.*

Précautions prises par le Saint pour la réussite des exercices de l'Ordination.

Les moyens dont il vouloit qu'on se servît pour faire réussir les retraites des Ordinands, répondoient à sa vertu et à l'estime qu'il faisoit du Sacerdoce. Il vouloit d'abord que toute sa maison fût bien convaincue que le succès de ces sortes d'entreprises est entre les mains de Dieu, et qu'il n'appartient qu'à lui de les faire fructifier. C'est pourquoi il recommandoit

beaucoup la prière, les communions ferventes, 1628.
les mortifications, et tout ce qui pouvoit servir à attirer l'influence du Ciel, et sur ceux qui travailloient, et sur ceux en faveur desquels on travailloit. Il vouloit encore, que de quelque côté que pussent se tourner les Ordinands, ils ne trouvassent chez lui, que des exemples capables de les instruire et de les édifier. Ainsi il donnoit des ordres si précis pour la beauté et la gravité du chant, l'exactitude aux cérémonies, l'attention à une modestie sévère et à un silence rigoureux, que dès l'entrée de sa maison on respiroit l'esprit de Dieu. Il vouloit aussi *Ibid, p.* 229.
qu'on n'omît rien de tout ce qui pouvoit raisonnablement faire plaisir à ces Messieurs. Il auroit souhaité qu'on eût pu deviner leurs désirs et leurs inclinations; c'eût été le mortifier d'une manière très-sensible, que de manquer de respect et de déférence pour quelqu'un d'eux. Il leur rendoit, il leur faisoit rendre par les siens toutes sortes de services. On les recevoit moins comme des étrangers que comme les enfans de la maison. Ceux de Vincent de Paul, Prêtres et Clercs, les attendoient à la porte, comme les domestiques attendent leurs maîtres. Ils se chargeoient de leurs paquets, ils les portoient jusqu'à leurs chambres, ils faisoient tous les jours leurs lits, ils leur rendoient les plus bas services. Cette pratique subsiste encore aujourd'hui, et on a lieu d'espérer qu'elle subsistera jusqu'à la fin.

1628. A l'égard des entretiens, qui sont la partie essentielle de ces sortes d'exercices, on en faisoit deux par jour; l'un sur les vertus et les qualités nécessaires à un Ministre de J. C. qui veut se sauver, et sauver ses frères; l'autre sur les principaux points de la Théologie morale.

Dans les entretiens, qui regardoient les vertus propres du saint Ministère, on parloit de l'Oraison mentale, sans laquelle un Prêtre ne peut se soutenir dans la piété; de la vocation à l'état ecclésiastique, de l'esprit sacerdotal, des Ordres en général et en particulier, des dispositions où il faut être pour les bien recevoir, de la science nécessaire pour en bien faire les fonctions; et enfin de la vie sainte et laborieuse, que doivent mener ceux qui sont chargés de cultiver la vigne du père de famille.

Quant aux entretiens, qui avoient pour objet la Théologie morale, on y parloit des censures, des irrégularités, du Sacrement de pénitence, des dispositions nécessaires, soit à ceux qui s'en approchent, soit à ceux qui sont chargés de l'administrer; des lois divines et humaines, des péchés, de leurs circonstances, de leurs effets et de leurs remèdes; des vertus théologales, des commandemens de Dieu, des Sacremens, du Symbole des Apôtres. Comme il n'étoit pas possible de traiter avec étendue tant de matières en si peu de temps, on s'efforçoit au moins d'en donner un précis, qui pût rappeler

aux jeunes Ecclésiastiques ce qu'ils avoient 1628.
étudié plus au long, et leur donner quelque teinture de ce qu'ils ne savoient pas encore. Pour le leur inculquer de plus en plus, après *Ibid. p.* 221.
chaque entretien on assembloit les Ordinands. On les distribuoit par bandes, dont chacune étoit composée de douze à quinze personnes. On mettoit ensemble ceux dont la capacité étoit à peu près égale. A chacune de ces petites Académies présidoit un Prêtre de la Mission, qui conféroit avec ces Messieurs sur ce qu'on avoit dit de plus important et de plus nécessaire. Vincent n'aimoit pas les idées abs- *Pag.* 219.
traites et générales; il vouloit du détail, et dans ce détail beaucoup de simplicité: il étoit persuadé, que, pourvu qu'on suivît bien cette méthode, les Ordinands remporteroient presque tout ce qu'on leur auroit dit.

Sur-tout le saint Prêtre ne pouvoit souffrir ces entretiens pompeux, qui semblent n'être faits que pour charmer les oreilles. Tout discours, qui n'alloit qu'à mériter des applaudissemens à son auteur, étoit, selon lui, un discours non-seulement inutile, mais pernicieux. *Nos Ordinands*, écrivoit-il en 1656, * *se sont, graces à Dieu, retirés bien satisfaits, après nous avoir grandement édifiés. Monseigneur l'Evêque de Sarlat leur a fait l'entretien du soir admirablement bien : et comme on a regardé de près la cause d'un si heureux succès, on a trouvé* qu'il

* *Lettres du* 15 *et du* 17 *mars* 1656.

1628. étoit dû *à son humilité*, qui l'a porté *à suivre mot à mot* l'ancienne simplicité *de ceux qui ont commencé les premiers* ces exercices. *D'autres, en se servant de mots nouveaux, et de nouvelles pensées, ont cru faire merveilles; mais en prêchant à la mode, ils ont tout gâté. Plaise à Notre-Seigneur de nous faire part de sa simplicité.* Nous verrons ailleurs, en parlant des vertus du Saint, que la simplicité en tout genre, fut une de celles qu'il chérit davantage. Nous remarquerons seulement ici, qu'il fut si touché de celle de M. de Sarlat, qu'au sortir d'un de ces entretiens, il lui dit en le félicitant: *Monseigneur, vous m'avez converti aujourd'hui; vous avez parlé si bonnement et si simplement, que j'en ai été attendri, et que je n'ai pu m'empêcher d'en louer et d'en bénir Dieu.* Ah! Monsieur, répondit le Prélat, je dois vous avouer avec la même simplicité, que j'aurois pu me servir d'un style plus poli, et plus relevé: mais j'aurois offensé Dieu, si je l'avois fait.

Abelly, L. 3, p. 244.

Leurs succès en France.

Quoique des exercices si courts, si rapides, et dont notre Saint ne se contentoit, que parce qu'il n'étoit pas le maître de les continuer plus long-temps, ne dussent naturellement avoir qu'un succès assez médiocre, Dieu y donna néanmoins une bénédiction, qu'on doit regarder comme le fruit des prières et des gémissemens de son Serviteur. Pour en juger sans prévention, il suffira de comparer un Diocèse

avec lui-même, et de le considérer devant, et après le temps, où les exercices, dont nous parlons, y furent introduits. Avant qu'ils y fussent en usage, le déréglement du Clergé étoit si universel, qu'il passoit en proverbe, comme je l'ai remarqué dès le commencement de cette histoire. Ceux des Ecclésiastiques, que la contagion n'avoit pas attaqués, et les plus vertueux Prélats, en écrivoient tous les jours à Vincent de Paul, et ils ne s'en expliquoient que dans les termes de *l'amertume la plus amère. En ce Diocèse*, lui * disoit un Chanoine d'Eglise Cathédrale, homme respectable par sa naissance et par sa piété, « en ce Diocèse le Clergé » est sans discipline, le peuple sans crainte, » les Prêtres sans dévotion et sans charité, les » chaires sans Prédicateurs, la science sans » honneur, le vice sans châtiment. La vertu » y est persécutée; l'autorité de l'Eglise, haïe » ou méprisée; l'intérêt particulier y est le » poids ordinaire du Sanctuaire; les plus scan- » daleux y sont les plus puissans; la chair et » le sang y ont comme supplanté l'Evangile et » l'esprit de J. C. Vous serez, comme je m'as- » sure, assez sollicité par vous-même d'accou- » rir au secours d'un Diocèse si abandonné. *Quis » novit utrùm idcircò ad regnum veneris, ut in » tali tempore parareris*. L'occasion est digne » de votre charité. Ayez agréable d'y penser sé- » rieusement devant Notre Seigneur; et souve-

1628.

* En 1642. *Ibid. p.* 213.

Esther, iv. 34.

1628. » nez-vous que la très-humble prière, que je » vous en fais, vient d'un de vos premiers » enfans. »

« Je travaille, autant que je le puis, avec mes » Grands-Vicaires, *lui disoit un bon Evêque;* » mais c'est avec peu de succès, à cause du » grand et inexplicable nombre de Prêtres » ignorans et vicieux, qui composent mon » Clergé, et qu'on ne peut corriger ni par » paroles, ni par exemples. J'ai horreur, quand » je pense que dans mon Diocèse, il y a pres- » que sept mille Prêtres ivrognes ou impudi- » ques, qui montent tous les jours à l'Autel, » et qui n'ont aucune vocation. »

Un autre Prélat lui écrivoit en ces termes: « Excepté le Théologal de mon Eglise, je ne » connois aucun Prêtre parmi tous ceux de » mon Diocèse qui puisse s'acquitter d'aucune » charge ecclésiastique. Vous jugerez par-là » combien est grande la nécessité où nous » sommes d'avoir des ouvriers. Je vous conjure » de me laisser votre Missionnaire pour nous » aider en notre Ordination. »

En voilà beaucoup plus qu'il n'en faut pour constater le déplorable état où étoit la plus grande partie du clergé, lorsque Vincent de Paul en entreprit la réforme, et que, pour en exécuter le dessein, il établit chez lui, et partout où l'on voulut suivre ses conseils, les exercices des jeunes Ordinands. Les lettres de remer-

ciment, que le saint homme reçut de toutes 1628.
les provinces où il avoit envoyé de ses Prêtres pour conduire ces mêmes exercices, n'attestent pas moins clairement les grands biens qu'ils y produisirent. Ceux qui étoient à la tête des Diocèses de Poitiers, d'Angoulême, de Reims, de Noyon, de Chartres, de Saintes, etc., lui écrivirent à l'envi pour lui témoigner leur reconnoissance. Nous ne rapporterons pas ces lettres, parce que, quoique les termes en soient différens, la substance en est presque la même. Toutes félicitoient Vincent sur le zèle et la capacité des ouvriers formés de sa main, et sur la fécondité que Dieu avoit attachée à leurs paroles. On lui mandoit d'Angoulême et de Richelieu, que les villes et les campagnes bénissoient Dieu d'un si grand bien, que les peuples touchés de la modestie des Ecclésiastiques, en versoient des larmes de joie et de tendresse; que charmés de l'ordre, de la décence, de la piété, avec laquelle les nouveaux Prêtres commençoient à faire les divins offices, ils croyoient voir non des hommes, mais des Anges descendus du Ciel. On lui écrivoit de Noyon, qu'un de ses Missionnaires y avoit si puissamment ébranlé tous les cœurs, qu'on ne pouvoit se lasser d'en parler. On ajoutoit, et les lettres de M. l'Evêque de Saintes disoient à peu près la même chose; on ajoutoit, qu'avant que l'on commençât les exercices, plusieurs de ceux

1628. qui devoient les faire, irrités de ce qu'on leur imposoit ce nouveau joug, s'étoient proposé de ne point faire de Confession générale, et sur-tout de n'en point faire aux Prêtres de la Mission : mais qu'après avoir entendu les premiers entretiens de la retraite, ils en avoient été si frappés, que non-seulement ils avoient changé de résolution, mais qu'ils s'étoient encore humiliés en présence de leurs Confrères, d'en avoir formé une si contraire à leurs vrais intérêts. Les lettres des Evêques de Chartres et d'Angoulême, finissoient par conjurer le Saint de ne les pas abandonner, et de leur laisser ces mêmes ouvriers, qui avoient commencé à faire tant de bien dans leurs Diocèses.

Le bruit d'un succès, aussi éclatant qu'il étoit imprévu, se répandit bientôt dans toute la France. Une sainte émulation anima les Pontifes de l'Eglise de Dieu; tous s'adressoient à l'Instituteur de la nouvelle Congrégation, pour recevoir de lui les secours qu'il avoit déjà procurés à leurs voisins. Mais la moisson étoit trop abondante; un si petit nombre de personnes ne pouvoient la recueillir en tant d'endroits différens. Plusieurs Evêques furent obligés d'attendre l'heure que le Père de famille avoit marquée, et qu'il a seul en sa puissance; d'autres se firent rendre compte de la méthode que Vincent suivoit dans ces sortes de retraites; ils s'y conformèrent exactement, et ils ne tar-

dèrent pas à reconnoître combien elle étoit avantageuse. 1628.

En Italie, et sur-tout à Gênes.

L'Italie en fut dans la suite aussi convaincue que la France. A mesure que les enfans de Vincent de Paul s'y établissoient, ils avoient soin d'y introduire, autant que le génie et le caractère des peuples le leur pouvoient permettre, les saintes pratiques de leur Fondateur. Celles-ci leur furent connues par une lettre qu'il écrivit à l'un d'eux en l'année 1633.

Abelly, L. 2, p. 233.

Il faut que vous sachiez, lui dit-il, *ce que je pense ne vous avoir pas encore écrit, qu'il a plu à la bonté de Dieu donner une bénédiction toute particulière, et qui n'est pas imaginable aux exercices de nos Ordinands ; elle est telle que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits Ecclésiastiques. Il y en a même plusieurs qui sont considérables pour leur naissance ou pour les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux, que nous vivons chez nous, et sont autant, et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous, n'y eût-il que moi-même. Ils ont leur temps réglé, font oraison mentale, célèbrent la sainte messe, font les examens de conscience tous les jours comme nous ; ils s'appliquent à visiter les hôpitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les colléges, avec des bénédictions très-particulières de Dieu. Entre*

1628. *plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte et qui sont personnes de condition; ce qui commence à être connu du public. Or, ces jours passés, un d'entre eux parlant de la manière de vie que menoient ceux qui avoient passé avec lui par les exercices des Ordinands, proposa une pensée qu'il avoit eue de les lier ensemble par manière d'Assemblée ou de Compagnie; ce qui a été fait avec une satisfaction particulière de tous les autres : et la fin de cette Assemblée est de vaquer à leur propre perfection, à moyenner que Dieu ne soit point offensé, mais qu'il soit connu et servi dans leurs familles; et à procurer sa gloire dans les personnes Ecclésiastiques et parmi les pauvres, et cela sous la direction d'une personne de céans, où ils doivent s'assembler tous les huit jours. Et parce que Dieu a béni les retraites que plusieurs Curés de ce Diocèse ont faites ici; ces Messieurs ont désiré faire de même, et ont en effet commencé. Or il y a sujet d'espérer de grands biens de tout ceci, s'il plaît à Notre Seigneur donner sa bénédiction à son œuvre, que je recommande particulièrement à vos prières.*

En 1645. Une des villes, où Dieu bénit d'une manière plus marquée les exercices dont nous venons de parler, fut celle de Gênes. M. le Cardinal Durazzo, qui en étoit Archevêque, ayant obtenu de notre Saint quelques-uns de ses Prêtres, comme nous le dirons ailleurs, s'en servit non-

seulement pour l'instruction de son peuple, mais aussi pour la réformation de son Clergé. La retraite de l'Ordination fut un des premiers services, que lui rendirent les Missionnaires. Il n'en exempta personne, et il s'en trouva bien. Dès les premiers jours l'esprit de ferveur s'empara de tous les jeunes Ecclésiastiques. Les uns fondoient en larmes non-seulement pendant le temps de l'oraison, mais encore pendant les Conférences dont elle étoit suivie; les autres publioient à haute voix la miséricorde de Dieu, qui leur découvroit si pleinement la grandeur de l'état qu'ils embrassoient, et les qualités nécessaires pour s'y sanctifier. Il y en eut un, qui prenant congé du Supérieur de la maison, à la fin des exercices, lui dit d'une voix si entrecoupée de sanglots, qu'à peine le pouvoit-on bien entendre, qu'il prioit Dieu de lui envoyer plutôt mille morts, que de permettre qu'il eût jamais le malheur de l'offenser. 1628. *Ibid. p.* 238.

L'Archevêque de Gènes, qui en fut informé, ne put lui-même retenir ses larmes, il loua de toute l'étendue de son cœur, la bonté de Dieu, qui avoit si visiblement béni cette Ordination.

A Rome ils sont confirmés par l'autorité du S. Siége.

Le fruit que ces mêmes exercices firent à Rome, ne fut pas moins consolant. Urbain VIII avoit établi à Monte-Citorio les Prêtres de la Mission, quelque temps avant sa mort, c'est-à-dire, en 1642. Ils commencèrent dès l'année suivante à recevoir en leur maison, ceux qui

1628. s'y retiroient de leur propre mouvement, pour se disposer aux Ordres ; la main de Dieu fut avec eux dans cette grande ville, comme partout ailleurs : on y reconnut qu'il ne falloit que trois ou quatre Prêtres animés de l'esprit de Dieu, pour en sanctifier un grand nombre d'autres. Cependant, soit que la première ferveur des Romains se rallentît, soit que les parens détournassent leurs enfans d'une retraite, qui ne pouvoit manquer d'en effrayer un bon nombre, et de les éloigner d'un état, auquel on leur faisoit quelquefois sentir qu'ils n'étoient pas bien appelés : le Cardinal-Vicaire fut dans
En 1659. la suite obligé de donner un Mandement, par lequel il étoit enjoint à tous ceux qui aspiroient aux Ordres sacrés, de se retirer chez les Prêtres de la Mission, pour se préparer à les recevoir, en faisant les exercices qui y étoient en usage depuis plusieurs années. Alexandre VII à qui on avoit rendu compte de la manière dont les choses s'y passoient, confirma ce qu'avoit fait le Cardinal-Vicaire; en sorte que l'assiduité à ces pieux exercices, devint une condition nécessaire pour la réception des saints Ordres.

Si Vincent fut consolé de voir de son vivant une pratique si salutaire établie dans la première ville du monde Chrétien, il le fut encore plus de voir ses enfans chargés d'un emploi si glorieux, sans qu'ils eussent fait la moindre démarche pour se le procurer. En effet, les

Prêtres de la Mission avoient été si éloignés 1628.
de briguer cette importante fonction, que le Supérieur de leur maison de Rome, ne put pas même découvrir ceux qui avoient porté le Pape à la lui confier plutôt qu'à d'autres. C'est ce qui lui faisoit dire dans une lettre, qu'il écrivit sur ce sujet à notre Saint, qu'il espéroit que celui qui avoit commencé cette bonne œuvre, daigneroit la perfectionner.

En conséquence des ordres de Sa Sainteté, tous ceux qui prétendoient à l'Ordination du mois de décembre, se rendirent chez les Missionnaires. Tout s'y passa dans la plus exacte régularité. On suivit de point en point le règlement qui s'observoit en France. Deux Prêtres Italiens de la Congrégation de la Mission firent les entretiens du soir et du matin; et le rapport qu'on en fit au Pape fut si avantageux, que Sa Sainteté témoigna dans un Consistoire, qui fut tenu bientôt après, qu'elle en étoit extrêmement contente. Le Cardinal de Sainte-Croix en informa le Supérieur de la maison de Rome, et celui-ci ne tarda pas à en donner avis à notre Saint.

Eloge de Messieurs de Chandenier.

Comme l'humilité étoit dans ces jours heureux, la vertu dominante et du père et des enfans, le Supérieur de Monte-Citorio attribuoit dans sa lettre une grande partie de la réussite de ces derniers exercices, à Messieurs les Abbés de Chandenier. Ils étoient neveux du Cardinal

1628. de la Rochefoucault, et ils partageoient avec lui le respect profond et la vénération, qu'il eut toujours pour notre saint Prêtre. La Providence, qui vouloit donner en leur personne un grand spectacle aux jeunes Ecclésiastiques de Rome, permit qu'ils se trouvassent non-seulement dans cette ville, mais encore dans la maison des Missionnaires, lorsque les Ordinands y furent reçus. Ils possédoient l'un et l'autre dans un dégré éminent toutes les vertus, que le Fils de Dieu exige de ses Ministres : ainsi ils ne pouvoient manquer d'édifier beaucoup ceux qui étoient à portée de les voir. Il n'y eut en effet personne qui ne fût touché de leur modestie, et on les regarda avec raison comme des modèles accomplis en tout genre. L'aîné disoit tous les jours la grand'messe en présence des Ordinands, il s'acquittoit de cet auguste Ministère avec la gravité, le recueillement et la piété, qui lui étoient ordinaires. Son frère pleinement convaincu qu'il n'y a rien de bas dans le service des Autels, y faisoit bien volontiers les offices d'Acolyte et de Thuriféraire. De tels exemples frappent et entraînent : heureux qui peut les donner !

Vincent, pour tenir toujours ses Prêtres en haleine, et les empêcher de se refroidir, se faisoit rendre compte du succès de chaque retraite. Il reconnut avec bien de la satisfaction, qu'on ne négligeoit rien de ce qui pouvoit les

faire réussir. Mais il y a de l'apparence qu'il n'avoit pas prévu tous les biens qui devoient en naître. En effet, l'on en parla bientôt dans tous les quartiers de Rome, d'une manière si avantageuse, qu'on vit des Prélats et des Cardinaux assister aux entretiens. Le Pape persuadé de plus en plus, que rien n'étoit plus propre, soit à écarter du Sanctuaire ceux que Dieu n'y destinoit pas, soit à nourrir les vertus ecclésiastiques dans ceux qui y étoient véritablement appelés, tint ferme à n'en dispenser persoune. 1628.

La consolation, que ces bonnes nouvelles donnoient à Vincent de Paul, fut bientôt après mêlée de quelque inquiétude. En voici l'occasion : il sera aisé d'en conclure, que le Saint s'alarmoit de ce qui n'eût pas manqué de faire plaisir à d'autres.

Inquiétude du Saint, et quelle en fut l'occasion.

L'Evêque de Placentia étoit à Rome en qualité d'Ambassadeur extraordinaire du Roi d'Espagne, dans le temps que les exercices de l'Ordination furent autorisés par le Souverain Pontife. Un Gentilhomme Espagnol, qui étoit du Diocèse de Placentia, ayant eu dessein de recevoir les saints Ordres, se présenta, comme les autres, pour être admis aux exercices. Mais lorsqu'il eut reconnu par les entretiens qu'on y faisoit, de quel crime se rendent coupables ceux qui osent entrer dans le Ministère, sans y être bien appelés de Dieu, lorsqu'il eut mûre-

1628. ment considéré l'étendue et la grandeur des obligations, que l'on contracte en s'engageant au service de l'Eglise, il en fut si épouvanté, qu'il ne pouvoit se résoudre à aller plus loin; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, que ceux qui dirigeoient sa conscience le déterminèrent à se laisser conduire.

Une des premières choses que fit cet Ecclésiastique au sortir de l'Ordination, fut d'aller trouver son Evêque, et de lui faire un ample récit des exercices qu'on faisoit chez les Prêtres de la Mission, et du bien qu'ils produisoient. Ce Prélat fit prier le Supérieur de Monte-Citorio d'en venir conférer avec lui. « C'est, *disoit ce » Supérieur dans une lettre qu'il écrivit à Vincent » de Paul*, c'est un homme plein de zèle, il a » fait dans son Diocèse quantité de Missions, » presque en la même manière que nous avons » coutume de les faire, si ce n'est qu'il les fait » un peu plus courtes; il prêche, il confesse, » et fait lui-même le catéchisme. Mais cette » *nouvelle* invention de travailler à faire de » bons Ecclésiastiques, le ravit. Il veut venir » *ici* à l'Ordination prochaine, et il demande, » si, lorsqu'il s'en retournera en Espagne, » nous ne pourrons pas lui donner quelqu'un » des nôtres, pour y exécuter ce que nous » faisons ici. »

Ce furent ces dernières paroles, qui alarmèrent le Serviteur de Dieu. Il n'appréhendoit

rien plus, que de voir sa Congrégation s'étendre par des moyens humains. Il eut peur que ses Prêtres de Rome n'eussent insinué à l'Evêque de Placentia, que leur établissement dans son Diocèse pourroit y faire du bien. Il les avertit sérieusement de se donner bien de garde de faire sur ce sujet aucune démarche, et il ne fut rassuré, que lorsqu'ils lui écrivirent qu'ils étoient, par la grace de Dieu, bien éloignés de chercher de l'emploi, ou de vouloir *se pousser d'eux-mêmes;* qu'ils n'étoient pas retournés au palais de l'Ambassadeur depuis la première visite qu'ils lui avoient rendue; et que si on les pressoit jamais d'accepter quelque nouvel établissement, ils seroient exacts à remettre tout à sa décision. Cependant l'Espagne ne tarda pas à profiter des exercices d'Italie, comme l'Italie avoit profité de ceux que Vincent avoit commencés en France. L'Evêque de Placentia, qui vouloit sincèrement le bien de son Clergé, se transporta à Monte-Citorio dès la première Ordination: pour joindre la pratique à la théorie, il assista à tous les exercices; il prit un plan de la manière dont tout s'y passoit, et il l'envoya dans son Diocèse, avec ordre de le suivre de point en point, en attendant que les affaires, dont le Roi son maître l'avoit chargé, lui permissent de le faire exécuter lui-même. 1628.

Il est du sort des meilleurs et des plus saintes entreprises, d'être en butte à la jalousie et à

1628. la contradiction; il arriva donc quelque temps après, que les grands fruits que produisoient ces exercices, et la justice qu'on leur rendoit dans toute la ville de Rome, donnèrent de l'é-

Jalousie d'une Communauté.

mulation à une Communauté religieuse, qui crut qu'il étoit de son honneur de se procurer à elle-même la commission de les faire. En général tout ce qui s'appelle passion ne raisonne

Abelly, *L.* 2, *p.* 242.

pas; mais l'envie est peut-être celle de toutes qui raisonne le moins. On diroit qu'elle ignore cet extérieur de bienséance, sous lequel la plupart des autres ont l'adresse de s'envelopper. Pour enlever aux Prêtres de la Mission un emploi qu'ils n'avoient pas brigué, on osa dire au

Ibid. p. 243.

Pape, et lui faire dire par d'autres, que charger d'une si honorable commission une maison seule, c'étoit mépriser les autres. Ce qu'il y a d'étonnant c'est que ceux qui tenoient ce langage, avoient commencé par demander cette fonction pour eux, à l'exclusion de ceux mêmes qui jusques-là avoient été en possession de la faire. Aussi ne réussirent-ils pas dans un projet qui n'avoit pour principe qu'un dépit présomptueux. Le Cardinal-Vicaire rejeta absolument une proposition aussi déplacée ; et le Pape, persuadé que les entreprises les plus traversées sont celles qui viennent de Dieu, fit

En 1662.

publier un nouveau bref, par lequel il approuve et confirme de son propre mouvement, tout ce qu'il avoit d'abord ordonné. Il oblige, sous

peine de suspense, non-seulement ses sujets de 1628.
la ville de Rome, mais encore ceux de six Evêchés ses suffragans, qui voudront être ordonnés dans leurs Diocèses, d'assister pendant dix jours à ces exercices, avant que de prendre les saints Ordres; et afin qu'on connût mieux combien son parti étoit pris, il se réserve à lui seul, et à ses successeurs, le pouvoir de dispenser de cette loi. Il fut si ferme pendant tout le reste de son Pontificat à n'en exempter personne, que, lorsqu'il permettoit à quelqu'un de recevoir les Ordres *extra tempora*, il exigeoit qu'il fit une retraite spirituelle à Monte-Citorio chez les Prêtres de la Mission.

Ristretto, p. 12.

Nouveau décret du Saint-Siége.

Innocent XI, aux vertus duquel l'hérésie même * a rendu justice, confirma par des lettres circulaires, ce qu'avoit fait Alexandre VII sur cette matière. Innocent XII * alla encore plus loin que ses prédécesseurs: car il défendit qu'on donnât le pouvoir de confesser à ceux qui ne l'avoient pas encore, ou qu'on le continuât à ceux qui l'avoient déjà, si préalablement ils ne faisoient pendant huit jours les exercices spirituels dans la maison des Missionnaires. Il ordonna de plus que les Curés séculiers de la ville de Rome fissent tous les trois ans les mêmes exercices; et que ceux qui partageoient avec eux les travaux du Ministère, ne passassent aucune année sans les faire. Quant aux Ecclésiastiques qui étoient sans emploi, ou qui n'a-

* *Notitia Rom. Pontif. p. 290.*

* *Ristretto, ibid.*

1628. voient que des bénéfices simples, il les exhorta à ne pas négliger la grace qui leur étoit offerte, et à puiser dans une retraite si utile à tant d'autres, l'esprit de piété et de rénovation, qui est nécessaire à tous les Prêtres de J. C. C'est ainsi que les œuvres de Dieu croissent et se fortifient dans le sein même des contradictions.

Au reste, quoique nous nous soyons déjà un peu trop étendus sur cette matière, nous croyons devoir ajouter, que le succès, avec lequel les enfans de notre saint Prêtre travailloient à former dans la ville de Rome de saints et vertueux Ecclésiastiques, détermina beaucoup de Prélats à les appeler dans leurs Diocèses. Le Cardinal Barbarigo, qui pour lors étoit Evêque de Bergame dans l'Etat de Venise, fut un des premiers qui les sollicita de donner des retraites à ses Ordinands. Ils le firent en suivant leur méthode ordinaire; il y a bien de l'apparence que ce Prélat, qui sentit d'abord de quelle conséquence étoient ces exercices, s'associa lui-même à leurs travaux. Au moins est-il sûr que s'étant rendu à Rome quelques années après, il se chargea bien volontiers de faire une partie des entretiens de l'Ordination. Son exemple fut suivi dans la suite par quelques autres du sacré Collége: et on a vu à Monte-Citorio un bon nombre de Cardinaux, d'Evêques, de Prélats, de Généraux d'Ordres, aussi touchés que les Ordinands mêmes, des beaux

discours du Cardinal Albici, et du Cardinal de Sainte-Croix. Cette méthode d'inviter des personnes considérables par leurs emplois, ou par leur érudition, à faire les entretiens de l'Ordination, étoit celle de Vincent de Paul. Il savoit que, quoique la parole de Dieu soit par elle-même pleine de force et d'efficacité, elle semble néanmoins avoir plus d'énergie dans la bouche de ceux qu'un grand nom a rendus supérieurs aux autres hommes. C'est sur ce principe que le célèbre M. Bossuet, et plusieurs grands Evêques après lui, ont fait plus d'une fois à Saint-Lazare les entretiens des Ordinands; il est juste que, comme leur zèle les a engagés à prendre part aux travaux de l'Instituteur de la Mission, l'Histoire leur fasse partager avec lui les éloges que son siècle lui a donnés. 1628.

L'application avec laquelle Saint Vincent travailloit à la réforme du Clergé, ne lui fit pas oublier les besoins des pauvres, et sur-tout de ceux de la campagne. C'étoit même principalement pour eux qu'il se donnoit tant de mouvemens, et qu'il formoit par-tout de bons Prêtres. Car enfin il étoit persuadé, et il avoit raison de l'être, que si les villages étoient fournis de bons Pasteurs, les pauvres trouveroient en leur charité des ressources à une partie de leurs besoins. Mais comme ces secours étoient encore éloignés, et que d'ailleurs les Prêtres les mieux intentionnés ne sont pas toujours en état 1629.

1629. de soulager tous ceux qui auroient besoin de l'être, le saint homme voulut remédier aux maux présens, dans le temps même qu'il prenoit les plus justes mesures pour écarter ceux qui pouvoient survenir dans la suite.

Suprà, p. 81. Abelly, L. 1, p. 105. Il avoit établi, comme nous avons vu ailleurs, les Confrairies de la Charité, par-tout où il avoit pu : comme ses occupations ne lui permirent pas long-temps de continuer à visiter les lieux où il les avoit établies; et que ses Prêtres accablés sous le poids d'une infinité d'autres travaux, ne pouvoient s'y transporter que très-rarement, il étoit à craindre que le premier feu d'une Association si utile ne se ralentît peu à peu; et que les pauvres ne retombassent dans ce même état, d'où on avoit eu tant de peine à les tirer. Vincent souhaitoit donc avec ardeur que la Providence suscitât quelque personne charitable qui fût propre à parcourir les campagnes, à encourager les personnes dont ces Confrairies étoient composées, à les soutenir dans les contradictions qu'elles avoient à essuyer, à les styler au service des malades, à entretenir ou à faire renaître parmi elles l'esprit de miséricorde, qui avoit été le principe de leur charitable liaison.

Dieu ne tarda pas à calmer l'inquiétude de son Serviteur. A peine étoit-il entré au Collége des Bons-Enfans, que l'illustre Mademoiselle Le Gras prit, sans le connoître, une maison qui

n'étoit pas éloignée de la sienne. Cette femme incomparable, qui, au jugement de cinq grands Evêques, fut donnée à son siècle pour le convaincre que ni la foiblesse du sexe, ni la délicatesse du tempérament, ni les engagemens mêmes de la société, ne sont pas des obstacles invincibles au salut, étoit née à Paris * de Louis de Marillac, Sieur de Ferrières, et de Marguerite Le Camus. La beauté de son esprit porta son père à lui faire apprendre la Philosophie, et jeune encore, elle passoit pour capable des sciences les plus élevées. Mais la grace lui donna des leçons, que les plus grands maîtres ne peuvent donner : si la délicatesse de sa complexion ne lui permit pas d'entrer, comme elle souhaitoit, dans un Ordre qui pratique une pénitence rigoureuse *, son mariage avec Antoine Le Gras, Secrétaire de la Reine Marie de Médicis, ne l'empêcha pas de mériter en peu d'années le glorieux nom de Mère tendre et universelle des pauvres. Aussi leur rendoit-elle tous les services de la plus humble et de la plus industrieuse charité. Elle les visitoit sans faire attention à la nature de leurs maladies; elle leur présentoit elle-même la nourriture dont ils avoient besoin; elle faisoit leurs lits avec bien plus d'affection que n'eût pu faire une servante à gage; elle les consoloit par des paroles pleines de tendresse, les disposoit par ses

1629.

Caractère de Mademoiselle Le Gras, et ses premiers rapports avec S. Vincent.

* Le 12 août 1591.

* Les Capucines.

Vie de Mademoiselle Le Gras, c. 2.

1629. exhortations à recevoir les Sacremens, et les ensevelissoit après leur mort.

Jean-Pierre Le Camus, Evêque du Beley, ce vif ami de S. François de Sales, et qui par conséquent l'étoit de Vincent de Paul, dirigeoit Mademoiselle Le Gras : il étoit presqu'aussi occupé à modérer sa ferveur, qu'à calmer les peines intérieures, qui, pendant un temps considérable, troublèrent la paix et la tranquillité de son ame. Mais comme l'obligation de résider dans son Diocèse, l'empêchoit d'être à portée de lui donner les secours dont elle avoit besoin, il voulut lui choisir un Directeur capable de la soutenir dans l'état où elle se trouvoit après la mort de son mari, et dans le trouble continuel que lui causoit une crainte excessive de ces sortes de fautes, qui échappent aux ames les plus innocentes. Vincent de Paul fut celui sur qui il jeta les yeux pour le remplacer. Le saint Prêtre n'aimoit pas ces directions particulières; on l'a vu par la conduite qu'il tint à l'égard de Madame de Gondi : il crut cependant devoir déférer en cette occasion aux avis de l'Evêque du Beley. Dieu fit bientôt connoître que c'étoit lui qui avoit ménagé toute cette affaire, et qu'il vouloit se servir de ces deux grands cœurs, pour ranimer la charité des Fidèles, et pour donner à son Eglise une nouvelle Compagnie de Vierges uniquement appliquées aux œuvres de miséricorde.

Mademoiselle Le Gras partageoit son temps entre l'exercice de la prière, et celui de la charité: elle donnoit au soulagement de l'indigence tout le temps, qu'elle ne donnoit pas à la méditation, et aux autres devoirs semblables, qui regardent Dieu plus immédiatement que le prochain. Mais son zèle redoubla à la vue d'un Directeur, qui ne savoit pas se ménager, quand il étoit question d'être utile à ses frères. A son exemple, elle conçut le dessein de consacrer sa vie au service des pauvres, et de coopérer de tout son pouvoir à l'exécution des grands projets, que le saint Prêtre formoit tous les jours en faveur des misérables. Vincent dont elle réclama les avis, et qui étoit en garde contre les démarches précipitées, voulut l'éprouver. Mais il fut si charmé de sa résolution, qu'il lui adressa aussitôt cette réponse:

1629. Le Saint l'emploie à la visite des Confrairies de la Charité.

Oui certes, Mademoiselle, je le veux bien: pourquoi non? Puisque Notre Seigneur vous a donné ce saint sentiment: communiez demain, et vous préparez à la salutaire revue que vous vous proposez; et après cela vous commencerez les saints exercices que vous vous êtes ordonnés. Je ne saurois vous exprimer combien mon cœur désire ardemment de voir le vôtre, pour savoir comme cela s'est passé en lui; mais je m'en veux bien mortifier pour l'amour de Dieu, auquel seul je désire que le vôtre soit occupé. Or sus, je m'imagine que les paroles de

1629. *ce jour vous ont fort touchée, aussi sont-elles fort pressantes pour un cœur aimant d'un parfait amour. O que vous avez paru aujourd'hui devant les yeux de Dieu comme un bel arbre, puisque par sa grace vous avez produit un tel fruit! Je le supplie qu'il fasse par son infinie bonté, que vous soyez à jamais un véritable arbre de vie, qui produise des fruits d'une vraie charité.*

L'épreuve dura près de quatre ans. Il lui prescrivit pendant ce temps de consulter Dieu dans la retraite, et de puiser fréquemment dans la réception du corps et du sang de J. C l'esprit de lumière et de force dont elle avoit besoin.

Ce délai, qui, comme l'a remarqué M. Gobillon dans son histoire de Mademoiselle Le Gras, fut pour elle une espèce de Noviciat, ne servit qu'à l'affermir dans son premier dessein. L'activité, avec laquelle elle embrassa pendant cet intervalle, toutes les occasions de charité, qui se présentèrent à elle, fit enfin connoître à son Directeur, qu'il étoit temps de la mettre en œuvre; et qu'ayant toutes les
1. Timot. 5, 10. vertus, que S. Paul demande dans les veuves, la charité n'avoit point de ministère, quelque difficile, quelque rebutant qu'il pût être, dont cette femme forte ne fût capable. Il lui proposa donc, en 1629, d'entreprendre la visite d'une partie des endroits, où les Assemblées de Cha-

rité avoient été établies; pour honorer, autant 1629.
qu'il se pourroit faire, les voyages que la charité du fils de Dieu lui a fait entreprendre, et participer aux peines, aux lassitudes et aux contradictions que ce divin Sauveur y a essuyées.

La pieuse veuve obéit à la voix du Saint, comme elle eût obéi à celle de Dieu même. Comme les voyages portent naturellement à la dissipation, et qu'ils ne sanctifient pas toujours ceux qui les font même par de bons motifs, le sage Directeur prit des mesures si justes, que les courses de Mademoiselle Le Gras contribuèrent toujours à la rendre plus recueillie et plus fervente. Dans ses voyages elle étoit toujours accompagnée de quelques Dames de piété. Les voitures les plus incommodes étoient préférées aux autres. On devoit vivre, et être couché fort pauvrement, pour prendre plus de part à la misère des pauvres. Les exercices *Ibid. p.* 3.
de piété se faisoient en campagne aussi régulièrement qu'à la maison. Le jour du départ on communioit, pour recevoir par la présence de J. C. une communication plus abondante de sa charité, et un gage plus assuré de sa protection. Dans le cours du voyage on élevoit souvent les yeux vers les saintes montagnes, pour en faire descendre les secours nécessaires. Avec de telles précautions, on marche longtemps sans souffrir de diminution. Aussi, loin d'en apercevoir jamais aucune dans Mademoi-

1629. selle Le Gras, on la vit toujours revenir à Paris plus vertueuse qu'elle n'en étoit sortie.

Abelly, L. 1, p. 107. Elle s'appliqua pendant plusieurs années à ces exercices de charité : elle parcourut avec beaucoup de fruit les Diocèses de Soissons, de Paris, de Beauvais, de Meaux, de Senlis, de Chartres, et de Châlons en Champagne. Lorsqu'elle étoit arrivée dans un village, elle assembloit les femmes qui composoient l'Association de la Charité; elle leur donnoit les instructions dont elles avoient besoin pour se bien acquitter de cet emploi; elle leur en faisoit sentir la grandeur et le prix devant Dieu. Quand elles étoient trop peu pour en porter la charge, elle multiplioit leur nombre; elle leur apprenoit par son exemple à servir les malades les plus désespérés; elle rétablissoit par ses aumônes leurs petits fonds, qui souvent étoient bien épuisés; et pour les mettre en état de continuer plus aisément ce qu'elles avoient si bien commencé, elle leur distribuoit à ses frais, le linge, et les drogues nécessaires au soulagement et à la santé des pauvres.

Comme son Directeur avoit beaucoup moins en vue le rétablissement des forces du corps, que le salut de l'ame, Mademoiselle Le Gras exacte à suivre toutes ses intentions, ne travailloit à l'un que pour arriver à l'autre. Aussi ne se bornoit-elle pas à apaiser les douleurs, ou la faim du malade et de l'indigent. Elle plantoit le Royaume de Dieu dans le cœur des jeunes

personnes de son sexe. Avec l'agrément des Curés, sans lequel il lui étoit défendu de rien entreprendre, elle rassembloit dans quelque maison commode les filles qui n'étoient pas assez instruites; elle les catéchisoit, et leur enseignoit les devoirs de la vie chrétienne. S'il y avoit une maîtresse d'école, elle lui apprenoit, presque sans qu'il y parût, à bien faire son office; s'il n'y en avoit pas, elle tâchoit d'en faire mettre une, qui eût les dispositions nécessaires pour ce saint emploi; et pour la dresser, elle commençoit elle-même à donner les premières leçons. 1629.

Succès de ses visites.

Des entreprises si saintes, et qui auroient fait honneur aux Paules et aux Fabioles, furent souvent traversées; mais elles furent plus souvent et plus universellement applaudies. On a vu des villes entières, s'empresser à témoigner leur reconnoissance et leur respect pour une femme si accomplie, lui donner mille bénédictions, ne la voir partir qu'avec douleur, la suivre bien loin lorsqu'elle s'en retournoit. Dieu même parut vouloir justifier l'estime, que les hommes faisoient de sa servante. Un jour qu'elle sortoit de Beauvais, où l'on avoit établi dix-huit Confrairies de la Charité, comme une foule de peuple désespéré de la perdre sitôt la suivoit avec empressement, un enfant tomba si près d'une espèce de cariole, qui lui servoit de voiture ordinaire, qu'une des roues lui passa

1629. *Vie de Mademois. Le Gras, p. 43.* au milieu du corps. Ce fâcheux accident, qui fit jeter un grand cri à tous ceux qui en furent témoins, la toucha sensiblement. Elle se recueillit un moment, et fit quelques prières; à l'instant même l'enfant se releva sans aucune blessure, et il marcha avec une entière liberté. Je ne décide point sur la nature de cet événement : qu'il tienne, ou non, du prodige, Mademoiselle Le Gras n'en aura pas moins de mérite; puisqu'au jugement de S. Chrysostome *, l'exercice d'une charité qui ne s'est jamais rebutée, vaut mieux que le don des miracles, et que l'on doit moins admirer S. Paul, quand il ressuscite les morts, que quand il est foible avec les foibles, et infirme avec les malades. C'est donc la charité de notre illustre veuve, qui doit faire et son éloge, et celui du saint Prêtre, qui dirigea tous ses pas.

Homil. 32, in cap. 13. 1 ad Cor.

Les travaux continuels de Mademoiselle Le Gras ayant déjà plus d'une fois exposé sa santé; et ni sa complexion qui étoit fort délicate, ni son tempérament qui étoit sujet à beaucoup d'infirmités, ne l'empêchant pas de se livrer aux plus durs exercices de la charité, Vincent lui donna sur ce sujet des avis, auxquels un Directeur qui se trouveroit dans de semblables conjonctures, ne peut faire trop d'attention.

Abelly, L. 1, p. 108. *Béni soit Dieu de ce que vous voilà arrivée en bonne santé*, lui écrivoit-il, *ayez donc soin de la conserver pour l'amour de Notre Seigneur*

et de ses pauvres membres, et prenez garde de n'en pas trop faire. Car c'est une ruse du Diable, de laquelle il se sert pour tromper les bonnes ames, de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent plus rien faire. Au contraire, l'esprit de Dieu excite doucement à faire raisonnablement le fruit que l'on peut faire, afin qu'on le fasse avec persévérance. Faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'esprit de Dieu, etc. 1629.

Lorsque vous serez louée et estimée, unissez votre esprit aux mépris, aux moqueries et aux affronts que le Fils de Dieu a soufferts. Certes un esprit vraiment humble, est humilié autant dans les honneurs que dans les mépris, et fait comme l'abeille qui compose son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe, que de celle qui tombe sur la rose ; j'espère que vous en userez ainsi.

Cependant comme les personnes qui sont toutes à Dieu, comptent pour rien ce qu'elles font pour son service, le saint Prêtre fut obligé plus d'une fois d'arrêter le zèle de sa pénitente. Et en effet, lorsqu'elle étoit de retour à Paris, on eût dit, à voir l'empressement avec lequel elle se portoit à toute sorte de bien, qu'elle avoit passé le reste du temps sans rien faire, et qu'elle vouloit réparer sa perte. Elle s'appliquoit sur-tout à enflammer du beau feu dont elle étoit consumée, celles de ses amies

1629. qu'elle en trouvoit susceptibles. C'est par ce moyen qu'ayant réuni cinq ou six Dames de sa Paroisse, qui étoit celle de Saint-Nicolas du Chardonnet, elle leur apprit à servir les pauvres malades. Vincent, qu'elle consulta sur ce dessein, comme elle le consultoit sur tous les autres, lui recommanda de suivre le règlement qu'il avoit dressé pour les Confrairies de la Charité; et d'y joindre les avis qu'il y avoit lui-même ajoutés l'année précédente, lorsqu'à la prière du Curé de Saint-Sauveur, il l'avoit, pour la première fois, établie dans la capitale du royaume.

En 1630.

Etablissement de la Magdeleine.

Pendant que mademoiselle Le Gras remplissoit si bien tous les devoirs d'un tendre et laborieux christianisme, Vincent ne restoit pas dans l'inaction. Il étoit déjà à la tête de presque toutes les bonnes œuvres qui regardoient le bien du prochain; et il s'en faisoit peu de considérables, sur lesquelles on ne prît pas ses avis. Il en fit, cette même année, réussir une qui, sans lui, auroit peut-être échoué. Marguerite-Claude de Gondi, qui, après la mort du marquis de Maignelai, son mari, assassiné pendant les troubles de la ligue, saisissoit volontiers l'occasion de signaler sa piété, avoit, en 1618, fondé auprès du Temple une maison de retraite, pour arrêter le désordre des personnes de son sexe qui avoient eu le malheur de s'y livrer. Il s'en présenta en peu de temps

Histoire de Gondi, t. 2, p. 40. Ristretto, p. 50. Abelly, L. 2, p. 328.

un assez grand nombre, qui parurent charmées 1619.
de trouver après le naufrage un port si assuré. Mais on reconnut, dès le commencement, que cet établissement manquoit d'une partie essentielle, et qu'il n'y avoit, dans cette grande maison, personne qui fût capable de la bien conduire. Comme les religieuses de la Visitation font par état une profession particulière de charité et de douceur, et que ces deux vertus étoient les plus propres à gagner l'affection de ces ames pénitentes, qu'on ne pouvoit enfanter à Jésus-Christ qu'avec des ménagemens infinis, on proposa à S. François de Sales d'agréer qu'on mît de ses filles à la tête de cette nouvelle communauté. Le saint Evêque dit que cela se pourroit faire un jour, mais que le temps n'en étoit pas encore arrivé. Les choses demeurèrent donc à la Magdeleine, dans l'état où elles étoient pendant près de douze ans. Mais, parce qu'il est difficile de continuer bien, quand on a mal débuté, on couroit risque de voir tomber en peu de temps une maison si nécessaire, et si propre à arrêter bien des maux. Vincent en fut averti; comme, en qualité de supérieur des religieuses de la Visitation, et plus encore en qualité d'homme dont la prudence et les lumières étoient universellement respectées, il pouvoit mieux que personne disposer de ces saintes et vertueuses filles, on le pria de les charger de la conduite de cette communauté.

1629. Le saint Prêtre suivit sa route ordinaire. Il consulta Dieu ; et après en avoir conféré avec M. l'Archevêque de Paris, et avec la mère Angélique L'Huillier, Supérieure de la maison de Sainte-Marie; il destina quatre religieuses de la Visitation à remplir les premières charges du monastère de la Magdeleine.

Il en fut de ce dessein, comme de la plupart de ceux qui concernent la gloire de Dieu et le salut du prochain, c'est-à-dire, qu'on ne put l'exécuter qu'après avoir surmonté bien des obstacles. Vincent les leva par sa patience. Pour ne rien faire qui sentît la précipitation, et qui marquât quelque attachement à son propre sens, défauts dont il fut toujours extraordinairement éloigné, il fit tenir des assemblées de Docteurs, et d'autres personnes recommandables par leur piété et leur expérience : il concerta avec eux les moyens de conduire à sa perfection une affaire, qui d'un côté regardoit la décharge et l'édification du public, et de l'autre le salut éternel d'un grand nombre de personnes, auxquelles il n'étoit ni possible de rester dans le monde sans s'y perdre, ni de se sanctifier dans la retraite, si elles n'y étoient pas bien conduites. Les difficultés s'évanouirent entre les mains d'un homme, à qui son grand sens donnoit des ressources infinies. Les filles de S. François de Sales, que les peines de ce nouvel emploi avoient beaucoup effrayées,

s'en acquittèrent avec leur zèle et leur capacité ordinaires. Elles mirent l'ordre dans une maison où il n'y en avoit presque point. Elles gagnèrent les cœurs par leur douceur et leur attention. La charité les rendit maîtresses absolues : on l'est toujours utilement, quand on ne l'est que par un si beau principe : aussi elles réglèrent si bien cette nombreuse communauté, qu'elle produisit dans la suite celle de Rouen et de Bordeaux. Il est vrai que le Saint leur servit beaucoup, soit par les sages conseils qu'il leur donnoit de vive voix, ou dans ses lettres, soit par les bons confesseurs qu'il leur procura; mais le zèle et le travail de ces vertueuses dames n'en sont pas moins estimables; les enfans ne perdent rien de leur gloire pour la partager avec leur père. 1629.

Mort de M. de Bérulle.

La joie sainte, dont l'heureux succès de tant d'affaires devoit remplir un cœur aussi sensible aux intérêts et à la gloire de Dieu que l'étoit celui de Vincent de Paul, fut troublée par la mort de M. le Cardinal de Bérulle. Ce grand homme expira * à l'Autel, entre les bras de son bien-aimé; il acheva, comme victime (1), l'au-

* Le 21 octobre 1629.

(1) Le P. Charles le Cointe, connu par ses Annales Ecclésiastiques, servoit la messe à M. le Cardinal de Bérulle, quand celui-ci expira en la disant. Cette mort et ses circonstances ont été exprimées par ce distique :

Cœpta sub extremis nequeo dum sacra Sacerdos
Perficere, at saltèm victima perficiam.

1629. guste sacrifice, que l'épuisement de ses forces ne lui permit pas d'achever comme prêtre. Vincent perdoit en lui un ami et un père; mais ce qui le toucha plus, c'est que l'Eglise y perdoit un modèle du sacerdoce de Jésus-Christ. Pour la dédommager de cette perte, au moins en partie, il ouvrit cette même année, ou la suivante, les portes de sa maison aux Ecclésiastiques qui voudroient, ou se réconcilier avec Dieu, après s'en être écartés, ou reprendre dans la solitude des forces et des lumières pour se soutenir, et pour se conduire dans les pénibles sentiers du ministère.

Ristretto, p. 51.

Ce furent quelques Docteurs de Sorbonne, pleins de piété et de vertu, qui commencèrent à faire ces exercices spirituels sous la conduite du saint Prêtre. Leur exemple fut suivi par beaucoup d'autres : et c'est là l'origine de ces saintes retraites, qui, dans la Congrégation de la Mission, ont sanctifié et sanctifient encore tous les jours tant de personnes. S. Ignace de Loïola est, en quelque sorte, celui à qui l'Eglise est redevable de ce salutaire établissement. Vincent, qui l'honoroit d'un culte particulier, crut ne pouvoir mieux faire que de suivre son plan et sa méthode; il s'y conforma le plus exactement qu'il lui fut possible. L'utilité, qui en résulte depuis plus d'un siècle, peut encore aujourd'hui être attestée par ce grand nombre de personnes de tout âge et de toute condition,

qu'on voit chaque jour briser leurs chaînes les 1729.
plus douces et les plus fortes, renoncer à leurs plus criminelles inclinations, se déprendre des habitudes les plus invétérées, édifier, par la pratique constante des vertus chrétiennes, ceux qu'ils avoient scandalisés par une vie déréglée et des mœurs toutes païennes. Comme ces retraites n'ont jamais plus fait de bruit, que depuis que Vincent de Paul eut pris possession de la maison de S. Lazare, il est à propos, avant que nous entrions dans un plus grand détail, de faire connoître la manière dont cet établissement s'est fait.

LIVRE TROISIÈME.

1630. Antiquité et révolutions de la Maison de S. Lazare. *Du Breul, L. 3, p. 866.*

CEUX qui ont le plus étudié l'Histoire de Paris, conviennent que la Maison de Saint-Lazare est très-ancienne, et qu'elle doit sa fondation à la piété de nos Rois : mais il est impossible de fixer bien son époque; parce que les Anglois s'en étant emparé sous le règne de Charles VI, en brûlèrent presque tous les titres. M. de la Mare, dans son excellent Traité de la Police *, dit que sous Childebert, Saint-Lazare portoit le nom de la Paroisse * sur laquelle il est aujourd'hui. Du Breul se contente de le placer au même lieu où étoit autrefois le Monastère de Saint-Laurent, dont, au rapport de Grégoire de Tours, S. Domnole fut Abbé avant que d'être Evêque du Mans. Quoi qu'il en soit, il faut que cette Maison ait été considérable dès les premiers temps, puisque, comme l'écrit un Auteur moderne (1), « les » Rois de France y faisoient leur séjour pen-

* *L. 1, t. 7, c. 4, p. 91.*

* Saint-Laurent.

Du Breul, ibid. p. 867.

(1) Voyez les Antiquités de Paris, par G. Brice, tom. 2, p. 5, huitième édition. Il ajoute, que les Rois étoient, après leur mort, mis en dépôt à Saint-Lazare, et qu'on y faisoit les préparatifs de leurs funérailles, avant que de les porter à Saint-Denis pour y être inhumés.

» dant quelques semaines, soit pour y recevoir 1630.
» le serment de fidélité, et les soumissions de
» tous les Ordres qui composent la ville; soit
» pour se disposer à leur première entrée, qui
» étoit ordinairement très-magnifique. » Dans la suite des années, Saint-Lazare devint le domicile de ceux qui étoient attaqués de la lèpre, maladie terrible, et si commune jusqu'au douzième siècle, que dans la chrétienté il y a eu, selon Mathieu Paris, jusqu'à dix-neuf mille hôpitaux pour ceux qui en étoient infectés.

La Maladrerie de Saint-Lazare avoit quelque chose d'assez singulier dans sa constitution. On n'y recevoit que des bourgeois sortis d'un légitime mariage, et nés entre les quatre principales portes de Paris. Cette règle ne souffroit d'exception qu'en faveur des boulangers qui, à raison du feu, étant plus sujets à la lèpre, étoient admis à Saint-Lazare, de quelque canton du royaume qu'ils pussent être. Personne n'y étoit reçu, sans avoir préalablement fait vœu d'obéissance à celui qui étoit chargé de la conduite de la Maison. Les malades de l'un et de l'autre sexe portoient des habits uniformes; on les appeloit frères et sœurs, et après leur mort tous leurs biens meubles et immeubles appartenoient en propriété à la Maison.

Bien des gens ont cru que Saint-Lazare étoit un Prieuré, et M. Abelly en parle d'une manière propre à favoriser ce sentiment; mais

1630. rien n'est plus contraire à la vérité. Il est vrai que Foulques de Chanac, Evêque de Paris, en
En 1348. réformant les abus qui s'étoient glissés dans cette Maison, depuis qu'elle n'étoit plus administrée par des réguliers, veut que, conformément aux anciens usages, celui à qui il en donne la conduite (1), soit nommé Prieur, et qu'il porte désormais un habit religieux, absolument semblable à celui du Directeur de l'hôpital de Sainte-Catherine : mais il l'oblige en même temps à lui rendre ses comptes chaque année, et se réserve expressément le droit de le déposer, en cas de négligence et d'infidélité.

Ses successeurs en ont agi de la même manière; ils ont même été plus loin, et toutes les provisions accordées depuis 1505 jusqu'en 1611 marquent expressément que la charge de Prieur, prise dans le sens que nous venons de lui donner d'après Foulques, n'est qu'une commission amovible, dont la pleine et absolue disposition appartient à l'Evêque de Paris. Ainsi, comme il est de principe, que ces caractères sont incompatibles avec la nature d'un prieuré-

(1) *Antiquam observantiam tanquam laudabilem renovantes, statuimus et ordinamus, quòd in dictâ Domo per nos et successores nostros instituatur unus Sacerdos, qui vocabitur Prior.... Portabitque religiosum habitum, videlicet talem per omnia qualem portat Magister domus Dei Sanctæ-Catharinæ in magno vico S. Dionysii Parisiensis, etc.*

bénéfice, il est clair que Saint-Lazare n'en fut jamais un; et que la dénomination de Prieur n'y signifioit que ce qu'elle signifie encore en plusieurs de ceux qui sont à la tête des Communautés. J'ai cru devoir au lecteur cette observation préliminaire, parce qu'elle a servi à détruire une objection du Promoteur de la foi: objection du reste qui portoit à faux, puisque Vincent, par le respect qu'il eut toujours pour le Saint-Siége, avoit pris, du côté de Rome, des mesures qui rendoient sa conduite canonique à tous égards, et au moyen desquelles on ne pouvoit lui objecter la maxime, *Regularia Regularibus*. 1630.

Malgré les révolutions qui, après avoir élevé les Communautés jusqu'à un certain point, les dégradent insensiblement; la maison de S. Lazare étoit encore du temps de notre Saint une des plus considérables de Paris, tant à cause de son terrain qui s'étend au loin dans la campagne, que parce qu'elle étoit seigneuriale, et qu'elle avoit droit de haute, moyenne et basse justice. Huit Chanoines réguliers l'occupoient. Adrien Le Bon, leur Supérieur, eut avec eux un de ces démêlés, qui, quoique nécessaires en certaines circonstances, n'en sont pas moins désagréables. Il étoit sur le point de se décharger de leur conduite, lorsque quelques-uns de ses amis lui persuadèrent d'entrer en conférence avec ses religieux, en présence de qua- *Abelly, L. 1, p. 95.*

1630. tre Docteurs, dont on conviendroit de part et d'autre. L'assemblée se tint chez un homme de mérite. M. Le Bon allégua ses griefs : le sous-prieur, qui parloit au nom de ses confrères, fournit ses réponses. Après les contestations, qui sont d'usage en ces sortes de conjonctures, il fut arrêté qu'on dresseroit un règlement, et que chacun seroit obligé de s'y conformer.

Il est aisé de faire des règles; mais il est encore plus aisé de ne les pas suivre. Quelque tête qu'ait un Supérieur, s'il n'a de l'autorité, ses plus saints projets avorteront presque toujours. M. Le Bon se vit bientôt aussi fatigué de sa charge, qu'il l'étoit avant la négociation dont je viens de parler; il ne pensa plus qu'à sortir d'un lieu, où, avec les meilleures intentions du monde, il souffroit, et faisoit souffrir les autres. Mais, comme il aimoit le bien, et que dans ce temps-là même il entendit parler de celui que faisoit Vincent de Paul dans les Missions et par-tout ailleurs, il crut que, s'il pouvoit l'établir en la maison de S. Lazare, il rendroit un bon service à l'Eglise, et qu'il auroit part aux bonnes œuvres dont il apprit que ce saint Prêtre étoit uniquement occupé. Il s'en ouvrit à M. de Lestocq, Curé de S. Laurent, son voisin et son ami.

Ce pieux et savant Docteur connoissoit très-particulièrement l'instituteur de la Mission; il avoit travaillé avec lui dans les villages; il avoit

vu par lui-même, et les besoins des peuples et les secours, soit spirituels, soit temporels que Vincent leur procuroit. Aussi eut-il grand soin de confirmer le Prieur de S. Lazare dans sa résolution. Il lui répéta plus d'une fois, que la pensée de céder sa maison aux Missionnaires venoit du S. Esprit, et qu'il ne pouvoit mieux faire que d'exécuter son dessein; il lui dit mille choses avantageuses de Vincent et de ses Prêtres; que c'étoient des hommes suscités de Dieu pour le salut des peuples de la campagne, qui en avoient un prodigieux besoin; qu'ils s'appliquoient, avec autant de zèle que de succès, à les instruire; qu'ils leur faisoient réparer les défauts que l'ignorance ou une mauvaise honte avoit fait glisser dans leurs confessions précédentes; qu'il ne lui disoit rien qu'il n'eût vu de ses propres yeux, et connu par sa propre expérience. Au reste, ajouta-t-il, vous trouverez à la tête de ces dignes ouvriers un homme selon le cœur de Dieu, et il ne vous sera pas possible de vous y méprendre. 1630.

On offre cette maison à Saint Vincent, qui la refuse.

Un discours si favorable eût déterminé un homme moins bien disposé que ne l'étoit M. Le Bon. Les deux amis partirent sur-le-champ. Le prieur de S. Lazare se hâta d'entrer en matière: il dit à Vincent, en peu de mots, qu'on lui avoit fait un récit très-touchant de sa Congrégation, et de ses charitables emplois; qu'il se trouveroit heureux s'il y pouvoit contribuer,

1603. et qu'il lui céderoit volontiers sa maison et tous ses biens, pour concourir à une œuvre si sainte et si salutaire.

Une proposition si avantageuse, et sur laquelle tant d'autres n'auroient pas délibéré, étonna le serviteur de Dieu. C'est trop peu dire (1), elle l'effraya; et quoiqu'il fût extrêmement maître de lui-même, son trouble étoit si sensible qu'il excita en lui un tremblement, dont le Prieur de S. Lazare s'aperçut. Il lui en demanda la cause, qu'il ne démêloit pas assez. Vincent lui répondit avec beaucoup de modestie, qu'à la vérité sa proposition l'avoit épouvanté; et qu'elle étoit si fort au-dessus de lui et des Prêtres de sa compagnie, qu'il se feroit scrupule d'y penser. *Nous sommes*, ajouta-t-il, *nous sommes de pauvres Prêtres, nous vivons dans la simplicité, nous n'avons d'autre dessein que celui de servir les pauvres gens de la campagne : nous vous sommes, Monsieur, parfaitement obligés de votre bonne volonté, et nous vous en remercions très-humblement.*

---

(1) Le Saint s'est toujours souvenu de l'impression que lui fit la proposition de M. Le Bon. Voici comme il en parloit, vingt-cinq ans après, dans nne lettre du 30 janvier 1656. *Lorsque M. le Prieur de Saint-Lazare me vint offrir cette maison, j'avois les sens interdits, comme un homme surpris du bruit d'un canon, lorsqu'on le tire proche de lui, sans qu'il y pense. Il reste comme étourdi de ce coup imprévu; et moi je demeurai sans parole, et si étonné d'une telle proposition, que lui-même s'en apercevant, me dit : Quoi, vous tremblez !*

Il continua de s'expliquer sur ce point d'une manière si positive, il combattit avec tant de force tout ce qu'on put lui dire de plus pressant, que le Prieur perdit d'abord toute espérance de lui faire changer de sentiment. Cependant la douceur du saint homme, la piété et les charmes de sa conversation touchèrent si fort le cœur de M. Le Bon, que le désir d'exécuter son dessein redoubloit à proportion des obstacles qu'il y trouvoit. C'est ce qui l'engagea, lorsqu'il fut sur le point de quitter Vincent de Paul, à lui dire, que l'offre qu'il lui faisoit, méritoit bien qu'il y fît attention, et qu'il lui donnoit six mois pour y penser. 1639.

Ce fut vraisemblablement dans cet intervalle, que notre Saint donna deux preuves si marquées d'humilité, qu'il fut aisé d'en conclure, que l'estime des hommes n'altéroit point chez lui cette importante vertu. L'Archevêque de Paris, qui le consultoit volontiers, et qui se déchargeoit sur lui de bien des choses, ayant voulu qu'il se trouvât à une grande assemblée, qui se tint à l'Archevêché, lui fit une réprimande assez sèche, au sujet de je ne sais quelle commission, dont il crut qu'il ne s'étoit pas acquitté. Vincent, à l'exemple du Roi-Prophète, ne dit pas un mot pour se justifier : et quoiqu'il eût alors plus de cinquante ans, il se mit à genoux, comme un jeune novice fait devant son maître; il demanda pardon d'une faute, dont il n'étoit

Trait d'humilité du saint Prêtre.

Ristretto, *p.* 53.

1630. pas coupable. Cette conduite édifia beaucoup; mais on en fut encore plus touché, quand on apprit, qu'il avoit fait, et très-bien fait, tout ce dont on l'avoit chargé. André Duval, ce fameux Docteur, qui eut toujours de si intimes liaisons avec notre Saint, ne put s'empêcher de s'écrier à la face de toute l'Assemblée, qu'il étoit difficile de trouver, en qui que ce fût, plus de vertu qu'en M. Vincent.

Abelly, L. 3, p. 208. La seconde occasion, où le saint Prêtre fit dans ce même temps éclater son humilité, lui fut fournie par un de ses neveux, qui du fond de sa province accourut à Paris, dans l'espérance qu'un oncle, qui faisoit tant de bien à un grand nombre d'étrangers, feroit quelque chose de plus pour un homme, qui avoit l'avantage de lui appartenir. Le Serviteur de Dieu étoit dans sa chambre, lorsque le portier lui annonça, qu'il y avoit en bas un paysan, qui se disoit son neveu, et qui demandoit à lui parler. La nature souffrit un peu dans ce premier moment. Les Saints ont à combattre tant qu'ils sont hommes, et ils sont hommes jusqu'au dernier soupir. Vincent pria d'abord un des siens d'aller recevoir ce parent; mais sur-le-champ il se surmonta lui-même: il descendit, il alla jusques dans la rue, où son neveu étoit resté; il l'embrassa tendrement, il le prit par la main, et l'ayant conduit dans la cour, il fit appeler tous les Prêtres de sa Compagnie, et

leur dit, que c'étoit-là le plus honnête homme 1630.
de sa famille. Il alla encore plus loin, il voulut présenter lui-même ce pauvre parent à toutes les personnes de condition, qui vinrent le visiter.

Une victoire si complète sur le démon de l'orgueil, ne lui parut pas suffisante; à la première retraite qu'il fit avec les siens, il s'accusa publiquement d'avoir eu quelque honte à l'arrivée de son neveu, et de l'avoir voulu faire monter secrètement en sa chambre, parce qu'il étoit paysan, et mal habillé. C'est ce même M. Saint-Martin, Chanoine d'Acqs, dont nous avons parlé ailleurs, qui nous a conservé ce trait si glorieux à notre Saint. Il demeuroit pour lors au collége des Bons-Enfans, il y étoit au moment même que tout ceci s'y passa, il en fut témoin, et on peut l'en croire. Au reste, ce pauvre jeune homme, qui en arrivant à Paris, avoit cru sa fortune faite, fut bien trompé dans ses espérances : le saint Prêtre avoit fait un pacte avec son propre cœur; il le tenoit en garde contre les illusions de la chair et du sang; il étoit toujours très-persuadé, que ses parens seroient assez riches, tant qu'ils pourroient *Abelly,*
vivre de leur travail. Il s'en tint à ce principe, *L. 3, p. 292.*
et il ne s'en écarta jamais. Ainsi il renvoya son neveu à pied comme il étoit venu; ne lui donnant que dix écus pour faire son voyage : encore les demanda-t-il par aumône à la Marquise de

1631. Maignelai; et c'est la seule fois qu'il a demandé du secours pour ceux de sa famille.

Nouvelles instances pour faire accepter à Vincent la maison de S. Lazare.

Si ces actions de vertu vinrent à la connoissance du Prieur de S. Lazare, elles ne purent que lui inspirer un nouveau désir de consommer l'affaire qu'il avoit entamée. Quoi qu'il en soit, ce bon religieux ne manqua pas, au bout du terme qu'il avoit marqué, de se rendre au collége des Bons-Enfans, de redoubler ses instances, et de demander, comme une grace à Vincent de Paul, qu'il daignât accepter sa maison. Il lui dit que Dieu lui inspiroit de plus en plus de la lui remettre entre les mains; qu'il avoit le consentement de ses religieux; qu'on n'attendoit plus que le sien, et que, pour peu qu'il voulût le donner, c'étoit une affaire faite. M. de Lestocq, qui accompagna le Prieur en ce second voyage, comme il avoit fait dans le premier, parla au moins aussi fortement que lui, et conjura le saint homme de ne pas manquer une si belle occasion de se mettre en état de rendre à l'Eglise de nouveaux services. Le serviteur de Dieu tint ferme, et resta inébranlable; il représenta vivement à ces Messieurs, qu'un établissement si considérable ne manqueroit pas de faire du bruit; qu'il n'aimoit pas l'éclat; qu'il n'avoit avec lui qu'un petit nombre de Prêtres, qu'à peine étoient-ils nés, et qu'il n'appréhendoit rien plus que de faire parler de lui.

L'heure du repas, qui survint, suspendit cette contestation. M. Le Bon dit à notre Saint qu'il vouloit dîner avec lui et sa Communauté. L'ordre qui se gardoit pendant la table, le silence, la bonne lecture, la modestie, la frugalité, plurent tellement à ce digne Prieur, qu'il n'en parloit qu'avec admiration. Il conçut pour tous les Prêtres de la nouvelle Congrégation, presqu'autant d'estime qu'il en avoit pour leur instituteur. Il les regarda tous comme des hommes de Dieu; et plus affermi que jamais dans son premier dessein, il pria M. de Lestocq de continuer ses poursuites, et de ne faire ni paix ni trève avec le saint Prêtre, qu'il ne l'eût enfin forcé à consentir à une proposition qui n'avoit rien que de très-raisonnable. 1631.

M. Le Bon ne pouvoit recommander cette grande affaire à un homme plus ardent à en presser l'exécution, et plus capable d'y réussir. Le Curé de S. Laurent étoit ami particulier de Vincent de Paul; et il dit lui-même qu'il l'eût volontiers chargé sur ses épaules pour le transporter dans la maison de S. Lazare. Il lui rendit plus de vingt visites pendant six mois; il se servit de tous les motifs que la raison et la piété purent lui suggérer : il alla jusqu'à lui dire qu'il résistoit au S. Esprit; et que les biens, dont un refus si opiniâtre priveroit l'Eglise, pourroient bien être un jour la matière de son jugement. Tout cela fut inutile. L'humilité et l'abjection

1631. étoient les vertus favorites du Serviteur de Dieu: tout ce qui pouvoit lui donner du relief, et le tirer de l'état où la Providence sembloit l'avoir placé de ses propres mains, lui paroissoit suspect et plein de danger.

M. de Lestocq, dans une Relation (1), de la manière dont s'est fait ce grand établissement, avoue qu'il n'a point de termes capables d'exprimer l'ardeur avec laquelle il poursuivit Vincent de Paul. Pour en donner quelque idée, il a recours à des figures, qui étoient plus du goût de son siècle, qu'elles ne seroient du goût du nôtre; et il ne fait point difficulté de dire, qu'il en coûta moins à Jacob pour obtenir Rachel, et à la Cananée pour se rendre favorables les Apôtres, qu'il ne lui en coûta pour fléchir le cœur de l'homme de Dieu. Au bout d'une
Ibid. p. 91. année, M. Le Bon et lui n'étoient pas plus avancés que le premier jour; et des instances redoublées plus de trente fois, bien loin de vaincre sa répugnance, ne l'avoient même pas porté à aller voir la maison qu'on lui présentoit. C'est qu'il craignoit que son cœur ne fût la dupe de ses yeux, et que la situation et les biens de ce nouvel établissement, ne lui parussent une raison de l'accepter.

Enfin, le Prieur de Saint-Lazare, fâché de

(1) Elle est du 30 octobre 1660. M. de Lestocq la fit à la prière de M. Almeras, successeur de Saint Vincent.

voir que rien ne lui réussît, et que les choses fussent toujours en même état, dit un jour à Vincent, avec quelque sorte d'émotion : « Vous » êtes, Monsieur, un homme bien étrange. Il » n'y a personne de ceux qui veulent votre » bien, qui ne vous conseille de recevoir celui » que je vous offre. Dans des affaires de cette » nature, il est de la sagesse de ne s'en pas rap- » porter uniquement à soi-même. Dites-nous » de qui vous prenez conseil. Quel ami avez- » vous à Paris, dont vous suiviez plus volon- » tiers les impressions, et en qui vous ayez » plus de confiance ? Je m'en rapporterai à » lui : s'il pense comme moi, vous vous laisse- » rez conduire; s'il pense comme vous, je ces- » serai mes poursuites, et je ne vous fatiguerai » pas davantage. » Vincent qui n'eut rien à répliquer à une proposition si juste, indiqua M. Duval, comme un de ceux aux sentimens desquels il déféroit le plus volontiers. Ce pieux et savant Docteur étoit, depuis la mort de M. de Bérulle, Directeur de notre Saint; et il parut bien dans cette occasion, que Vincent ne faisoit rien de considérable sans l'avoir consulté. 1631.

M. Le Bon fut charmé de ce dénouement; il se douta bien qu'il ne trouveroit pas en Sorbonne les difficultés qu'il avoit éprouvées au collége des Bons-Enfans. En effet, tout lui réussit comme il le souhaitoit. M. Duval traita bientôt avec lui des conditions, sous lesquelles Vincent

Il est forcé d'y céder.

1631. et ses Prêtres seroient reçus dans la Maison de Saint-Lazare. Cet article, qui d'ordinaire est si litigieux, n'arrêta pas un instant. Le Docteur connoissoit l'esprit de libéralité et de reconnoissance du saint Prêtre; il entra parfaitement dans ses vues, et il accorda au Prieur peut-être plus qu'il ne demandoit.

L'affaire paroissoit conclue, lorsqu'un incident, auquel on ne s'étoit pas attendu, pensa tout rompre. M. Le Bon, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, étoit un homme de bien et de vertu, crut faire un coup d'état en faisant loger ses Religieux dans le même dortoir où devoient loger les Missionnaires. Il pensa que les enfans de Vincent de Paul n'en souffriroient pas; qu'au contraire ses Religieux en profiteroient beaucoup; qu'ayant sans cesse devant les yeux le silence, la régularité et la modestie de ces hommes dont il avoit été charmé la première fois qu'il les avoit vus, ils prendroient insensiblement le même train; et qu'enfin ils se porteroient peu à peu à imiter ceux qu'ils n'auroient pu s'empêcher d'admirer.

Un Supérieur moins expérimenté, que ne l'étoit celui de la Mission, n'auroit pas hésité sur un article, qui d'abord paroît assez peu important, et à qui même on donnoit toutes les couleurs du bien. Mais Vincent, qui d'un coup d'œil envisageoit les principes et les conséquences, en jugea différemment. Le bien

spirituel de son petit troupeau, lui parut pré- 1631.
férable à tous les avantages temporels. La seule crainte d'exposer la ferveur et la régularité de ses Prêtres au danger de ces sortes de complaisances, qu'on a naturellement pour ceux qui partagent leur bien avec nous ; cette crainte, dis-je, le toucha plus, que la joie de se voir en possession d'un établissement considérable n'en auroit touché d'autres. Ainsi, sans perdre de temps, il pria M. de Lestocq de représenter au Prieur de Saint-Lazare, que les Prêtres de la Mission avoient pour règle de garder le silence depuis la prière du soir, jusqu'au lendemain après le dîner; qu'ils avoient alors une heure de conversation, après laquelle on rentroit dans le silence jusqu'au soir ; que le souper étoit suivi d'une autre heure de conversation, et qu'après celle-ci le silence recommençoit; qu'au reste ce silence étoit si rigoureux, qu'on ne le rompoit que pour des choses nécessaires; que dans ce cas même on avoit soin de ne parler qu'à voix basse, pour n'interrompre personne; que ces pratiques, que bien des gens regardent comme des petitesses, lui paroissoient essentielles; et qu'il étoit persuadé, qu'on ne peut y donner atteinte sans introduire le désordre, et la confusion dans les Communautés.

Afin qu'on ne crût pas qu'il outroit les choses, et qu'il avoit sur ce point des idées singulières, il fit voir qu'il ne pensoit, que ce

1631. qu'avoient pensé avant lui ceux qui ont été le plus au fait de la discipline régulière; il répéta ce mot si connu d'un saint homme, *qu'on a tout lieu de croire qu'une Communauté, qui observe exactement le silence, est extrêmement fidèle au reste de ses constitutions; qu'au contraire, celles où on parle tant qu'on veut, ne gardent communément ni règle, ni ordre.* De ces principes Vincent concluoit qu'il étoit à craindre que les Religieux de M. Le Bon, qui n'étoient pas accoutumés à une discipline si sévère, et qui vraisemblablement ne pourroient s'y faire, n'apprissent peu à peu aux Missionnaires à se relâcher sur un point, qui lui paroissoit de la dernière conséquence. *J'aimerois mieux*, ajoutoit le saint Prêtre, *que nous demeurassions dans notre pauvreté, que de détourner le dessein de Dieu sur nous.* Il résulte, et c'est une réflexion que nous pouvons placer ici, puisqu'elle a été faite dans tous les temps; il résulte de ces dernières paroles, que quand la transgression du silence ne seroit qu'une bagatelle partout ailleurs, on ne pourroit la regarder comme telle, ni à Saint-Lazare, ni dans la Congrégation.

Je ne sais si le Prieur insista beaucoup sur cet article; mais Vincent tint si ferme, qu'il fallut le rayer : sans cela, il n'eût jamais passé les autres; il auroit beaucoup mieux aimé sacrifier les avantages temporels qu'on lui présen-

toit, que de se prêter à une chose, qui eût pu mettre le moindre obstacle au bien spirituel de sa Compagnie. Ainsi ce fut son amour pour la retraite et le recueillement intérieur, qui le rendirent si inflexible sur ce point. Il étoit persuadé, que ses Prêtres devoient d'autant plus se précautionner contre la dissipation de l'esprit, qu'ils y étoient exposés par état, et par la propre nature de leurs emplois. Il sentoit bien qu'ils pouvoient rendre de grands services à l'Eglise; mais il sentoit encore mieux, qu'un certain commerce de dissipation ne manqueroit pas de les affoiblir; c'est pour ce sujet qu'il a dit plus d'une fois : *Que les vrais Missionnaires devoient être comme des Chartreux à la Maison, et comme des Apôtres au dehors.* 1631.

Ensuite de ce Concordat, qui fut arrêté le 7 janvier 1632, Vincent entra en possession de la maison de S. Lazare. Jean-François de Gondi premier Archevêque de Paris, prit la peine de l'y conduire, et lui fit l'honneur de l'installer lui-même. Comme on avoit l'agrément du Prévôt des marchands, des Echevins, et de tous ceux que cette affaire pouvoit intéresser, on ne croyoit pas qu'elle pût souffrir de difficulté; mais il étoit juste que Vincent, qui pendant quinze mois avoit presque lassé la patience de M. Le Bon, vît mettre un peu la sienne à l'épreuve. 1632. Il prend possession de cette Maison, qui lui est confirmée par arrêt.

Le Roi ayant fait expédier ses Lettres-Patentes

1632. sur cette donation, une Communauté Religieuse, qui avoit et du crédit et de puissans amis, vint s'opposer à l'enregistrement, et prétendit que la maison de S. Lazare lui appartenoit. Ce contre-temps ne servit qu'à faire éclater la haute vertu de notre saint Prêtre, et sur-tout son désintéressement et sa charité. Il ne soutint un procès, que parce qu'on l'assura de toute part, que son droit étoit incontestable. Pendant qu'on plaidoit la cause, il demeura en oraison dans la Sainte Chapelle du palais; et il pria Dieu, non de le faire gagner, s'il devoit perdre; mais de conserver dans son cœur une parfaite soumission aux ordres de sa providence. Il se trouva toujours dans un si grand équilibre par rapport à cet événement, qu'il regarda la paix de son cœur, comme un don singulier de la miséricorde de Dieu. *Il en sera*, disoit-il dans une lettre qu'il écrivit en ce même temps à un de ses amis; *il en sera* du succès de cette affaire, *tout ce qu'il plaira à Notre Seigneur, qui sait en vérité que sa bonté m'a rendu aussi indifférent en cette occasion, qu'en aucune autre affaire que j'aie jamais eue; aidez-moi, s'il vous plaît, à l'en remercier.*

Il faut cependant avouer, et Vincent n'avoit pu le dissimuler à quelques personnes de confiance, qu'au commencement de cette contestation, une chose lui faisoit peine, en cas qu'il vînt à succomber: le lecteur chercheroit long-

temps, avant que de pouvoir deviner; car ce qui afflige les Saints, n'a guères coutume d'affliger les autres hommes. M. Le Bon avoit eu la complaisance et la charité de recevoir dans la maison trois ou quatre insensés, dont les parens s'étoient bien volontiers déchargés sur lui. Vincent, à qui le soin de tous les misérables appartenoit en propre, commença, en arrivant à Saint-Lazare, par demander en grace qu'on les lui confiât. Il seroit difficile d'exprimer avec quelle charité il les faisoit servir, et les servoit lui-même. Il avoit pour eux la tendresse qu'une mère a pour son fils, lorsque l'accès d'une frénésie violente le rend plus difficile et moins capable de reconnoissance. Les plus intraitables étoient ceux à qui il se consacroit avec moins de réserve; plus la nature avoit à souffrir avec ces hommes sales, embarrassans, souvent même dangereux, plus il étoit content. Un jour donc qu'il se rendoit compte à lui-même de ses propres dispositions, et qu'il examinoit devant Dieu, ce qui pourroit lui faire peine, en cas qu'il vînt à être évincé : après un long et sérieux examen, rien ne l'inquiéta que la crainte de n'être plus à portée de rendre à ces pauvres aliénés, les services qu'il avoit commencé à leur rendre. La commodité d'une maison seigneuriale, située aux portes de Paris; les biens qui y étoient annexés; la facilité d'y former sa Congrégation naissante, tous ces avantages ne lui 1632.

1632. parurent rien en comparaison du plaisir qu'il prenoit à honorer J. C. dans ses membres infirmes, que tout le monde rebute, qui ne trouvent pas d'asile dans leurs propres maisons, et qui souvent sont le jouet, et l'objet du mépris de ces hommes mercenaires, que l'intérêt attache à leur service. Que l'on doit être grand aux yeux de ceux qui vivent et qui pensent selon la Foi, quand on sait regarder comme une folie les biens et les emplois, que le monde estime; et qu'au contraire on estime, comme une vraie sagesse, ceux dont le nom seul a quelque chose qui déshonore et qui humilie!

Enfin, Dieu récompensa le désintéressement et l'humilité de son Serviteur. Un arrêt contradictoire et solennel mit fin à la contestation; et les Lettres-Patentes du Roi furent enregistrées au Parlement le 17 de septembre 1632. Ceux qui avoient cru devoir s'y opposer, n'en ont pas moins estimé Vincent de Paul; ils ont avoué, comme le reste de la France, que la maison de Saint-Lazare, en devenant le patrimoine du saint homme, étoit devenu la ressource de tous les misérables, et l'asile de tous ceux qui pouvoient en avoir besoin. La lecture du reste de cette Histoire ne permettra pas d'en douter aux personnes les moins bien intentionnées.

Ce furent les criminels condamnés aux galères, qui les premiers ressentirent l'effet de la

charité, que ce nouvel établissement mettoit 1632.
le Saint en état d'exercer avec plus d'étendue.
Nous avons déjà vu ce qu'il avoit fait en leur faveur, soit à Paris, soit à Marseille, nous l'allons voir faire quelque chose de bien plus important: car quelque désir que nous ayons de garder une exacte chronologie, il faut nécessairement que nous racontions bien des choses par anticipation, et que nous nous contentions des premières époques d'un grand nombre de faits, qui n'ont pu se passer que dans le cours de plusieurs années. Sans cela, on ne pourroit éviter la confusion, sur-tout dans une Histoire, où on est comme accablé sous la multitude des événemens, et où chaque année, pour ne pas dire chaque semaine et chaque jour, a vu naître un nombre étonnant de glorieuses entreprises, que la sagesse, le zèle et la patience d'un seul homme ont heureusement exécutées.

Biens qui en reviennent au public. Soin des galériens. *Abelly*, *L.* 1, *p.* 127.

Les galériens transportés par les soins de Vincent de Paul dans le quartier Saint-Roch, y étoient le moins mal qu'il étoit possible; et le saint homme n'eût pas pensé à les en faire sortir, si cette espèce d'établissement avoit été fixe. Mais comme ils occupoient une maison de louage, et qu'on pouvoit, sous différens prétextes, les en déloger, Vincent, dont la coutume étoit d'aller au-devant des inconvéniens qu'il pouvoit prévoir, crut avec raison, que, pour les empêcher de retomber dans un état

1632. semblable à celui dont il les avoit tirés, il étoit à propos de les transporter ailleurs, et de leur procurer, un Hospice qui fût à eux pour toujours.

Pour ne manquer pas son coup, il s'adressa au Roi. Il le pria, et il le fit prier par ses amis, de consentir qu'une ancienne tour, qui est entre la Porte de Saint-Bernard, et la rivière, fût destinée à servir de retraite à ces malheureux. Il en parla aussi à Messieurs les Echevins de la Ville; il obtint enfin ce qu'il souhaitoit. Le soin et la charge du spirituel et du temporel roulèrent presque sur lui seul pendant plusieurs années.

Quant au spirituel, il donna ordre à ceux de ses Prêtres, qui demeuroient au collége des Bons-Enfans, de visiter souvent ces forçats, de leur dire tous les jours la messe, de les instruire, d'entendre leurs confessions, et de les consoler.

A l'égard du temporel, Mademoiselle Le Gras, toujours vive quand il s'agissoit d'écouter et de mettre en pratique le langage de la charité, s'y prêta de la meilleure grace du monde. Elle alloit souvent les voir, elle leur rendoit toutes sortes de bons offices, elle les assistoit de ses propres aumônes. Vincent animoit, par l'exemple de cette pieuse Veuve, des personnes de vertu et de condition à entrer dans cette bonne œuvre, et à visiter le Fils de Dieu souf-

frant pour nos crimes, en la personne de ces hommes qui souffrent pour leurs propres désordres. Mais le saint Prêtre fournit plus que personne à la dépense; et ce fut principalement à lui que les galériens durent leur entretien et leur nourriture, pendant les huit ou dix premières années de ce nouveau séjour. Enfin, la Providence leur procura un secours, qui avoit quelque proportion avec leurs besoins. Une personne, qui avoit beaucoup de bien, leur légua en mourant six mille livres de rente, dont le fonds leur devoit être assigné par sa fille, qui étoit son unique héritière.

1632.

Vers 1639.

Ces sortes de legs, qui souvent sont nécessaires pour la décharge des défunts, sont encore plus souvent insupportables aux vivans. On ne compte pour rien ce qu'on acquiert, on ne pense qu'à ce que l'on comptoit devoir encore acquérir. Le mari de l'héritière fit des difficultés sans nombre : les sollicitations du saint Prêtre étoient inutiles; il essuyoit des rebuts et des paroles fâcheuses; et ne pouvoit tirer ni argent, ni promesse. Bien d'autres eussent tout laissé là : mais la vraie charité est patiente. Vincent retournoit à la charge avec autant de tranquillité que s'il eût été sûr d'être bien reçu. Enfin, après bien des entrevues, il obtint, par l'entremise de M. de Molé, qui étoit alors Procureur-Général du Parlement, qu'on donneroit un fonds pour assurer cette rente. Il sut même

1632. toucher si vivement le cœur de l'héritière, soit en lui dépeignant le déplorable état, où il avoit trouvé les galériens, lorsqu'il les visita la première fois; soit en lui faisant sentir combien il étoit important de perpétuer les secours qu'on avoit commencé à leur donner, que cette jeune dame témoigna autant de zèle pour le succès de cette fondation, que son mari avoit témoigné d'ardeur pour l'empêcher de réussir.

Il fut arrêté que le Procureur-Général auroit à perpétuité l'administration temporelle de cette espèce d'Hôpital; que les Filles de la Charité seroient destinées au service des malheureux qui y seroient renfermés, et de ceux sur-tout qui tomberoient malades; qu'on donneroit chaque année aux Prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet la somme de trois cents livres, à condition qu'ils seroient tenus de leur rendre tous les services spirituels, que les Prêtres de la Mission leur avoient jusqu'alors rendus. Comme ces Messieurs y paroissoient obligés, attendu que les forçats étoient devenus leurs Paroissiens, ce dernier article souffrit quelque contradiction : il passa enfin, à la prière de Vincent de Paul, et de quelques Dames de la Paroisse, qui représentèrent qu'une charge si pesante demandoit bien quelque dédommagement. L'assiduité, avec laquelle ces vertueux Ecclésiastiques se sont toujours acquittés de cette pénible fonction, l'em-

porte de beaucoup sur la rétribution qui leur a été assignée. Cependant leur zèle n'a pas ralenti celui que notre Saint eut toujours pour le salut des forçats : il a eu soin de temps en temps, de leur faire faire des Missions, sur-tout lorsqu'ils étoient en grand nombre, et sur le point d'être conduits aux galères; c'est-à-dire, précisément dans le temps où ils ont plus besoin de consolation, et où il est plus à propos de les disposer à faire un saint usage de leurs peines. 1632.

Hôpital à Marseille pour les forçats.

Sa tendresse pour eux ne se borna pas aux services dont nous venons de parler. Il essaya de les soulager dans l'endroit même où ils ont le plus à souffrir. Ce qui l'avoit le plus touché dans le voyage qu'il fit à Marseille, c'étoit le triste état de ceux des galériens qui tomboient malades. Ils étoient universellement abandonnés. Toujours attachés à leurs chaînes, rongés de vermine, accablés de douleurs, presque consumés de pourriture et d'infection; ces cadavres, qui vivoient encore, éprouvoient déjà les horreurs du sépulcre. Vincent n'avoit pu, sans une émotion profonde, voir des hommes formés à l'image de Dieu, des chrétiens rachetés du sang de J. C. réduits à mourir comme des bêtes : mais il fallut prendre patience, parce que les troubles du Royaume ne lui permettoient pas d'agir.

Abelly, L. 1; p. 129. *Abrégé*, pag. 241.

Lorsque les choses parurent un peu plus tranquilles, le saint Prêtre s'adressa au Cardinal

1632. de Richelieu, qui depuis * la journée *des Dupes*, où on l'avoit cru perdu sans ressource, étoit plus puissant que jamais. Comme la charge de Général des Galères étoit alors dans sa famille, et qu'il partageoit avec la duchesse d'Aiguillon sa nièce les sentimens d'estime, qu'elle eut toujours pour l'Instituteur de la Mission; Vincent, avec ces manières insinuantes, ces expressions pathétiques qui lui étoient propres, lui représenta le triste, ou, pour parler plus juste, l'horrible état où se trouvoient à Marseille les forçats dans le temps de leurs maladies, et la nécessité d'y fonder un Hôpital pour eux. Jean-Baptiste Gault, Evêque de Marseille, et le Chevalier de Simiane, Gentilhomme Provençal, qui se sont distingués l'un et l'autre par les plus rares vertus, s'unirent à notre Saint pour solliciter le Premier Ministre. Le Cardinal, qui aimoit les projets où il y avoit du grand, fit enfin agréer celui-ci au Roi; et l'Hôpital fut construit dans le même lieu où Philippe de Gondi en avoit jeté les fondemens, lorsqu'il étoit Général des Galères, et que Vincent demeuroit avec lui.

* 11 novemb. 1630.

Abrégé, pag. 242.

C'étoit quelque chose qu'une maison commode; mais il lui falloit du revenu. Il y a bien de l'apparence que Louis XIII lui en auroit suffisamment procuré, s'il eût vécu plus long-temps: la gloire en étoit réservée à son auguste successeur. Vincent qui, comme nous le dirons ailleurs, fut appelé à ses conseils par la Reine

régente, détermina leurs Majestés à consommer cette affaire. Louis XIV assigna, par ses Lettres-Patentes de 1646 et de 1648 à cet hôpital, douze mille livres de revenu annuel sur les gabelles de Provence; et il devint en peu de temps un des plus commodes du Royaume. Il y a trois cents lits : les malades y sont servis par d'autres forçats, sur lesquels veillent des hommes libres, qui sont eux-mêmes infirmiers. L'Intendant de la Province, et des Commissaires sous lui, en ont la direction temporelle : les Prêtres de la Mission sont chargés du spirituel. Cet établissement a été une source de bénédictions pour les galériens. Il étoit encore imparfait quand le chevalier de Simiane * écrivit à notre Saint, que la main de Dieu s'y faisoit sentir, non-seulement dans la conversion des mauvais Chrétiens, mais dans celle des Mahométans mêmes ; et que ceux-ci, touchés de la charité qu'on avoit pour eux, rendoient hommage à une religion, qui, en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, ne fait qu'un peuple de tous les peuples de l'Univers.

1632.

* En 1645.

Pour mettre Vincent et les siens plus en état de continuer le bien qu'ils avoient commencé de faire par rapport aux galériens, le jeune Roi lui avoit déjà confirmé la charge d'Aumônier réal des Galères de France ; et il l'avoit fait d'une manière qui marque l'estime qu'on faisoit de lui à la Cour. Comme cet acte est im-

1632. portant, nous le rapporterons tout entier; le voici mot pour mot :

« Aujourd'hui, 16 de janvier 1644, le Roi » étant à Paris, sur ce que le sieur duc de Ri- » chelieu, Général des Galères de France, a » remontré à Sa Majesté, qu'attendu le grand » fruit et avantage qui a été reçu, tant pour la » gloire de Dieu que pour l'instruction, édifi- » cation, et salut de tous ceux qui servent sur » lesdites Galères, par l'excellent choix qui » a été ci-devant fait de messire Vincent de » Paul, supérieur général de la Congrégation » des Prêtres de la Mission, pour la charge » d'Aumônier réal desdites Galères, dont il » auroit été pourvu par brevet, dès le huitième » février 1619, avec supériorité sur tous les » autres Aumôniers desdites Galères; et at- » tendu aussi qu'à cause de ses grandes occu- » pations, tant auprès du Roi, et de la Reine » régente sa mère, qui l'appellent souvent à » leur conseil, que dans sa charge de Supé- » rieur général de ladite Congrégation, il est » impossible qu'il puisse être toujours à Mar- » seille pour exercer ladite charge d'Aumônier » réal desdites Galères, il seroit besoin de lui » donner pouvoir de commettre en son ab- » sence le Supérieur des Prêtres de la Mission » établis à Marseille, et d'affecter cette charge » pour toujours au Supérieur général de ladite » Congrégation des Prêtres de la Mission, pré-

» sent et à venir : Sadite Majesté ayant agréable 1632.
» la proposition dudit sieur Général des Ga-
» lères, de l'avis de la Reine régente sa mère,
» a confirmé ledit messire Vincent de Paul en
» ladite charge d'Aumônier réal desdites Ga-
» lères ; et outre ce, lui a donné pouvoir de
» destituer les Aumôniers, avec supériorité de
» tous les autres Aumôniers desdites Galères,
» qu'il ne trouvera pas propres, et d'en mettre
» d'autres en leur place ; comme aussi de com-
» mettre en son absence le Supérieur des Prê-
» tres de la Mission de Marseille, pour en jouir
» avec pareilles fonctions, autorité, gages,
» honneurs et droits, et a affecté à toujours
» ladite charge d'Aumônier réal des Galères de
» France, avec pareil pouvoir et autorité au
» Supérieur général de la Congrégation de la
» Mission, présent et à venir. Voulant, Sadite
» Majesté, qu'en cette qualité il soit couché et
» employé sur l'état de ses Galères, en vertu
» des brevets qui lui en seront expédiés ; en
» conséquence de celui-ci, que Sa Majesté
» a voulu signer de sa main, et être contre-
» signé par moi Conseiller en son Conseil
» d'Etat, et Secrétaire de ses Commandemens.
» *Signé*, LOUIS ; *et plus bas*, DE LOMENIE. »

Dès l'année précédente *, la duchesse d'Aiguillon avoit donné aux Prêtres de la Mission quatorze mille livres, à condition que quatre d'entre eux se chargeroient du soin et de l'ins-

*Le 25 juillet 1643.

1632. truction des forçats; qu'ils leur feroient des missions tous les cinq ans, lorsque les galères seroient à Marseille, ou dans les autres ports du Royaume; qu'ils examineroient les Aumôniers subalternes; qu'ils les déposeroient lorsqu'ils les trouveroient ineptes à leur ministère, et qu'ils mettroient en leur place des personnes propres à remplir dignement leurs fonctions. C'est ainsi qu'un pauvre Prêtre mit en mouvement tout ce que l'Etat avoit de plus grand, pour procurer à des malheureux, qu'il regardoit comme ses frères, tous les secours de la plus attentive et de la plus parfaite charité. Son zèle, qui dès-lors ne connoissoit plus ni difficultés ni bornes, le porta bientôt après à former un projet beaucoup plus étendu, et par le moyen duquel il trouva enfin le secret de soulager dans toutes les parties de la France, et même dans les pays étrangers, une infinité de misérables qui n'avoient ordinairement ni ressource ni consolation. Mais avant que d'entrer dans ce grand événement, qui fait un des plus riches morceaux de l'histoire de Saint Vincent de Paul, je dois parler du service qu'il rendit à l'Eglise par l'établissement des Conférences Ecclésiastiques. Pour bien entendre ce que nous avons à dire sur ce sujet, il faut reprendre les choses de plus haut.

1633. Vincent, dans ses Missions, ne s'étoit pas uniquement borné au salut des peuples : il s'é-

toit encore appliqué à la sanctification des Pasteurs, qui alors, comme je l'ai remarqué plus d'une fois, n'étoient pas pour la plupart des modèles de vertu. Lorsque dans un canton il en trouvoit quelques-uns dont Dieu ouvroit le cœur à ses avis, il les rassembloit le plus souvent qu'il le pouvoit faire; il les entretenoit de la manière d'annoncer l'Evangile, de catéchiser les enfans, d'entendre les Confessions, et d'administrer avec fruit les autres Sacremens de l'Eglise. Ces premiers commencemens de Conférences Ecclésiastiques, ne furent qu'une légère ébauche de celles dont nous allons parler. Le Saint nous apprend lui-même, dans une lettre * qu'il écrivit à Rome, l'occasion qui les fit naître.

1633. Commencement des Conférences Ecclésiastiques.

Ristretto, p. 60.

* *Lettre à M. du Coudrai, du 5 juillet* 1633.

Le succès, que la main de Dieu avoit donné aux exercices des Ordinands, avoit pénétré son cœur de cette joie sainte, dont le sentiment n'appartient qu'à ceux qui aiment sincèrement l'Eglise; et il en rendoit de continuelles actions de graces à celui qui est l'auteur de tout bien. Cependant il lui restoit toujours une inquiétude : il appréhendoit avec raison, eu égard à la foiblesse et à l'inconstance de la volonté humaine, que ceux qui, dans les retraites de l'Ordination avoient paru des exemples de vertu et de sagesse, ne redevinssent bientôt hommes comme les autres; et qu'obligés, comme dit l'Apôtre, de vivre au milieu d'une

1633. nation méchante et corrompue, ils ne reprissent peu à peu l'esprit du monde, ses sentimens et ses maximes. Cette pensée l'occupoit sérieusement, et il cherchoit en lui-même les moyens d'entretenir dans le bien ceux à qui la force de la grace et l'onction de ses discours avoient inspiré le dessein de vivre d'une manière digne de l'état auquel ils avoient été appelés.

Il se présenta différentes idées à son esprit; mais comme l'humilité, qui fut toujours sa vertu dominante, et qui le portoit à se défier beaucoup de ses propres lumières, le rendoit timide, et extrêmement précautionné contre ses propres pensées; et que d'ailleurs il craignoit toujours de prévenir l'heure de Dieu, il se contentoit de prier dans le silence, et de demander au Seigneur qu'il daignât lui faire connoître ce qui seroit plus agréable à ses yeux.

Eccli. 35, 21. Abelly, L. 2, p. 246. Ses vœux furent enfin exaucés, *la prière d'un cœur si humble perça les nues, et le Très-Haut s'y rendit attentif.* Un jour que le Serviteur de Dieu méditoit plus profondément qu'à l'ordinaire, ce qu'il pourroit faire de mieux sur ce sujet, un pieux Ecclésiastique qui s'étoit trouvé à Paris aux exercices des Ordinands le vint voir, et lui proposa de rassembler de temps en temps dans la maison de Saint-Lazare, ceux qui se trouveroient plus disposés à vouloir conserver la grace qu'ils auroient reçue dans l'Ordination. Il lui représenta qu'une Association de

cette nature pouvoit faire beaucoup de bien; 1633.
que ceux qui y entreroient, se porteroient mutuellement à vivre dans la régularité; et que conférant ensemble sur les vertus et les fonctions propres de leur ministère, ils seroient plus en état de se sanctifier eux-mêmes, et de sanctifier les autres.

Une proposition si conforme aux dispositions de Vincent de Paul, dut être, et fut en effet extrêmement de son goût. Il la reçut à peu près, comme si Dieu même la lui eût faite. Il se rappela les grands fruits que produisirent autrefois ces fameuses Conférences, qu'avoient entre eux les Pères des déserts : il jugea bien, que si elles leur avoient été si utiles pour se fortifier contre les attaques de l'ennemi, et s'avancer dans les voies de la perfection, elles ne pourroient qu'être très-avantageuses à des Prêtres, qui obligés à servir Dieu dans le monde, sont par conséquent beaucoup plus exposés que les Solitaires de l'Orient. Cependant, avant que de rien entreprendre, il consulta Dieu pendant près de quinze jours; et après avoir reconnu dans la prière, que l'exécution de ce dessein contribueroit beaucoup à la gloire de son saint nom, il le soumit à M. l'Archevêque de Paris, qui se fit un plaisir et un devoir de l'approuver. Muni des pouvoirs de son Supérieur, et bientôt après de ceux du Souverain Pontife, dont, par le profond respect qu'il

1633. eut toujours pour son Siége, il avoit coutume de demander l'agrément, lors même qu'il ne lui étoit pas absolument nécessaire, Vincent ne pensa plus qu'à choisir des Sujets propres à commencer cette nouvelle Association. Il les eut bientôt trouvés, et voici comment.

Un nombre de vertueux Ecclésiastiques, qui avoient fait les exercices de l'Ordination sous sa conduite, et qui l'honoroient tous comme leur père, s'adressèrent à lui, et le prièrent de les appliquer à celles des fonctions de leur état, auxquelles il les jugeroit plus propres. Le Saint leur assigna les emplois dans lesquels il crut qu'ils pourroient travailler plus utilement pour le prochain, et pour eux-mêmes. Un d'eux, qui étoit Docteur en Théologie, fut destiné à faire des Missions dans l'Anjou, et quelques autres furent employés à en faire une à un grand nombre d'Ouvriers qui bâtissoient, près la porte Saint-Antoine, l'Eglise des filles de la Visitation. Vincent, qui voyoit souvent ces dignes Ministres de la parole, admira leur zèle, leur union, et la dextérité avec laquelle, en suivant ses conseils, ils savoient si bien prendre leur temps, que, sans faire perdre aux Ouvriers un moment de celui qu'ils ont coutume de donner au travail, ils en trouvoient assez pour leur faire chaque jour les instructions qui sont d'usage dans les Missions, et pour entendre, comme ils firent, leurs confessions générales.

L'homme de Dieu ne douta pas, que des Prêtres 1633.
si bien intentionnés ne consentissent avec joie à tout ce qui pourroit les maintenir dans leur première ferveur. Il leur proposa donc * le dessein qu'il avoit formé, de les réunir de temps en temps pour les fortifier, et se fortifier lui-même à leur exemple, dans l'exércice des vertus Chrétiennes et Sacerdotales. Mais, afin qu'ils pussent s'ouvrir à lui avec une liberté entière, il eut la précaution de leur parler à tous en particulier. Leur réponse fut aussi unanime, que si elle eût été concertée. Tous le prièrent de prescrire, et d'ordonner ce qu'il jugeroit de plus convenable; tous lui marquèrent qu'ils s'en rapportoient absolument à lui, et qu'il n'y avoit rien qu'ils ne fussent prêts d'entreprendre sous sa direction.

* Le 11 de juin.

Le saint Prêtre charmé de cet heureux commencement, fixa le jour de la première assemblée : elle fut tenue à Saint-Lazare. Vincent y expliqua d'une manière plus distincte ses sentimens. Il entretint ces Messieurs de la nécessité de conserver les saintes dispositions où Dieu les avoit mis, et d'augmenter la grace qu'ils avoient reçue par l'imposition des mains. Il leur dit en substance, qu'ayant l'honneur d'être Prêtres de J. C. ils étoient obligés de remplir, et de remplir jusqu'à la fin, les devoirs de l'état qu'ils avoient embrassé; qu'il seroit bien triste, qu'aucun d'eux vint à donner sujet de dire de

1653. lui, que, semblable à cet insensé dont parle l'Evangile, il avoit commencé à bâtir; mais qu'il n'avoit pas eu assez de courage pour achever son édifice; qu'ils savoient, aussi bien que personne, que ce malheur tout déplorable qu'il est, n'en étoit pas moins commun; qu'il n'y avoit que trop de Prêtres, qui vérifient tous les jours ce qu'a dit Jérémie, que l'or s'est obscurci, que les pierres les plus précieuses du Sanctuaire se sont dispersées dans les rues, et qu'elles ont été foulées aux pieds dans les places publiques; que, pour tomber dans ce fâcheux état, il n'est pas nécessaire de se livrer aux grands crimes; qu'il suffit de se refroidir dans le service de Dieu, de déchoir de sa première charité, de se laisser aller à la dissipation dans les grands chemins du monde; et que les dispensateurs des Saints Mystères sont en quelque sorte déréglés, lorsqu'ils sortent de la perfection, que demande la profession sainte qu'ils ont embrassée.

Il ajouta, que son dessein n'étoit cependant pas de les porter à se séparer entièrement du monde, ni même à se réunir tous dans une seule maison; qu'ils pouvoient continuer à vivre chacun chez soi, ou chez ses parens; mais qu'il croyoit, qu'il leur seroit avantageux de serrer de plus en plus les nœuds de la charité qui les unissoit déjà; qu'il étoit facile d'y réussir, et qu'ils y réussiroient effectivement, s'ils vouloient bien

s'assujettir à un certain règlement de la vie, pratiquer les mêmes exercices de vertu, s'entretenir de temps en temps de la sainteté et des devoirs de leur vocation; qu'il ne doutoit pas qu'en suivant ce plan, ils ne fissent face à tous leurs ennemis; que cette conduite les affermiroit contre la corruption du siècle, et les rendroit fidèles aux obligations de leur état; qu'on pourroit alors leur appliquer ce qu'a dit un Prophète (1): « Les étoiles ont répandu leur lumière chacune en sa place; Dieu les a appelées, et elles ont dit : nous voici, et elles ont pris plaisir à luire pour rendre hommage à celui qui les a créées. » C'est-à-dire qu'on trouveroit en eux, et le bon exemple pour édifier leurs familles, et une disposition continuelle à prendre les emplois auxquels ils seroient appelés; en sorte que J. C., auteur de leur Sacerdoce, auroit lieu d'être content du service qu'il recevroit d'eux. 1633.

Ce discours fit sur des hommes déjà pleins de l'esprit de Dieu, tout l'effet qu'on devoit en attendre. La joie sainte, qui éclata sur leurs visages, découvrit, peut-être mieux encore que leurs paroles, les sentimens de soumission et de reconnoissance dont ils étoient remplis. Le saint homme en fut si satisfait, qu'il écrivit

(1) Stellæ dederunt lumen in custodiis suis...... Vocatæ sunt, et dixerunt : Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate, qui fecit illas. *Baruch.* 3, 34.

1633. à celui qui avoit fait la première ouverture de ce dessein, et qui n'avoit pu se trouver à l'Assemblée, qu'il y avoit tout lieu d'espérer beaucoup de bien de cette nouvelle Compagnie. La suite démontrera bientôt qu'il ne se trompa pas dans ses conjectures.

Ces Messieurs se rassemblèrent pour la seconde fois le neuvième du mois de juillet. On règla l'ordre qui devoit être observé dans la Conférence. On choisit des officiers dans le goût de ceux que les RR. PP. Jésuites emploient dans leurs Congrégations. On arrêta, que les Conférences se tiendroient tous les mardis, à moins que ce jour ne fût, ou une fête, ou la veille de quelque fête principale. Ce premier règlement fut suivi d'un autre plus étendu. Il est divisé en deux parties : la première regarde les Conférences mêmes, la seconde prescrit la manière dont ces Messieurs doivent employer leur temps.

Ordre de ces Conférences.

Abelly, L. 2, p. 250.

Quant aux Conférences, le saint homme y dit en substance ; 1° que ceux qui y seront admis, doivent avoir pour but d'honorer la vie du Fils de Dieu, son Sacerdoce éternel, sa sainte Famille, et son amour envers les pauvres : que pour arriver à cette fin, ils se proposeront sérieusement de conformer leur vie à la sienne; de procurer la gloire de Dieu dans l'état ecclésiastique, dans leurs familles, et parmi les pauvres non-seulement des villes, mais aussi de

la campagne, selon la dévotiou d'un chacun, et 1633.
l'attrait qu'il plairoit à Dieu de lui donner.

2° Que cette Compagnie ne sera composée que d'Ecclésiastiques promus aux Ordres sacrés; qu'on n'y admettra que ceux dont la vie et les mœurs seront connues pour être hors de toute atteinte; qu'ils commenceront, avant que que d'y entrer, parfaire les exercices spirituels; qu'ils tâcheront encore de les faire chaque année, autant qu'il leur sera possible.

3° Que le but de ces conférences étant de soutenir et de fortifier dans la piété ceux qui y seront admis, elles n'auront communément pour matière que les vertus, les fonctions, les emplois qui conviennent à des hommes engagés au service des Autels.

4° Que tous ceux qui composeront l'Assemblée, ne s'uniront entre eux, que pour être plus étroitement unis en J. C.; que pour resserrer davantage les liens de cette charité toute sainte, ils auront soin de se visiter et de se consoler mutuellement, sur-tout dans leurs afflictions et leurs maladies; que l'affection, qu'ils se porteront les uns aux autres, paroîtra, et pendant la vie, et après la mort; que pour cela ils assisteront aux obsèques de ceux d'entre eux que Dieu appelleroit à lui; qu'ils diront trois messes, ou qu'ils communieront à leur intention.

A l'égard de l'emploi de la journée, Vincent

1633. prescrivit à ces Messieurs de se lever tous les jours à une heure réglée; de donner, tous les matins, au moins une demi-heure à l'oraison mentale; de célébrer la sainte Messe, et de lire ensuite tête nue et à genoux un chapitre du nouveau Testament; d'en finir la lecture par trois actes intérieurs, qui consistent, 1° à adorer les vérités contenues dans la chapitre qu'on a lu; 2° à entrer dans les sentimens, dans lesquels elles nous ont été proposées; 3° à former la résolution de mettre en pratique les maximes qui y sont contenues. Ces exercices, qui renferment si pleinement le Sacrifice du matin, dont parle l'Ecriture, doivent être suivis d'une étude assortie aux talens et aux emplois. Chaque repas doit être précédé d'un examen particulier dont la matière est, ou l'acquisition d'une vertu qu'on ne possède pas encore assez, ou l'extirpation d'un défaut, auquel on est le plus sujet. L'après-midi il faut donner quelque temps à la lecture d'un livre de piété. Le reste se partage entre l'étude et les obligations de charité, ou de bienséance. Un examen général des fautes, dans lesquelles on peut avoir eu le malheur de tomber, termine la journée, qui, comme on voit, se trouve bien remplie.

La première Conférence se fit le seize du mois de juillet. Vincent en avoit donné le sujet dans la dernière Assemblée, et ce sujet étoit :

De l'Esprit Ecclésiastique. On y parla solidement, mais avec simplicité. Le saint Prêtre avoit bien prévu que cet exercice deviendroit absolument inutile, si on affectoit d'y faire des discours éloquens, ou trop étudiés. Ce n'est pas qu'il voulût qu'on parlât au hasard, et sans avoir pensé à ce qu'on devoit dire; il demandoit une juste préparation: mais il préféroit à toute autre, celle qui se fait aux pieds de la Croix, dans le silence, et dans l'ardeur de la méditation. C'étoit-là sa règle générale; il ne souffroit qu'on s'en écartât, que lorsque la matière, qui devoit être traitée, demandoit une application particulière. Aussi a-t-on vu à ces Conférences, les plus beaux génies de l'Europe parler le plus simple langage des enfans de Dieu; mépriser ce que S. Paul appelle la vaine persuasion de la sagesse humaine; et choisir toujours entre deux expressions celle qui, moins favorable à l'homme, étoit plus capable d'édifier, de nourrir, de toucher le cœur, de le porter à Dieu. Le Saint leur en donnoit l'exemple. Quand il devoit parler en public, il ne puisoit guères sa science et ses lumières que dans l'oraison. Comme il savoit très-bien l'Ecriture sainte, il s'en rappeloit devant Dieu les plus beaux endroits. Il avoit sur-tout un talent singulier pour mettre en usage les exemples et les paroles du Fils de Dieu, qui avoient rapport à son sujet. Et comme, selon la remar-

1633.

Abelly, *L.* 2, *p.* 250.

1633. que de ceux qui l'ont le mieux connu, l'Esprit Saint lui en donnoit un goût, qui ne se trouve jamais dans une étude sèche; et que d'ailleurs il expliquoit aux autres avec beaucoup de grace et d'onction, ce qu'il sentoit lui-même, il étoit difficile qu'il ne produisît pas, dans l'esprit de ceux qui l'entendoient, les sentimens et les impressions qu'il vouloit y exciter. Aussi ceux qui jugent solidement des choses prenoient à l'écouter autant de plaisir, qu'ils en tiroient de profit. Il se trouvoit souvent à ces Conférences des Evêques du premier mérite; tous étoient enchantés de la noble simplicité de ses discours : ils avouoient qu'on trouvoit en lui ce Ministre rare, qui, selon l'expression de l'Apôtre Saint Pierre, parle de Dieu d'une manière si sage, si relevée, que Dieu même semble s'expliquer par sa bouche. C'est en propres termes le témoignage (1) qu'en a rendu quarante-deux ans après sa mort, l'illustre M. Bossuet, Evêque de Meaux; c'est-à-dire, l'homme du monde le plus capable d'en juger : il prend J. C. à témoin de la vérité de ce qu'il avance : l'erreur oseroit-elle lui donner un démenti?

---

(1) Aderant plerumque magni nominis Episcopi. Pium cœtum animabat Vincentius, quem cùm differentem avidi audiremus, tunc impleri sentiebamus Apostolicum illud : *Si quis loquitur, tanquam sermones Dei....* Hæc coram Deo in Christo loquor, in conscientiâ bonâ, et fide non fictâ, *Benig. Bossuet in Epistolâ ad Clementem XI, datâ die 2 aug. anni 1702.*

Celui qui avoit fait la première proposition 1633.
de ce dessein à M. Vincent, ne se trouva pas en cette assemblée, étant pour lors occupé à travailler en quelques Missions hors de Paris; c'est pourquoi M. Vincent lui écrivit la lettre suivante.

Dieu soit béni, Monsieur, de toutes les graces et bénédictions qu'il répand sur votre Mission. Ne vous semble-t-il pas, que tant d'ouvriers qui demeuroient oisifs, seroient bien employés en la grande moisson à laquelle vous travaillez maintenant; et que ceux qui connoissent le besoin que le Maître de la moisson a d'ouvriers, seront coupables du sang de son Fils, qu'ils laissent inutile faute d'application? O que la pensée que vous me fîtes l'honneur de me communiquer ces jours passés, a été bien reçue de Messieurs les Ecclésiastiques, de tous lesquels nous avons parlé en général, et de chacun en particulier. Nous les vîmes il y a quinze jours ensemble, et ils résolurent ce que vous me proposâtes, dans une uniformité d'esprit, qui paroît toute de Dieu. Je commençai mon discours par les paroles que vous me dites, sans vous nommer, sinon lorsqu'il fallut vous mettre de leur nombre, et retenir votre place parmi eux. Ils se doivent encore assembler aujourd'hui. O Monsieur, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette Compagnie! Vous en êtes le Promoteur, et vous avez intérêt qu'elle réus-

1633. *sisse à la gloire de Dieu. Priez-le pour cela, s'il vous plait, Monsieur, et pour moi particulièrement.*

Les plus connus d'entre ceux qui entrèrent les premiers dans la Compagnie des Ecclésiastiques de la Conférence, sont messieurs Olier-de-Colenge, Pavillon, Perrochel et Godeau.

M. Olier, Fondateur et premier Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, est si connu, si respecté dans toute l'Eglise de Dieu, que son nom seul rappelle l'idée d'un des plus saints et des plus dignes Prêtres qui aient jamais été. M. de Perrochel, qui fut depuis Evêque de Boulogne, s'y distingua par sa piété, son zèle, son amour pour les pauvres, et pour la pauvreté. M. Pavillon, qui n'accepta la conduite de l'Eglise d'Alet, qu'à la sollicitation de Vincent de Paul, y fit sans contredit des biens considérables. Il est vrai que dans l'affaire de Jansénius, l'*adresse et* l'*artifice*, ce sont les termes (1) de M. l'Abbé de la Trappe, le déterminèrent peu à peu à un parti bien différent de celui que prit notre saint Prêtre dans cette fameuse contestation; mais il n'est pas moins vrai, qu'en changeant de sentiment sur les décisions de l'Eglise, il n'en changea point par rapport à lui, qu'il l'honora toujours comme un modèle de toutes les vertus; et que, lorsqu'il apprit sa

(1) Projet de lettre de M. de Rancé à M. de Tillemont.

mort, il s'écria douloureusement, à peu près comme M. de Pamiers, que Dieu venoit d'enlever à Israël celui qui en étoit la lumière (1). Il seroit à souhaiter que ceux qui prennent ces deux Prélats pour règle de créance, ne s'étudiassent pas à contredire le jugement qu'ils portoient de l'Instituteur de la Mission. Ce seroit toujours un mal de moins. 1633.

L'Assemblée des mardis, ou la Conférence de Saint-Lazare (car c'est sous ces deux noms qu'elle fut connue du public), cette Assemblée, dis-je, devint bientôt célèbre, et si célèbre, qu'au rapport d'un homme, qui dans cette matière ne peut être suspect (2) *il n'y avoit pas dans Paris un Ecclésiastique de mérite, qui n'en voulût être.* On ne parloit dans cette ville que de la régularité, et du zèle infatigable de ceux qui la composoient. Le Cardinal de Richelieu, qui en fut informé par la voie publique, fit appeler Vincent, pour l'entretenir à ce sujet. Le saint homme lui rendit compte de la nature de ces Conférences, de la fin qu'il s'étoit proposée en les établissant, des objets qui en faisoient la matière, et de la bénédiction que Dieu commençoit à y donner. Ce grand Ministre en parut fort satisfait. Il parla au Saint avec beau-

(1) On peut voir les lettres de ces deux Evêques sous l'année 1660, à la fin du Livre VI.

(2) Voyez les Mémoires de Lancelot touchant la Vie de M. l'Abbé de Saint-Cyran, tom. I., p. 287.

1633. coup de bonté, l'exhortant à continuer les bonnes œuvres, qu'il avoit commencées; il lui dit en particulier, qu'il estimoit sa Congrégation, et qu'il étoit persuadé qu'elle feroit beaucoup de bien dans l'Eglise. Il lui promit sa protection, et le pria de le venir voir de temps en temps. Avant que de le congédier, il lui demanda les noms de ceux qui composoient son Assemblée; il voulut aussi savoir qui étoient ceux que le saint Prêtre jugeoit le plus propres à l'Episcopat. Vincent lui en nomma quelques-uns, et ce sage Ministre, qui vouloit les proposer au Roi pour les Evêchés qui viendroient à vaquer, prit la peine d'en écrire lui-même la liste. Lorsque le Serviteur de Dieu se fut retiré, le Cardinal dit à la Duchesse d'Aiguillon, sa nièce : « J'avois déjà une grande idée de M. Vincent, mais je le regarde comme un tout autre homme, depuis le dernier entretien que j'ai eu avec lui. »

L'édification que donnèrent ceux de la Conférence dans les différens emplois où ils furent placés, et qu'ils n'acceptoient d'ordinaire que sur l'avis, et quelquefois par les ordres exprès de leur pieux Directeur, engagea dans la suite Louis-le-Juste à recourir lui-même au Serviteur de Dieu, et à lui demander des hommes formés de sa main, pour remplir les dignités ecclésiastiques. Il lui envoya pour ce sujet, après la mort du Cardinal de Richelieu, le P.

Ristretto, p. 64.

Dinet, Jésuite, son Confesseur, avec ordre de 1633.
s'informer du nom et des talens de chacun de ceux qui composoient l'Assemblée dont nous parlons. Le saint Prêtre obéit avec simplicité; il eût cru avec raison trahir les intérêts de l'Eglise, en ne proposant pas pour les premières places, des hommes qu'il savoit en être très-capables. Mais il fit en même temps ce que bien d'autres auroient eu beaucoup de peine à faire. On sent assez, et il le sentoit aussi bien qu'un autre, que, pour peu que les bonnes dispositions du Prince eussent transpiré dans le public, un grand nombre d'Ecclésiastiques de la première condition, se seroient présentés à lui, pour être aggrégés à des hommes, dont la fortune paroissoit assurée. Vincent ennemi déclaré de l'ambition et de tout ce qui peut la nourrir, prit les mesures nécessaires pour l'écarter. Il sut engager au secret un grand Roi, et un grand Ministre. Il le garda lui-même si inviolablement, qu'aucun de ces Messieurs n'a jamais rien su des desseins que la Cour avoit sur eux. Dans le temps même qu'il prévoyoit, qu'on les verroit bientôt à la tête des Diocèses, il ne leur parloit que du bonheur de vivre et de mourir dans l'obscurité; il les exhortoit sans cesse à fuir tout ce qui est éclatant, tout ce qui peut attirer les regards et l'estime des hommes. Il les appliquoit souvent à faire le Catéchisme, à prêcher dans les Hôpitaux, dans les Prisons, dans les Missions

1633. de la campagne, et à d'autres emplois semblables que des Prêtres moins vertueux eussent dédaignés.

Biens qu'elles produisent dans l'Eglise.

Nous ne prétendons pas faire ici une exacte description des biens, dont les Conférences de Saint-Lazare ont été le principe ; mais nous ne pouvons nous dispenser d'en donner quelque idée. Un de leurs premiers fruits fut de peupler l'Eglise de France d'un grand nombre de Ministres fidèles, qui, pleins de l'esprit dont notre Saint étoit animé, le répandirent par-tout. On en vit sortir, pendant que Vincent vivoit encore, les pieux et illustres fondateurs des deux célèbres Communautés de S. Sulpice et des Missions étrangères; vingt-trois, tant Archevêques qu'Evêques, qui la plupart travaillèrent avec autant de courage que de succès à rendre à l'Eglise sa première beauté : et enfin une prodigieuse multitude de Vicaires-Généraux, d'Officiaux, d'Archidiacres, de Curés, de Chanoines, de Directeurs de séminaires, de Supérieurs, de Visiteurs et de Confesseurs de religieuses, qui furent en tous lieux la bonne odeur de Jésus-Christ.

Ristretto, p. 65. *Abelly*, L. 2, p. 252.

Ce bon exemple que donnoient par-tout les Ecclésiastiques de l'Assemblée des mardis, est peut-être l'avantage le plus grand et le plus étendu qu'en ait retiré l'Eglise. Tous ces Messieurs édifioient, par la régularité de leurs mœurs, la modestie de leurs habits, leur sé-

paration du monde : et comme la plupart 1633.
étoient de condition, qu'un grand nombre étoient Docteurs de Sorbonne, que quelques-uns même occupoient déjà des places considérables, il étoit difficile que plusieurs de ceux qui les voyoient de plus près ne se les proposassent pour modèles, et ne se fissent peu à peu un devoir de les imiter. Mais si la lumière des bonnes œuvres qu'ils faisoient luire, dut, selon l'expression du Sauveur, porter bien des gens à glorifier Dieu, les travaux que Vincent leur fit entreprendre durent avoir, et eurent en effet un succès plus frappant. Le saint Prêtre faisoit d'eux comme un corps de réserve qu'il envoyoit à droite et à gauche, et qu'il occupoit selon que l'exigeoient les circonstances du lieu et du temps. Il se servoit de ceux qui avoient plus de vertu et plus de science pour faire les entretiens de l'Ordination, afin que leurs discours, soutenus du bon exemple, pussent doublement profiter à ce grand nombre d'Ordinands qui se trouvent rassemblés à Paris de toutes les provinces du Royaume. Souvent il les envoyoit en d'autres diocèses pour y travailler, soit aux mêmes exercices de l'Ordination, soit aux retraites spirituelles, que quelques Evêques établirent à son exemple pour la réformation de leur clergé.

Il n'étoit pas nécessaire qu'il leur donnât une Mission particulière pour ces sortes d'emplois;

1633. la plupart d'entre eux avoient si bien pris son esprit, qu'ils s'y portoient d'eux-mêmes. On en voyoit plusieurs qui, appelés par leurs affaires dans des pays éloignés, se servoient de l'occasion de leurs voyages pour assembler les Ecclésiastiques des lieux d'alentour; et qui savoient les engager à l'exercice de l'Oraison mentale, à la pratique des vertus conformes à leur vocation, à des Conférences réglées, où en suivant la méthode du Saint, on s'entretenoit des fonctions et des vertus sacerdotales. Ces dignes Elèves de Vincent de Paul ne s'en tenoient pas aux paroles, ils y joignoient, quand il en étoit besoin, les œuvres et les aumônes; sur-tout ils soulageoient abondamment les pauvres Prêtres, que l'indigence obligeoit à vivre d'une manière qui ne répondoit ni à la sainteté, ni à la dignité de leur profession. Il seroit difficile de spécifier tous les biens que produisit un zèle si sage et si éclairé : il suffit de dire en deux mots, qu'en plusieurs endroits le scandale fut banni du Sanctuaire, que les mauvais Prêtres y changèrent de vie, et que ceux qui déjà étoient à Dieu, se fortifièrent dans le bon parti que la grace leur avoit fait prendre.

Mais, ce qui fit plus d'honneur à l'Assemblée des mardis, fut l'assiduité avec laquelle elle travailla pendant plus de cinquante ans aux Missions les plus pénibles et les plus rebutantes. Non-seulement plusieurs de ces pieux Ecclé-

siastiques s'unirent aux enfans de Vincent de Paul, pour répandre la science du salut dans les campagnes; mais ils entreprirent souvent des Missions importantes dans de grosses villes, où le Saint n'a pas voulu que ceux de sa Congrégation travaillassent. La ville de Paris éprouva, comme plusieurs autres, les effets de leur charité. Dès la première année de leur établissement, ils firent, dans l'hôpital des Quinze-Vingts, une mission, tant aux pauvres aveugles, et à leurs familles, qu'au reste du peuple qui voulut en profiter. Ils en ont aussi fait, tantôt aux soldats du régiment des Gardes du Roi, qu'ils rassembloient dans des lieux convenables, avec l'agrément de leurs officiers, tantôt à un grand nombre d'artisans, qui, jusques-là sans cesse occupés de leur travail, ignoroient les élémens du salut, et vivoient dans un profond oubli de Dieu et de ses jugemens. En général les pauvres étoient le premier objet de leur zèle; et c'étoit principalement, et presqu'uniquement à eux qu'ils s'attachoient. Ils rassembloient les mendians, dont Paris étoit comme inondé avant l'établissement de l'Hôpital-Général : ils leur faisoient quelques aumônes pour les rendre plus traitables; ils les disposoient ensuite par de solides instructions à mener une vie plus sainte et plus chrétienne.

1633.

Abelly, *L*. 2, *p*. 255.

Il n'est presque point d'hôpital dans cette première ville du Royaume, où le feu Saint,

1633. dont ils étoient consumés, n'ait imprimé de profonds vestiges. L'hôpital de la Pitié, et celui que Vincent procura aux Galériens près du pont de la Tournelle, ont été plusieurs fois sanctifiés par leurs travaux. Leurs charitables soins se sont étendus jusqu'à l'hôpital des Petites-Maisons, où il se trouve, outre les aliénés d'esprit, à qui les Missions ne pouvoient servir, un bon nombre de pauvres familles, qui partagèrent avec plusieurs habitans du Faubourg le fruit des instructions qui s'y firent. Ce fut pendant le cours de cette Mission que l'on imprima, sur une feuille volante, l'*Exercice du Chrétien.* C'est un petit abrégé de ce que le commun des Fidèles est obligé de savoir et de pratiquer. Il est composé d'une manière très-précise et très-familière, afin qu'il soit plus à la portée du peuple le plus grossier, pour lequel il a été dressé. Sa simplicité lui a donné du relief. De grands Evêques l'ont cru propre à faire du bien dans leurs diocèses; et Dieu l'a tellement béni, qu'en peu de temps on en a distribué en France, et dans les pays étrangers, plus d'un million d'exemplaires, par le moyen desquels une infinité de personnes de tout état ont appris des vérités capitales qu'elles ignoroient, et des devoirs qu'elles connoissoient bien peu.

Mais l'Hôtel-Dieu de Paris est, sans contredit, celui de tous en faveur duquel les Ecclé-

siastiques de la Conférence ont plus long-temps 1633.
et plus constamment travaillé. Comme leur *Ibid. p.* 257.
association avoit pour une de ses fins principales le bien spirituel des pauvres et des malheureux; qu'il y en a toujours un nombre très-considérable dans cette vaste maison; que d'ailleurs les choses n'y étoient pas alors aussi bien réglées qu'elles le sont aujourd'hui : la Providence ne pouvoit guères offrir à ces vertueux Ministres un champ plus hérissé, et une moisson plus abondante. Ils commencèrent d'abord, sous la direction de notre Saint, et par ses conseils, à y aller tous en Corps, pour porter et disposer à faire des Confessions générales, ceux des malades à qui elles pourroient être nécessaires. Dans la suite, et lorsque les choses eurent pris un meilleur train, il fut arrêté que quelques-uns d'eux auroient soin de s'y transporter tous les jours, jusqu'à ce qu'on en eût nommé d'autres pour les remplacer. Enfin, il y en eut qui furent chargés de faire aux convalescens des catéchismes et des exhortations tous les vendredis de l'année.

Une charité si gratuite et si parfaite édifia beaucoup. Les Supérieurs de l'Hôtel-Dieu en furent, comme il étoit juste, plus reconnoissans que personne. Et parce qu'ils savoient que les ouvriers Evangéliques regardent les nouveaux travaux qu'on leur propose, comme une récompense des fatigues qu'ils ont déjà essuyées,

1633. ils les prièrent de faire une Mission générale aux infirmes, aux convalescens, aux serviteurs et aux officiers de cet hôpital. On s'entendit avec Saint Vincent sur les moyens d'exécuter ce
* En 1639. projet : on l'exécuta *, et si pleinement, que les religieuses mêmes, qui servent les malades, y furent comprises : on leur fit, trois fois par semaine, des entretiens spirituels sur les vertus dont elles ont besoin dans une maison qui doit être le séjour éternel de la charité, comme elle est le séjour éternel des cris, des gémissemens et de la mort.

Nous sommes obligés de supprimer quantité d'autres Missions semblables, dans lesquelles ces dignes imitateurs de notre Saint ont exercé leur zèle et leurs talens. Ainsi, nous ne dirons rien de celles qu'ils ont faites plusieurs fois à l'Hôpital-Général, et dans les maisons qui en dépendent, lorsque, pour bannir de Paris la mendicité, on y eut renfermé tous les pauvres ; mais nous ferions tort à la mémoire de ces grands hommes, et en particulier à celle de Vincent de Paul, qui toujours fut l'ame de leurs entreprises, si nous ne parlions pas des biens infinis qu'ils firent dans deux célèbres Missions, qui, à la vérité, leur coûtèrent beaucoup, mais où le succès passa aussi de beaucoup leurs espérances.

La première se fit dans un gros bourg, qui n'étoit presque peuplé que de cabaretiers, et

d'officiers de justice. Les uns et les autres ignoroient également et la religion, et l'équité. Les premiers étoient comme en possession de recevoir chez eux, fêtes et dimanches, les habitans du lieu, et de leur donner du vin, à discrétion et au-delà, pendant les divins offices. Les seconds portoient l'abus jusqu'au scandale; et, sans respecter ni les lois de Dieu, ni celles du Prince, ils se faisoient traiter par leurs parties dans les cabarets. Les Procureurs sur-tout excelloient en ce genre. Les auberges étoient le seul bureau, où ils voulussent travailler. Avides de vin et de bonne chère, il falloit leur fournir l'un et l'autre, sans préjudice de leurs droits. Pour faire durer plus long-temps cet indigne manége, où ils trouvoient leur compte, ils mettoient en mouvement tous les ressorts de la plus hideuse chicane, afin de prolonger les affaires: en sorte qu'il arrivoit souvent qu'un malheureux paysan avoit consumé tout son bien en frais, avant que son procès fût en état d'être jugé. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'est que ces jugemens ne se rendoient presque point à l'audience. On trouvoit toujours le secret de faire appointer les parties, afin d'en tirer plus d'argent. Ainsi, on accabloit par de mortels délais, des hommes incapables de les soutenir, et par la plus cruelle injustice on dévoroit la substance de la veuve et de l'orphelin. 1633.

1633. Les Sergens n'étoient pas plus gens de bien que les Procureurs. Ils faisoient autant de désordre qu'eux, s'ils n'en faisoient davantage. Ces insatiables sangsues se nourrissoient du sang et des larmes de tous ceux qui avoient besoin de leur ministère : pas un ne connoissoit la miséricorde. En général, les officiers de ce lieu de rapine étoient si universellement décriés, que la salle où se tenoient les séances, pour rendre la justice, n'avoit dans tout le pays d'autre nom que celui de *Pilier d'enfer*.

Pour arrêter tant de maux, les Ecclésiastiques de la Conférence suivirent pas à pas les leçons et la méthode de Vincent.

Ils parlèrent fortement en plusieurs de leurs prédications contre la licence effrénée, et de ceux qui passoient au cabaret une partie des jours consacrés au service de Dieu, et de ceux qui leur fournissant du vin, se rendoient complices de leurs excès, et de la transgression des lois de l'Eglise. Comme les discours, quelque solides qu'ils soient, ne suffisent pas toujours dans ces occasions, ils engagèrent celui qui étoit chef de la police, à dresser un règlement sur ce sujet, à veiller par lui-même à son exécution, à faire la visite de tous ces lieux de débauche, à mettre à l'amende ceux qui contreviendroient à ses ordres. Tout cela fut exécuté : les cabarets furent déserts, au moins pendant le service divin; les Eglises furent

fréquentées dans le temps où elles devoient l'être. 1633.

La réforme des officiers de justice n'étoit pas si aisée : mais le zèle, quand il est conduit par la prudence, vient à bout de bien des choses. Les Missionnaires, pour ne pas aigrir le mal, traitèrent avec un sage ménagement ceux qui en étoient infectés. Ils rendirent visite au Prévôt, qui étoit le premier Juge du lieu. Ils eurent avec lui plusieurs Conférences; ils lui firent sentir, que, sans parler de la gloire de Dieu, et du devoir de sa conscience, il y alloit de son honneur et de son intérêt, de ne pas souffrir ces désordres, ces noires injustices; qu'en ne s'y opposant pas, il en devenoit comptable aux yeux du public; que les cris d'un peuple injustement vexé, iroient enfin jusqu'aux Tribunaux supérieurs; qu'il ne pouvoit prendre de meilleur parti, que celui de s'opposer à ce torrent contagieux, quil'entraîneroit lui-même, après avoir entraîné les autres; qu'au reste le mal, quoique invétéré, étoit encore susceptible de remède; qu'il falloit donner de bons ordres, et tenir la main à ce qu'ils fussent exécutés; qu'il devoit terminer à l'Audience toutes les les affaires qu'il y pourroit juger, et ne les appointer à écrire, que dans le cas d'une nécessité absolue; que pour arrêter les concussions des officiers subalternes, il falloit leur défendre d'aller avec leurs parties dans lés

1633. cabarets; que, pour peu qu'il les vît reprendre leur ancien train, il falloit sur-le-champ, ou les soumettre à une amende pécuniaire, ou même les interdire; que l'on étoit bien sûr qu'il n'y avoit ni Procureur ni Sergent, qui osât interjeter appel d'un règlement si équitable; mais qu'en cas que cela arrivât, ils ne manqueroient pas de l'appuyer auprès des Juges supérieurs; que cela leur seroit d'autant plus aisé, qu'il y en avoit parmi ceux qui faisoient la Mission, qui avoient pour parens des Présidens et des Conseillers du Parlement. Ce discours toucha, et rassura le Prévôt. Il promit tout ce qu'on voulut; et on jugea bien à l'air dont il promettoit, qu'il étoit déterminé à tenir parole.

Cependant, pour lui épargner le désagrément d'être obligé de sévir contre qui que ce fût, les Missionnaires firent encore assembler tous les Procureurs du Canton. Dans un long entretien, qu'ils eurent avec eux, ils leur représentèrent la nécessité qu'il y avoit de réformer l'abus, et les désordres auxquels ils s'étoient long-temps laissé aller; que tant qu'ils seroient dans ce damnable état, il n'y avoit point de salut pour eux; qu'on ne pouvoit pas même les admettre au Sacrement de pénitence, s'ils n'étoient dans une ferme résolution de changer de conduite, et d'obéir sans restriction au règlement qui devoit leur être prescrit. Enfin,

ils les conjurèrent, au nom de J. C., de faire pour son amour, ce à quoi le Prévôt pouvoit les obliger, et même les contraindre par l'autorité de sa charge. Ce peu de paroles eut un très-bon effet. Personne n'osa aller contre, et chacun promit de s'en tenir aux règles de la justice et de la charité. 1633.

Pour ne pas laisser leur ouvrage imparfait, ces vertueux Prêtres eurent une troisième Conférence avec les Sergens du lieu. Ceux-ci leur présentèrent en vingt-cinq ou trente articles, une grande liste de leurs droits réels ou prétendus. Ces articles furent discutés avec beaucoup d'exactitude par des personnes entendues. On retrancha de chacun ce qui devoit en être retranché, et on y mit toutes les modifications nécessaires. Tous, sans exception, se soumirent à la loi qu'on leur imposoit; et pour montrer qu'ils y alloient avec droiture, ils dressèrent un acte solennel, par lequel ils s'engagoient à suivre de point en point le règlement qu'on venoit de faire avec eux.

Ces démarches furent suivies de deux autres, dont le Public fut extrêmement édifié : car non-seulement tous ces officiers de justice se présentèrent au Sacrement de pénitence, où l'on ne manqua pas de les confirmer dans les bonnes résolutions qu'ils avoient déjà prises; mais encore ils parurent dans la suite inviolablement attachés aux règles qu'ils s'étoient pres-

1633. crites. La chose alla si loin, que quelque temps après, on eut la consolation d'apprendre, que le Prévôt n'avoit pas épargné son propre père, qui étoit Procureur; et qu'en pleine audience il l'avoit condamné à l'amende, parce que dans un procès il avoit employé des formalités inutiles, et des détours capables de traîner une affaire en longueur. C'est ainsi qu'un petit nombre de Prêtres, sans autre appui que celui d'une vertu solide et courageuse, rétablirent, en moins de six semaines, l'empire de la vérité et de la justice dans un lieu, d'où ces grandes vertus étoient exilées, peut-être depuis plus d'un siècle.

* En 1641. Mission du faubourg S.-Germain.

La seconde Mission, dont nous voulons parler ici, se fit * au faubourg Saint-Germain de la ville de Paris. Ce quartier étoit alors comme l'égoût et la sentine de la France toute entière. Impies, libertins, athées, tout ce qu'il y a de plus mauvais sembloit avoir conspiré à y établir son domicile. Le vice, en s'y multipliant, s'y étoit en quelque sorte fortifié. Les coupables, à raison de leur grand nombre, vivoient dans l'impunité, et l'impunité augmentoit chaque jour le nombre des coupables.

Une dame de vertu, effrayée de tant d'abominations, crut qu'une Mission pourroit en arrêter le cours. Comme celles que Vincent de Paul faisoit alors, ou par lui ou par les siens, causoient un grand bruit dans le monde; et que

tout ce qu'il y avoit de gens de bien en parloient d'une manière fort avantageuse, elle vint trouver le saint Prêtre, et s'efforça de lui persuader d'en commencer une dans ce faubourg. Le Saint lui répondit que ni lui ni ses Prêtres ne travailloient point dans les villes Episcopales; et que, quand même ils y travailleroient, il voyoit d'un côté si peu de dispositions à recevoir la semence de la parole, et de l'autre tant de difficultés à la répandre dans le lieu dont il s'agissoit, qu'il n'oseroit pas même leur en faire la proposition. Ce refus, fondé sur la maxime du Fils de Dieu, qui ne permet pas de jeter les pierres précieuses devant ceux qui paroissent disposés à les fouler aux pieds; ce refus, dis-je, ne rebuta pas une femme que des lumières supérieures conduisoient. Elle redoubla ses prières avec tant d'instance, que Vincent crut enfin découvrir que l'esprit de Dieu parloit par sa bouche. Il lui promit d'y penser; il y pensa en effet très-sérieusement. Il en parla quelques jours après aux Ecclésiastiques de sa Conférence; et il tâcha de les déterminer à cette bonne œuvre, par les mêmes motifs qui l'avoient déterminé lui-même à la leur proposer. Les justes égards, qu'avoient pour le Serviteur de Dieu tous ceux qui composoient cette sainte Assemblée, ne les empêchèrent pas de se récrier contre sa proposition. Chacun apporta ses raisons, toutes plus fortes les unes que les 1633.

1633. autres : on fit sur-tout valoir celle de l'impossibilité du succès : la conclusion fut que c'étoit une affaire à laquelle il ne falloit plus penser.

Vincent y pensa cependant encore. Il la recommanda beaucoup à Notre-Seigneur. Une réponse intérieure l'affermit dans son premier sentiment; et lorsque ces Messieurs se furent rassemblés, il leur dit avec beaucoup de force : qu'il y avoit tout lieu de croire que Dieu demandoit d'eux ce service; que sa grace étoit assez puissante pour surmonter tous les obstacles; qu'il comptoit sur la bénédiction du Ciel, et qu'il étoit persuadé que cette entreprise réussiroit malgré les efforts des démons et des
Ibid. p. 261. hommes. Les paroles du saint Prêtre ne firent pas à beaucoup près dans cette occasion l'impression qu'elles avoient coutume de faire; il s'aperçut même que sa fermeté avoit fait peine à quelques-uns de ceux qui avoient plus hautement soutenu le sentiment contraire au sien. Son humilité, qui s'effrayoit aisément, en fut alarmée. Il se mit à genoux devant toute l'Assemblée, il demanda pardon à la Compagnie de la vivacité avec laquelle il avoit parlé; il protesta qu'il ne l'avoit fait, que parce qu'il s'étoit senti intérieurement pressé de le faire, et qu'il avoit cru que Dieu demandoit de leur zèle et de leur piété, cette nouvelle preuve de courage et d'amour.

La vue de ce digne Prêtre de Jésus-Christ,

prosterné aux pieds de ceux qui l'honoroient comme leur père, fit plus d'effet sur eux que tout ce qu'on auroit pu leur dire. La Mission fut sur-le-champ arrêtée d'un consentement unanime; et ceux qui s'y étoient le plus opposés, furent les premiers à y donner les mains. 1633.

Avant que de commencer, on pria Vincent de régler lui-même ce qu'il y auroit à faire. On lui représenta sur-tout qu'il y avoit bien de la différence entre une Mission qui se devoit faire dans une ville comme Paris, et celles qu'on faisoit dans les campagnes; que les discours simples et familiers qui réussissoient en celles-ci, seroient trouvés ridicules en celle-là; et que, comme les ennemis qu'on alloit combattre étoient différens de ceux qu'on avoit jusques-là combattus, il falloit employer des armes un peu différentes de celles dont on s'étoit servi par le passé.

Ce conseil, où la prudence humaine, et peut-être un peu d'amour-propre, entroient pour quelque chose, ne pouvoit plaire à un homme qui, comme le grand Apôtre, eût cru anéantir la force de la Croix, en s'appuyant sur des moyens purement naturels. Il leur répondit donc, qu'il étoit persuadé que la méthode, dont ils s'étoient si bien trouvés dans toutes leurs autres Missions, étoit celle-là même dont ils devoient se servir dans la Mission qu'ils alloient commencer; que l'esprit du monde,

1633. qui triomphoit dans ce quartier de Paris dont ils entreprenoient la conversion, ne seroit jamais surmonté avec plus de succès, que quand ou l'attaqueroit par l'Esprit de Jésus-Christ, qui est un Esprit de simplicité; que pour entrer dans les sentimens de ce divin Sauveur, ils devoient chercher comme lui, non leur propre gloire, mais celle de son père; qu'il falloit qu'à son exemple ils fussent prêts à souffrir le mépris, et à essuyer, si telle étoit la volonté de Dieu, la contradiction et les persécutions; qu'en parlant le langage qu'avoit employé le Fils de Dieu, ils seroient au moins assurés que ce ne seroit point eux qui parleroient, mais Jésus-Christ qui parleroit par eux; et qu'une disposition si juste et si sainte les mettroit en état de servir d'instrumens à cette miséricorde qui touche les cœurs les plus endurcis, et qui convertit les esprits les plus rebelles.

Ces avis furent reçus comme si un Ange les eût donnés. Ainsi, sans délibérer davantage, ces Messieurs commencèrent leur Mission dans les sentimens d'une soumission parfaite à toutes les volontés du Seigneur, et d'une entière confiance dans sa bonté. Ils ne tardèrent pas à reconnoître que la grace travailloit avec eux. La simplicité, et le style familier de leurs discours, par où ils avoient craint d'échouer, fut précisément ce qui multiplia le concours. Cet air

Apostolique ébranla une bonne partie de leur 1633.
Auditoire. Ils en furent eux-mêmes surpris et transportés. Ils voyoient tous les jours, et presqu'à tous les momens, des pécheurs invétérés, des usuriers endurcis, des femmes sans front et sans pudeur, des libertins qui avoient vieilli dans le plus infame désordre, et enfin des hommes jusques-là sans humanité, sans probité, sans religion, sans foi et sans Dieu, qui, les yeux baignés de larmes, et le cœur percé de douleur, venoient se jeter à leurs pieds, et demandoient à grands cris miséricorde. Le doigt de Dieu marquoit si bien sa propre opération, qu'il étoit impossible de la méconnoître. Il se fit des conversions si étonnantes, qu'elles avoient quelque chose de miraculeux. L'injustice, la haine, la cupidité, les passions les plus difficiles à vaincre, rendirent les armes; en un mot, la bénédiction de Dieu fut si abondante et si efficace, que si on vouloit rapporter en détail les réconciliations, les restitutions, et tous les autres biens qui se firent pendant le cours de cette Mission, il y auroit de quoi en remplir un volume: ce sont les termes de l'Auteur contemporain, qui le premier nous a donné la vie de notre saint Prêtre.

Abelly, L. 1, p. 263.

Il ajoute, et rien n'est plus propre à confirmer son récit; il ajoute qu'un bourgeois de Paris, qui avoit suivi tous les exercices de la Mission, et qui avoit été témoin des grands biens

1633. qu'elle avoit produits, en fut si touché, qu'étant allé trouver ces dignes Ecclésiastiques dans la maison où ils prenoient leur nourriture, il dit aux principaux d'entre eux : qu'il avoit sept à huit mille livres de rente; qu'il en pouvoit disposer sans faire tort à personne, Dieu ayant appelé à lui sa femme et ses enfans; qu'il venoit donc leur offrir, et son bien et sa personne; et qu'il s'engageoit à les servir tout le reste de sa vie, pourvu qu'ils voulussent s'engager eux-mêmes à demeurer toujours ensemble, et à continuer en d'autres lieux le travail qu'ils avoient fait dans le faubourg Saint-Germain : « Car je suis bien sûr, ajouta-t-il, que je ne » puis ni rendre à Dieu un service qui lui soit » plus agréable, ni procurer un plus grand » bien à l'Eglise, ni par conséquent employer » mieux, et ma personne et mes biens. » Ces Messieurs le remercièrent avec bien de l'affection : ils lui représentèrent qu'ils ne pouvoient accepter ses offres, parce qu'il leur étoit impossible de se lier ensemble de la manière qu'il leur proposoit. Ils lui dirent cependant, pour le consoler un peu, qu'ils étoient dans la résolution de passer le reste de leurs jours dans des emplois à peu près semblables à celui dont il avoit été si édifié; et que Dieu, qui sait mettre à prix la préparation du cœur, auroit égard à sa bonne volonté.

Telle fut la réussite de cette Mission. M. Bos-

suet attribuoit aux prières de Vincent de Paul, le succès prodigieux de celles que firent ses enfans dans le diocèse de Metz, du temps qu'il en étoit Grand-Archidiacre. C'est au lecteur à juger si les biens qu'opéra celle-ci, furent moins l'effet des gémissemens et des larmes du saint Prêtre, qu'ils ne furent celui du zèle dont il eut besoin pour la faire entreprendre. Ce fut, sans doute, avec bien de la consolation que le Serviteur de Dieu vit, l'année suivante, qu'il avoit travaillé pour un de ses plus intimes amis, je veux dire, pour M. l'abbé Olier, qui après avoir refusé plusieurs fois l'Episcopat n'accepta * la Cure de Saint-Sulpice, que pour faire peu à peu, dans toutes les parties de cette vaste Paroisse, ce que la Mission, toute féconde qu'elle avoit été, n'avoit guères pu faire que dans une seule.

1633. *Epist. ad Clem. XI.*

* En 1642.

Quand les Conférences ecclésiastiques de Saint-Lazare, n'auroient fait d'autres biens que ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, elles mériteroient l'éloge et les suffrages de la postérité. Mais Dieu en a encore tiré sa gloire par la manière dont elles se répandirent en France, et au-delà des monts. En général, la multiplication et la durée ont été les caractères auxquels Dieu a marqué presque toutes les bonnes œuvres que Saint Vincent de Paul a entreprises. Les Conférences du mardi subsistent encore avec édification; et du temps même du saint homme

1633. elles furent établies dans un grand nombre de Diocèses. Le propre de la charité étant de faire un saint commerce d'elle-même, et de se communiquer à ceux qui la veulent recevoir; les Ecclésiastiques de la Conférence, qui portoient par-tout avec eux cette précieuse vertu, ne pensoient, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, qu'à rendre les autres participans de l'Esprit que Dieu avoit répandu sur eux par l'entremise de son Serviteur. Ces Messieurs, qui de temps en temps étoient obligés de quitter Paris, pour travailler soit aux Missions, soit aux emplois dont la Providence les chargeoit, soit à leurs affaires particulières, avoient soin, comme nous l'avons déjà insinué, d'engager les Ecclésiastiques de ces différens endroits à s'assembler de temps en temps, avec la permission de leurs Evêques, pour conférer entre eux des vertus de leur état.

Jacques Olier, qui lui seul fait autant d'honneur à Vincent de Paul que plusieurs autres ensemble, fut le premier à établir dans l'Auvergne des Assemblées semblables à celles de Paris. Comme il étoit Abbé de Pebrac, et qu'il se croyoit obligé en conscience à faire toutes sortes de biens à ceux qui semoient et qui re-
* En 1636. cueilloient pour lui, il pria * notre saint Prêtre de lui donner quelques-uns de ses Missionnaires, pour travailler avec lui dans les terres qui dépendoient de son Abbaye; il y joignit,

quelques autres Ecclésiastiques de la Confé- 1633.
rence; et avec cette troupe d'hommes Aposto- *Abelly, L. 1, p. 265.*
liques, il porta la lumière et la charité dans presque tous les quartiers de l'Auvergne et du Vélai. Mais parce que la conduite que tenoit notre Saint, étoit son grand modèle, et qu'il étoit persuadé qu'il ne pouvoit, en le copiant, que se rendre très-agréable à Dieu, il voulut joindre comme lui, l'instruction du Clergé à l'instruction des peuples. Ce fut par cette raison qu'il proposa aux Chanoines de l'Eglise Cathédrale du Pui, de former entre eux une Assemblée ecclésiastique, semblable à celle que Vincent avoit formée. *La bénédiction*, qui, *Vie de M. Olier, p. 32.*
comme le dit en ce temps-là notre saint Prêtre, *suivoit M. Olier par-tout où il alloit*, ne l'abandonna pas dans cette occasion. Chacun se fit *Abelly, L. 1, p. 265.*
un plaisir d'entrer dans ses vues. Il est vrai que des Chanoines, dont la première et la plus essentielle obligation est de chanter les louanges de Dieu à des heures marquées, ne pouvant suivre dans toutes ses parties le règlement qui avoit été dressé à Paris pour des Ecclésiastiques libres, M. Olier eut soin de l'ajuster à leur état et à leurs exercices particuliers. Mais parce qu'on étoit persuadé au Pui, comme par-tout ailleurs, que l'Assemblée de Saint-Lazare, que Vincent de Paul conduisoit par lui-même, devoit être le centre de la règle de toutes les autres, ces Messieurs s'adressèrent à elle : ils supplié-

1633. rent ceux qui la composoient, de les regarder comme une partie d'eux-mêmes; de les associer en cette qualité à leurs prières et à leurs Sacrifices; d'examiner les articles de leur règlement, dans lesquels ils avoient cru se devoir un peu éloigner d'eux; et d'y changer tout ce qu'ils y trouveroient de défectueux.

Cette lettre du Chapitre du Pui fut quelque temps après suivie d'une autre encore plus consolante. M. Olier, qui l'écrivit, y rendoit compte à l'Assemblée de Paris, des grands biens que commençoit à produire dans l'Auvergne celle qu'il venoit d'y établir. La lettre * de ce vertueux Prêtre fait tant d'honneur aux Ecclésiastiques de ces deux Conférences, que j'ai cru devoir insérer ici ce que M. l'Evêque de Rodès nous en a conservé. « Vous êtes, disoit Olier aux Ecclé-» siastiques de l'Assemblée de Saint-Lazare, » vous êtes établis par Notre-Seigneur dans la » Capitale du Royaume, pour éclairer tous les » Ecclésiastiques de la France. Vous devez y » être particulièrement encouragés par le pro-» fit spirituel et les grands fruits que fait dans la » ville du Pui la nouvelle Compagnie de Mes-» sieurs les Ecclésiastiques, qui ont heureuse-» ment participé à votre esprit. Ils donnent des » exemples de vertu qui ravissent toute la Pro-» vince. Les Catéchismes se font par eux dans » plusieurs endroits de la ville. La visite des Pri-» sons et des Hôpitaux y est fréquente: et à pré-

* Du 9 octobre 1639.

Idem. Ibid.

» sent ils se disposent pour aller faire des Missions dans tous les lieux qui dépendent du » Chapitre. Je demeure confus en voyant leur » zèle, et de ce qu'ils désirent que j'aille faire » l'ouverture de leur Mission, en étant si peu » capable. » 1633.

Ce que M. Olier avoit fait au Pui, fut entrepris et exécuté dans un grand nombre de villes de France et d'Italie. Les Chanoines de l'Eglise de * Noyon, les Ecclésiastiques de * Pontoise, * d'Angoulême, d'Angers, de Bordeaux et de plusieurs autres endroits, se proposèrent l'Assemblée de Saint-Lazare pour modèle. Ces nouvelles colonies regardoient Vincent de Paul comme leur Fondateur, et il en recevoit des lettres aussi tendres que respectueuses. La crainte de tomber dans la redite, nous oblige de les supprimer. Nous nous contenterons d'en rapporter une du célèbre Antoine Godeau, qui étoit alors Evêque de Grasse; il écrivit un peu avant que de partir pour son Diocèse; elle suffit pour nous donner une juste idée de l'estime qu'avoient conçue de cette fameuse Conférence les plus savans Prélats du Royaume. Après avoir témoigné à l'Assemblée qu'une multitude d'affaires l'a empêché de lui faire ses adieux, M. Godeau continue en ces termes: « Trouvez » bon, s'il vous plaît, Messieurs, que je vous » conjure par cette lettre de vous souvenir de » moi dans vos sacrifices; et croyez que je tiens

* En 1637.
* En 1642.
* En 1644.

Abelly, L. 1, p. 268.

1633. » à une bénédiction singulière d'avoir été reçu » parmi vous. Le souvenir des bons exemples » que j'y ai vus, et des choses excellentes que » j'y ai entendues, rallumera mon zèle quand » il sera éteint, et vous serez les modèles sur » lesquels je tâcherai de former de bons Prê- » tres. Continuez donc vos saints Exercices » dans le même esprit, et répondez fidèlement » aux desseins de J. C. sur vous, qui veut sans » doute renouveler par votre moyen la grace » du Sacerdoce en son Eglise. »

1634. Retraites spirituelles.

Le bien que Vincent avoit fait dans le Clergé par l'institution de la pieuse et savante Assemblée, dont nous venons de parler, ne suffisoit pas à son zèle; il voulut faire quelque chose de semblable dans les familles par l'établissement des retraites spirituelles. Personne n'avoit jusques-là entrepris en ce genre ce qu'il exécuta; et il y a de l'apparence que son immense charité n'aura dans la suite que bien peu d'imitateurs. Les plus grands Saints des derniers siècles avoient gémi de la corruption qui régnoit sur la face du Christianisme. Ils étoient persuadés avec un Prophète *, que la terre n'est livrée à une désolation si universelle, que parce qu'il n'y a personne qui rentre sérieusement en lui-même. Ils exhortoient les Fidèles à se bâtir une solitude spirituelle, à y peser toutes leurs actions dans la balance de la vérité, et à réfléchir profondément sur ces années éternelles, qui

* Jérémie.

s'avancent à grands pas : mais il étoit réservé à notre Saint, de leur donner sur ce point important des facilités qu'ils n'avoient point encore eues ; et d'ôter à ceux d'entre eux, dont la fortune est médiocre, c'est-à-dire, au plus grand nombre, les prétextes ou réels ou imaginaires, dont ils ont coutume de se servir pour voiler leur négligence et leur insensibilité. 1634.

Pour en venir là, il falloit non-seulement leur donner des Directeurs capables de les toucher par leurs discours, et de les bien conduire dans le Tribunal de la Pénitence, mais encore leur épargner la dépense. Quelque grande qu'elle soit, on ne la compte pour rien, quand il s'agit de ses plaisirs ; et quelque modique qu'elle puisse être, on la regarde comme excessive ; quand il s'agit du salut et de l'éternité. Ce fut cette considération qui porta Vincent de Paul à partager sa maison, ses meubles, et tout ce qu'il pouvoit avoir, avec ceux qui voulurent en profiter pour se réconcilier avec Dieu. Semblable à ce père de famille, dont parle le Fils de Dieu dans l'Evangile, il forçoit en quelque sorte les bons et les mauvais à s'asseoir à sa table. Il demandoit pour tout salaire, que ceux qui étoient déjà justes, se sanctifiassent encore davantage, et que ceux qui ne l'étoient pas, fissent tous leurs efforts pour le devenir.

Abelly, L. 1, p. 120. Lib. 2, pag. 269.

Math. 22.

Apocal. 22.

Le bruit d'une conduite si désintéressée et si généreuse se répandit peu à peu dans Paris et dans les provinces. En peu de mois la Maison

1634. de Saint-Lazare fut plus fréquentée qu'elle ne l'avoit été depuis un siècle. Vincent la comparoît lui-même à l'Arche de Noé, où toutes sortes d'animaux, grands et petits, étoient également bien reçus. En effet, c'étoit un spectacle assez singulier, que de voir dans le même réfectoire, des Seigneurs de la première condition, et des gens du plus bas étage; des Laïques et des personnes engagées dans la Cléricature; des Docteurs très-éclairés, et de pauvres paysans qui avoient à peine le sens commun; de grands Magistrats, et de simples artisans; des hommes répandus dans le monde, et des Ermites accoutumés à vivre dans les forêts; des maîtres et des domestiques de toute espèce; enfin, des vieillards qui venoient gémir du passé, et de jeunes gens qui avoient recours à Dieu pour se précautionner contre les périls de l'avenir.

Pour soutenir une entreprise de cette nature, et en tirer tout le fruit qu'elle étoit capable de produire, il falloit un grand cœur, et bien des lumières. Vincent, qui, selon la maxime de J. C., ne commençoit jamais rien, sans avoir examiné à loisir s'il auroit de quoi l'achever, prit des mesures, qui, dans l'ordre de la grace, ont un succès presque infaillible. Il demanda vivement à Dieu pour lui, et pour les siens, cet esprit de conseil, d'onction, de patience et de force, qui est nécessaire pour tirer du tombeau ceux qui s'y sont ensevelis par le péché.

Luc. 14, v. 28.

A l'égard de l'énorme dépense, sans laquelle son projet ne pouvoit s'exécuter, comme il n'avoit point de meilleur parti à prendre, que celui de s'en rapporter uniquement à Dieu, il s'en tint-là : il se jeta sans réserve entre les bras de la Providence. 1634.

Tel fut le plan général que se forma le saint Prêtre : pour l'exécuter d'une manière utile à ceux qui feroient la retraite, et le faire passer d'âge en âge jusqu'à ses derniers successeurs, il s'efforça de faire connoître aux uns et aux autres le prix de la grace que Dieu leur mettoit entre les mains. Moyens que prit S. Vincent pour les faire réussir.

Il représenta aux Exercitans, c'est le nom que donne la Maison de Saint-Lazare à ceux qui font les exercices spirituels; il leur représenta, dis-je, ou par lui-même, ou par ceux de sa Congrégation, que l'unique fin de la retraite, est de détruire le règne du péché; de refondre l'homme tout entier; d'anéantir dans son cœur ses affections vicieuses, ses passions déréglées, ses mauvaises habitudes, ses défauts, et même ses imperfections; que le temps de ces saints exercices doit être employé à renouveler l'homme intérieur; à lui ouvrir les yeux sur les devoirs propres de son état, sur ses obligations personnelles, sur les vertus qui lui sont convenables sous ce double rapport; enfin, à l'établir solidement dans une vraie charité, qui unisse à Dieu son cœur, et toutes les puis- *Abelly*, *L. 2, p. 270.*

1634. sances de son ame; en sorte qu'il puisse, sans faire tort à la vérité, s'écrier avec le saint Apôtre : *Non, ce n'est plus moi qui vis, mais c'est J. C. qui vit en moi.*

Comme parmi ceux qui entrent en retraite, il y en a qui ont déjà pris un état, et que d'autres délibèrent sur celui qu'ils ont à prendre: le Saint recommandoit très-particulièrement qu'on fît bien entendre aux premiers, que le but qu'ils se doivent proposer dans leurs exercices, est de se rendre de parfaits Chrétiens, chacun selon sa vocation; parfait écolier, si c'est un étudiant; parfait soldat, s'il fait profession de suivre les armes; parfait Magistrat, s'il est dans la judicature; parfait Ecclésiastique, si c'est une personne engagée dans les Ordres; parfait, comme l'étoit S. Charles Borromée, si, comme lui, il est chargé de la conduite d'un Diocèse.

Quant à ceux qui n'étoient pas encore décidés sur le parti qu'ils avoient à prendre, Vincent vouloit qu'on leur fît bien sentir de quelle importance il est de consulter Dieu, avant que d'embrasser un état, dont le choix a une liaison presque nécessaire avec l'affaire du salut. Il souhaitoit sur-tout, qu'on donnât une attention toute particulière à ceux qui pensoient à quitter le monde: mais il exigeoit alors des précau-
Ibid. p. 271. tions, qui alloient presque jusqu'au scrupule : et si, d'un côté, il vouloit qu'on les avertît en

général de préférer aux Communautés moins 1634.
réglées, celles qui l'étoient davantage; de l'autre, il ne permettoit point qu'on les leur déterminât en particulier. Il étoit sur-tout défendu
de proposer jamais sa Congrégation. On n'auroit pu manquer à ce point, sans s'exposer à une sévère réprimande. Le choix d'une maison, soit séculière, comme la sienne, soit religieuse, comme la plupart des autres, étoit, selon lui, une affaire, dont la décision n'appartient qu'à Dieu seul, et sur laquelle ceux qui sont consultés, doivent appréhender infiniment de répondre plutôt selon les vues de la prudence humaine, que selon les maximes de l'Evangile. Ibid.

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui pouvoit contribuer aux bons succès des retraites, le Saint exigea deux choses de ceux à qui il en donna la conduite. La première, qu'ils parlassent d'une manière solide et touchante, mais qu'ils eussent soin de se tenir en garde contre cette vaine éloquence, que S. Paul a si souvent réprouvée, et que Dieu ne bénit pas. La seconde, qu'ils prissent pour matières de leurs discours, non des sujets capables d'amuser l'esprit et de récréer l'imagination, mais les grandes et capitales vérités du salut; en un mot, celles qu'un Chrétien n'oublie jamais sans devenir plus corrompu, et qu'il ne peut guères se rappeler sans devenir meilleur. Ainsi la fin pour laquelle Dieu nous a créés; les graces et

1634. les bienfaits que nous avons reçus de lui; les grandes leçons et les exemples qu'il nous a donnés en J. C. son fils, les ressources qu'il nous a préparées dans les Sacremens; les dispositions qui sont nécessaires pour s'en approcher; l'horreur du péché, et les suites funestes qu'il traîne après soi; la vanité du monde et de ses jugemens; les illusions de notre propre cœur; les tentations de la chair; la malice et les artifices de l'ancien serpent; la brièveté de la vie; l'incertitude du moment de la mort; les jugemens redoutables de Dieu; l'éternité bienheureuse, ou malheureuse: toutes ces vérités, et d'autres semblables, qui sont de la même conséquence, étoient alors, et sont encore aujourd'hui le sujet ordinaire et des discours de celui qui conduit la retraite, et de la méditation de ceux qui en font les exercices. C'est par-là qu'on les dispose à examiner soigneusement leur conscience; à faire ou de bonnes confessions générales, ou, s'ils en ont déjà faites sur lesquelles on puisse compter, à suppléer par une revue exacte à tout ce que les dernières pourroient avoir eu de défectueux; à se prescrire un règlement de vie, dont on ne s'écarte, que lorsqu'on ne pourra faire autrement; et sur-tout à former des résolutions fermes, non-seulement d'éviter le mal, et les occasions qui pourroient y porter, mais encore de pratiquer, et les vertus, et les bonnes œuvres,

dont nous sommes capables dans la condition où Dieu nous a placés. 1634.

Je ne dois pas omettre ici une chose, qui peut servir aux personnes qui sont encore neuves dans les exercices de la vie spirituelle; c'est que Vincent comptoit pour peu de chose les résolutions trop générales. Il les regardoit comme de pures productions d'un esprit qui croit être vertueux, parce qu'il a médité avec quelque attrait les beautés et les agrémens de la vertu. Ce sont les termes dans lesquels il en écrivit à Mademoiselle Le Gras, à l'occasion d'une Dame qui avoit fait sa retraite chez elle, et qui l'avoit priée d'envoyer ses résolutions au saint Prêtre, pour savoir quel jugement il en porteroit. Il voulut qu'on lui fît sentir, et à tous ceux qui se trouveroient dans le même cas, que, pour faire du progrès dans la vertu, il faut former des résolutions particulières et détaillées; se prescrire à soi-même la pratique de certains actes qui, produits en telle ou telle occasion, nourrissent et perfectionnent la piété; enfin, se proposer d'employer en temps et lieu, telles ou telles armes contre l'ennemi du salut, afin de détruire successivement et par parties, ce corps de péché qui nous environne. *Il n'y a*, disoit-il, *que ces sortes de résolutions qui s'exécutent bien dans la pratique : comme il n'y a qu'une parfaite fidélité à ces mêmes résolutions, qui puisse rendre un homme solidement ver-*

Abelly, L. 1, p. 122.

1634. *tueux : sans cela on ne l'est le plus souvent que par imagination.* Tels étoient les sentimens de ce sage et expérimenté Directeur, et ce sont aussi ceux des plus grands maîtres de la vie spirituelle.

Un plan si bien fait devoit naturellement servir beaucoup à ceux pour qui il avoit été formé; mais comme tout dépendoit de l'exécution, et qu'il pouvoit arriver, qu'après la mort du Serviteur de Dieu, et même pendant sa vie, les Prêtres de sa Congrégation, accablés de travail, et excédés de la dépense de tant de retraites gratuites, se ralentissent peu à peu, et abandonnassent enfin la bonne œuvre qu'ils avoient commencée, le Saint s'efforça de les prémunir contre ce genre de tentation, et les engagea souvent à soutenir cette charge avec constance et persévérance, et d'avoir toujours un grand soin de servir et aider ces ames qui viennent chercher Dieu: *Craignons, Messieurs,* leur disoit-il, *craignons que Dieu ne nous ôte cette moisson qu'il nous offre: car il transfère ses graces à d'autres, quand on n'en fait pas l'usage tel qu'on le doit.*

Et un jour recommandant aux prières des siens une personne qui étoit en retraite, il prit sujet d'exhorter et d'exciter toute sa Communauté à l'affection de cette sainte œuvre. *O Messieurs!* leur dit-il, *que nous devons bien estimer la grace que Dieu nous fait de nous amener tant de per-*

sonnes pour les aider à faire leur salut. Il y vient même beaucoup de gens de guerre, et ces jours passés il y en avoit un qui me disoit : « Monsieur, je m'en dois aller bientôt aux occasions, et je désire auparavant me mettre en bon état ; j'ai des remords de conscience, et dans le doute de ce qui me doit arriver, je viens me disposer à ce que Dieu voudra ordonner de moi. » Nous avons maintenant céans, par la grace de Dieu, bon nombre de personnes en retraite. O Messieurs, quels grands biens cela ne peut-il pas produire, si nous y travaillons fidèlement! Mais, quel malheur si cette Maison se relâche un jour de cette pratique. Je vous le dis, Messieurs et mes Frères, je crains que le temps ne vienne, auquel elle n'aura plus le zèle, qui, jusqu'à présent, lui a fait recevoir tant de personnes à la retraite. Et alors qu'arriveroit-il? Il seroit à craindre que Dieu n'ôtât à la Compagnie, non-seulement la grace de cet emploi, mais qu'il ne la privât même de tous les autres. On me disoit avant-hier, que le Parlement avoit dégradé ce jour-là un Conseiller, et que l'ayant fait venir en la grand'chambre, où tous les autres étoient assemblés, vêtu de sa robe rouge : le Président appela les Huissiers, et leur commanda de lui ôter cette robe et son bonnet, comme indigne de ces marques d'honneur, et incapable de la charge qu'il avoit. La même chose nous arriveroit, Messieurs, si nous abu- 1634.

1634. *sions des graces de Dieu, en négligeant nos premières fonctions. Dieu nous les ôteroit, comme indignes de la condition où il nous a mis, et des œuvres auxquelles il nous a appliqué. Mon Dieu, quel sujet de douleur! Or, pour nous bien persuader quel grand mal ce nous seroit, si Dieu nous privoit de l'honneur de lui rendre ce service, il faut considérer que plusieurs viennent céans faire leur retraite pour connoître la volonté de Dieu, dans le mouvement qu'ils ont eu de quitter le monde; et j'en recommande un à vos prières, qui a achevé sa retraite, et qui, en sortant d'ici, s'en va aux Capucins prendre l'habit. Il y a quelques Communautés qui nous en adressent plusieurs de ceux qui veulent entrer chez elles, et les envoyent pour faire les Exercices céans, afin de mieux éprouver leur vocation avant que de les recevoir: d'autres viennent de dix, de vingt, et de cinquante lieues loin exprès, non-seulement pour se venir recolliger ici, et faire une confession générale; mais pour se déterminer à un choix de vie dans le monde, et pour prendre les moyens de s'y sauver. Nous voyons aussi tant de Curés et d'Ecclésiastiques qui y viennent de tous côtés pour se redresser en leur profession, et s'avancer en la vie spirituelle. Ils viennent tous sans se mettre en peine d'apporter de l'argent, sachant qu'ils seront bien reçus sans cela; et à ce propos une personne me disoit dernièrement que*

c'étoit une grande consolation pour ceux qui n'en ont pas, de savoir qu'il y a un lieu à Paris toujours prêt à les recevoir par charité, lorsqu'ils s'y présenteront avec un véritable dessein de se mettre bien avec Dieu. 1634.

Cette maison, Messieurs, servoit autrefois à la retraite des Lépreux; ils y étoient reçus, et pas un ne guérissoit: et maintenant elle sert à recevoir des pécheurs, qui sont des malades couverts de lèpre spirituelle, mais qui guérissent par la grace de Dieu; disons plus, ce sont des morts qui ressuscitent. Quel bonheur que la maison de Saint-Lazare soit un lieu de résurrection! Ce Saint, après être demeuré mort trois jours dans le tombeau, en sortit tout vivant; et Notre-Seigneur, qui le ressuscita, fait encore la même grace à plusieurs, qui ayant demeuré quelques jours céans, comme dans le sépulcre du Lazare, en sortent avec une nouvelle vie. Qui est-ce qui ne se réjouira d'une telle bénédiction, et qui n'entrera dans un sentiment d'amour et de reconnoissance envers la bonté de Dieu pour un si grand bien? Quel sujet de honte, si nous nous rendons indignes d'une telle grace? Quelle confusion, Messieurs, et quel regret n'aurons-nous pas un jour, si par notre faute nous en sommes dégradés pour être en opprobre devant Dieu et devant les hommes? Quel sujet d'affliction n'aura pas un pauvre frère de la Compagnie, qui voit maintenant tant de gens

1634. *du monde venir de toutes parts se retirer un peu parmi nous pour changer de vie ; et qui, pour lors verra ce grand bien négligé, il verra qu'on ne recevra plus personne, enfin il ne verra plus ce qu'il a vu : car nous en pourrons venir là, Messieurs, non pas peut-être sitôt, mais à la longue. Quelle en sera la cause? Si on dit à un pauvre Missionnaire relâché, Monsieur, vous plaît-il de conduire cet Exercitant en sa retraite? cette prière lui sera une gêne, et s'il ne s'en excuse, il ne fera, comme on dit, que traîner le balai ; il aura tant d'envie de se satisfaire, et tant de peine à retrancher une demi-heure ou environ après le dîner, et autant après le souper, de sa recréation ordinaire, que cette heure lui sera insupportable, quoique donnée au salut d'une ame, et la mieux employée de tout le jour. D'autres murmureront de cet emploi, sous prétexte qu'il est fort onéreux et de grande dépense : et ainsi, les Prêtres de la Mission, qui autrefois auront donné la vie aux morts, n'auront plus que le nom et la figure de ce qu'ils ont été : ce ne seront plus que des cadavres, et non de vrais Missionnaires ; ce seront des carcasses de Saint-Lazare, et non des Lazares ressuscités ; et encore moins des hommes qui ressuscitent les morts. Cette Maison, qui est maintenant comme une piscine salutaire, où tant de monde vient se laver, ne sera plus qu'une citerne corrompue par le relâchement et l'oisiveté de ceux qui l'ha-*

biteront. Prions Dieu, Messieurs et mes Frères, que ce malheur n'arrive pas : prions la sainte Vierge qu'elle le détourne par son intercession, et par le désir qu'elle a de la conversion des pécheurs ; prions le grand Saint-Lazare qu'il ait agréable d'être toujours le Protecteur de cette Maison, et qu'il lui obtienne la grace de la persévérance dans le bien commencé. 1634.

Recommandant une autre fois un Exercitant aux prières de sa Communauté, il ajouta ce qui suit : *Je la supplie,* dit-il, *de remercier Dieu pour l'attrait qu'il donne de faire ici retraite à tant de personnes, que c'est merveille : tant d'Ecclésiastiques de la ville et des champs qui quittent tout pour cela ; tant de personnes qui pressent chaque jour pour y être reçus, et qui le demandent avec instance long-temps auparavant. Grand sujet de louer Dieu ! les uns me viennent dire : « Monsieur, il y a tant de temps que je demande cette grace, tant de fois que je suis venu ici sans pouvoir l'obtenir. » Les autres : « Monsieur, il faut que je m'en aille, je suis en charge, mon bénéfice me demande, et je suis sur mon départ ; accordez-moi cette faveur. » Les autres : « J'ai achevé mes Etudes, et je suis obligé de me retirer et de songer à ce que je dois devenir. » Les autres : « Monsieur, j'en ai grand besoin. Ah ! Monsieur, si vous le saviez vous m'accorderiez bientôt cette consolation. » Il y a même des vieillards qui viennent pour s'y préparer à la mort. Grande fa-*

1634. *veur, grande grace que Dieu a faite à cette Maison, d'y appeller tant d'ames aux saints Exercices, et de se servir de cette famille comme d'instrument pour leur conversion. A quoi devons-nous penser qu'à gagner une ame à Dieu, sur-tout quand elle vient à nous? nous ne devrions avoir autre but, et ne viser qu'à cela seul. Hélas! elles ont tant coûté au Fils de Dieu, et c'est à nous qu'il les envoie pour les remettre en sa grace. O Sauveur! prenons bien garde de ne nous rendre pas indignes de ce choix, et que Dieu ne vienne à retirer sa main de dessus nous. Je veux croire qu'il n'y en a que fort peu qui n'en profitent pas; et pour quelqu'un qui n'en fait pas bon usage, il ne faut pas priver de ce bien tant de bonnes ames qui en tirent tant d'avantages, et qui en recueillent de si grands fruits, mais des fruits merveilleux. Je vous en ai parlé autrefois, et je ne vous en rapporterai aujourd'hui qu'un exemple. Au dernier voyage que je fis, il y a cinq ans, en Bretagne, d'abord que j'y fus arrivé, un fort honnête homme me vint trouver, pour me remercier de la grace qu'il disoit avoir reçue, d'avoir fait en cette Maison une retraite spirituelle.* « O Monsieur, *me dit-il*, » sans cela j'étois perdu; je vous dois, après » Dieu, mon salut; c'est ce qui a mis ma conscience en repos, et qui m'a fait prendre une » manière de vie que j'ai toujours gardée depuis » ce temps-là, et que je garde encore par la

» grace de Dieu, avec grande paix et satisfac- 1634.
» tion de mon esprit. Certes, Monsieur, *ajouta-t-il*, je me tiens si fort obligé à votre charité, que j'en parle par-tout, et je dis, dans toutes les compagnies où je me trouve, que sans la retraite que j'ai faite à Saint-Lazare, je serois damné. Combien donc dois-je estimer cette grace que vous m'avez faite; je vous prie de croire que je m'en souviendrai toute ma vie. »

Après cela, Messieurs, ne serions-nous pas bien malheureux, si par notre fainéantise nous venions à obliger Dieu de nous soustraire cette grace. Tous ceux à la vérité qui font en ce lieu leur retraite, n'en profitent pas tout-à-fait, comme celui dont je viens de vous parler; mais le Royaume de Dieu sur la terre n'est-il pas rempli de bons et de mauvais? N'est-ce pas un rets ou un filet qui prend toutes sortes de poissons? Dans cette grande abondance de graces que Dieu répand sur toutes les personnes du monde, combien s'en trouve-t-il qui en abusent? et quoiqu'il prévoie cet abus qu'ils en ferout, il ne laisse pas pourtant de les leur départir. Combien y en a-t-il qui négligent de se servir des fruits de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur, et qui, comme dit le saint Apôtre, foulent aux pieds le sang qu'il a répandu pour leur salut. O doux et miséricordieux Sauveur! vous saviez bien que la plupart n'en tiendroient

1634. *compte, et vous n'avez pas pourtant laissé de souffrir la mort pour leur salut, quoique vous prévissiez cette prodigieuse multitude d'Infidèles qui s'en moqueroient, et ce grand nombre de Chrétiens qui abuseroient des graces que vous leur avez méritées.*

Il n'y a point d'œuvre de piété que quelques-uns ne profanent; rien de si saint dont ils ne fassent mauvais usage; mais pour cela on ne doit pas désister de faire du bien, et nous ne serions pas excusables devant Dieu si nous venions à nous relâcher ou nous refroidir en ces exercices de charité, parce que tous ceux que nous y assistons n'en retirent pas tout le fruit que nous pourrions souhaiter. Mais quelle perte et quel malheur pour nous, si nous venions à nous dégoûter de cette faveur que Dieu nous a faite, de nous choisir entre tant d'autres Communautés pour lui rendre ce service, et à priver sa divine Majesté de la gloire qu'il en retire. Oui, je le dis, Messieurs et mes Frères, malheur à celui qui par sa paresse, ou par la crainte de perdre ses aises, ou par un désir déréglé de chercher son repos quand il faut travailler, fera ralentir la ferveur de cette sainte pratique. Mais quoi qu'il arrive par la faute de quelques particuliers, il ne faut jamais que le gros se relâche, il faut avoir toujours bon courage, et espérer que Dieu qui nous a donné cette grace, nous la conservera et même nous en donnera de plus grandes. Mettons

donc toujours de plus en plus notre confiance en lui; ayons un cœur ferme contre l'inconstance, et bon courage contre les difficultés. Il n'y a que ce maudit esprit de paresse qui se laisse abattre à la moindre répugnance, qui appréhende trop les difficultés, et qui évite autant la peine et le travail, qu'il recherche ardemment ses propres satisfactions : c'est un effet de l'amour-propre qui ruine et qui gâte tout; c'est pourquoi nous devons le mortifier et l'assujettir à l'amour de Dieu. Demandons-lui, que par sa miséricorde il nous conserve ce qu'il nous a si libéralement donné. Oui, mes Frères, c'est un grand don qu'il a fait à notre petite Compagnie, et par conséquent nous devons prier sa bonté qu'il ne permette pas que nous nous en rendions indignes par notre nonchalance. O Sauveur! suscitez en nous cet esprit du grand Saint Laurent, dont nous célébrons la fête, qui l'a fait triompher au milieu des flammes de la rage de tout l'enfer. Suscitez en nos cœurs ce feu divin, cette ferveur ardente qui nous fasse semblablement triompher de tous les empêchemens du Diable et de notre nature corrompue, qui s'opposent au bien. Fomentez en nous un zèle ardent de procurer votre gloire en tous nos emplois, afin que nous y persévérions constamment jusqu'à la mort, à l'exemple de ce grand Saint. Nous vous en conjurons par son intercession. 1634.

Remercions Dieu, mes Frères, mille et mille fois, disoit-il en une autre occasion, *de ce qu'il*

1634. *lui a plu de choisir la maison de Saint-Lazare pour être un théâtre de ses miséricordes, où le Saint-Esprit fait une descente continuelle sur les ames. O qui pourroit voir des yeux du corps cette effusion! combien seroit-il ravi? Mais quel bonheur pour nous autres Missionnaires, que Saint-Lazare soit un trône de justifications de Dieu! que la maison de Saint-Lazare soit un lieu où se prépare la couche du Roi des Rois, dans les ames bien disposées de ceux qui viennent ici faire leur retraite! Servons-les, Messieurs, non comme des simples hommes, mais comme des hommes envoyés de Dieu. N'ayons aucune acception des personnes; que le pauvre nous soit aussi cher que le riche, et même encore davantage, étant plus conforme à l'état de la vie que J. C. a menée sur la terre. J'en recommande un à vos prières, qui en a un besoin tout particulier, qui sans doute est capable de faire beaucoup de bien, s'il se convertit entièrement à Dieu; et au contraire, s'il ne se convertit pas comme il faut, il y a sujet de craindre qu'il ne fasse beaucoup de mal.*

Nous avons céans un Capitaine, leur dit-il une autre fois, *qui veut être Chartreux, et qui nous a été envoyé par ces bons Pères pour éprouver sa vocation, selon leur coutume: Je vous convie de le recommander à Notre-Seigneur, et en même temps considérer combien grande est sa bonté, d'aller ainsi prendre un*

homme lorsqu'il est engagé fort avant dans un 1614.
état si contraire à celui auquel il aspire maintenant. Adorons cette miséricordieuse Providence, et reconnoissons que Dieu ne fait point acception des personnes, mais qu'il en prend de toutes sortes d'états par son infinie bonté, et prend qui bon lui semble.

Nous en avons encore céans un autre qui fait profession des armes, et qui est pareillement Capitaine: nous en louerons Dieu, et le lui recommanderons aussi bien que l'autre. Vous vous souviendrez encore en vos prières d'un autre nouvellement converti de la Religion prétendue réformée, mais très-bien converti, et qui travaille et écrit présentement pour la défense de la vérité qu'il a embrassée, et pourra par ce moyen en gagner d'autres. Nous en remercierons Dieu, et le supplierons qu'il lui augmente ses graces de plus en plus.

Nous avions un Prêtre ces jours passés, dit-il encore en une autre occasion, *lequel étant venu de fort loin pour faire céans sa retraite, me dit d'abord:* « Monsieur je viens à vous, et » si vous ne me recevez je suis perdu; » *et lorsqu'il s'en alla, il paroissoit tellement touché de l'esprit de Dieu, que j'en fus extraordinairement étonné. Trois autres sont partis du fond de la Champagne, s'étant encouragés réciproquement pour venir faire leur retraite à Saint-Lazare. O Dieu, combien y en vient-il de loin et de près, à qui*

1634. *le Saint-Esprit donne ce mouvement! Mais combien faut-il que la grace soit forte pour amener ainsi de toutes parts les hommes au Crucifiement? car la retraite spirituelle est pour crucifier la chair, afin qu'on puisse dire avec le saint Apôtre:* « Je suis crucifié au monde, et le monde m'est crucifié. »

C'est par ces motifs, et d'autres semblables, que Vincent animoit les siens à ne compter jamais pour rien ni la peine, ni la dépense. Il leur donna sur ce point, comme sur tous les autres, des exemples plus puissans que ses paroles. Il augmenta peu à peu le nombre de ceux qui devoient faire les Exercices spirituels. Plus il avançoit en âge, plus, contre la coutume des vieillards, il devint saintement prodigue. Sa charité n'avoit plus de bornes, et enfin elle alla si loin, qu'il voulut qu'on reçût tout autant d'Exercitans qu'on pourroit en recevoir. De compte fait pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, il y eut près de vingt mille personnes, qui firent la retraite dans sa maison; c'est-à-dire, qu'on y en recevoit près de huit cents chaque année. Il est vrai qu'il s'en trouvoit quelques-uns qui payoient leur dépense en tout, ou en partie; mais il est vrai aussi que la plupart ne donnoient rien du tout, soit parce que la médiocrité de leur fortune ne le permettoit pas, soit parce qu'ils s'imaginoient faussement, comme quelques-uns se l'imaginent

encore aujourd'hui, que les retraites de Saint-Lazare sont fondées, et que la manière dont on y reçoit, est moins un devoir de charité, qu'une obligation de justice. 1634.

Comme il arrive quelquefois que les personnes, qui ont de la vertu, ne pensent pas toujours les unes comme les autres, il s'en trouva parmi les enfans de Vincent de Paul, qui crurent qu'il y avoit de l'excès dans sa charité, et qui se plaignirent de lui à lui-même. Un Frère, qui vraisemblablement étoit chargé de fournir à la dépense, lui dit un jour, que, du train dont on y alloit, la Maison succomberoit enfin, et qu'on recevoit un trop grand nombre d'Exercitans. Le saint homme ne lui fit d'autre réponse que celle-ci : *Mon Frère, c'est qu'ils veulent se sauver.* Un autre, dans un entretien qu'il eut avec lui sur cette matière, crut l'ébranler davantage en lui représentant, que dans cette multitude de personnes, qu'on admettoit chaque semaine aux exercices de la retraite, il y en avoit plusieurs qui n'en faisoient pas leur profit; et que d'autres y venoient plutôt chercher la nourriture du corps, que celle de l'ame. Mais ce digne imitateur de la charité de J. C., lui fit bien connoître que ces sortes d'objections sont toutes humaines, et n'ont rien de solide. Il répondit à la première, que c'étoit beaucoup aux yeux de la Foi et de la Religion, qu'une partie des Exercitans tirât de

1634. la retraite le fruit qui s'en doit tirer. Il répondit à la seconde, que nourrir un homme qui se trouve dans le besoin, c'est toujours une aumône très-agréable à Dieu; que si, pour n'être pas surpris par ceux dont les vues sont moins pures, on se rendoit trop difficile à recevoir ceux qui se présentent, on en rebuteroit quelques-uns, sur lesquels le Saint-Esprit a des desseins de miséricorde; et qu'enfin à force de vouloir pénétrer les motifs qui les faisoient agir, on étoufferoit en plusieurs de ceux qui veulent se donner à Dieu, les prémices de l'esprit qui les rappelle à lui. Il s'expliqua une fois sur cet article d'une manière si précise, si grande, si chrétienne, qu'il fut aisé d'apercevoir, non-seulement que son parti étoit pris, mais qu'il y étoit comme entraîné par une impression supérieure. *Si nous avions*, disoit-il, *trente ans à subsister, et qu'en recevant ceux qui viennent faire la retraite, nous n'en dussions subsister que quinze, il ne faudroit pas pour cela manquer à les recevoir. Il est vrai que la dépense est grande, mais elle ne peut être mieux employée : et si la Maison est engagée, Dieu saura bien faire trouver les moyens de la dégager, comme il y a sujet de l'espérer de sa Providence et bonté infinie.*

Abelly, l. 2, p. 275. Tels étoient les principes du saint Prêtre sur un établissement, qu'il croyoit capable de contribuer à la gloire de Dieu, et à la sancti-

fication du prochain. On crut un jour que son 1634.
zèle alloit enfin se renfermer dans des bornes plus étroites. On lui avoit représenté d'une manière un peu plus forte, que sa Maison étoit dans la dernière nécessité, et qu'il falloit ou la voir périr, ou diminuer le nombre des Exercitans. Pour ne pas se roidir contre des remontrances qui paroissoient justes, il se chargea de recevoir lui-même ces Messieurs, et d'en faire le choix. Mais quand il fut question d'admettre les uns, et de rejeter les autres, ses entrailles furent émues ; sa charité le pressa d'une manière si vive, qu'il ne put presque refuser personne : ainsi il en admit ce jour-là plus qu'on n'avoit coutume d'en recevoir. On eut beau lui dire, ce qu'on a été obligé de lui dire plus d'une fois, qu'il n'y avoit plus de chambre pour les loger : *C'est une bagatelle*, répliqua-t-il, quand *elles seront toutes remplies*, *il n'y a que leur donner la mienne.*

S'il en coûtoit beaucoup à notre Saint pour soutenir une entreprise si onéreuse, il faut convenir que, selon l'expression du Sauveur, il en fut, pendant sa vie même, récompensé au centuple. Comme il voulut, lorsque sa Congrégation commença à se répandre, que celles de ses maisons qui en auroient le moyen, fissent dans les lieux, où elles étoient situées, les mêmes Exercices que faisoit à Paris celle de Saint-Lazare, il vit par lui-même, ou il

Succès de ces retraites. *Ibid. p.* 284.

1634. apprit par des témoignages certains, que les retraites spirituelles produisoient par-tout des
Ibid. p. 286. biens inexprimables. Il reçut sur ce sujet un nombre prodigieux de lettres, qui tendoient toutes à le féliciter des bénédictions que Dieu donnoit à son zèle. Prêtres, Curés, Evêques, Cardinaux, tous lui rendoient mille actions de graces, de ce qu'il avoit facilité une pratique, qui tous les jours sanctifioit et les Pasteurs et les peuples.

On lui envoyoit avec confiance ceux dont la conversion étoit presque désespérée. M. le Baron de Renty (1), plus illustre encore par sa vertu, que par sa naissance, crut ne pouvoir mieux faire que de lui adresser un Curé, qui depuis long-temps croupissoit dans le désordre, et menoit une vie déplorable. Le Supérieur d'une Communauté réformée, mais dont tous les membres ne l'étoient pas, le pria par lettres de gagner à Dieu un de ses Prêtres, qui, chargé de la conduite d'une Paroisse, l'avoit scandalisée, au lieu de l'édifier. Un autre Religieux
En 1644. d'une célèbre maison de Paris, lui envoya * un Page du Prince de Tallemont, qui élevé dans

(1) Gaston-Jean-Baptiste, Baron de Renty, né dans le Diocèse de Bayeux en 1611, mourut le 24 avril 1648. Le Docteur Burnet, Evêque de Salisburi, a rendu hommage à ses vertus. Il avoue « qu'on doit le mettre avec justice entre les plus grands » modèles que la France ait fournis dans notre siècle. » Voyez *la Lettre de Poiret touchant les Auteurs mystiques*, *pag.* 90.

l'Hérésie Calvinienne, avoit conçu quelque 1634.
dessein de se convertir. « Il m'est venu trouver, » disoit ce Religieux, pour l'aider dans cette » résolution; mais ne me sentant pas assez » puissant pour une si bonne œuvre, je prends » la hardiesse de vous l'adresser, comme à » celui à qui Dieu fait des graces très-particu- » lières, et très-grandes pour sa gloire, et pour » le salut des pécheurs et des dévoyés. Ayez » donc la charité, mon très-honoré Père en » Notre-Seigneur, de le recevoir, et de l'em- » brasser comme une pauvre brebis égarée, » qui cherche où se retirer..... Je prie Dieu » qu'il prolonge vos jours et vos années pour » sa gloire et pour le bien du prochain, pour » lequel vous travaillez incessamment. » Un Ecclésiastique d'Orléans, qui avoit déjà fait une retraite sous les yeux du saint Prêtre, lui écrivit de la manière la plus pressante, pour en obtenir une seconde. Sa lettre finissoit par ces paroles : « Certainement, Monsieur, lors- » que je pense aux bons sentimens qu'on » conçoit chez vous, j'en suis comme ravi hors » de moi-même, et je ne puis ne pas souhaiter » qu'il plût à Dieu que tous les Prêtres eussent » passé par ces saints Exercices : si cela étoit, » nous ne verrions pas tous les mauvais exem- » ples, que plusieurs *d'entre eux* donnent *aux* » *peuples*, au grand scandale de l'Eglise. » Un Prêtre du Languedoc, qui, par le conseil d'un

1634. de ses amis, avoit fait les mêmes Exercices, en écrivit à cet ami dans des termes qui font un honneur infini et à notre Saint, et à ceux de sa maison, avec lesquels il avoit eu à traiter. Il l'assura qu'il ne pouvoit trouver d'expressions, ni pour marquer sa reconnoissance, ni pour lui faire concevoir la satisfaction avec laquelle il avoit fait cette sainte retraite. « Au reste, » *ajoutoit-il*, ne croyez pas que je vous dise » cela par manière de compliment : je parle » selon les sentimens que Dieu m'en donne. » *C'en est fait*, je ne saurois plus vivre dans le » monde, ma résolution est d'en sortir, pour » me donner entièrement à Dieu. »

Quelque grands que soient, au jugement de ceux qui connoissent le prix d'une ame, les biens dont nous venons de parler, ils sont cependant au-dessous de ceux dont ils furent l'occasion. Le goût des retraites passa de Saint-Lazare dans un bon nombre de Diocèses. Des Prélats, qui n'étant encore que simples particuliers, s'étoient, sous la direction de Vincent, sanctifiés par les Exercices spirituels, entreprirent de sanctifier leurs Prêtres par ces mêmes Exercices. Un d'entre eux écrivoit au Serviteur de Dieu, qu'il avoit actuellement dans sa maison Episcopale trente Prêtres, qui faisoient la retraite avec beaucoup de fruit et de bénédiction. Un autre, qui étoit à la tête d'un grand Archevêché, se servit d'un des en-

fans de notre Saint, pour changer, par le même moyen, la face de son Diocèse, qui étoit fort mal en ordre. Il est vrai qu'il en coûta beaucoup à ce Missionnaire pour y réussir. Le seul nom de retraite effraya des Ecclésiastiques livrés depuis long-temps à la dissipation. Les uns s'en plaignirent, comme d'une gêne insupportable; les autres en murmurèrent comme d'une nouveauté déplacée; les plus modérés en étoient mécontens; en sorte que de quarante, tant Recteurs que Vicaires, il n'y en eut peut-être pas un seul qui n'eût été très-aise de s'en dispenser. 1634. *Abelly, L. 2, p. 287.*

La grace triompha bientôt de ces mauvaises dispositions : en moins de trois jours elle dissipa les nuages, que l'esprit séducteur avoit voulu répandre sur l'œuvre de Dieu. Les plus âgés, c'est-à-dire, les moins faciles à ébranler, voloient à tous les Exercices. On entendit des soupirs, on vit couler des larmes abondantes. Chacun regardoit avec horreur cette longue suite de jours passés dans l'oubli de Dieu, la négligence de ses devoirs, et souvent quelque chose de plus fâcheux encore. Tous firent leurs Confessions plus ou moins générales. Ils ne virent qu'avec peine le terme de leurs Exercices : dix jours de retraite leur paroissoient trop courts. Ils souffrirent plus quand il fallut en sortir, qu'ils n'avoient soufferts quand il avoit fallu y entrer. Ceux de leurs faux amis, qui les en avoient voulu détourner, furent

1634. surpris de trouver en eux des hommes qui n'étoient plus les mêmes; ils reconnurent, malgré qu'ils en eussent, ils admirèrent l'opération de la main du Très-Haut, et ils demandèrent quand leur tour viendroit.

Il vint quelque temps après. Le Prélat charmé d'un essai si heureux, ouvrit une nouvelle retraite vers le milieu du Carême. La grace s'y fit encore mieux sentir. Il s'y fit des conversions éclatantes. Les scandales donnés publiquement, y furent réparés par des humiliations publiques. La retraite ne fut plus présentée sous des couleurs effrayantes. Il y en eut, parmi ces Messieurs qui, dans la crainte que ce secours ne leur manquât dans la suite, offrirent leur bien pour le rendre permanent. D'autres demandèrent avec instance, qu'on leur permît de rester plus long-temps dans le Séminaire. Quelques-uns pensèrent à résigner leurs bénéfices. La plupart avouèrent, qu'ils ne faisoient que commencer à ouvrir les yeux; que jusques-là ils n'avoient pas connu l'éminence de la dignité du Sacerdoce; que s'ils l'avoient pesée autant qu'elle mérite de l'être, ils ne s'y seroient pas engagés si légèrement; et qu'ils alloient faire tous leurs efforts pour réparer, autant qu'il leur seroit possible, ce que leur vocation avoit de défectueux.

Ce ne fut pas seulement en ce royaume, que Dieu bénit les retraites, que Vincent y faisoit

par lui-même, ou par les siens. La main de 1634.
Dieu fut avec eux en Italie comme en France. Biens qu'elles font à Gênes.
Le Cardinal Durazzo, qui par ses aumônes, son zèle, sa vigilance honoroit la Pourpre Romaine, n'eut pas plutôt établi à Gênes, dont *Ibid. p.* 289.
il étoit Archevêque, les Prêtres de la Mission, qu'il voulut essayer s'ils feroient autant de bien à l'égard de ses Ecclésiastiques, qu'ils en avoient En 1645.
fait dans les campagnes à l'égard des peuples de son Diocèse. Il invita donc ceux des Curés chez qui les Missionnaires avoient travaillé, à se rendre tous dans la ville capitale. La plupart obéirent avec plaisir, et Dieu récompensa leur docilité. Le Supérieur de la Mission, dans la maison, et sous la conduite duquel ils firent leurs Exercices, en fut vivement touché. Leur modestie, le silence austère qu'ils observoient, leur humilité profonde, leur ingénuité à rendre compte de leurs Oraisons, étoient des marques sensibles de leurs dispositions intérieures.

Il s'y fit des conversions, qui, en supposant avec un Père de l'Eglise, qu'un mauvais Prêtre ne se convertit presque jamais, durent être regardées comme doublement miraculeuses. On y vit sur-tout un Curé, qui, pour se charger de confusion et d'opprobre, avoua, peut-être trop publiquement, qu'il n'étoit entré en retraite que par dérision; que l'intérêt et l'hypocrisie étoient les seuls motifs qui l'avoient fait agir; qu'il avoit dit des Missions tout le mal

1634. qu'il avoit pu imaginer; qu'il n'avoit pas épargné la personne de son Archevêque, tout respectable qu'il étoit; qu'il avoit eu son bénéfice par simonie; reçu les ordres sous le seul titre de ce bénéfice, exercé ses fonctions, et administré les Sacremens dans ce mauvais état pendant plusieurs années. Ce Pasteur, jusques-là si indigne de l'être, versa des larmes amères, il gémit, il s'humilia jusqu'au centre de la terre; commença dès-lors à donner autant d'édification, qu'il avoit donné de scandale. On ne trouva plus en lui ce figuier plus que stérile, qui paroissoit maudit pour toujours; et ceux qui le comparèrent lui-même avec lui-même, crurent pouvoir présumer que Dieu lui avoit fait miséricorde. Au reste, ces espèces de confessions publiques n'étoient pas rares dans les retraites de Gênes. L'esprit d'humilité et de componction y étoit si dominant, qu'on avoit peine à en modérer les saillies. Ce qui fit qu'un de ces Messieurs s'écria un jour: *Nous sommes ici dans la vallée de Josaphat:* chacun y fait l'aveu de ses misères. Heureux ceux qui par cette confusion anticipée, peuvent se mettre en état d'éviter celle du grand jour du Seigneur!

Le cardinal Durazzo, qui croyoit à peine ce qu'il voyoit de ses yeux, ne put retenir ses larmes; il bénit mille fois, et le premier auteur de tous ces biens, et ceux qui lui servoient d'instrumens. Mais il ne voulut pas que cette

grace fût uniquement pour ses Prêtres. Le désir de croître dans la perfection, le porta lui-même à se mettre en retraite à son tour. Pour la mieux faire, il crut devoir prendre le temps où les enfans de Vincent de Paul ont coutume de la faire chaque année. Il la commença donc, et la continua avec dix Prêtres de la Congrégation, qui travailloient dans son Diocèse. 1634.

S'il en fut beaucoup édifié, il est constant qu'il les édifia beaucoup. Quoique d'une complexion délicate, et plus affoibli par ses travaux continuels, que par son âge, qui étoit de cinquante-six ans, il suivit tous les Exercices avec une ponctualité rigoureuse. Il faisoit, comme les autres, quatre heures d'oraison par jour, presque toujours à genoux, aussi immobile que l'est une statue. Le Supérieur de la maison, qui connoissoit la foiblesse de son tempérament, l'avoit prié de se lever, et même de s'asseoir de temps en temps : le pieux Cardinal le fit quelquefois ; mais plus humble que ne l'est un jeune novice, il ne le fit jamais sans en avoir demandé et obtenu la permission. Quant à son tour il communiquoit les bons sentimens que Dieu lui avoit donnés pendant la méditation, il le faisoit avec toute la simplicité d'un ancien et fervent Missionnaire. Au premier son de la cloche, il quittoit tout pour se rendre au lieu de l'Exercice qu'elle annonçoit. Il ne vouloit pas souffrir qu'on le traitât à table mieux qu'on

1634. ne traitoit la Communauté. Enfin, son humilité alla si loin, que lorsque, vers la fin de la retraite, on le pria de donner sa bénédiction à ceux qui avoient eu le bonheur de la faire avec lui, il eut toutes les peines du monde à s'y déterminer; voulant, à quelque prix que ce fût, recevoir lui-même celle du Supérieur. Un Evêque est bien en droit de prescrire à ses Prêtres les Exercices spirituels, quand il les fait lui-même d'une manière si édifiante.

C'étoit la vue de tant de biens, dont Vincent étoit exactement informé, qui le rendoit si ferme à ne pas souffrir que sa Maison touchât aux retraites, tant qu'il lui seroit possible d'en soutenir la dépense. Ce fut cette même vue encore, qui lui fit examiner devant Dieu s'il pourroit, dans quelque Communauté de Filles, procurer aux personnes du sexe ces mêmes avantages qu'il ne pouvoit leur procurer dans les maisons de sa Compagnie. La charité, qui rend tout facile, ne tarda pas à lui en donner les moyens. Ce n'étoit pas assez pour le Père des pauvres d'avoir établi une Congrégation de Prêtres, presque uniquement dévoués à leur service: la Providence voulut encore qu'il sortît de lui un nombreux essaim de Vierges, dont le zèle eût, à certains égards, un objet plus étendu; et qui, sans distinction de sexe ni d'âge, fissent, en faveur de l'orphelin et de l'indigent, quelquefois même des personnes de la première

condition, ce que les occupations plus importantes du ministère Apostolique, ou les règles de la bienséance, ne lui permettoient pas de faire par lui-même. Comme la formation de ce grand établissement a une liaison essentielle avec l'histoire que j'écris, il faut faire connoître son origine, ses fonctions et ses progrès. Je le ferai très-exactement, mais d'une manière abrégée, parce qu'un plus long détail appartient à l'histoire de Mademoiselle Le Gras, et qu'on le lira avec édification dans la vie de cette illustre Veuve, publiée, il y a plus de soixante ans, par M. Gobillon, Curé de S. Laurent, et Docteur de la Maison et Société de Sorbonne. 1634.

Avant que d'entrer dans ce nouveau champ, et de quitter pour toujours la matière des retraites, on me permettra de dire en deux mots, que ce que Vincent de Paul appréhendoit tant, n'est point encore arrivé; qu'aujourd'hui, comme pendant sa vie, on reçoit toutes les semaines, et très-gratuitement un bon nombre d'Exercitans; que le malheur des derniers temps, si funestes à une partie du Royaume, et en particulier à la maison de Saint-Lazare, n'a rien dérangé dans la pratique de cette bonne œuvre; que ces Messieurs sont les premiers et les mieux servis; qu'ils sont logés bien plus commodément, qu'ils ne l'étoient du temps de notre Saint; que M. Almeras, son digne successeur, lorsqu'il voulut élever un nouveau bâti-

1634. ment sur les ruines de l'ancien, qui crouloit de toutes parts, commença par leur faire construire un grand et vaste corps-de-logis, qui contient soixante-quinze chambres; et qu'enfin, lorsque ce grand nombre de chambres ne leur suffit pas (car nous y en avons vu plus d'une fois jusqu'à près de six vingt), les Missionnaires pour leur faire place, campent où ils peuvent; et ne comptent pour rien ce qu'ils souffrent, pourvu que ces Messieurs ne souffrent point. Mais c'en est plus qu'il n'en faut sur un fait dont tout Paris est témoin. Reprenons le cours de notre histoire. Le morceau que nous allons entamer, est un des plus beaux de la vie du Serviteur de Dieu; et il seroit plus que suffisant pour lui mériter les plus grands éloges, si nous vivions dans un siècle où la reconnoissance se mesurât sur les bienfaits.

Institution des Filles de la Charité.

Il y avoit environ dix-sept ans que Vincent de Paul avoit établi les Confrairies de la Charité en faveur des pauvres malades. Cette Association de miséricorde passa, comme nous l'avons dit ailleurs, de la campagne dans les villes; et on vit un bon nombre de femmes de condition, qui voulurent y être aggrégées. Mais ce qui rendit ces Confrairies plus brillantes, contribua peu à peu à les rendre moins utiles. Les premières Dames, qui s'y étoient engagées, l'avoient fait par choix, et elles servoient les pauvres en personne. Il n'en fut pas tout-à-fait

Abelly, L. 1, p. 111; Lib. 2, pag. 343. Ristretto, p. 65.

ainsi de celles qui les remplacèrent; quelques-unes y entrèrent, parce que c'étoit la mode; d'autres agirent, à la vérité, par des motifs plus purs; mais l'opposition de leurs maris, qui craignoient le mauvais air et la maladie, ne leur laissa pas la liberté dont elles avoient besoin. Les unes et les autres s'en rapportèrent donc à leurs domestiques; et comme la plus grande partie étoient souvent des ames vénales, qui n'avoient ni affection ni habileté, on voyoit chaque jour dépérir un établissement, qui demande beaucoup de l'une et de l'autre. 1634.

Pour remédier à ce désordre, on jugea qu'il étoit nécessaire d'avoir des servantes, qui, uniquement occupées du soin des pauvres infirmes, leur distribuassent chaque jour la nourriture et les remèdes selon l'exigence de leurs maladies. Ce projet étoit bien entendu; mais pour l'exécuter, il falloit, avant toutes choses, trouver des personnes qui voulussent s'y prêter: il falloit encore, après les avoir trouvées, les former et les rendre propres à un emploi, qui, sans contredit, demande beaucoup de capacité et de vertu, et plus de vertu que de capacité. Ces deux choses n'étoient pas aisées; et la seconde l'étoit encore moins que la première.

On ne manqua pas de consulter le saint Prêtre En 1630.
sur une affaire qui étoit de sa compétence, par cela seul qu'elle touchoit les pauvres. Il y pensa devant Dieu, selon sa coutume; et après avoir

1633. reconnu, que ce qu'on lui proposoit étoit nécessaire au moins pour les villes, il crut qu'il pourroit trouver dans les campagnes une partie de ce dont il avoit besoin. Il se souvint que, dans le cours de ses Missions, il avoit quelquefois rencontré de bonnes filles, qui n'ayant ni attrait pour le mariage, ni assez de bien pour entrer en religion, pourroient se faire un plaisir de se consacrer pour l'amour de Dieu au service des pauvres malades. La Providence, qui favorisa toujours Vincent, parce que Vincent se reposa toujours sur elle, le servit dans cette occasion, comme elle l'avoit servi en tant d'autres. Dès les premières Missions, qui se firent quelque temps après, on trouva deux filles remplies de bonne volonté, dont l'une fut placée dans la paroisse de S. Sauveur, l'autre dans celle de S. Benoît. Quelques autres se présentèrent encore dans la suite : les unes furent mises à S. Nicolas-du-Chardonnet, les autres distribuées en différentes paroisses.

Mais il faut avouer qu'il ne résultoit encore de tout cela, qu'un ouvrage bien brut et bien imparfait. Ces filles, rassemblées de différens endroits, n'avoient entre elles ni liaison ni correspondance. Vincent, et Mademoiselle Le Gras, ne pouvoient leur donner que des avis passagers, qui quelquefois leur échappoient bien vîte : il s'en trouvoit donc assez souvent qui donnoient peu de satisfaction; et comme après

les avoir déplacées, on n'en avoit point d'autres qu'on pût leur substituer, les pauvres retomboient dans leur premier besoin. Ce fut alors qu'on sentit mieux que jamais, que, pour réussir, il falloit avoir un nombre suffisant de filles, et commencer par les styler au service des malades, et plus encore aux exercices de la vie spirituelle, sans lesquels il étoit aisé d'apercevoir qu'elles ne pourroient se soutenir longtemps dans un état très-laborieux, et où il faut nuit et jour combattre, et surmonter toutes les répugnances de la nature. 1634.

Mademoiselle Le Gras, que sa charité pour les pauvres consumoit, ne demandoit pas mieux que de se donner toute entière à former des personnes capables de les secourir. Elle souhaitoit ardemment qu'il lui fût permis de s'y consacrer par un vœu irrévocable; mais comme dans les affaires de quelque importance, elle ne faisoit jamais un pas sans consulter son Directeur, et que ce Directeur lui-même n'en faisoit pas un seul sans consulter Dieu, elle fut obligée de modérer son zèle pendant près de deux années.

Quant à cet emploi, lui écrivit-il à ce sujet, *je vous prie une fois pour toutes de n'y point penser, jusqu'à ce que Notre-Seigneur fasse paroître qu'il le veut; car on désire souvent plusieurs bonnes choses, d'un désir qui semble être selon Dieu, et néanmoins il ne l'est pas toujours;*

1634. *mais Dieu permet ses désirs pour la préparation de l'esprit, à être selon ce que sa Providence même désire. Saül cherchoit des Anesses, et il trouva un Royaume. Saint-Louis prétendoit à la conquête de la Terre-Sainte, et il obtint la conquête de soi-même et de la couronne du Ciel. Vous cherchez à devenir la Servante de ces Pauvres filles, et Dieu veut que vous soyez la sienne, et peut-être de plus de personnes que vous ne seriez en cette façon. Pour Dieu, Mademoiselle, que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur, et il sera en état de le servir. Le Royaume de Dieu est la paix au Saint-Esprit; il règnera en vous si vous êtes en paix. Soyez-y donc, s'il vous plaît, et honorez souverainement le Dieu de paix et de dilection.*

Et par une autre lettre il lui manda : *Je n'ai pas le cœur assez éclairci devant Dieu en cette affaire : une difficulté m'empêche de voir quelle est sa volonté. Je vous supplie, Mademoiselle, de lui recommander ce dessein, pendant ces saints jours, auxquels il communique plus abondamment les graces du Saint-Esprit.*

Durant ce temps, qui dut paroître un peu long à la pieuse Veuve, le saint Prêtre eut recours à Dieu par la prière; il le conjura de manifester ses desseins, et de ne pas permettre qu'un pécheur tel qu'il croyoit être, eût le malheur de rien gâter dans l'ouvrage de la Providence.

Enfin, plusieurs filles qui paroissoient dis-

posées aux plus pénibles fonctions de la charité, se présentèrent à lui. Il en choisit trois ou quatre qu'il jugea les plus propres à bien faire; il les mit, sur la fin de l'année 1633 (1), entre les mains de mademoiselle Le Gras, qui les reçut, les logea, et les entretint dans sa maison, où elle ne négligea rien de tout ce qui pouvoit contribuer à les rendre capables de ce qu'on attendoit d'elles. On reconnut alors les grands talens que Dieu avoit donnés à sa Servante pour cette sorte d'éducation. Ces premières filles, que les besoins pressans des pauvres ne lui permirent pas de garder longtemps, édifièrent toutes les Paroisses où on les envoya. Leur modestie, leur douceur, leur empressement à soulager les malades, et la sainteté de leur vie charmèrent ceux qui en furent spectateurs. De si beaux exemples frappèrent, et bientôt après ébranlèrent plusieurs jeunes personnes de leur âge et de leur sexe, qui vinrent s'offrir pour rendre comme elles, leurs très-humbles services à J. C. dans la personne de ses pauvres.

1634.

Abrégé d'Abelly, L. 1, p. 211.

Voilà quels furent les commencemens de cette Compagnie de Vierges, qui, sous le nom de Filles de la Charité, a aujourd'hui jusqu'à

(1) Ceci arriva le 29 novembre veille de S. André; et l'année suivante, 25 mars, selon M. Gobillon, Mademoiselle Le Gras fit vœu de servir les pauvres tout le reste de sa vie. M. Abelly a parlé de tout cela d'une manière assez confuse.

1634. trente-quatre maisons dans la seule ville de Paris. Aussi petite dans sa naissance, que le sénevé, quand il est encore dans son germe, elle est comme lui, devant un grand arbre. Ses racines engraissées moins de la substance de la terre que de la rosée du Ciel, se sont étendues dans toutes les parties de la France, dans la Lorraine, et même jusques dans la Pologne : et nous verrons bientôt l'orphelin si long-temps abandonné, la veuve désolée, le soldat tout couvert de sang et de blessures, les pauvres honteux, les malades de toute espèce, respirer à l'ombre de ses branches salutaires ; y trouver la nourriture, la santé et la vie.

Vincent et sa pieuse Coopératrice n'avoient ni espéré, ni prévu des progrès si rapides et si étendus. Mais quand il virent que Dieu, content en quelque sorte d'avoir ébauché son ouvrage, vouloit bien le confier à leurs soins pour y mettre la dernière main, ils s'efforcèrent l'un et l'autre de le perfectionner avec le secours de la grace, et de tirer de ce précieux talent tout ce qui leur seroit possible d'en tirer. Leur intention n'avoit été d'abord que d'aider dans les Paroisses, ceux des malades qui étoient dépourvus des secours nécessaires, soit parce qu'il n'y avoit point d'Hôpitaux où on les pût transporter, soit parce qu'ils n'auroient pu s'y faire recevoir, sans nuire beaucoup à leurs petites affaires. Les desseins de Dieu s'étant plus

clairement manifestés dans la suite, le saint Instituteur les jugea propres à d'autres emplois, qui ne sont pas moins importans, et qui tendent tous au bien et au soulagement des pauvres. Ainsi il les chargea peu à peu de l'éducation des Enfans trouvés, de l'instruction des jeunes filles, qui, faute de moyens en étoient privées; du soin d'un grand nombre d'Hôpitaux, et même des criminels condamnés aux Galères. Comme ces diverses occupations font en quelque sorte d'une seule Compagnie plusieurs Communautés, le saint Prêtre leur prescrivit des règles et générales et particulières, pour diriger et soutenir le Corps tout entier, et les différentes parties qui le composent. Il suivit, par rapport aux Filles de la Charité, la maxime qu'il avoit suivie par rapport à ceux de sa Congrégation; c'est-à-dire, qu'il y eut bien des choses qu'il ne proposa que par manière d'essai, et qu'il n'arrêta définitivement que celles, qui après une longue pratique et beaucoup d'expérience, lui parurent devoir être arrêtées. Aussi convient-on que les Constitutions qu'il a dressées pour ces pieuses Filles, sont un chef-d'œuvre de prudence et de sagesse. Nous n'en donnerons qu'un abrégé, parce qu'un plus long détail nous meneroit trop loin. 1634.

Les Filles de la Charité doivent, avant toutes choses, poser pour principe, que Dieu les a réunies pour honorer J. C. Notre-Seigneur, *Règl. commun., chap. 1, etc.*

1634. comme la source et le modèle de toute charité, en lui rendant en la personne des pauvres vieillards, enfans, malades, prisonniers, et autres semblables, tous les services, soit corporels, soit spirituels, qu'elles pourront leur rendre; que, pour correspondre à une vocation si sainte, elles doivent travailler avec une attention continuelle à leur propre perfection, et joindre les exercices intérieurs de la vie spirituelle, aux emplois extérieurs de la charité Chrétienne; que, quoiqu'elles ne soient, ni ne puissent être Religieuses, parce que l'état de Religion n'est pas compatible avec leurs emplois, elles doivent cependant mener une vie aussi parfaite que l'est celle des plus saintes Religieuses dans leurs Monastères; que celà est d'autant plus vrai, qu'elles sont beaucoup plus exposées au dehors, que ne le sont des personnes que leur état met à l'abri du commerce et des dangers du monde; que pour elles, *elles n'ont ordinairement pour Monastères que les maisons des malades : pour cellule qu'une chambre de louage : pour Chapelle que l'Eglise de leur Paroisse ; pour cloître que les rues de la ville, ou les salles des Hôpitaux ; pour clôture que l'obéissance ; pour grille que la crainte de Dieu, et pour voile qu'une sainte* et exacte *modestie.*

De là, continue le saint Instituteur, il résulte qu'elles ont besoin de beaucoup de vigilance;

qu'elles doivent par-tout, où leurs fonctions les appellent, se comporter avec un recueillement et une attention à Dieu, qui ne le cède en rien à la ferveur des cloîtres les plus réguliers; que, comme la pureté, vertu difficile et d'une étendue infinie, leur est indispensablement nécessaire; et qu'en ce genre tout soupçon, quelque léger, quelque injuste qu'il fût, feroit plus de tort à leur Compagnie, que tous les autres crimes qui leur seroient faussement imputés, elles doivent écarter par les plus sévères précautions, tout ce qui pourroit blesser les yeux de Dieu, et ceux du prochain; qu'il faut en conséquence qu'elles aient les unes pour les autres, ce genre de respect qui exclut la familiarité; que dans leurs récréations, comme par-tout ailleurs, elles s'abstiennent des légèretés puériles, des gestes et des discours messéans, des jeux capables de porter à quelque chose de moins honnête; que leur vigilance sur elles-mêmes doit redoubler, lorsque la charité les oblige à se répandre dans le monde, à y traiter avec les personnes d'un sexe différent, à soigner les malades, et même les moribonds; qu'avant que de sortir de la maison, elles doivent se prosterner aux pieds du fils de Dieu, le conjurer de soutenir leur foiblesse, le remercier, lorsqu'elles sont de retour, de ce qu'il n'a pas permis que leurs yeux s'arrêtassent sur la vanité.

1634.

1634. Disons-le en passant : que de fautes retranchées, que de scandales épargnés à la Religion, si les Vierges Chrétiennes se régloient dans le monde sur des maximes si judicieuses et si pures! Cependant le saint homme ne s'en tient pas là. Tout l'effraie, quand il s'agit de l'innocence et de la réputation de ses filles. Il va jusqu'à leur défendre de jamais voir leur Directeur hors le Tribunal de la pénitence, si ce n'est peut-être dans le cas d'une maladie sérieuse; encore faut-il alors qu'elles soient accompagnées, ou d'une de leurs Sœurs, ou d'une femme de leur voisinage. L'oisiveté, mère de tous les vices, et plus de l'impureté que d'aucun autre, leur est étroitement interdite : mais on regarde comme oisiveté pour elles, bien des choses, qui, quoique capables de contribuer à l'honneur de Dieu, comme seroit le soin d'orner l'Eglise, ou de laver le linge qui sert au saint Autel, pourroient les écarter de la fin pour laquelle elles sont établies, et les engager à bien des entrevues, qui sont au moins inutiles.

Comme rien n'est plus propre à nourrir la vertu, que la mortification de ce corps de péché, qui nous suit par-tout, et une fidélité inviolable à tous les exercices d'une vraie et solide piété, elles ont, par rapport à l'un et à l'autre, des règlemens qui ne laissent rien à désirer, et qui exigent beaucoup en paroissant exiger assez peu. On ne leur prescrit ni l'usage

du cilice, ni les autres sévérités du cloître. 1634.
Leur grande pénitence doit être la vie commune. Se lever exactement hiver et été à quatre heures du matin; faire deux fois par jour l'oraison mentale; vivre très-frugalement; ne boire jamais que de l'eau, si ce n'est peut-être en cas de maladie; rendre aux malades les services les plus dégoûtans; les veiller tour à tour pendant les nuits entières; ne compter pour rien ni l'infection des Hôpitaux, ni l'air empoisonné que l'on y respire, ni les horreurs de la mort et des mourans: voilà le genre de mortification des Filles de la Charité; et si c'en est bien assez pour des hommes vigoureux, c'en est au moins autant qu'il en faut pour des personnes naturellement foibles.

Pour ce qui est de leurs exercices de piété, il y en a qui sont de règle commune; il y en a d'autres, sur lesquelles elles doivent s'en rapporter à leur Confesseur. Ceux-ci regardent la fréquentation des Sacremens, dont elles doivent, autant qu'elles le pourront faire, s'approcher les dimanches et les fêtes: ceux-là consistent à entendre tous les jours la sainte messe; à réciter dévotement le chapelet; à se trouver soit aux lectures, soit aux entretiens de piété; et sur-tout à faire le matin trois quarts d'heure de méditation, et une demi-heure après dîné. Ces exercices néanmoins sont toujours subordonnés aux exercices de la charité,

1634. qu'elles doivent au prochain. Au premier cri du pauvre, elles doivent voler à son secours. Mais afin que Dieu n'y perde rien, il faut qu'elles s'occupent de lui pendant leur marche, et qu'elles cueillent jusques dans les places publiques, les fruits de justice et de paix, que la Providence ne leur permet pas alors de cueillir dans le silence et la retraite.

Malgré le désir que j'ai d'abréger, je ne puis, dans un établissement, qui a les pauvres et sur-tout les malades pour objet, me dispenser de dire un mot des services que Vincent a voulu que ses filles leur rendissent. Les règles, qu'il a prescrites à cet égard, portent, comme les précédentes, toute l'empreinte d'une charité également tendre et lumineuse. Quelque zèle qu'elles doivent avoir pour procurer aux malades la santé du corps, elles doivent beaucoup plus encore s'intéresser au salut de leur ame. Comme le voyage de l'Eternité ne se fait qu'une fois; que le point capital est de le bien faire; que pour le bien faire, il faut de grandes dispositions, elles doivent, pour en remplir l'esprit et le cœur de ces chers malades, profiter des momens qui leur restent. Il faut d'abord qu'elles s'efforcent de pénétrer leur chair de cette crainte salutaire, qui est le commencement de la sagesse; qu'elles leur inspirent une sainte horreur de leurs péchés; que, s'il en est encore temps, elles les disposent d'une manière

vive, mais générale, à une confession exacte 1634.
de toutes leurs misères; que si le temps presse, elles les excitent à concevoir une douleur sincère de leurs déréglemens passés, et une ferme résolution de mourir plutôt que d'y retomber jamais.

Pour ne pas épuiser des personnes, que leurs propres souffrances épuisent déjà beaucoup, il est prescrit aux Filles de la Charité de leur parler peu chaque fois, de revenir de temps en temps à la charge, de les porter tantôt à faire des Actes de Foi, d'Espérance et de Charité; tantôt à pardonner, ou à demander pardon à leurs ennemis; tantôt à se mettre sans réserve entre les mains de Dieu, et à recevoir avec une parfaite soumission le jugement de vie, ou de mort, qu'il lui plaira de prononcer.

Cette attention au salut éternel des malades doit redoubler, lorsque les derniers momens s'avancent; elles doivent alors les recommander à Dieu, et leur inspirer ces tendres sentimens, qui sont si propres à les unir à J. C. Que si au contraire ils recouvrent la santé, il faut les exciter à faire un bon usage, et de leur maladie, et de leur rétablissement; leur faire sentir que Dieu n'a affligé le corps que pour guérir l'ame; qu'il a raison d'exiger, qu'ils consacrent à son service, des jours, qu'il a rendus par une pure miséricorde; que c'est à présent que le ciel et la terre vont voir, s'il y avoit de

1634. la sincérité dans les promesses, qu'ils ont si souvent répétées, de ne le plus offenser; qu'au surplus, il leur en coûtera moins qu'ils ne pensent, pour vivre dans la sainteté et dans la justice; que tout ira bien, s'ils sont exacts à prier Dieu soir et matin, à s'approcher plusieurs fois l'année de la Pénitence et de l'Eucharistie, à éviter les occasions qui jusques-là ont été funestes à leur innocence. Voilà une espèce de plan de la conduite, que les Filles de la Charité sont chargées de tenir à l'égard des pauvres malades; en s'arrangeant toujours de manière que les services spirituels qu'elles leur rendent, ne préjudicient point au soin qu'elles doivent avoir de leur santé, et qu'elles s'acquittent de ces deux fonctions avec beaucoup de simplicité et d'humilité.

Ces règlemens, et plusieurs autres semblables, après avoir été pratiqués pendant près de vingt années, furent approuvés (1) par Jean-

(1) Le Cardinal de Retz n'étant encore que Coadjuteur et Grand-Vicaire de Paris, avoit, par ordre de M. Jean-François de Gondi, son oncle, approuvé l'établissement et les règles des Filles de la Charité : le Roi avoit en conséquence fait expédier des Lettres-Patentes. Mais ces deux pièces *s'étant par malheur égarées* entre les mains *du Secrétaire de M. Méliand, Procureur-Général*, à qui on les avoit remises pour les faire enregistrer au Parlement : il fallut obtenir une nouvelle approbation du Cardinal, qui s'étoit retiré à Rome, et de nouvelles Lettres-Patentes de Sa Majesté. M. de Retz donna sa seconde approbation le 18 de janvier 1655, et le Roi ses dernières Lettres-Patentes au mois de novembre 1657.

François-Paul de Gondi, Cardinal de Retz, et Archevêque de Paris. Ce Prélat, dans ses lettres d'Erection, rendit et au Père et aux Filles la justice qui leur étoit due. Il mit la nouvelle Compagnie *sous l'obéissance de Vincent de Paul, et de ses successeurs les Supérieurs-Généraux de la Congrégation de la Mission.* Le Roi confirma le même établissement par ses Lettres-Patentes, qui sont un monument éternel, et de sa piété, et de l'estime qu'on faisoit déjà par-tout de cette vertueuse Communauté. Ce grand Prince y déclare, « que son intention est « de favoriser, et d'appuyer toutes les bonnes « œuvres qui sont pour la gloire de Dieu; *qu'il » a reconnu que la Compagnie des Filles de la » Charité est de ce genre;* que ses commence- » mens ont été remplis de bénédictions, et ses » progrès abondans en charité; *qu'en consé- » quence* il les met sous sa sauve-garde et pro- » tection spéciale, avec tous les biens et fonds » qui leur sont, ou seront ci-après aumônés; » qu'il leur confirme le bien que le Roi son » père leur a donné sur son domaine, et qu'en- » fin il leur permet de s'établir dans tous les » lieux de son Royaume, où elles seront appe- » lées pour le service des pauvres, ou des » Hôpitaux. » Ces Lettres-Patentes furent vérifiées et enregistrées au Parlement de Paris, le 16 décembre de l'année suivante; et huit ans après, la même Communauté fut confirmée 1634.

1634. Le 8 juin 1668. par le Cardinal Louis de Vendôme, Légat à latere du Saint-Siége Apostolique, et du Pape Clément IX.

La charité, que Louis XIV admiroit dans ces saintes filles, mérita bientôt de plus grands éloges, non à raison de leurs fonctions, qui ont toujours été les mêmes, mais à raison des personnes qui les remplirent. Vincent avoit cru d'abord, qu'il n'y avoit guères que des filles de basse condition, qui pussent se résoudre à rendre par elles-mêmes à toutes sortes de malades les servirces les plus bas et les plus dégoûtans; il sembloit même penser, que Dieu béniroit plus particulièrement des pauvres qui serviroient d'autres pauvres. L'exemple de l'infatigable Mademoiselle Le Gras étoit dans son esprit un de ces phénomènes qui ne paroissent que rarement; et il avoit peine à croire qu'on pût trouver dans un certain monde une vertu et une activité semblables à la sienne. Ainsi pendant un bon nombre d'années on ne reçut parmi les Filles de la Charité, que des personnes d'une naissance assez médiocre, et accoutumées dès l'enfance aux plus pénibles travaux des villes et des campagnes. Mais de jeunes personnes, les unes de famille, et les autres de condition, ayant fait, et par elles-mêmes, et par leurs amis des instances réitérées, pour partager avec les premières l'abjection et le mérite de leurs emplois, on crut qu'il y auroit

de l'injustice à leur fermer une porte que Dieu 1634.
même paroissoit leur ouvrir. On résolut donc de faire un essai : et cet essai fut tout-à-fait heureux. On vit alors, et on le voit encore aujourd'hui des filles nourries dans la délicatesse, vêtues d'habits précieux, plus accoutumées à commander qu'à obéir, renoncer à toutes les commodités de la vie pour embrasser un état, où la nature a beaucoup à souffrir; honorer comme leurs maîtres des malheureux de toute espèce, qui n'auroient pas été admis à les servir dans le monde; et porter avec plus de joie un habit vil et grossier, que les filles du siècle n'en ont à porter leurs parures presque toujours mondaines, et souvent scandaleuses.

Je ne sais si ce changement se fit pendant la vie du saint Instituteur; ce qui est sûr, c'est que de quelque condition qu'aient été de son temps les Filles de la Charité, il avoit pour elles un respect particulier. Le seul nom de Servantes des Pauvres attendrissoit ce Père de tous les affligés. On en pourra juger par une lettre que Vincent écrivit à Mademoiselle Le Gras, lorsqu'il fut question d'envoyer trois de ses filles travailler en Poitou.

Je prie Notre-Seigneur, dit-il, *qu'il donne sa sainte bénédiction à nos très-chères Sœurs, et qu'il leur fasse part de l'esprit qu'il a donné aux saintes Dames qui l'accompagnoient, et qui coopéroient avec lui à l'assistance des pau-*

1634. *vres malades, et à l'instruction des enfans. O bon Dieu, quel bonheur à ces bonnes filles, d'aller continuer au lieu où elles sont envoyées, la charité que Notre-Seigneur a exercée sur la terre! O que le Ciel se réjouira de voir cela! et que les louanges qu'elles en auront en l'autre vie, seront admirables! mais avec quelle sainte confiance paroîtront-elles au jour du Jugement, après tant de saintes œuvres de charité qu'elles auront exercées? Certainement il me semble que les Couronnes et les Empires de la terre ne sont que de la boue, en comparaison du mérite et de la gloire, dont il y a sujet d'espérer qu'elles seront un jour couronnées.*

Il ne reste sinon qu'elles se comportent dans l'esprit de la sainte Vierge en leur voyage et en leurs emplois : qu'elles la voyent souvent des yeux de l'esprit, et qu'elles fassent toutes choses, ainsi qu'elles se représenteront dans la pensée, que pourroit faire cette très-sainte Dame; qu'elles considèrent sur-tout sa charité et son humilité; qu'elles soient bien humbles à l'égard de Dieu, cordiales entre elles, bienfaisantes à tous, et à édification en tous lieux; qu'elles fassent leurs petits exercices de piété tous les matins, ou avant que les coches partent, ou sur les chemins; qu'elles disent leur chapelet, et portent avec elles quelque petit livre de piété pour le lire; qu'elles contribuent aux entretiens qui se feront de Dieu, et nullement à ceux du monde, et

moins encore à ceux qui seroient trop libres : enfin qu'elles soient des rochers contre les familiarités que les hommes voudroient prendre avec elles. 1634.

Etant arrivées au terme de leur voyage, elles iront d'abord saluer le très-saint Sacrement ; verront M. le Curé, recevront ses ordres, et tâcheront de les accomplir à l'égard des malades et des enfans qui iront à l'école. Elles feront ce qu'elles pourront pour profiter aux ames pendant qu'elles traiteront les corps des pauvres malades : elles obéiront aux Officiers de la Charité, et les animeront à s'affectionner à la pratique du règlement : elles se confesseront tous les huit jours, etc. Et continuant de la sorte, il se trouvera devant Dieu qu'elles auront mené une vie fort sainte, et que n'étant que de pauvres filles sur la terre, elles deviendront de grandes Reines dans le Ciel. C'est ce que je demande à Dieu, etc.

La protection que Dieu accorde à ceux qui le servent dans ses membres, le rassuroit parfaitement contre les dangers auxquels elles sont exposées. Il en a envoyé, tantôt dans les armées pour avoir soin des soldats blessés; tantôt jusques dans la Pologne au travers de l'Allemagne et d'une multitude de pays hérétiques, sans avoir jamais paru craindre pour elles, ce qu'il eût appréhendé pour d'autres. Il a quelquefois semblé leur promettre que la Pro-

1634. vidence feroit en leur faveur des miracles, plutôt que de les abandonner, et la Providence a plus d'une fois justifié ses prédictions.

A ce sujet, il leur parla un jour d'un événement dont tout Paris venoit d'être témoin, et dans lequel l'incrédulité même auroit peine à méconnoître le doigt de Dieu. Une de ces vertueuses filles étant allé dans une maison du faubourg Saint-Germain, pour donner la portion à un pauvre malade, à peine y fut-elle entrée, que tout l'édifice, quoique presque neuf, s'ouvrit du haut en bas, et s'écroula de fond en comble. De trente personnes et davantage qui étoient dans ce bâtiment, il n'y en eut pas une qui ne fût ensevelie sous les ruines, à la réserve d'un petit enfant qui fut blessé, et de la Sœur dont nous parlons, qui ne fut pas même effleurée. Elle se trouva pendant ce violent orage, sur un coin de plancher, qui ne tomba pas, quoique tout le reste du même plancher tombât. Elle y resta immobile avec un potager qu'elle portoit à la main. Une grêle de grosses pierres, de poutres, de solives, de coffres, d'armoires, de tables, qui se précipitoient des étages supérieurs, la rasèrent de bien près, mais ils parurent la respecter; elle sortit saine et intacte de cet amas de débris, au milieu des acclamations d'une multitude de peuple, que le bruit et le fracas avoient rassemblé. Ce fut dans les mêmes intentions qu'il

écrivit la lettre suivante à Mademoiselle Le Gras, qui s'étant employée aux exercices de la Confrairie de la Charité, dans la Paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, approcha un jour d'une fille qui avoit la peste. 1634.

Je viens d'apprendre, il n'y a qu'une heure, l'accident qui est arrivé à la fille que vos gardes des pauvres retiroient, et comme vous l'avez visitée; je vous avoue, Mademoiselle, que d'abord cela m'a si fort attendri le cœur, que s'il n'eût été nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller voir. Mais la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à lui pour le service des pauvres, dans la Confrairie de la Charité, en laquelle jusqu'à présent aucune n'a été frappée de la peste, me fait avoir une très-parfaite confiance en lui, que vous n'en aurez point de mal. Croiriez-vous, Mademoiselle, que non-seulement je visitai feu M. le Sous-Prieur de Saint-Lazare qui mourut de la peste, mais même que je sentis son haleine; et néanmoins ni moi, ni nos gens qui l'assistèrent jusqu'à l'extrémité, n'en avons point eu de mal. Non, Mademoiselle, ne craignez point, Notre-Seigneur veut se servir de vous, pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. Je célébrerai la Sainte Messe à votre intention. Je vous irois voir dès demain, n'étoit l'assignation que j'ai avec quelques Docteurs à

1634. *la Magdeleine, pour des affaires qui regardent l'établissement de cette maison-là.*

Pour finir ce qui regarde ce pieux Institut, il suffira d'ajouter, que les Filles de la Charité ne font que des vœux simples; qu'elles ne les font pour la première fois qu'après cinq ans d'épreuve; que, pour les tenir dans une juste dépendance, et leur laisser en même temps tout le mérite d'une pleine liberté, elles ne les font chaque fois que pour une année; qu'elles ne les renouvellent le 25 de mars, jour où Mademoiselle Legras les fit pour la première fois, que sur la permission que leur en accorde la Supérieure Générale; que le délai de cette permission est la plus rude pénitence qu'on leur puisse imposer; qu'outre les trois vœux, qui sont en usage dans les Ordres Religieux, elles en font un quatrième de servir les pauvres dans la Compagnie, à laquelle Dieu les a appelées; et qu'enfin la liberté qu'elles ont d'en sortir, n'a presque servi jusqu'à présent qu'à les y attacher par des nœuds, et plus consolans, et plus inviolables.

Nous insérerons ici l'extrait d'une lettre de M. Vincent à une fille de la Charité, qui contient quelques avis dignes de remarque, touchant sa conduite pour l'entrée de celles qui étoient reçues en la Compagnie de ces bonnes filles, ou qui en sortoient.

La réponse, lui dit-il, *que vous ferez à cette bonne fille, laquelle pour entrer en votre Compagnie veut être assurée pour sa vie, est de lui dire, que cela ne se peut; qu'on n'a pas encore donné cette assurance à aucune; et qu'on ne la donnera à personne, de crainte que quelques-unes se relâchant aux exercices, ne deviennent scandaleuses, et se rendent indignes de la grace de leur vocation : car si ce malheur arrivoit à quelque esprit mal fait, ne seroit-il pas raisonnable de retrancher ce membre gangrené, afin qu'il ne gâtât pas les autres? Vous savez néanmoins, ma sœur, que l'on ne met personne dehors que rarement et seulement pour des fautes notables; et jamais pour des manquemens communs, ni même extraordinaires, s'ils ne sont fréquens et considérables; encore le fait-on le plus tard qu'on peut, et après avoir long-temps supporté les chutes d'une telle personne, et employé vainement les remèdes propres à sa correction. On use sur-tout de cette patience et charité envers celles qui ne sont pas tout-à-fait nouvelles, et encore plus envers les anciennes : de sorte que s'il en sort quelques-unes, c'est que ce sont elles-mêmes qui s'en vont, ou par légèreté d'esprit, ou parce qu'ayant été lâches et tièdes au service de Dieu, Dieu même les vomit et les rejette, avant que les Supérieures pensent à les renvoyer. De dire que celles qui sont fidèles à Dieu, et soumises à la sainte obéissance, sortent* 1634.

1634. *de la Compagnie, c'est ce qui n'arrive pas, graces à Dieu, ni à l'égard de celles qui se portent bien, ni envers celles qui sont infirmes. On fait ce qu'on peut pour les conserver toutes, et on prend tous les soins possibles des unes et des autres, jusques à la mort. Si donc cette bonne fille se veut résoudre d'entrer chez vous, et d'y mourir, elle y sera traitée de même avec grande charité. Mais, dites-lui, s'il vous plaît, que ce sera à elle d'assurer sa vocation par bonnes œuvres, selon le conseil de l'Apôtre Saint Pierre. Et pour cela, qu'elle se doit appuyer en Dieu seul, et espérer de lui la grace de la persévérance. Que si elle en veut être assurée de la part des hommes, il y a apparence qu'elle cherche autre chose que Dieu, il la faut laisser là, et ne s'en plus mettre en peine.*

Institution d'une Compagnie de Dames en faveur des malades de l'Hôtel-Dieu.

Le service que rendit aux pauvres Vincent de Paul, en leur procurant des Filles, qui n'ont d'autre objet que celui de les soulager, fut bientôt suivi d'un nouvel établissement, qui procura à ces mêmes pauvres des biens et des avantages que l'on a peine à concevoir, et plus encore à exprimer. Au retour d'un voyage, où, par ordre de M. l'Evêque de Beauvais, il fit en deux jours la visite des Religieuses Ursulines *, avec une sagesse, dont la preuve subsiste encore aujourd'hui dans les ordonnances qu'il y laissa, Madame la Présidente Goussault vint le trouver, et lui proposa

* Le 26 et 27 juillet 1634.

une bonne œuvre dont l'idée l'occupoit depuis long-temps. C'étoit une femme d'une éminente charité. Riche et belle, elle étoit demeurée veuve à la fleur de son âge; le monde lui offroit dans un second mariage, tout ce qui peut flatter une jeune personne de sa condition. Mais la grace fut plus forte que la nature. J. C. pauvre, et souffrant dans les pauvres, fut le seul époux que la Présidente voulut se choisir; ce fut à lui seul qu'elle s'efforça de plaire le reste de ses jours. Elle n'y perdit rien, et les pauvres y gagnèrent beaucoup.

1634.

Abelly, L. 1, p. 29.

Ceux qu'elle voyoit plus souvent, étoient les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris, et ce furent eux qui causèrent principalement la visite qu'elle rendit au saint Prêtre. Elle lui représenta avec beaucoup de force, que ce grand et vaste hôpital, méritoit une attention particulière; qu'il y passoit tous les ans environ vingt-cinq mille personnes de tout âge, de tout sexe; de tout pays et de toute Religion; qu'on y feroit par conséquent une moisson infinie pour la gloire de Dieu, si les choses y alloient comme elles devoient y aller; qu'il s'en falloit de beaucoup que cela ne fût ainsi; et qu'elle savoit, pour l'avoir vu, que les pauvres y manquoient de bien des secours spirituels et temporels.

Vincent savoit bien qu'on ne trouvoit pas à l'Hôtel-Dieu le bel ordre qu'on y a trouvé



1637. dans la suite, et qu'on y admire depuis tant d'années; mais il savoit aussi qu'il est des maux qu'il faut souffrir, et que de ce nombre sont ceux qu'on ne peut arrêter, sans s'exposer à en faire de plus grands. Ainsi il se contenta de répondre à la Présidente; qu'il ne lui convenoit pas de mettre la faux en la moisson d'autrui; que la maison, dont on lui parloit, étoit gouvernée au spirituel et au temporel par des Directeurs et des Administrateurs, qu'il estimoit très-sages; qu'il n'avoit ni caractère, ni autorité pour empêcher les abus qui pouvoient se trouver là comme par-tout ailleurs; qu'il falloit espérer, que ceux qui étoient chargés du gouvernement de cette grande maison, y apporteroient les remèdes nécessaires. Ce discours étoit sage, et on y reconnoît aisément un esprit très-circonspect et très-précautionné : cependant, comme tout cela ne remédioit à rien, le zèle de la Présidente n'en fut pas satisfait. Elle fit de nouvelles tentatives; mais elle reçut toujours des réponses à peu près semblables; Vincent continuoit à dire, que cette affaire n'étoit pas de son ressort, et qu'il ne lui convenoit pas de s'en mêler.

Ce que fait l'amour du monde dans le cœur d'une femme, qui en est la victime, l'amour de Dieu le fait encore plus aisément dans le cœur de ces femmes vertueuses, qui ne respirent que sa gloire. Madame Goussaut ne

perdit pas de vue le projet qu'elle avoit formé; 1634.
elle le suivit tout entier, c'est-à-dire qu'elle persista constamment à vouloir qu'il fût exécuté, et, qui plus est, que Vincent fût celui qui l'exécutât. Toute la difficulté étoit de le lui faire entreprendre; car pour peu qu'il voulût s'en charger, elle connoissoit trop sa prudence et son habileté, pour douter du succès. Dans cette pensée elle alla voir M. l'Archevêque de Paris; elle lui parla d'une manière si vive, si pressante, que ce Prélat fit savoir au Serviteur de Dieu, qu'il lui feroit plaisir d'écouter les propositions qu'on lui avoit faites, et d'établir une Compagnie de Dames, qui prissent un soin particulier des malades de l'Hôtel-Dieu.

Le Saint ne douta plus de la volonté de Dieu, dès qu'elle lui fut manifestée par l'organe de son Evêque. C'est pourquoi, sans délibérer, il pria quelques femmes de condition et de piété, de se rendre à tel jour, et à telle heure chez la Présidente. Les Dames de Ville-Savin, de Bailleul, du Mecq, de Sainctot et de Pollaillon s'y trouvèrent. Le saint Prêtre ouvrit l'Assemblée par un discours si énergique, et il fit si bien valoir le besoin, l'importance, la grandeur de l'entreprise qu'il leur proposoit, que toutes résolurent de s'y livrer. Vincent indiqua une nouvelle Assemblée pour le lundi suivant; il chargea toutes les personnes, qui avoient assisté à la première, d'inviter à la se-

1634. conde celles de leurs amies, qu'elles jugeroient propres à se prêter à la bonne œuvre qu'on vouloit entreprendre : mais, selon sa coutume, il les chargea encore plus de recommander cette affaire à Dieu, et de communier à cette intention. C'est en ce sens qu'il en écrivit à Mademoiselle Le Gras, en l'avertissant que l'on auroit besoin d'elle, et de quatre de ses filles.

Cette seconde Assemblée fut plus nombreuse, que ne l'avoit été la première. Il s'y trouva plusieurs Dames aussi distinguées par leur vertu, que par le rang qu'elles occupoient. Les plus connues sont Elisabeth d'Aligre, chancelière de France; Anne Petau, veuve de Messire Renaut, seigneur de Traversai; et Marie Fouquet. Cette dernière s'est fait un nom immortel par son attachement à Dieu, sa tendresse pour les pauvres, son amour pour la prière; et on n'oubliera jamais, qu'au moment qu'elle apprit l'humiliante disgrace de son fils, le Surintendant des Finances, elle prononça aux pieds de son divin Maître, ces paroles qui feront son éloge dans tous les siècles : *Je vous remercie, ô mon Dieu; je vous ai toujours demandé le salut de mon fils, en voilà le chemin.*

Choisy, Mémoires pour l'Histoire de Louis XIV, tom. 1, pag. 185.

On procéda dans cette Assemblée à l'élection de trois Officières; c'est-à-dire, d'une Supérieure, d'une Assistante et d'une Trésorière.

La Présidente Goussault eut l'honneur d'être la première Supérieure de la nouvelle Compagnie, et Vincent en fut établi le Directeur perpétuel. En peu d'années elle devint si florissante, qu'on y comptoit plus de deux cents Dames, parmi lesquelles on a vu avec édification des Présidentes, des Comtesses, des Marquises, des Duchesses, des Princesses même, qui baissoient humblement devant les pauvres une tête née pour porter le diadême (1). Plus tant de femmes respectables témoignoient de bonne volonté et d'ardeur, plus Vincent reconnut combien il étoit important de diriger leur zèle. C'est pour cela qu'il leur prescrivit des règles dont il fut convenu qu'on ne s'écarteroit pas. Comme il avoit le coup-d'œil admirable, et qu'il envisageoit ses objets dans toutes leurs parties, il remarqua qu'il étoit question; 1° de faire du bien sans paroître reprocher à ceux qui en étoient chargés, qu'ils l'avoient omis; 2° de le faire à la vue de tous ceux qui voudroient en être témoins; 3° enfin, de le faire à des infirmes, plus à plaindre du côté de l'ame, qu'ils ne l'étoient du côté du corps. 1634.

Règles de cette Assemblée ; les biens qu'elle produit.

Ce fut sur ces principes, que, sans s'éloigner de cette sage simplicité qui fut toujours l'ame de sa conduite, il arrêta, que les Dames de la nouvelle Association, en entrant à l'Hôtel-Dieu,

(1) La Duchesse de Mantoue, depuis Reine de Pologne.

1634. iroient d'abord se présenter aux Religieuses, qui ont le soin des malades; qu'elles les prieroient de trouver bon, que, pour participer à leurs mérites, elles eussent la consolation de les servir avec elles; qu'en cas qu'il s'en trouvât quelqu'une qui parût ne les pas regarder de bon œil, elles se donneroient bien de garde de la contredire ou de vouloir l'emporter sur elle.

Abelly, L. 1, p. 134.

Nous prétendons, leur disoit-il, *de contribuer au salut et au soulagement des pauvres, et c'est chose qui ne se peut sans l'aide et l'agrément de ces bonnes Religieuses qui les gouvernent: Il est donc juste de les prévenir d'honneur, comme leurs Mères, et les traiter comme les Epouses de Notre-Seigneur et les Dames de la maison: car c'est le propre de l'Esprit de Dieu d'agir suavement, et c'est le moyen le plus assuré de réussir, que de l'imiter en cette manière d'agir.*

Qu'à l'égard des pauvres, elles leur parleroient avec beaucoup de douceur et d'humilité; que, pour ne pas contrister ces malheureux, à qui le luxe des riches fait mieux sentir le poids de leurs misères, elles ne paroîtroient devant eux qu'avec des habits également simples et modestes; et que, pour les rendre plus attentifs aux petites exhortations qu'elles leur devoient faire sur l'affaire du salut, elles leur procureroient bien de petits secours que la maison ne leur fournissoit pas. Enfin, le saint Prêtre

voulut encore que, pour ne pas blesser les yeux d'un certain monde, qui se fait un plaisir de censurer ce qu'il n'a pas le courage d'imiter, elles évitassent non-seulement de faire les savantes quand elles instruiroient les malades, mais encore de paroître parler d'elles-mêmes; et que pour cela elles eussent toujours à la main un petit livre, qu'on fit imprimer à ce dessein, et qui renfermoit celles des vérités Chrétiennes, dont la connoissance est la plus essentielle. 1634.

Ce projet fut exécuté, et il réussit. Ces Dames par leurs manières aimables et respectueuses, gagnèrent le cœur des Religieuses de la maison. Elles eurent toute liberté de parcourir les salles et les lits, pour consoler les pauvres, leur parler de Dieu, les porter à faire un bon usage de leurs infirmités, les disposer à une mort sainte et chrétienne. Elles commencèrent par bannir quelques abus considérables qui étoient l'effet d'un zèle étendu. Il étoit d'usage à l'Hôtel-Dieu de faire confesser ceux qui y étoient admis, au moment qu'ils y entroient. Ces Confessions faites à la hâte par des personnes qui n'étoient ni préparées ni instruites, ne pouvoient être que très-mauvaises. Assez souvent même elles étoient encore sacriléges par un autre endroit. Il se trouvoit des hommes qui, quoique nourris dans l'hérésie, se confessoient comme les autres, dans la crainte de n'être pas reçus ou d'être maltraités. D'ailleurs, on ne parloit point

Abelly, L. 1, p. 139.



1634. aux malades de faire des Confessions générales. Après cette première Confession, qu'ils avoient faite en entrant, on les laissoit tranquilles jusqu'aux approches de la mort; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils fussent autant ou plus incapables de se bien confesser que la première fois.

La suppression de ces désordres fut le premier effet du zèle de la nouvelle Assemblée. Les Dames, qui visitoient les malades, s'appliquèrent à les instruire, à leur apprendre la manière de bien examiner leurs consciences, à faire naître dans leurs cœurs, avec le secours de la grace, ces sentimens de douleur et d'humiliation, que Dieu n'a jamais rebutés. Tout cela se faisoit dans la plus parfaite simplicité des enfans de Dieu, comme le saint Prêtre l'avoit très-expressément recommandé. Ces vertueuses Dames sembloient moins prescrire aux autres ce qu'ils avoient à faire, que raconter ce que la miséricorde du Seigneur leur avoit fait faire. « Y a-t-il long-temps, ma chère Sœur, » disoient-elles à une femme malade, que vous » ne vous êtes confessée? N'auriez-vous point » la dévotion de faire une Confession générale, » si on vous disoit comment il la faut faire. On » m'a dit à moi, qu'il étoit important pour mon » salut d'en faire une bonne avant que de mou- » rir, soit pour réparer les défauts des Confes- » sions ordinaires, que j'ai peut-être mal faites;

» soit pour concevoir un plus grand regret de 1634.
» mes péchés, en me représentant d'un côté
» les plus considérables de ceux que j'ai eu le
» malheur de commettre pendant toute ma
» vie, et de l'autre la miséricorde infinie de
» Dieu, qui, bien loin de me condamner au
» feu de l'enfer, lorsque je l'ai mérité, m'a
» attendu à pénitence pour me les pardonner,
» et me donner son Paradis, si je me conver-
» tissois à lui de tout mon cœur. Or, vous pou-
» vez avoir les mêmes raisons que moi de faire
» cette Confession générale, et de vous donner
» à Dieu pour bien vivre le reste de vos jours.
» Et si vous voulez savoir ce que vous avez à
» faire pour vous rappeler vos péchés, et en-
» suite les confesser comme il faut, on m'a
» appris à m'examiner, comme je vais vous le
» dire, etc. On m'a aussi enseigné à faire des
» actes de Foi, d'Espérance, d'Amour de Dieu,
» et d'une vraie et sincère douleur de mes pé-
» chés en cette manière, etc. »

Telle fut la méthode que suivirent, par les les conseils de leur sage Directeur, les Dames de l'Assemblée dans l'instruction des malades. Elle réussit au-delà de toute espérance; elle édifia ceux mêmes qui n'avoient pas beaucoup de pente vers l'édification; et la plus mordante critique n'y trouva rien qu'elle pût censurer.

Lorsque les malades étoient assez instruits, et qu'ils paroissoient suffisamment préparés,

1634. ces mêmes Dames avoient soin de leur procurer des Confesseurs propres à finir ce qu'elles avoient commencé. On s'adressa d'abord à des Religieux : mais quelques difficultés étant survenues à cette occasion, on choisit deux Prêtres séculiers, dont un, qui savoit plusieurs langues, étoit en état de confesser les étrangers qui ne parloient pas français. Quelque temps après, le nombre des malades étant augmenté, les Dames, qui se virent accablées par la multitude de ceux qu'il falloit instruire, et qui, en ce genre, ne pouvoient avec bienséance rendre aux hommes les services qu'elles rendoient aux femmes, prirent de nouveaux arrangemens. Elles convinrent, avec les Supérieurs de la Maison, d'y mettre six Prêtres, qui n'auroient d'autre emploi que celui d'instruire les hommes, et d'entendre les Confessions des personnes de l'un et de l'autre sexe. Ces Prêtres, pour s'acquitter mieux d'une fonction aussi pénible qu'elle est importante, devoient commencer par faire une retraite à Saint-Lazare, et la renouveler tous les ans, afin de nourrir l'esprit de charité qui leur est nécessaire. Du reste, leur condition étoit bonne pour le temps. L'Assemblée des Dames donnoit à chacun d'eux quarante écus par an : ils avoient, chaque jour à Notre-Dame, la rétribution de leurs Messes; l'Hôtel-Dieu leur fournissoit le logement et la nourriture.

Cet établissement, qui procuroit aux malades et aux moribonds un secours si essentiel, n'empêcha pas les Dames de l'Assemblée de continuer à leur rendre les services spirituels dont elles étoient capables. Elles s'imaginoient, comme Vincent de Paul, qui étoit leur modèle, n'avoir jamais assez fait pour répondre aux desseins de Dieu. On juge aisément que Mademoiselle Le Gras n'étoit pas la moins ardente. Le Serviteur de Dieu fut obligé plus d'une fois de modérer son zèle, et de lui représenter que le désir et la pensée d'aller au-delà de ce que Dieu nous donne les moyens de faire, est un crime pour les enfans de la Providence. 1634.

Dans la vue de ménager des Dames, dont la conservation étoit si nécessaire aux pauvres, le saint Prêtre, deux ans après l'établissement de leur Compagnie, fit un nouveau règlement qui les soulageoit beaucoup, sans faire tort aux malades. Jusques-là les mêmes personnes qui les avoient servis, prenoient encore la peine de les instruire, et de les préparer à la mort. Vincent crut qu'il falloit partager ces emplois. Pour ne rien faire que de concert avec elles, il indiqua une Assemblée où elles se trouvèrent toutes. Il y proposa ses raisons, elles furent agréées. On régla que désormais les Dames seroient distribuées en deux classes; que les unes seroient chargées de servir les pauvres, pendant que les autres travailleroient à les instruire; que tous

1634. les trois mois on en nommeroit quatorze pour cette double fonction; que deux de ce nombre iroient chaque jour de la semaine à l'Hôtel-Dieu, après avoir reçu la bénédiction de celui de Messieurs les Chanoines de la Cathédrale, qui en seroit actuellement Supérieur; qu'aux Quatre-Temps de l'année on feroit une nouvelle élection; et que celles qui sortiroient de charge, feroient à l'Assemblée un rapport simple et fidèle du succès de leurs travaux, et de la manière dont elles s'y étoient prises pour les faire réussir; afin que ce qu'il y auroit de bon servît de règle, et donnât du courage à celles qui leur succéderoient.

Nous n'avons jusqu'ici parlé que des secours spirituels que ces vertueuses Dames donnoient aux malades; il est juste de dire un mot des services corporels qu'elles leur ont rendus pendant la vie de notre Saint, et qu'elles ont continué à leur rendre avec plus ou moins d'étendue, plus de 60 ans après sa mort. On avoit, dès le commencement, réglé ces services sur le rapport qu'avoit fait la Présidente Goussault, de la manière dont les pauvres passoient la matinée et l'après-dînée. Il faut, ou qu'on ne leur donnât rien pendant tout ce temps, ou qu'on ne leur donnât que des alimens trop grossiers, et peu proportionnés à l'état de dégoût et de langueur où se trouvent presque toujours les malades. Une charité moins tendre que celle

de cette illustre Veuve, n'y eût pas fait beaucoup d'attention. Quand on ne souffre pas, on sent peu ce que souffrent les autres. Mais une femme, à qui la grace avoit appris à regarder les pauvres comme ses propres enfans, étoit bien éloignée d'avoir des sentimens si durs, si peu raisonnables. Elle eût voulu les voir traités dans leurs infirmités comme elle étoit traitée dans les siennes. 1634.

Vincent seconda ses bonnes intentions, et ce digne Prêtre, dont le grand talent fut toujours de remuer les cœurs en faveur des pauvres, communiqua aisément ses bonnes et charitables dispositions à des Dames aussi pieuses que l'étoient celles de son Assemblée. On y arrêta donc, dès la seconde séance, qu'on loueroit une maison auprès de l'Hôtel-Dieu, et qu'on y établiroit des Filles de la Charité, pour préparer le déjeûné et la collation d'un millier de malades; que le matin on donneroit des bouillons au lait à ceux qui pourroient en prendre; que l'après-midi on leur serviroit du pain-blanc, des biscuits, des confitures, de la gelée, des cerises même, et des raisins selon la saison et le degré de leur convalescence; que pendant l'hiver on leur porteroit des citrons, du fruit cuit, et des rôties au sucre; qu'enfin les Dames, qui à tour de rôle seroient députées pour aller à l'Hôtel-Dieu, se feroient un honneur de pré-

1634. senter de leurs propres mains ces petites douceurs à ceux qui en auroient besoin.

Le spectacle d'un nombre de femmes de la première condition, qui tour-à-tour s'acquittoient de cet exercice de charité, avec une attention, une douceur et des graces dont les domestiques ne sont pas capables; ce spectacle, dis-je, charma et attendrit le peuple et la Noblesse. Les pauvres, qui y avoient plus de part que personne, en furent extrêmement touchés; et la reconnoissance des services qu'on leur rendoit par rapport à la santé du corps, les disposoit à écouter avec plaisir ce qu'on leur disoit pour la sanctification de leurs ames. Il n'est pas donné à l'homme de savoir jusqu'à quel point Dieu a tiré sa gloire d'une entreprise si sagement concertée. Toutefois nous ne pouvons avoir que des préjugés très-favorables à cet égard, sur-tout, s'il nous est permis de juger de la conversion des mœurs, par les conversions qui se firent en matière de Religion : car dans le cours d'une seule année, qui fut celle-là même où cette bonne œuvre commença, Dieu la bénit à tel point, qu'il y eut plus de sept cent soixante, tant Turcs que Calvinistes et Luthériens, dont plusieurs avoient été blessés et pris sur mer, qui abjurèrent leur fausse Religion pour embrasser la Foi Catholique. On étoit même si persuadé dans Paris, qu'il y avoit une bénédiction toute particulière attachée aux travaux

et aux soins des Dames de la nouvelle Compagnie, qu'une honnête Bourgeoise demanda, et obtint d'être reçue à l'Hôtel-Dieu, en payant très-largement sa dépense, à condition qu'elle y seroit assistée comme l'étoient actuellement les pauvres de la Maison. 1634.

Au reste, quoique la dépense que faisoit cette Assemblée allât au moins à sept mille livres par an, on ne doit la regarder que comme le prélude des efforts, qu'elle fit quelques années après en faveur d'une multitude infinie de pauvres du Royaume et des Etats voisins; ces efforts mêmes, quelque prodigieux qu'ils doivent paroître, ne font qu'une partie des grands biens que la même Assemblée a produits. Et en effet, c'est elle qui, sous la conduite, et presque toujours par l'impression de Saint Vincent, a en quelque sorte posé les premiers fondemens de l'Hôpital-Général de Paris, et de celui de Sainte-Reine. C'est elle qui a ouvert un asile aux Enfans trouvés, et une retraite gracieuse à plusieurs honnêtes filles, par l'établissement de la maison de la Providence. Enfin c'est elle, dont la charité a fait sentir ses feux jusques dans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, où par d'abondantes aumônes elle a contribué à l'entretien des ministres de l'Evangile, à l'affermissement des nouveaux convertis, à la rédemption des captifs, à l'érection de plusieurs Eglises, et aux courses Apostoliques que firent dans la

1634. Chine et dans le Tunquin les Evêques d'Héliopolis, de Beryte et de Metellopolis. Mais tant de belles actions demandent un plus grand détail; il faut attendre que l'ordre des temps nous permette d'en parler avec plus d'étendue (1).

1635. La manière dont Vincent s'y étoit pris pour mettre l'Hôtel-Dieu dans l'état où il devoit être, fit bien du plaisir à M. l'Archevêque de Paris. Aussi ce Prélat lui donnoit-il tous les jours de nouvelles marques de confiance. Quoiqu'il n'ignorât pas que le Serviteur de Dieu étoit accablé d'affaires, il n'étoit jamais plus tranquille que lorsqu'il voyoit le suffrage d'un homme si éclairé se réunir au sentiment de ceux qu'il jugeoit à propos de consulter. Ce fut pour cela que, vers le commencement de l'année 1635, il le chargea d'examiner, avec le P. Binet de la Compagnie de Jésus, et le P. Vigier de la Doctrine chrétienne, les Constitutions des religieuses hospitalières de la Charité de Notre-Dame. Leur Communauté, où l'on s'engage par un vœu particulier de rendre aux personnes du sexe les mêmes services que rendent aux hommes les Frères de la Charité, avoit été fondée * dix ans auparavant par la Mère Françoise de la Croix. Cette Fille eut, entre autres mérites, celui de remplir abondamment la si-

V. Heliot, tom. 4. Hist. des Ordres Religieux, cap. 48.

* En 1624.

(1) Je ne parlerai que de celles qui se sont faites pendant la vie de Saint Vincent.

gnification du nom qu'elle portoit. On la chargea d'avoir eu part aux abominations de deux Prêtres scélérats, qui, par arrêt du Parlement de Rouen, furent traînés sur la claie, et brûlés, l'un tout vif, l'autre après sa mort. Mais son innocence triompha; et il y a bien de l'apparence que notre Saint, qui fut toujours si zélé pour les intérêts des personnes consacrées à Dieu, employa son crédit pour elle. Quoi qu'il en soit, il approuva les Constitutions de son Ordre, et déclara, par un acte du 13 février, fait, de concert avec ceux qu'on lui avoit associés, qu'elles ne renfermoient rien qui fût contraire à la discipline du saint Concile de Trente.

Le Saint établit des Séminaires.

Malgré ces occupations, et un grand nombre d'autres plus ou moins considérables, Vincent poursuivoit toujours ses deux premiers projets touchant la réforme du Clergé, et l'instruction des peuples de la campagne. Ce qu'il avoit fait jusques-là en faveur de ceux qui étoient prêts à recevoir les saints Ordres, ne lui paroissoit pas suffisant; et il ne s'en étoit contenté, comme je l'ai dit plus haut, que parce qu'il ne pouvoit faire mieux. Il jugea avec raison que, si on pouvoit former de bonne heure les Ecclésiastiques aux vertus de leur état, l'Eglise trouveroit un jour, en ces jeunes plantes cultivées depuis long-temps, des ressources plus sûres contre la licence et le débordement. Dans cette vue il établit un séminaire au collége

Ristretto. p. 74.

1635. des Bons-Enfans. Il suivit le plan du Concile de Trente*, et il commença à recevoir un nombre de Clercs, âgés de douze ou quatorze ans, à qui les Prêtres de sa Congrégation apprenoient le chant, les cérémonies, et plus encore la gravité, le recueillement, l'éloignement du monde, et toutes les vertus propres du saint Ministère. Mais il reconnut dans la suite, et ses amis le reconnurent avec lui, que ce projet, tout beau qu'il est, seroit bien difficile dans l'exécution. Il coûtoit beaucoup aux parens qui étoient obligés à de grandes et longues dépenses. Il ne produisoit à l'Eglise, dont les besoins étoient pressans, que des fruits tardifs; quelquefois même s'en voyoit-elle privée, lorsqu'elle se croyoit à la veille de les recueillir, parce que ces jeunes gens, quand ils étoient plus avancés en âge, prenoient parti dans le siècle, et quittoient l'état ecclésiastique. C'est ce qui obligea, six ou sept ans après, le Serviteur de Dieu, non pas à abandonner son entreprise, mais à y ajouter quelque chose, en établissant, avec M. Bourdoise son ami, des séminaires sur le même pied où ils sont encore aujourd'hui dans la plupart des diocèses de France

* *Sess.* 23, *cap.* 18.

Sous 1641. et d'Italie, comme je le dirai en son lieu.

Missions dans le Diocèse de Montauban.

Pour ce qui est de l'instruction des peuples de la campagne, le Saint y multiplioit les Missions à mesure que Dieu multiplioit sa Compagnie. Ses Prêtres parcoururent peu à peu une

grande partie de nos provinces. Celles qui étoient le plus exposées à la contagion de l'hérésie, furent communément préférées aux autres, parce que les besoins en étoient plus pressans. C'est par cette raison qu'il voulut, que deux de ses Missionnaires travaillassent deux années entières dans le Diocèse de Montauban. Ils y firent de grands biens; ils abolirent, dit M. Murviel qui en étoit Evêque, la magie et le sortilége dans tous les lieux où ils passèrent; et quoiqu'ils y eussent été envoyés principalement pour secourir les Catholiques, qui étoient en danger de perdre la foi, Dieu leur fit la grace de convertir vingt-quatre Calvinistes. Trois ou quatre ans après, Vincent en envoya d'autres dans les Diocèses de Bordeaux et de Saintes. Par-tout le succès passa les plus justes espérances. Comme on évitoit dans les Sermons tout ce qui eût pu sentir la dispute, un bon nombre de prétendus réformés s'y rendoient aussi volontiers que les Catholiques : mais parce qu'on avoit soin en même temps d'exposer, et de mettre en tout son jour la beauté de notre sainte Religion, il y avoit toujours plusieurs Hérétiques qui se convertissoient. Ceux-mêmes, qui ne renonçoient pas à leurs erreurs, rendoient, de concert avec les Catholiques, un témoignage très-avantageux au zèle et à la capacité des Missionnaires : et ce fut sur la relation des uns et des autres,

1635.

En 1630 ou 1631.

En 1634.

Abelly, *L.* 2, *p.* 26.

1635. que deux personnes qui avoient beaucoup de vertu, ne firent pas difficulté de comparer ces dignes ouvriers aux grands hommes *de la primitive Eglise.*

Il semble que ces succès, dont les Prélats, les Chanoines, les Curés, les Seigneurs de Paroisse rendoient un compte exact au Serviteur de Dieu, ne pouvoient que le consoler : cependant ils alarmèrent plus d'une fois la sainte et parfaite amitié qu'il avoit pour ses enfans. Il craignoit que les bénédictions, qu'ils recevoient des Pasteurs et des peuples, n'affoiblissent peu à peu leur humilité. A l'exemple du saint homme Job, il se sanctifioit pour eux, et il offroit tous les matins la victime d'expiation pour les fautes, qu'ils auroient pu commettre en ce genre.

Missions dans les Sévennes.

C'est ainsi que ce digne Supérieur travailloit au salut de ses Prêtres, pendant que ces mêmes Prêtre travailloient au salut des peuples. Il ne manquoit pas non plus de s'associer à leurs fonctions, toutes les fois que les grandes affaires, dont il étoit chargé, lui donnoient un peu de répit, et il choisissoit alors les Missions les plus pénibles. C'est vraisemblablement par cette raison qu'il avoit formé le dessein de se mettre à la tête des siens, pour en commencer une dans les Sévennes, qui mérite bien de n'être pas oubliée ici.

Abelly, *L.* 2, *p.* 39.

Tout le monde sait, que les Sévennes sont

une chaîne de hautes montagnes, qui règnent 1635.
pendant environ trente lieues dans les Diocèses d'Alais, d'Uzès, de Mende, et dans une partie du Vivarais. On sait encore, que, comme elles sont d'un accès très-difficile, l'hérésie, et le libertinage qui marche à sa suite, s'y étoient cantonnés, et s'en étoient fait un rempart, contre lequel les forces de nos troupes ont échoué plus d'une fois. Le Calvinisme, au temps dont nous parlons, y étoit comme dans son centre. Ses Ministres, semblables à des loups furieux, faisoient de fréquentes excursions dans les plaines voisines, d'où ils enlevoient toujours au troupeau du Fils de Dieu quelques-unes de ses brebis. La crainte d'un plus grand ravage porta l'Evêque de Mende (1) à exposer sa situation au Serviteur de Dieu. Vincent lui donna du secours aussitôt qu'il le put faire; et par la conduite qu'il tint en ce même temps avec un homme dont nous allons parler, il fit connoître, qu'à son avis, il n'y avoit ni érudition, ni science, qui valût devant Dieu, le travail d'une simple Mission de la campagne.

Notre Saint avoit à Rome un de ses Prêtres, nommé Du Coudrai, qui savoit parfaitement les langues Syriaque et Hébraïque. Des per-

(1) M. Sylvestre de Crusy de Marsillac, fut fait Evêque de Mende en 1628. Il mourut le 20 d'octobre en 1659.

1635. sonnes de considération, et pleines de bonnes intentions pour Vincent et pour son Institut, le prièrent de donner une nouvelle version latine du texte Syriaque. Ils étoient persuadés, qu'un ouvrage de cette nature feroit honneur à une Congrégation naissante, et ne seroit pas inutile à l'Eglise. On vouloit encore qu'il écrivit contre les Juifs, et que pour les combattre avec plus d'avantage, il se servît de la connoissance de leurs livres, qu'il entendoit mieux qu'eux. Du Coudrai écouta assez volontiers ces deux propositions; mais avant que d'engager sa parole, il voulut savoir ce qu'en pensoit son Supérieur. Vincent jugea qu'il feroit beaucoup mieux de le venir aider à la Mission qu'il vouloit faire dans les Sévennes. Voici en quels termes il lui écrivit:

Lettre du 16 février 1634, etc.

Je vous prie, lui dit-il, *de ne vous pas arrêter à la proposition qu'on vous a faite, de travailler à cette version. Je sais bien qu'elle serviroit pour satisfaire à la curiosité de quelques-uns, mais non pas, certes, comme je crois, au salut des ames du pauvre peuple, auquel la Providence de Dieu a eu dessein de toute éternité de vous employer. Il vous doit suffire, Monsieur, que par la grace de Dieu vous avez employé trois ou quatre ans pour apprendre l'hébreu, et que vous en savez assez pour soutenir la cause du Fils de Dieu en sa langue originaire, et pour confondre ses ennemis en ce Royaume. Repré-*

sentez vous qu'il y a des milliers d'ames qui vous tendent les mains et qui vous disent : Hélas ! Monsieur, vous avez été choisi de Dieu pour contribuer à nous sauver ; ayez donc pitié de nous, et nous venez donner la main, pour nous tirer du mauvais état où nous sommes ; voyez que nous croupissons dans l'ignorance des choses nécessaires à salut, et dans les péchés que nous n'avons jamais confessés par honte, et que faute de votre secours nous sommes en grand danger d'être damnés. 1635.

Mais outre les cris de ces pauvres ames, que la charité vous fait entendre intérieurement, écoutez encore, s'il vous plaît, Monsieur, ce que mon cœur dit au vôtre, qu'il se sent extrêmement pressé du désir d'aller travailler et de mourir dans les Sévennes, et qu'il s'en ira, si vous ne venez bientôt, dans ces montagnes, d'où Monseigneur l'Evêque crie au secours, et dit que ce pays, qui a été autrefois des plus florissans en piété de tout le Royaume, est maintenant tout en péché, et que le peuple y périt de faim de la parole de Dieu.

De nouveaux embarras, et une chute très-dangereuse qu'il fit en ce temps-là, ne lui permirent pas d'exécuter ce grand dessein. Deux de ses Prêtres prirent sa place dans ce terrible pays. Ils y travaillèrent pendant près de deux ans avec des peines extraordinaires ; et ils y eurent une bonne part au Calice du

1635. Seigneur. Vincent leur écrivit, non pour les plaindre, mais pour les féliciter. Il leur disoit en propres termes, qu'un Prêtre, qui prétend autre chose de ses travaux que la honte, l'ignominie, et la mort même, n'est pas Disciple de J. C.; et que ce Dieu-Homme n'a été récompensé de ses fatigues, que par l'opprobre et un gibet infame. Cependant, pour les consoler, il ajouta, que plus les commencemens d'une Mission sont douloureux, plus d'ordinaire les fruits en sont abondans, et qu'à la fin leur tristesse seroit changée en joie. Je ne sais si cette prédiction fut long-temps à s'accomplir; ce qu'il y a de certain, c'est que le saint homme ne se rebuta point, et qu'après avoir fait une douce et vive réprimande à un de ces deux Missionnaires, qui trop content de la supériorité qu'il avoit sur les Hérétiques, les avoit traités avec une espèce de mépris, et avoit même été jusques dans leur Prêche *les provoquer à la dispute*, il continua d'envoyer de temps à autre, des ouvriers dans ces affreuses montagnes.

Lettre à M. Portail, 1 mai 1635.

Lettre du 28 juin 1635.

L'Evêque de Mende l'en remercia plus d'une fois par des lettres, où l'on reconnoît, qu'il est souvent du sort des hommes Apostoliques de ne porter du fruit que par la patience. « Je vous assure, *disoit à Vincent ce sage Prélat* *, « que j'estime plus le travail que les vôtres font » à présent dans mon Diocèse, que je n'esti-

Abelly, ibid. p. 31.

* *Lettre de* 1642.

» merois cent royaumes. Je suis dans une satisfaction parfaite de voir que tous mes diocésains se portent au bien, et que mes Curés tirent de grands profits des Conférences que vos Prêtres établissent avec succès et bénédiction. » Le même Evêque lui manda l'année suivante, qu'en conséquence des Missions, pendant le cours desquelles il avoit visité les Paroisses où elles s'étoient faites, il avoit reçu l'abjuration de trente ou quarante Huguenots; qu'il y en avoit encore autant, qui en peu de jours alloient faire la même chose; en un mot, que la première Mission avoit produit *des fruits incroyables*, et qu'il n'y avoit que les Prêtres de sa Congrégation qui y avoient eu un si bonne part, qui fussent en état de lui en rendre un compte fidèle. 1634.

Ce qui avoit empêché le Serviteur de Dieu de donner à M. l'Evêque de Mende, un secours plus abondant, c'est qu'un grand nombre de Prélats, dont les besoins étoient à peu près semblables, lui en demandoient de tous les côtés. Vers le temps dont nous parlons, il envoya de ses Missionnaires dans l'Auvergne, dans le Velai, et dans le Valentinois. Ils travaillèrent souvent assez près de Saint-François Regis (1), qui par son zèle et ses talens vraiment Apostoliques, s'est fait un si grand nom dans l'Eglise *Ristretto p.* 75.

(1) Saint François Regis mourut le dernier de décembre 1640.

1635. de Dieu. On ne vit jamais de part ni d'autre une ombre de jalousie : c'est que les Ministres de l'Evangile, quand ils ne cherchent que la gloire de leur Maître, voudroient de tout leur cœur que tout Israël fût Prophète; et que la charité, qui leur donne part aux bonnes œuvres du prochain, leur fait regarder comme leur propre bien, celui que font leurs Frères en J. C.

1636. Missions à l'Armée.

Vincent fut quelque temps après destiné à un nouveau genre de Mission; et ce fut le Roi qui l'y destina. Les affaires étoient alors assez brouillées en France. Le feu de la guerre s'allumoit tous les jours; et après avoir long-temps ravagé les extrémités, il pénétroit peu à peu jusqu'au centre du Royaume. Les Espagnols, sous la conduite du fameux Jean de Wert, et du Prince Thomas, prirent en peu de jours la Capelle, le Catelet et Corbie*, dont le Gouverneur, qui n'avoit pas fait beaucoup de résistance, fut condamné à être tiré à quatre chevaux. La perte de cette dernière ville jeta une si grande consternation dans Paris, dont l'avant-garde des ennemis n'étoit éloignée que de dix ou douze lieues, que quantité d'habitans, qui croyoient déjà voir Jean de Wert à leurs portes, se sauvèrent avec leurs meilleurs effets. Le Cardinal de Richelieu, qui étoit rentré dans la capitale pour rassurer le peuple, et calmer les murmures, y fit aussitôt lever vingt mille hommes, la plupart laquais ou apprentifs, dont

* Le 15 août.

Aubery, Histoire du Card., pag. 293. *Mém. Chronol.*, 15 *août* 1636.

les maîtres avoient été obligés de se défaire en vertu d'un Arrêt du Conseil. Les Parisiens effrayés donnèrent plus qu'on ne voulut pour l'entretien de cette Milice : et la Maison de Saint-Lazare y contribua d'une manière, qui a quelque chose d'assez singulier. Voici ce qu'en écrivit Vincent à un de ses Prêtres, qui étoit pour lors en Auvergne, occupé à faire des Missions avec M. l'Abbé Olier. 1636.

Paris, lui dit-il, *appréhende d'être assiégé par les ennemis qui sont entrés en la Picardie, et qui la ravagent avec une grande armée, dont l'avant-garde s'étend jusqu'à dix ou douze lieues d'ici ; de sorte que tout le plat pays se vient réfugier à Paris, et Paris est si épouvanté, que plusieurs de ses habitans se vont réfugier en d'autres villes. Le Roi néanmoins dresse une armée pour s'opposer à celle-là, ses autres armées étant occupées au dehors, ou aux extrémités du Royaume ; et le lieu où se dressent et s'arment les soldats nouvellement enrôlés, est céans, où l'étable, le bûcher, les salles et le cloître sont pleins d'armes, et les cours, de gens de guerre. Ce saint jour de l'Assomption n'est pas exempt de ces embarras tumultueux ; le tambour commence d'y battre, quoiqu'il ne soit encore que sept heures du matin ; de sorte que depuis huit jours, il s'est dressé céans soixante et douze compagnies. Or, quoique les choses soient en cet état, toute notre Compagnie ne laisse pas de*

1636. *faire sa retraite, trois ou quatre exceptés, qui sont sur le point de partir et de s'en aller au loin. J'écris à M. l'Abbé que je pourrai lui envoyer quatre ou cinq de nos Prêtres; j'en enverrai d'autres à Messeigneurs d'Arles et de Cahors, et j'espère les faire partir au plutôt, avant que les affaires se brouillent davantage.*

Ces Prêtres, qui devoient partir incessamment pour des Diocèses éloignés, eurent ordre de se rendre à l'Armée de Picardie, où onze autres ne tardèrent pas à les joindre. Le Roi qui crut que tout lui réussiroit contre ses ennemis, s'il étoit assez heureux pour mettre dans ses intérêts le Dieu des Armées, avait voulu qu'on travaillât à la sanctification de ses troupes : et ce fut de la part de ce religieux Prince, que M. le Chancelier commanda à Vincent de Paul d'envoyer au camp vingt de ses Missionnaires. Comme un bon nombre étoient occupés aux extrémités du Royaume, le Saint n'en put fournir que quinze, et le Roi, à qui il étoit allé offrir, à Senlis, ses services, et ceux de sa Congrégation, eut la bonté de s'en contenter. Le bruit trop bien fondé, qui se répandit, qu'une maladie contagieuse affligeoit les troupes, fut un motif à ces digne Ouvriers de hâter leur départ; et Vincent comptoit si fort sur leur zèle, que pour faire partir un des siens, qu'il avoit laissé auprès du Roi, il se contenta de lui écrire*, que *la peste étoit dans l'Armée. Allez donc,*

Aubery, ibid.

* Lettre à M. Sergis, à Senlis...... août 1636.

Monsieur, lui disoit-il, *allez dans le même esprit, que S. François-Xavier alla aux Indes, et vous remporterez, comme lui, la Couronne que J. C. vous a méritée par son Sang précieux, et qu'il vous donnera, si vous honorez sa charité, son zèle, sa mortification, et son humilité.* 1636.

Pour maintenir l'ordre et l'uniformité parmi les siens, Vincent, à son ordinaire, leur donna le règlement ci-après. Règlement des Missionnaires de l'Armée. *Abelly,* L. 1, p. 154.

Les Prêtres de la Mission qui sont à l'Armée se représenteront, que Notre-Seigneur les a appelés à ce saint emploi ; 1° pour offrir leurs prières et sacrifices à Dieu pour l'heureux succès des bons desseins du Roi, et pour la conservation de son armée ; 2° pour aider les gens de guerre qui sont dans le péché à s'en retirer, et ceux qui sont en état de grace à s'y conserver ; et enfin pour faire leur possible, que ceux qui mourront, sortent de ce monde en état de salut.

Ils auront pour cet effet une particulière dévotion au nom que Dieu prend dans l'Ecriture, du Dieu des Armées; *et au sentiment qu'avoit Notre-Seigneur,* quand il disoit : *non veni pacem mittere, sed gladium ; et cela pour nous donner la paix, qui est la fin de la guerre.*

Ils se représenteront que si bien ils ne peuvent ôter tous les péchés de l'Armée, que peut-être Dieu leur fera la grace d'en diminuer le nombre ; qui est autant que si l'on disoit : que si Notre-Seigneur devoit être encore crucifié cent fois,

1636. *il ne le sera peut-être que quatre-vingt-dix ; et si mille ames par leurs mauvaises dispositions devoient être damnées, ils feront en sorte avec le secours de la miséricorde et de la grace de Dieu, qu'il y en aura quelques-unes de ce nombre qui ne le seront pas.*

Les vertus de charité, de ferveur, de mortification, d'obéissance, de patience, et de modestie leur sont grandement nécessaires pour cela ; c'est pourquoi ils en feront une continuelle pratique intérieure et extérieure, et notamment de l'accomplissement de la volonté de Dieu.

Ils célébreront la Sainte Messe tous les jours, ou communieront à cet effet.

Ils honoreront le silence de Notre-Seigneur aux heures accoutumées, et toujours à l'égard des affaires d'Etat ; et ne témoigneront leurs peines qu'à leur Supérieur, ou à celui qu'il leur ordonnera.

Si on les applique à entendre les Confessions des pestiférés, ils le feront de loin, et avec les précautions nécessaires ; et laisseront l'assistance corporelle tant de ceux-ci que des autres malades, à ceux que la Providence emploie en ces fonctions.

Ils feront souvent des Conférences, après avoir pensé devant Dieu aux sujets qui seront proposés ; par exemple :

1° De l'importance qu'il y a que les Ecclésiastiques assistent les Armées ;

2° En quoi consiste cette assistance ; 1636.

3° Les moyens de la bien faire.

Ils pourront traiter par la même méthode, d'autres sujets qui leur seront convenables en cet emploi, comme de l'assistance des malades ; de quelle manière on se comportera pendant les combats et les batailles ; de l'humilité, de la patience, de la modestie, et des autres pratiques requises dans les Armées.

L'on observera le plus exactement que l'on pourra les petits règlemens de la Mission, notamment à l'égard des heures du lever et du coucher, de l'Oraison, de l'Office Divin, de la Lecture Spirituelle, et des Examens.

Le Supérieur distribuera les Offices à chacun; donnera à l'un, celui de la Sacristie ; à l'autre, celui d'entendre les Confessions de la Compagnie, et de la Lecture de Table ; à l'autre, des malades ; à l'autre, de l'économie et apprêt du manger; à l'autre, de la tente et des meubles, pour les faire charger et décharger, et mettre en place ; et les uns, et les autres seront employés aux Prédications et Confessions, selon que le Supérieur le jugera expédient.

Ils logeront et vivront ensemble si faire se peut, quoiqu'ils soient distribués dans les régimens ; que si on les emploie en divers lieux, comme en l'avant-garde, ou en l'arrière-garde, ou au corps de l'Armée, le Supérieur qui les distribuera, fera en sorte qu'ils logent sous des

1636. *tentes, si faire se peut.* La fidélité à un règlement si sage, si plein de l'Esprit de Dieu, attira les bénédictions du Ciel sur ces dignes Ministres et sur leurs travaux; ainsi qu'on l'apprend par une lettre de congratulation que Vincent écrivit à l'un d'entre eux. *Béni soit Dieu*, lui dit-il, *de la bénédiction qu'il donne à votre travail. O Jésus! Monsieur, qu'elle me paroît grande. Quoi? d'avoir déjà procuré pour votre part, le bon état de trois cents soldats qui ont si dévotement communié, et des soldats qui s'en vont à la mort; il n'y a que celui qui connoît la rigueur de Dieu dans les Enfers, ou qui sait le prix du sang de J. C. répandu pour une ame, qui puisse comprendre la grandeur de ce bien. Eh, quoique je connoisse mal l'un et l'autre, il plaît néanmoins à sa bonté de m'en donner quelque petite lueur, et une estime infinie du bien que vous avez fait en ces trois cents pénitens. Mardi passé il y avoit déjà neuf cents Confessions faites en toutes les autres Missions de l'Armée, sans compter les vôtres, outre ce qui s'est fait depuis. O Dieu! Monsieur, que cela est au-dessus de mon espérance! il faut s'humilier, louer Dieu, continuer avec courage, et suivre, si vous n'avez d'autre ordre.* Et dans une autre lettre du 20 septembre qu'il écrivit à M. Portail, pour s'excuser de ce qu'il ne pouvoit envoyer les Missionnaires qu'il avoit fait espérer à M. l'Abbé Olier. *Il nous est impossible*, lui dit-il, *de vous envoyer sitôt*

ces Missionnaires que vous attendez, parce que 1636.
ceux que nous avions préparés, ont été commandés de suivre les régimens qui étoient à Luzarches, à-Pons, Saint-Leu, et à la Chapelle-Orly, et de camper avec eux dans l'Armée, où déjà quatre mille soldats ont fait leur devoir au Tribunal de la Pénitence, avec grande effusion de larmes; j'espère que Dieu fera miséricorde à plusieurs par ce petit secours, et que peut-être cela ne nuira pas au bon succès des Armées du Roi.

Cette Mission, qui campoit et décampoit presque tous les jours, ne servit pas seulement aux troupes du Roi, elle fut encore utile à quantité de personnes des Diocèses, par où l'armée faisoit sa marche; et qui, avec la permission des Evêques, profitèrent de l'occasion que Dieu leur offroit pour se réconcilier à lui. Plusieurs, soit des soldats, soit des habitans du pays, moururent d'une manière édifiante, et munis des Sacremens qui leur furent administrés par les Missionnaires. Au reste, comme il est d'expérience, que ceux qui portent les armes, ne sont jamais plus intrépides que lorsqu'ils sont bien avec Dieu, cette armée, quoique composée en partie de nouvelles troupes, fit des merveilles. Corbie, que les Espagnols avoient fortifié autant qu'ils l'avoient pu, capitula au bout de huit jours * de tranchée ou- *Le 10 novembre.

1636. verte. Sa reddition mit l'alarme dans toute la
Aubery, p. 296, etc. Flandre. La Picardie fut rassurée, et les habitans de Paris se crurent en sureté chez eux. Les Prêtres de la Mission y revinrent les uns après les autres. Ils étoient fatigués des travaux de
Lettre à M. de Cergi. cette campagne à n'en pouvoir plus. Quelques-uns d'entre eux avoient été attaqués de la maladie contagieuse; mais Dieu les conserva pour son Eglise: et ils ne tardèrent pas à lui rendre de nouveaux services dans plusieurs Missions, sur-tout dans celles qui se firent à la prière de messire Noël de Brulart, plus connu sous le nom du Commandeur de Sillery.

1637. Services rendus à l'ordre de Malte. Ce Seigneur s'étoit fait beaucoup de réputation dans plusieurs négociations importantes. Ses ambassades en Italie, en Espagne, et en d'autres Etats, l'avoient rendu recommandable, et à la Cour de Louis XIII et dans l'Ordre de Malte, qui l'avoit pourvu de la commanderie du Temple à Troyes. Il faisoit une grande figure dans le monde, et par une suite presque nécessaire, il en faisoit une bien petite devant Dieu. La grace le toucha. Il sentit la misère et les illusions des grandeurs humaines. Ce qui l'avoit le plus enchanté dans le siècle, ne lui parut peu à peu que vanité et affliction d'esprit. Il résolut donc de quitter la Cour; et persuadé avec un ancien Père, qu'on est bien malheureux de ne vivre que pour les autres, quand on

doit ne mourir que pour soi, il forma le dessein de donner à son salut tout le temps qui lui restoit à vivre. 1637.

Vincent de Paul qu'il connoissoit, et dont il honoroit la vertu, ne lui fut pas inutile pour l'exécution de ce dessein. Le saint Prêtre, à qui il fit part de sa résolution, lui donna des conseils salutaires. Le Commandeur les suivit avec docilité, il les prévint même quelquefois; en sorte qu'on vit bientôt un changement considérable dans ses mœurs, dans sa conduite et dans toute sa personne. Il commença par quitter son hôtel de Sillery; il abandonna tous ses somptueux appartemens, qui, jusques-là, lui avoient paru nécessaires pour soutenir avec dignité son rang et ses emplois. Il se défit de la plus grande partie de son train et de ses domestiques, après les avoir récompensés à proportion des services qu'ils lui avoient rendus. Il vendit ses meubles les plus riches et les plus précieux, et il consacra des sommes très-considérables à différentes œuvres de charité. *Abelly, L. 1, p. 149.*

Le temps ne fit que redoubler la ferveur de M. de Sillery; et pour s'unir plus étroitement à Dieu, il se proposa d'entrer dans les saints Ordres; à l'exemple de M. de Gondi, qui étoit Prêtre depuis quelques années. Vincent, à qui il s'en ouvrit, ne crut pas devoir s'y opposer: mais quoique le Commandeur fût déjà un modèle de vertu, il lui prescrivit de nouvelles pra-

1637. tiques de piété, propres à attirer sur lui la grace et l'esprit du Sacerdoce. La vie vraiment ecclésiastique qu'il menoit après avoir reçu la Prêtrise, fut tout à la fois, et l'effet et la preuve de sa vocation. Son zèle ne se borna pas à sa propre personne. Comme, selon la pensée de S. Jean Chrysostôme, un Prêtre ne se sauve jamais tout seul, il entreprit de pourvoir aux besoins spirituels des Religieux et des Curés de son ordre, qui dépendoient du grand Prieuré du Temple; et après en avoir conféré avec notre Saint, dans les mains duquel il étoit comme un enfant est entre les mains de son père, il se fit donner par le Grand-Maître de Malte une commission de visite, avec pouvoir de retrancher les abus, et de rétablir le bon ordre. Pour faire réussir cette visite importante, il fut arrêté qu'on y joindroit des Missions, afin de réformer en même temps et les peuples, et ceux qui étoient à leur tête. On apprenoit aux premiers les grandes vérités de la morale chrétienne; et on faisoit aux seconds des Conférences sur les matières propres de leur état. La sagesse, le ménagement, le zèle des ouvriers, firent tomber sur leurs travaux cette pluie salutaire qui fertilise les campagnes: elles devinrent toutes cette terre que le Seigneur a bénie. J'ai déjà dit qu'il y avoit assez souvent des Ecclésiastiques de l'Assemblée des mardis, qui s'associoient aux fonctions des Prêtres de la Mission; ceux qui se distinguèrent le

plus cette année, furent Messieurs Pavillon, Abelly, Perrochel, Fouquet, et Félix de Vialard. 1637. *Livre des Missions, an. 1637 et 1640.*

Des commencemens aussi heureux donnèrent du courage au Commandeur de Sillery. Il forma un nouveau projet, qui étoit digne de sa piété, et capable de faire beaucoup d'honneur à son Ordre, s'il eût été bien exécuté. Il jugea sagement que pour entretenir le bon état des ruisseaux, il falloit purifier la source; ce fut cette pensée qui lui fit entreprendre d'établir dans la maison du Temple à Paris, une espèce de Séminaire, dans lequel on devoit former ceux qui voudroient se donner à la Religion, les remplir de l'esprit de leur vocation, et les mettre en état de faire dans les Cures où ils seront envoyés, tout le bien que l'on avoit droit d'en attendre. Mais ce beau dessein réussit mal, parce que l'on alla trop vîte. Vincent fit quelque séjour au Temple. Il y voulut suivre ses maximes ordinaires, qui n'étoient pas de brusquer les affaires. Par malheur sa méthode parut trop lente à ceux qui travailloient avec lui; et ils ne purent s'en accommoder. Il eut beau leur dire ce qu'il écrivit en cette occasion, à une personne de confiance, qu'il ne voyoit rien de plus commun que le mauvais succès d'une affaire précipitée, ses remontrances furent inutiles. On voulut tout faire en un jour; on ne fit rien du tout. Le Commandeur, qui le reconnut, quoiqu'un peu trop tard, redoubla d'es-

1637. time et d'affection pour le Serviteur de Dieu, et il lui en donna des preuves réelles : car ayant obtenu de son Ordre le pouvoir de disposer de ses biens, qui étoient fort considérables, il en employa une partie à la fondation d'une Maison et d'un Séminaire dans la Ville d'Anneci; il contribua d'une autre à l'établissement de la Maison de Troyes, et à la subsistance de celle de Saint-Lazare, que le malheur des temps réduisit, quelques années après, aux plus fâcheuses extrémités.

Ces bons offices, dont la mémoire ne s'éteindra jamais dans la Congrégation, et qui ne sont qu'une partie des saintes actions de M. de Sillery, lui méritèrent une abondance de grace, et pendant sa vie, et à l'heure de sa mort, qui fut précieuse devant Dieu. Vincent de Paul lui rendit dans ces derniers momens tous les services dont la charité et la reconnoissance sont capables. Il admira sa foi, sa fermeté, sa soumission aux ordres de Dieu; et il rendit de lui ce témoignage avantageux, qu'il n'avoit encore vu mourir personne plus rempli de Dieu, que le parut alors ce vertueux et charitable Commandeur.

Avant que de passer outre, il est bon de remarquer que, si le Serviteur de Dieu eut une juste reconnoissance des biens qu'un Commandeur de Malte fit à sa Congrégation, Messieurs de Malte, qui connoissoient mieux que per-

sonne la politesse et les égards, furent très-sensibles à tout ce que Vincent entreprit pour leur Ordre. A peine le Grand-Maître Paul Lascaris, issu des Comtes de Vintimille, et sorti des anciens Empereurs de Constantinople *, en fut-il instruit, qu'il écrivit à notre Saint pour l'en remercier. Comme sa lettre n'est pas longue, et qu'elle fait beaucoup d'honneur et à celui qui l'écrivit, et à celui à qui elle fut écrite, nous la rapporterons ici. Elle est datée du septième de septembre, et conçue en ces termes : 1638.

* *Vertot*, t. 5, p. 193.

« Monsieur on m'a donné avis que le vénérable Baillif de Sillery, vous avoit choisi pour » lui aider à faire la visite des Eglises et Paroisses, qui dépendent du grand Prieuré; à » quoi vous avez déjà commencé d'employer » utilement vos soins et vos fatigues : ce qui me » convie à vous en faire par ces lignes de bien » affectionnés remercîmens, et à vous en demander la continuation; puisqu'elle n'a » d'autre objet que l'avancement de la gloire » de Dieu, et l'honneur et la réputation de cet » Ordre. Je supplie de tout mon cœur la bonté » de Dieu, de vouloir récompenser votre zèle » et votre charité, de ses graces et de ses bénédictions, et de me donner le pouvoir de » vous témoigner combien je m'en reconnois, » votre, etc. Le Grand-Maître Lascaris, de » Malte, etc. »

1637. Démêlés du Saint avec l'Abbé de Saint-Cyran.

Environ trois semaines après la date de cette lettre, Vincent en reçut une de M. de Saint-Cyran, qui n'étoit pas tout-à-fait si obligeante. Comme ce fameux Abbé entre nécessairement dans l'Histoire que nous écrivons, il faut, pour donner une juste idée des démêlés, que notre Saint eut avec lui, reprendre les choses de plus haut.

* *Bayle, V. Saint-Cyran, p.* 485.
* En 1581.
* En 1601. etc.

Jean Du Verger de Hauranne, qu'un auteur trop connu * appelle crûment *le Patriarche des Jansénistes*, étoit né * à Bayonne d'une famille considérable. Il fit * à Louvain ses études de Théologie, dans le même temps que Jansénius y faisoit les siennes, et ils contractèrent ensemble une amitié qui ne s'est jamais démentie. Quelques années après, ces deux tendres amis se réunirent à Bayonne. Ce fut là qu'ils formèrent le dessein de rétablir dans l'Eglise la doctrine de S. Augustin, qui, selon eux, n'y étoit plus connue depuis plusieurs siècles. Ils étudièrent avec tant d'assiduité les ouvrages de ce saint Docteur, que Madame Du Verger, qui connoissoit la foible complexion de Jansénius, disoit quelquefois à son fils, qu'il tueroit ce bon Flamand à force de le faire travailler. Nous examinerons ailleurs si le succès répondoit à l'application.

Mémoires de Lancelot.

En 1617. L'Evêque de Bayonne ayant été transféré à Tours, Du Verger le suivit à Paris, où ce Prélat le donna à Henri-Louis Chateignier de la Roche-

Posay, Evêque de Poitiers, qui le fit son Grand-Vicaire. Il lui rendit dans ce nouvel emploi un service d'une espèce assez rare : car M. de la Roche-Posay ayant pris les armes, et s'étant mis à la tête d'une troupe de gens, à qui il les avoit fait prendre, pour mettre à la raison des personnes (1) qui lui étoient contraires, Du Verger fit son apologie, et soutint contre ceux que cette démarche avoit fait murmurer, qu'il est permis aux Ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité. Cet ouvrage mal conçu et plus mal exécuté (2), n'étoit pas le premier coup d'essai de M. Du Verger; il

1637. *Dupin, Bayle, Mémoires chronolog.*

(1) M. Dupin, au tome 2 de l'Histoire ecclésiastique du 17e siècle, dit que l'Evêque prit les armes contre quelques habitans de Poitiers de la Religion prétendue réformée, qui causoient des brouilleries dans la ville. Voetius dit simplement : *Henricus Ludovicus Rupiposæus, Episcopus Pictaviensis.... arma tractavit, et armato populo armatus prœivit, ut Pictavio nonnullos ex Patritiis, quibus diffidebat, ejiceret.* Je préférerois Dupin.

(2) Il étoit difficile de faire un bon Livre sur cette matière : mais l'Abbé de Saint-Cyran l'a fait plus mauvais qu'il ne devoit être. Il prétend prouver, que l'usage qui permet aux Ecclésiastiques de se servir des armes, a été universel dans le Ciel et sur la terre. Pour montrer qu'il a été suivi dans le Ciel, il rapporte le combat de S. Michel contre Lucifer et les mauvais Anges : on ne pouvoit remonter plus haut. De là, il descend à Abraham qui, selon lui, a plus tué d'hommes pour défendre Loth, qu'il n'a tué de victimes pour les sacrifices qu'il fit à Dieu. Ensuite il parcourt les exemples de Moïse, d'Hélie, de Samuel, dont, comme on le voit, l'application aux Prêtres de la loi nouvelle est tout-à-fait sensible. Cet ouvrage de M. de Saint-Cyran fut appelé l'*Alcoran de l'Evêque de Poitiers*. Ce Prélat se démit de son Abbaye en faveur de Saint-Cyran en 1620.

1637. avoit soutenu * dans sa question royale ce paradoxe encore plus surprenant, qu'il y a plusieurs occasions, où il est permis à un homme de se tuer lui-même. M. Dupin * dit que « ces deux » écrits de M. de Saint-Cyran doivent être considérés comme les déclamations des Rhéteurs, qui soutiennent des paradoxes par » des raisons probables, et par des exemples » illustres, pour faire valoir leur art et leur » éloquence. » On ne peut guères en porter un jugement plus modéré : je veux bien y souscrire : bien d'autres n'en feront pas tant.

* En 1609. *V. Mém. chronolog. Bayle, etc.*

* *Histoire du 17e siècle, t. 2, p. 84.*

L'Abbé de Saint-Cyran, après avoir passé quelques années dans le Poitou, vint à Paris, où il fixa sa demeure. Il y parut d'abord avec un air d'austérité et de zèle, qui, aux miracles près, le fit regarder comme un nouvel Elie. Il ne parloit que du rétablissement de la Pénitence, de l'Esprit primitif, et des anciens Canons. Ses gémissemens sur l'ignorance de son siècle, et le talent qu'il avoit pour les déplorer, lui firent bientôt une très-grande réputation. Bon nombre de personnes se mirent sous sa conduite : Prêtres, Laïcs, femmes du monde, Religieuses, le firent maître de leurs consciences; il devint leur oracle.

Eloge de Saint-Cyran par lui-même.

Personne n'étoit plus propre à l'être, si on s'en rapporte au portrait qu'il nous a laissé de lui-même dans ses écrits et dans ses propres paroles. Pour le prouver, je ne citerai pas celles

de ses lettres, qu'un bel esprit * a traitées de modèles du plus pur et du plus parfait *galimatias :* Je m'en rapporterai à celles que M. Arnault d'Andilly * a regardées comme les plus propres à faire honneur à son maître, et qu'il nous a données comme *un portrait fidèle de son esprit et de son cœur*. M. de Saint-Cyran s'y dépeint (1) comme un homme qui « fait profession d'étendre sa charité à tous les temps » et à tous les lieux; un *homme* qui sent, que » s'il avoit tous les Royaumes de la terre, il » les donneroit à Dieu pour se faire pauvre » pour lui; et qui feroit cent mille vœux, s'il » savoit que Dieu désirât qu'il les fît; un *homme,* » *dont la foi est si vive,* que les choses visibles » lui sont comme invisibles, et les choses invisibles comme visibles, *et à qui* les unes et » les autres servent en cette manière comme » de défense contre la tentation de tous les » biens et de tous les maux de ce monde; un » *homme qui croit avoir* quelque assurance, » qu'il n'y a rien en la terre, quelque grand et » charmant qu'il soit, qui lui puisse faire oublier Dieu, s'il continue à en recevoir les » graces, qu'il en reçoit depuis plusieurs années, *et qui par conséquent, depuis plusieurs* » *années n'a point oublié Dieu ;* un *homme qui*

1637.
* *Manière de bien penser*, p. 472.
* *Avant-propos*, p. 2.

(1) Lettres Chrétiennes et Spirituelles. Edition in-4° de 1645. Lettre 9, p. 91; Lettre 18, p. 146; Lettre 56, p. 403; Lettre 23, p. 179, *ibid.* 176.

1637. » a dans l'esprit la Théologie que Sainte Thé-
» rèse entendoit, et pratiquoit admirablement,
» et qui n'a été fait prisonnier, que parce qu'il
» avoit voulu la suivre avec exactitude; un
» *homme qui*, quand Dieu l'oblige d'agir, ne
» recule jamais; un *homme qui* a l'ame natu-
» rellement libérale, et plus propre à donner
» qu'à recevoir, et à prendre de la peine pour
» toute sorte de personnes, que d'en causer la
» moindre aux moindres personnes; *un homme*
» *qui en conduisant quelqu'un aux Capucins*,
» témoignoit à Dieu qu'il l'aimoit beaucoup,
» et qu'il n'avoit point d'autre Théologie que
» la Foi. *Tel étoit à ses yeux l'Abbé de Saint-*
» *Cyran*. » Avec tout cela il étoit d'une humi-
lité profonde, et il ne chantoit sans cesse ses
talens et ses vertus, que pour en faire hommage
à Dieu; au moins est-ce ainsi que nous en par-
lent ses plus zélés disciples *.

Lettre 39, *p.* 288.

Un homme si accompli, et qui d'ailleurs étoit plus *savant que Saint Jérôme* (1), car c'est jusqu'à cet excès scandaleux qu'on a outré le panégyrique de Saint-Cyran, pouvoit rendre de grands services au livre de Jansénius, quand il viendroit à paroître. Effrayé de son propre

* *V. Lancelot, t.* 1, *p.* 47. *Fontaine, t.* 1, *p.* 76.

(1) M. de Saint-Cyran est plus habile que S. Jérôme, tant il possède la Théologie, c'est-à-dire, le fonds, la liaison, et, pour parler ainsi, le système de la Doctrine chrétienne. Non, je ne sache guères que S. Augustin à qui on le puisse comparer. *Paroles de M. Ferrand chez Lancelot, tom.* 1, *p.* 9.

système sur la grace, ce Docteur, qui venoit d'être nommé à l'Evêché d'Ypres, prévoyoit bien qu'il ne manqueroit pas d'être vivement combattu, il travailloit à lui chercher des protecteurs; sur-tout il regardoit comme un coup d'Etat de lui gagner une Communauté. L'Abbé de Saint-Cyran s'y employoit avec toute la dextérité dont il étoit capable. Il s'insinua dans les Congrégations d'hommes, et dans les Monastères de filles. Il s'y lâcha par degrés et avec mesure. Il commença par des maximes vraies, pour se mettre en état d'être écouté et suivi, lorsqu'il débiteroit et les siennes propres, et celles du nouvel Evangile, que son ami composoit. 1637.

On ne sait bien précisément ni l'époque, ni le lieu où Saint Vincent eut occasion de le connoître. M. de Barcos prétend * que le Cardinal de Bérulle fut le principe de la liaison qui se forma entre eux, et cela peut être. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se voyoient souvent, et que pendant un temps considérable ils vécurent comme deux personnes qui s'honorent, qui s'estiment, qui se servent l'un l'autre, quand le sujet s'en présente. Vincent de Paul, qui croyoit ce nouvel ami capable de servir utilement l'Eglise, lui témoigna plus d'une fois qu'il avoit de la peine à le voir demeurer inutile. Il ne me semble pas, répondit Saint-Cyran*, *que servir Dieu en secret, et adorer sa vérité et*

* *Défense de M. Vincent*, p. 10.

* *Lancelot*, t. 2, p. 94.

1637. *sa bonté dans le silence, soit mener une vie inutile.* Ce sont ces paroles, que Lancelot a cru nous devoir conserver; j'ai peine à croire que tous ceux qui les liront, en soient également édifiés.

Erreurs de Saint-Cyran. Quoi qu'il en soit, le silence de l'Abbé dura moins qu'il n'eût été à souhaiter pour l'Eglise. Les témoignages de déférence et d'affection que notre Saint lui donnoit à chaque entrevue; l'attention avec laquelle il écoutoit ceux qui lui parloient des intérêts de l'Eglise; son humilité, qui le porta toujours à préférer les idées des autres aux siennes propres; toutes ces raisons firent enfin croire à M. de Saint-Cyran, qu'il pouvoit parler un peu plus ouvertement, qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Il commença donc à débiter quelques-unes de ses maximes; mais il le fit d'abord avec tant d'artifice, et il sut si bien mêler le bon grain avec l'ivraie, qu'un homme moins attentif que ne l'étoit le saint Prêtre, y eût été pris.

Cependant chaque conversation enchérissoit sur celle qui l'avoit précédée. « Plus le Serviteur de Dieu alloit en avant dans cette découverte, ce sont les termes de M. de Rodez, que je ne ferai guères que copier dans une matière aussi intéressante, plus aussi les sentimens de cet Abbé lui paroissoient suspects, et même dangereux. Un jour, entre autres, étant tombés en discourant ensem-

Lib. 2, *pag.* 410.

» ble sur quelque point de la Doctrine de Cal- 1637.
» vin, il fut fort étonné de voir l'Abbé de Saint-Cyran, prendre le parti et soutenir l'erreur de cet Hérésiarque. Sur quoi, lui ayant représenté, que cette Doctrine étoit condamnée de l'Eglise, l'Abbé lui répondit, que Calvin n'avoit pas eu tant mauvaise cause, mais qu'il l'avoit mal défendue; et ajouta ces paroles latines, *benè sensit, malè locutus est.*

» Une autre fois, c'est toujours M. Abelly qui parle, comme cet Abbé s'échauffoit à soutenir une Doctrine condamnable par le Concile de Trente, Vincent lui dit : *Monsieur, vous allez trop avant. Quoi! voulez-vous que je croie plutôt à un Docteur particulier comme vous, sujet à faillir, qu'à toute l'Eglise qui est la colonne de vérité. Elle m'enseigne une chose, et vous en soutenez une qui lui est contraire. O Monsieur! comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, et à tant de saints Prélats assemblés au Concile de Trente, qui ont décidé ce point!* Ne me parlez point de ce Concile, répliqua l'Abbé de Saint-Cyran : c'étoit un Concile du Pape et des Scolastiques, où il n'y avoit que brigues et que cabales. »

On me permettra de faire ici en passant une courte réflexion; c'est que M. de Saint-Cyran ne pouvoit, selon l'idée qu'il attribue à un grand homme, et qu'il paroît adopter, traiter plus

1637. mal le Concile de Trente, qu'en le regardant comme une Assemblée de Scolastiques. C'est lui-même qui nous en fournit la preuve par ces étonnantes paroles d'une de ses lettres : « Un » grand homme de l'Ordre de Saint-Domini- » que marque, que Dieu n'a sanctifié que deux » Docteurs scolastiques, dans les deux Or- » dres de Religion qu'il avoit établis pour le » bien de son Eglise. » Je ne sais de qui sont tirées ces paroles téméraires; mais je suis persuadé que Saint-Cyran auroit mieux fait de ne les pas citer, et que les Communautés les moins délicates en seront offensées. Il est vrai que Saint Thomas et Saint Bonaventure, qu'on semble indiquer ici, ont été deux hommes d'une sainteté éminente; mais dire simplement, et sans correctif, qu'ils sont les seuls des Théologiens scolastiques, que Dieu ait sanctifiés, c'est parler le langage d'un Enthousiaste et d'un Illuminé. Revenons aux entretiens de Saint-Cyran avec Vincent de Paul, et continuons à entendre M. Abelly.

Lettre 19, t. 1, p. 149.

« Le Serviteur de Dieu étant allé un jour » pour visiter M. de Saint-Cyran, il le trouva » dans sa chambre lisant la Bible; et étant de- » meuré quelque temps sans lui rien dire, de » peur d'interrompre sa lecture, cet Abbé tour- » nant les yeux vers lui : *Voyez-vous, M. Vin-* » *cent*, dit-il, *ce que je lis ? C'est l'Ecriture* » *sainte :* et là-dessus il s'étendit beaucoup

» pour lui faire entendre, que Dieu lui en don- 1637.
» noit une intelligence parfaite, et quantité
» de belles lumières pour son explication; et
» ensuite il alla jusqu'à dire, *que la sainte*
» *Ecriture étoit plus lumineuse dans son es-*
» *prit, qu'elle n'étoit en elle-même.* Ce sont ses
» propres termes, que M. Vincent a rapportés
» plusieurs fois.

» Un autre jour, M. Vincent, après avoir
» célébré la Messe en l'Eglise de Notre-Dame,
» étant allé visiter le même Abbé, il le trouva
» enfermé dans son cabinet; d'où étant sorti
» quelque temps après, M. Vincent lui dit en
» souriant, avec sa douceur et sa civilité ordi-
» naires : *Avouez, Monsieur, que vous venez*
» *d'écrire quelque chose de ce que Dieu vous a*
» *donné en votre Oraison du matin.* A quoi
» l'Abbé, après l'avoir convié à s'asseoir, ré-
» pondit : Je vous confesse que Dieu m'a
» donné, et me donne de grandes lumières. Il
» m'a fait connoître qu'il n'y a plus d'Eglise.
» Ce début frappa Vincent. Pour le rassurer,
» Saint-Cyran continua : « Non, il n'y a plus
» d'Eglise. Dieu m'a fait connoître qu'il y a plus
» de cinq ou six cents ans, qu'il n'y a plus d'E-
» glise. Avant cela l'Eglise étoit comme un
» grand fleuve qui avoit ses eaux claires; mais
» maintenant ce qui nous semble l'Eglise n'est
» plus que de la bourbe. Le lit de cette belle
» rivière est encore le même, mais ce ne sont

1637. » pas les mêmes eaux. *Quoi! Monsieur,* lui » répliqua Vincent, *voulez-vous plutôt croire* » *vos sentimens particuliers, que la parole de* » *Notre-Seigneur J. C., lequel a dit qu'il édi-* » *fieroit son Eglise sur la pierre, et que les* » *portes de l'enfer ne prévaudroient point con-* » *tre elle? l'Eglise est son Epouse, et il ne l'a-* » *bandonnera jamais; et le Saint-Esprit l'as-* » *siste toujours.* »

Ce raisonnement étoit simple, mais il étoit pressant. Pour s'en tirer, l'Abbé lui répondit: « Il est vrai que J. C. a édifié son Eglise sur la » pierre, mais il y a temps d'édifier et de dé- » truire. Elle étoit son Epouse; mais c'est » maintenant une adultère et une prostituée; » c'est pourquoi il l'a répudiée, et il veut qu'on » lui en substitue une autre, qui lui sera fidèle.

A ces paroles, frappé, saisi d'horreur, le Saint, pour ne s'échapper pas, eut besoin de toute sa modération; il se borna donc à répliquer à l'Abbé, que les sentimens, dont il étoit préoccupé, étoient très-mauvais; qu'il devoit se défier de son propre esprit, et qu'il s'éloignoit fort du respect qui étoit dû à l'Eglise. Saint-Cyran, qui perdoit aisément patience, reprit d'un ton aigre: « Mais vous-même, Monsieur, » savez-vous bien ce que c'est que l'Eglise? » Vincent se contenta de la définir comme elle se définit elle-même dans les Catéchismes, qu'elle présente à ses enfans. Il répondit donc,

Lancelot, t. 2, p. 301.

que l'Eglise est l'Assemblée des Fidèles sous la conduite des Pasteurs légitimes, etc. « Vous n'y » entendez que le haut Allemand, *répartit* » *l'Abbé tout en feu.* Vous êtes un ignorant : » bien loin de mériter d'être à la tête de votre » Congrégation, vous mériteriez d'en être » chassé; et je suis fort surpris qu'on vous y » souffre (1). » J'en suis plus surpris que vous, Monsieur, répondit le saint homme; et je sais bien que si on me rendoit justice, on ne manqueroit pas de me renvoyer. 1637. Ibid.

Ainsi finit ce bel entretien, où Vincent de Paul et Saint-Cyran soutinrent admirablement leur caractère; l'un d'une humilité inaltérable, l'autre d'un chagrin superbe, et qui ne connoît ni équité ni bienséance. Du reste, ceux qui auroient peine à croire qu'un homme très-jaloux du respect qui lui étoit dû (2) se soit si étrangement oublié, n'ont qu'à lire les *Mémoires* du plus zélé de ses partisans. Ils y verront, que le style éternel des Novateurs est de flétrir ceux qui refusent de se livrer à leurs idées. Le vénérable Réformateur de la Congrégation de Saint-Maur, est *plus surpris qu'édifié* d'une

(1) Ce fait est rapporté par M. Abelly, liv. 3, chap. 13, p. 203, mais il est plus détaillé dans le procès-verbal de la Béatification, p. 41, où l'Abbé de Saint-Cyran est nommé, au lieu qu'il ne l'est pas dans Abelly.

(2) Voyez-en la preuve dans Lancelot, tom. 2, p. 209, où dans les lettres du Prieur de Saint-Edme, p. 48.

1637. méthode d'Oraison, que Saint-Cyran veut lui apprendre; on le traduit en homme qui ne connoît pas l'esprit de prière (1). Le successeur de M. de Bérulle est choqué de la manière dont ce même Abbé lui parle du Concile de Trente; on en fait un personnage chez qui le fond ne répond pas aux apparences (2), et par-là on porte un coup mortel à sa réputation. Disons mieux, Saint-Cyran et les siens n'ont fait que se blesser eux-mêmes. Malgré leurs déclamations indécentes, la mémoire de Dom Jean-Grégoire Tarisse sera en bénédiction dans l'Eglise; celle du R. P. Charles de Condren y sera toujours respectée; et l'estime que ces deux grands hommes ont faite de Saint Vincent, le dédommagera bien de celle de Port-Royal qu'il a perdue.

(1) « Comme M. de Saint-Cyran racontoit ce qui s'étoit passé » entre lui et le Père Général des Religieux réformés de S. Benoît, il me disoit avec admiration : Cela est étrange; cependant ce doit être un des plus éclairés d'entre eux, puisqu'ils » l'ont choisi pour être leur Général. Je m'étonne comment le » vrai esprit de prière peut être aujourd'hui si inconnu, même » parmi les plus spirituels. Mais vous reconnoîtrez bientôt ce » qui en est par la suite. *Lancelot, tom.* 2, *p.* 42. » Dom Jean-Grégoire Tarisse, dont il est ici question, fut le premier Supérieur Général de la réforme de Saint-Maur, en 1630. Il mourut en 1648. Il y avoit eu des commencemens de réforme dès 1613.

(2) Le Père de Condren passoit pour un honnête homme, et il avoit de fort bonnes qualités : mais ceux qui l'ont connu plus particulièrement, ont bien vu que le fond n'alloit pas de même. *Ces paroles sont de M. Lancelot, qui parloit comme son maître. Ibid., tom.* 1, *pag.* 153.

Après la conversation, dont nous venons de rendre compte, le Serviteur de Dieu jugea qu'il n'y avoit plus ni profit ni honneur à voir un homme aussi suspect, aussi présomptueux que l'étoit M. de Saint-Cyran; et quoique celui-ci se soit contenté de dire dans l'interrogatoire qu'il subit à Vincennes, que trois ou quatre ans avant sa détention, il n'y avoit pas *grande communication* entre lui et M. Vincent; il est sûr que notre Saint rompit avec lui, ainsi que l'ont attesté M. de Montmorin, Archevêque de Vienne, qui le savoit de plusieurs personnes dignes de foi; et M. l'Abbé de Rochechouard de Chandenier, qui l'avoit appris de notre Saint même (1). 1637.

Cependant comme un grand nombre de personnes d'une probité distinguée, et sur-tout le Supérieur Général de l'Oratoire, avec plusieurs Prêtres de sa Congrégation * se plaignoient de plus en plus des mauvais sentimens de Saint-Cyran, Vincent, qui, à quelque prix que cė fût, auroit voulu le garantir du précipice qu'il se creusoit à lui-même, résolut de faire encore une tentative. Il s'en alla donc un jour le trouver chez lui, comme pour lui rendre visite. Il tâcha de le disposer à recevoir favorablement les avis qu'il avoit à lui donner.

* *Voyez la note 1, au bas de la pag. 478.*

(1) M. de Rochechouard de Chandenier, dont il est parlé ici, est le saint Abbé de Montier-Saint-Jean, dont nous donnerons bientôt la magnifique épitaphe.

1637. Il lui parla ensuite de l'obligation où il étoit de soumettre son jugement à celui de l'Eglise, et d'avoir pour le saint Concile de Trente plus de respect qu'il n'en avoit témoigné. Il lui fit voir en particulier, que quelques-unes des propositions, qu'il avoit soutenues en sa présence, étoient contraires à la Doctrine de l'Eglise; il lui représenta qu'il se perdoit en s'engageant dans un labyrinthe d'erreurs; et sur-tout qu'il avoit eu grand tort de vouloir l'y engager lui et toute sa Congrégation. Le Saint s'anima dans la suite de cet entretien, il parla avec tant de force et de solidité, que l'Abbé en fut interdit, et ne répliqua pas un mot.

Il n'en pensoit pas moins, et il le fit connoître environ un mois après : car étant allé dans le Poitou, il en écrivit au Serviteur de Dieu une longue lettre, qui est celle-là même dont nous avons parlé au commencement de cet article. Comme cette lettre est assez mal écrite, et encore plus ennuyeuse; que d'ailleurs on l'a plusieurs fois imprimée avec des notes, je me contenterai d'en faire l'analyse :

Saint-Cyran y proteste d'abord, « qu'il n'a » nullement le cœur chargé des quatre choses » que Vincent lui a reprochées dans sa dernière visite; puis entrant en matière, il soutient que celles de ses opinions, qu'on regarde comme des erreurs, sont des vérités » catholiques; qu'elles ne passent pour des

» mensonges et des faussetés, que parmi ceux 1637.
» qui aiment mieux la lueur et l'éclat, que la
» lumière et la vérité; qu'il n'y a aucun des
» Evêques qui fréquentent la Maison de Saint-
» Lazare, à qui il ne les fasse autoriser quand
» il lui plaira de leur en parler à loisir; qu'il
» les lui fera voir à lui-même dans les Livres
» saints; que Vincent lui a fait ces reproches,
» moins parce qu'il le jugeoit coupable, que
» pour s'excuser de l'avoir abandonné comme
» un criminel au temps de la persécution; qu'il
» a toutefois facilement supporté cela de la
» part d'un homme qui depuis long-temps l'ho-
» noroit de son amitié, et qui étoit dans Paris
» en créance d'un parfaitement homme de bien.
» Seulement, *ajoute-t-il*, il m'est resté cette ad-
» miration dans l'ame, que vous qui faites pro-
» fession d'être si doux et si retenu par-tout,
» ayez pris sujet d'un soulèvement qui s'est fait
» contre moi par une triple cabale, et des in-
» térêts assez connus, de me dire des choses
» que vous n'auriez osé penser auparavant......
» Ajoutant cela de plus aux excès des autres,
» que vous avez entrepris de me le venir dire à
» moi-même dans mon propre logis, ce que nul
» des autres n'avoit osé faire. »

La *triple cabale*, dont se plaint ici M. de Saint-Cyran, étoit, comme il s'en expliqua lui-même, *celle de l'Abbé de Prières, celle de l'E-*

1637. *vêque de Langres, et de madame de Pontquarré, et celle des Pères Jésuites et de l'Oratoire* (1).

L'Abbé finit en témoignant à notre Saint la bonne volonté qu'il a eue de servir sa Congrégation, *autant dans le spirituel que dans le temporel;* et pour lui prouver que, quoi qu'on en dise, *il est peu attaché à son sens, et disposé à baisser avec ses amis:* il l'assure qu'il a soutenu ses intérêts *contre le jugement de sa conscience, qui ne le lui permettoit pas.* Si ces dernières paroles, et quelques autres de celles qui les précèdent, ont besoin d'éclaircissemens, Saint-Cyran ne tardera pas à nous les donner.

L'année suivante (2) il fut arrêté, par ordre du Roi, et conduit à Vincennes. Les Archers, qui furent envoyés chez lui pour se saisir de ses papiers, et à qui cependant il en échappa beaucoup (3), y trouvèrent une copie de la lettre

(1) Ce sont les propres termes de Saint-Cyran dans son interrogatoire, dont j'ai une copie authentique faite sur l'original de M. de Lescot. L'Auteur du Recueil des pièces pour Port-Royal a adouci ce texte : il met, pag. 70. *Celle des Pères Jésuites, et de quelques-uns de l'Oratoire.*

(2) Le 14 mai 1638, selon Lancelot, tom. 1, p. 60.

(3) Pour justifier la pureté de la foi de Saint-Cyran, M. le Maître dit, pag. 11 de l'*Apologie* qu'il en a faite, qu'on *se saisit de tous ses papiers*, et que cependant on n'y put rien découvrir qui fût opposé à la Doctrine de l'Eglise. M. Colbert, Evêque de Montpellier, répète la même chose avec plus d'emphase dans sa troisième lettre à M. de Marseille. Ce fait est absolument faux. Voyez Lancelot, tom. 1, p. 61, 69, 70, etc., et les *Lettres Critiques*, etc., pag. 72.

dont nous parlons. M. de Lescot, qui depuis fut 1637.
Evêque de Chartres, la produisit à Saint-Cyran dans l'interrogatoire qu'il lui fit subir par ordre de la Cour.

Cet interrogatoire a depuis peu été donné au public, par un Disciple qui a bien mal servi son Maître. On peut dire en effet que l'Abbé de Saint-Cyran s'y est chargé de la plus humiliante confusion. C'est un homme qui se noie, et qui s'accroche où il peut. Convaincu d'avoir violé le serment qu'il a fait sur ses Saints Ordres de dire vrai, il s'excuse en disant de sang froid, « qu'il est composé de contrariétés, et que la » figure, qu'on appelle catachrèse, c'est-à-dire, » abus des paroles, lui est fort familière. » Interpellé de dire comment il a pu servir M. Vincent *contre le jugement de sa conscience*, il se tient ferme sur un pas si glissant, et répond qu'il l'a fait *dispensatoriè*, comme *parle Saint Bernard en cas semblable*. Interrogé sur les quatre erreurs, que le même Prêtre a été lui reprocher dans sa Maison, il réduit la principale de toutes à ce dogme de notre Foi, que la pénitence différée jusqu'à la mort, n'est pas bien assurée (1). C'est ainsi que se défend Saint-

(1) Cette imposture a été relevée dans les *Lettres Critiques*, p. 56. On en trouvera un extrait, et peut-être quelque chose de plus, à la fin de ce volume.

1636. Cyran; c'étoit donner bien de l'étendue à la catachrèse (1).

---

(1) Ce que dit l'Abbé de Saint-Cyran, que la principale des qnatre erreurs qui lui furent reprochées par Saint Vincent, consistoit à dire, *que la pénitence différée jusqu'à la mort n'est pas bien assurée*, est relevé par l'Auteur des Lettres Critiques, en ces termes, qu'il auroit pu adoucir sans rien gâter.

« J'ose le dire, malgré les sermens de Saint-Cyran (*), pour » croire un si révoltant paradoxe, il faut être Janséniste ou dé- » mon. Quoi! ce digne Prêtre de J. C., qui dans le témoignage » de Montpellier (**) se donne environ cinquante-neuf ans, et » qui, à quinze jours près, en avoit soixante-trois bien accom- » plis, ignoroit encore les élémens de la Religion? Quoi! le sa- » vant et jndicienx Cardinal de Berulle avoit confié et la Cure de » Clichy, et le soin des enfans du Général des Galères à un im- » bécille, qni en savoit moins que ses élèves? Quoi! S. François » de Sales, qui ne connoissoit pas en France *un plus digne* » *Prêtre que Vincent de Paul*, avoit mis son nouvel Ordre » sous la conduite d'un homme, lequel si peu instruit des points » capitaux, ne pouvoit l'être d'aucun autre? Quoi! cet ignorant » fieffé avoit dans l'espace de quatre mois, changé, à la vue des » Ministres de Bresse, tonte la face de la ville de Châtillon, » où le libertinage et l'hérésie avoient si long-temps dominé? » Quoi! cet homme qui, par les lois de sa Congrégation, lisoit » chaque jonr au moins un chapitre de l'Ecriture sainte, n'y » avoit jamais lu, ni compris, qu'il est des scélérats à qui Dieu » insulte au jour de leur mort, qui le cherchent sans le trouver, » et qui meurent comme ils ont vécu? Quoi! cet homme, qui

(*) Ce fut dans son interrogatoire, et après avoir juré sur ses Saints Ordres de dire la vérité, que Saint-Cyran eut recours à la mauvaise défaite qu'on combat ici.

(**) On appelle ici en deux mots *Témoignage de Montpellier*, l'acte en faveur de Saint-Cyran, que feu M. Colbert, Evêque de Montpellier, a prodnit pour la première fois en 1780, et dont nous parlerons incessamment.

Il faut cependant avouer, qu'il y eut d'abord d'honnêtes gens, qui ne prirent pas à la rigueur toutes les expressions du Novateur. Tel fut M. de Lescot avant qu'il l'eût interrogé juridique- 1637.

» par ses Missions avoit converti tant de Paroisses, n'y avoit » jamais prêché les dangers du délai de la pénitence; l'illusion » de ce que le monde appelle un bon *Peccavi* à l'heure de la » mort; la nécessité de se donner au plutôt à Dieu, et de ne pas » différer de jour en jour? Jamais au moins il n'avoit entendu » prêcher ces grandes vérités, je ne dis pas à ses Missionnaires: » Saint-Cyran auroit pu donner aux enfans la flétrissante épi» thète qu'il donnoit au père; je dis, à ce grand nombre de » Docteurs éclairés, qui s'associoient à ses travaux, et que leur » mérite a si souvent conduits aux premières dignités de l'E» glise (*)? Quoi! tout ce qui se trouvoit de plus savans et de » plus vertueux Ecclésiastiques dans la capitale, alloit chaque » semaine jusqu'à l'extrémité de Paris pour entendre un stupide, » qui métamorphosoit en erreurs détestables des vérités, que » l'impie même ne conteste, que quand il conteste l'existence » d'un Dieu? Quoi! enfin le grand Bossuet qui n'avoit entendu » Saint Vincent que dans un âge où l'on est naturellement cri» tique, a cru pouvoir, dans une lettre écrite au Souverain » Pontife, prendre J. C. à témoin, que lui, et souvent les pre» miers Evêques du Royaume entendoient avec une sainte avi» dité ce grand Serviteur de Dieu, et qu'il parloit si dignement » des choses célestes, que chacun en l'écontant se souvenoit de » ces paroles de l'Apôtre S. Pierre: *Si quis loquitur quasi ser» mones Dei.* Et Saint-Cyran jurera tranquillement sur ses saints » Ordres, que ce même Prêtre ignoroit, je ne dis pas, qu'une » conversion toujours différée est très-douteuse; mais qu'on » peut, sans être dans une détestable erreur, la regarder comme » *n'étant pas bien assurée.* On riroit de cette calomnie sacrilége, » si la douleur et l'indignation permettoient d'en rire, etc. »

(*) Messieurs de Narbonne, d'Alet, de Pamiers, de Boulogne, de Châlons, de Rodez, etc.

1637. ment; et il semble que notre Saint inclina longtemps de ce côté-là. Il ne savoit à quoi attribuer les discours étranges qui échappoient à son ami, et son extrême charité les lui fit peut-être quelquefois prendre plutôt pour des saillies indiscrètes d'un esprit qui ne pèse pas les termes, que pour des erreurs auxquelles il fût attaché par système et par conviction. Le temps le détrompa pleinement. Il entendit lui-même, et il apprit des gens dignes de foi, bien des choses qu'on ne pouvoit ni pallier, ni adoucir. D'ailleurs, le livre de Jansénius, et les mauvaises propositions qu'on y découvrit bientôt; la part que Saint-Cyran y avoit eue; le jugement qu'il en porta dès le temps de sa prison, où il le mit immédiatement *après Saint Paul et Saint Augustin* *; l'idée avantageuse qu'il s'efforça d'en donner, quand il fut sorti de Vincennes, en répétant, tantôt que cet ouvrage étoit le *Livre de dévotion des derniers temps;* tantôt que *quand le Roi et le Pape se joindroient ensemble pour le ruiner, ils n'en viendroient jamais à bout;* la liaison plus ou moins sensible entre les maximes de Saint-Cyran, et cette foule d'erreurs du nouvel *Augustin,* qu'on vouloit donner pour la Doctrine constante de l'ancienne Eglise; l'usage que des personnes, ou prévenues, ou séduites, faisoient du nom et des paroles de cet Abbé, qu'on faisoit valoir pour contrebalancer le poids et l'autorité de ceux qui poursuivoient

* *Lancelot*, t. 1, p. 105.

Ibid. p. 107.

la condamnation du système de l'Evêque d'Y- 1637.
pres : tous ces motifs déterminèrent enfin le saint Prêtre à révéler ce mystère d'iniquité, qu'il auroit voulu pouvoir ensevelir dans le silence; et qu'il n'avoit peut-être encore découvert qu'au Cardinal de Richelieu (1). Il en parla en plusieurs occasions, comme le certifia René Almeras, son successeur, homme que l'éducation, la probité, les rares et solides vertus dont il fut rempli, ne permettront jamais de soupçonner : enfin, il protesta devant M. Palu, Evêque d'Héliopolis, qu'on ne vit *jamais homme aussi superbe, ni aussi attaché à son sens*, que l'étoit cet Abbé (2).

(1) « M. Vincent nous raconta fort au long toute l'histoire de » Saint-Cyran, les grandissimes liaisons qu'ils avoient eues en- » semble, les avertissemens qu'il lui avoit faits, les interrogats » qu'il subit à son occasion par M. le Cardinal de Richelieu même, » au refus d'un juge laïc, à qui il n'avoit pas voulu répondre sur » ces matières. » *Lettre de M. Cornuel*, Prêtre de la Mission, *à M. Berthe*, de la même Congrégation, *du 28 avril, sans autre date.*

(2) Le certificat qu'en a donné ce Prélat, qui fut Vicaire apostolique dans le Tunkin, est imprimé plus au long dans le Recueil des Pièces présentées à la Congrégation générale tenue devant le Saint-Père en 1727; elle est du 5 septembre 1668. Voici ce qu'il y a d'essentiel.

« Etant allé à Saint-Lazare, en l'année 1660, rendre visite à » M. Vincent, il me parla fort au long des mauvais sentimens de » feu M. l'Abbé de Saint-Cyran. Un jour, me dit-il, qu'il avançoit » certaines propositions hérétiques, je lui représentai qu'il en- » troit dans les sentimens de Calvin. Calvin, me répondit-il, a » fort bien attaqué l'Eglise, mais il s'est mal défendu. Cet Abbé,

1637. Vouloir après cela persuader au public, comme on l'a tenté depuis peu, que Vincent de Paul a juridiquement attesté, que M. de Saint-Cyran étoit *un des plus hommes de bien qu'il eût jamais vus;* faire jurer à ce saint Prêtre, dont, au rapport de M. de Barcos même *, *la simplicité, la droiture et les autres vertus* faisoient le caractère; que depuis et *pendant quinze ans*, il a eu *une assez grande communication* avec un homme, qu'il ne vit vraisemblablement qu'une fois en trois ou quatre ans; prétendre qu'il a mis de nouveau avec les Bourdoises, les Oliers, les Bérulles et les François de Sales, ce même homme, dont la foi étoit suspecte à des personnes très-respectables, qui, comme M. de Condren et plusieurs autres, l'obligeoient au moins à suspendre son jugement; c'est supposer que l'Univers est en délire, et qu'il n'en coûte pas plus pour croire une fable, que pour la débiter (1).

* *Défense de M. Vincent*, p. 23.

» continua M. Vincent, n'avoit ni estime, ni respect pour le » Concile de Trente; ce n'avoit été, selon lui, qu'une Assemblée » de Religieux. Il m'ajouta, que ce qui lui faisoit plus d'horreur, » est que cet Abbé lui dit un jour, que dans sa méditation Dieu » lui avoit fait voir clairement, qu'il n'agréoit plus son Eglise, » telle qu'elle étoit; et que ceux qui entreprendroient de la dé- » fendre, iroient formellement contre la volonté divine. Enfin, » dit M. Vincent, je vous proteste, que vous ne vîtes jamais » homme aussi superbe, ni aussi attaché à son propre sens. »

(1) Le témoignage, que M. de Montpellier prétend avoir été rendu par le Bienheureux Vincent de Paul en faveur de Saint-

Les amis de Saint-Cyran firent jouer tous les 1637.

Cyran, a été démontré faux dans les *Lettres Critiques*, p. 16 et suiv.

Voici en substance, et souvent en propres termes, ce qu'on a dit dans les *Lettres Critiques* contre le témoignage que M. Colbert, Evêque de Montpellier, prétend avoir été rendu par Saint Vincent devant M. Lescot, depuis Evêque de Chartres, en faveur de l'Abbé de Saint-Cyran.

I. L'auteur des lettres a fait demander à ce Prélat par un Chanoine de sa Cathédrale, où étoit cette prétendue déposition de S. Vincent; et il a répondu, qu'elle étoit à Paris. On s'en est informé à Paris chez gens initiés aux mystères du parti, et ils ont répondu, qu'elle étoit à Montpellier. *Pag.* 15 *et suiv.*

II. On a sommé M. Le Gros, et en sa personne tous ses adhérens, de déposer cette pièce chez une personne publique, afin qu'il fût permis de l'examiner à ceux qui voudroient en prendre la peine. Cette sommation s'est faite dans un Ouvrage, que deux Editions pour le moins ont rendu très-public, et qui a été donné par l'Auteur même à un Anti-constitutionnaire très-déclaré. Malgré cela depuis trois ans on n'entend parler de rien. *Ibid. p.* 16 *et* 24.

III. « Il est surprenant qu'un Ecrit, comme celui qu'on attribue » *à M. Vincent*, ait tardé si long-temps à paroître. On sait que » rien n'échappe à l'argent, au crédit, aux intrigues du parti. » Pourquoi donc a-t-il mis à nous donner cette pièce impor» tante (*), presque autant d'années que Noé en mit à bâtir son » Arche? Il ne la connoissoit pas, répliquera-t-on, et les Jésuites » n'avoient garde de la produire. Mais ici les difficultés renaissent » de toutes parts. Je ne demande pas comment les Jésuites, qui » ne passent pas pour être tout-à-fait stupides, ont laissé échapper » un témoignage, qu'ils avoient toujours le même intérêt de te» nir secret. Je ne demande pas pourquoi il ne s'est point trouvé » à Chartres, où il devoit naturellement être joint à l'interroga- *Ibid. p.* 16

(*) C'est le nom que ces Messieurs donnent à la prétendue déposition de Saint Vincent. Voyez le Recueil de Pièces pour P. R., pag. 24, dans la note.

1637. efforts imaginables pour le tirer de prison. Il

» toire de Saint-Cyran (*). Je ne demande pas comment les Prê-
» tres de la Mission l'ont jnsqu'à ce jour si parfaitement ignoré.
» Je demande comment ni Saint-Cyran lui-même, ni l'Abbé de
» Barcos, ni leurs amis n'en ont jamais eu connoissance.

» Ponr résoudre cette difficulté, il faut, Monsieur, que vous
» ayez la bonté de partir de vos propres principes. Souvenez-
» vous, que de votre aven Saint Vincent fut toujonrs *fort lié* avec
» Saint-Cyran; qu'au rapport de M. Barcos et de M. de Mont-
» pellier, il se déclara hautement son ami dans le temps même
» de la prison de Vincennes; et qu'enfin il poussa le courage
» jusqn'à se brouiller pour lui avec le Cardinal de Richelieu......
» Je demande donc comment un homme si zélé pour la gloire
» de Saint-Cyran, si attaché à son cher neveu, et qui par des
» amis communs leur détailloit jusqu'aux plus minces circons-
» tances, tout ce qu'il avoit fait pour eux chez le premier Mi-
» nistre, ne leur a jamais fait confidence de la déposition
» qu'on nous produit aujourd'hui.... Or il faut qn'il ait bien
» gardé le silence sur ce point, puisque personne n'a jamais sn,
» ni jamais même soupçonné qn'il eût été interrogé par M. de
» Lescot. Tont ce qu'on a dit, c'est qu'il avoit subi un interro-
» gatoire par-devant M. de Laubardemont. Par malheur, ce pré-
» tendn interrogatoire si constamment soutenu par M. de Barcos,
» n'a jamais été prouvé; mais patience, peut-être que vons ou
» les vôtres, le déterrerez un jour, et qu'il fera le second tome du
» *Témoignage* produit par feu M. de Montpellier. En attendant
» je m'unis sans crainte aux premiers Disciples de Saint Vincent,
» et je nie en leur nom, comme fit M. Abelly *, que Saint
» Vincent ait jamais comparu devant ce Magistrat (**). J'ai une
» copie authentique de sa procédure; il n'y manque rien de ce

* *Vraie défense*, p. 13.

(*) M. de Lescot emporta avec lui à Chartres, l'interrogatoire de Saint-Cyran.

(**) Saint Vincent a déclaré lui-même, qu'il n'avoit pas vonlu paroître devant un juge séculier. Voyez le morceau de la lettre d'un de ses Prêtres, rapporté, pag. 483; note 1.

ne s'abandonna pas lui-même : pour fléchir le 1637.

» qui peut être à la décharge de Saint-Cyran : les témoignages de » Messieurs Le Maître, Séricourt, Singlin, etc., y sont tout au » long : il ne s'y trouve pas un seul mot de Vincent de Paul, » non plus que du R. P. de Condren, Supérieur Général de » l'Oratoire, qui pourtant n'étoit pas admirateur de Saint-Cyran ; » qui, ne vous en déplaise, avoit été choqué de la manière dont » cet Abbé parloit du Concile de Trente; et qui apparemment » étoit à la tête d'une partie de la *triple Cabale*, sur laquelle » Saint-Cyran fut interrogé, etc. (*).

» IV. C'est une règle de bon sens, qu'une pièce démentie par » des pièces indubitables ne peut faire foi; et qu'on ne suppose » point qu'un homme, dont la *simplicité et la droiture* sont » reconnues de tout le monde (**), ait sur le même fait poids et » poids, langage et langage. Cette conduite tortueuse se passe aux » Novateurs, dont elle est l'unique ressource; mais elle fait » horreur à quiconque a de la Religion... Si donc il étoit bien » sûr que Saint Vincent, vers la fin de l'année 1637, pensoit fort » mal sur le compte de l'Abbé de Saint-Cyran; que rien ne l'a » obligé de changer de sentiment avant la détention de ce même » Abbé; qu'au moins, dans ce temps-là même, il avoit des rai- » sons de suspendre à l'égard de cet Abbé la pente qu'il avoit » à juger bien de son prochain; et qu'enfin depuis ce temps il » n'en a parlé que comme d'un Novateur pernicieux, on devroit, » ce me semble, regarder comme plus que suspect le témoignage » produit par feu M. de Montpellier. Or ces quatre propositions » paroissent indubitables. »

1° Il est constant, que Vincent de Paul pensoit fort mal sur le compte de Saint-Cyran vers la fin de 1637. Pour s'en convaincre, il ne faut que jeter les yeux sur la fameuse lettre de cet Abbé (***). Il y reconnoît, que Vincent trouvoit en lui des erreurs; erreurs

(*) J'ai parlé de cette triple cabale à l'article de Saint-Cyran, p. 477.

(**) Ce sont les propres termes de l'Abbé Barcos, neveu de Saint-Cyran. On peut dire que le public l'auroit lapidé, s'il eût osé parler autrement.

(***) J'ai aussi parlé de cette lettre, *ibid. pag.* 476.

1637. Ministre, qu'il croyoit avoir offensé par ses

qu'il détestoit; erreurs qu'il avoit osé lui reprocher jusques dans sa propre maison; errenrs qui l'avoient porté à se joindre à la prétendue triple Cabale de ceux qui vouloient l'accabler; c'est-à-dire, qui ne pouvoient souffrir qu'il continnât à dogmatiser.

2° Il n'est pas moins sûr, que rien n'obligea le saint Prêtre à changer de sentiment par rapport à Saint-Cyran, avant que celui-ci fût emprisonné. Il est vrai, que M. de Barcos prétend que son oncle fournit à M. Vincent des éclaircissemens, au moyen desqnels il reconnut qu'il avoit pris l'alarme mal à propos. Mais par-là il renverse la déposition fabriquée à Montpellier ou ailleurs; puisqu'on y fait dire au Saint, que dans la seule visite qu'il a rendue à Saint-Cyran depuis son retour de Poitou, il ne fut point parlé *du contenu de la lettre* (*), et qu'ainsi il n'y eut point alors d'éclaircissemens donnés. Resteroit donc que ces éclaircissemens eussent été donnés dans la lettre même. Pour voir si cela est ainsi, il n'y a qu'à lire. On y trouvera de l'enflure, des promesses, mais pas un mot, pas un iota qui entame la question.

3° Quand on supposeroit que Saint Vincent avoit oublié et les propositions affreuses, qu'il avoit entendues de la bouche de Saint-Cyran, et l'indigne manière dont il en avoit été traité, il seroit encore sûr, qn'il ne pouvoit, sans blesser les lois de la prudence la plus vulgaire, déclarer comme on le lui fait faire dans le témoignage en question, que Saint-Cyran est un *des plus hommes de bien qu'il ait jamais vus.* Car enfin il est de notoriété publique, « que Saint Vincent étoit lié avec les ennemis de » Saint-Cyran ; qu'il voyoit l'Abbé de Prières, M. Caulet, M. de » Langres, et plus encore le Père de Condren, sans parler des » Jésuites qu'il honora toujours. Il est encore indubitable, que » dans le soulèvement de la triple Cabale dont se plaint Saint-Cy» ran, tout Paris parloit de son affaire et de ses sentimens; que si » quelques-uns le jnstifioient, il étoit désapprouvé par beaucoup » d'autres; et que ces autres étoient, bien ou mal à propos, » d'un très-grand poids auprès de Saint Vincent; puisque, de

(*) Témoignage en faveur de Saint-Cyran, pag. 45, chez M. de Montpellier; et tom. 2, pag. 496, chez Lancelot.

mauvais sentimens sur la contrition, il *baissa* jus- 1637.

» l'aven de tout le parti, ee furent eux qui lui firent prendre le » change dans l'affaire dn Jansénisme. Comment s'est-il donc » pu faire, qu'il n'ait pas au moins suspendu son jugement sur » le fait de Saint-Cyran? que sa Religion ne lui soit pas devenue » suspecte? qu'il ait regardé et M. de Condren et les autres » eomme des gens qui calomnient indignement *le plus homme* » *de bien* de son siècle? et cela dans le temps même que, selon » Lancelot *, il prêtoit l'oreille à leurs calomnies? Comment, » après tant de sujets de douter de la droiture et de l'orthodoxie » de son aneien ami, l'aura-t-il, d'un trait de plume, mis de » niveau avec les Bourdoises, les Oliers, les Bérulles, les Fran» çois de Sales, etc. »

* Tom. 2, pag. 290.

IV. Enfin il est plns clair que le jour, que depuis le temps de la captivité de Saint-Cyran, Vineent a tonjours parlé de lui en temps et lien, eomme en parloient les vrais Catholiques, à qui cet Abbé s'étoit ouvert, e'est-à-dire, comme d'un dangereux Novateur. C'est ce qne M. Abelly déclare en termes formels, et son témoignage eertifié vrai par René Almeras, second Général de la Mission ne pent être récnsé; c'est ce qui résulte eneore de la déposition de M. l'Evêque d'Héliopolis, que nous avons rapportée ci-dessus; enfin e'est ee que démontre le fragment de la lettre que le Saint écrivit en 1651, à un Prélat au sujet du livre de Jansénius, et que nous rapporterons vers la fin du livre V.

Liv. 2, pag. 112.

V. On fait dire dans ce témoignage à Saint Vineent de Paul, qne *pendant quinze années il a eu assez grande communication avec Saint-Cyran:* or ee eommeree snivi de quinze années est démenti par Saint-Cyran même, et par des témoignages plus respectables que le sien. Il est démenti par Saint-Cyran, qui dans son interrogatoire, avoue de bonne foi, *que depuis trois ou quatre ans, il n'y a pas grande communication ni familiarité entre lui et M. Vincent* (*), et qui en eela même adoucit les

(*) M. de Barcos, p. 41 de sa réplique, prétend que son oncle a seulement voulu dire que Saint Vincent et lui ne se voyoient pas si souvent depuis que leurs logis étoient si éloignés: mais si l'éloignement seul

1637. qu'à aller une seconde fois *contre le jugement*

---

choses, pnisque M. de Montmorin, Archevêqne de Vienne, qui le savoit de plusieurs personnes dignes de foi, et M. de Rochechouart de Chandenier, Abbé de Montier-Saint-Jean, qui l'avoit appris de Vincent lui-même, ont déposé que le Serviteur de Dieu rompit absolument avec Saint-Cyran. C'est ce qui nous fait dire que le commerce suivi de ces deux hommes est démenti par des témoignages plus respectables que celui de Saint-Cyran.

« VI. La pièce produite au bout de près d'un siècle par M. de » Montpellier, ne peut se définir. Est-ce un simple certificat? » Est-ce nne déposition? Si c'est un certificat, comment se » trouve-t-il daté de trois jours différens; et comment celui qui » le donne prête-t-il serment de dire vérité? Si c'est une déposi- » tion, comme le prétendent les partisans de Saint-Cyran, devant » qui s'est-elle faite? par qui a-t-elle été écrite? pourquoi contre » l'usage, sans être trop longue, s'est-elle faite à trois reprises diffé- » rentes? On y parle de M. de Lescot comme absent, qnoiqu'on » suppose que c'est lui qui l'a reçue. Et ce qui est admirable, » c'est Saint Vincent lui-même qui est son propre greffier, et » qui, afin qu'on n'en prétende cause d'ignorance, déclare qu'il » a *écrit tout ce que dessus de sa propre main.* J'avoue, me di- » soit, il n'y a pas long-temps, un homme qui dans nn Parlement » célèbre a plus reçu de dépositions, que bien d'autres n'en li- » ront jamais, qu'une pièce comme celle-ci est toute neuve pour » moi, et que jusqu'ici je n'ai rien vu de pareil..... Mais plus » cette pièce est nouvelle en tout genre, plus elle piquera la cu- » riosité. On somme donc encore une fois le parti de la pro- » duire, etc. »

Comme le certificat de M. Almeras, dont j'ai parlé ci-dessus, fait autant pour cet Onvrage, que pour celui de M. Abelly, au moins en ce qui regarde les points essentiels de la vie de Saint Vincent; parce que j'ai travaillé et sur M. Abelly, et sur las Mémoires qui lui avoient été fournis par les Prêtres de la

avoit interrompu leur commerce, ce n'eût pas été seulement depuis trois ou quatre ans; puisque Saint Vincent demeuroit à Saint-Lazare dès le mois de janvier 1632.

de sa conscience (1). Par malheur ses souplesses 1637.
ne servirent qu'à le déshonorer. Le Cardinal de Richelieu fut inflexible; il répondit constamment, que, si on avoit enfermé Luther et Calvin, quand ils commencèrent à dogmatiser, on auroit épargné bien du sang à l'Etat, et à l'Eglise bien des larmes. Après la mort de ce Ministre, Saint-Cyran fut élargi. Il ne jouit pas long-temps de sa liberté (2); mais il continua parmi les siens à jouir de sa réputation. Ses

---

Mission, j'ai cru le devoir insérer ici, tel qu'il se trouve imprimé dans *la vraie Défense des sentimens du vénérable Serviteur de Dieu.... contre les discours injurieux d'un Libelle anonyme. Paris* 1668.

« Nous, Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, » certifions, que les principaux et les plus importans Mémoires, » sur lesquels Messire Louis Abelly, ancien Evêque de Rodès a » composé à notre prière la Vie de feu M. Vincent de Paul, etc. » lui ont été fournis par ceux de notredite Congrégation, à qui » nous avions donné charge de les recueillir; que ledit Seigneur » Evêque nous a communiqué tous les Cahiers et Manuscrits de » son Ouvrage qui ensuite a été imprimé par nos soins en l'an- » née 1664; que les paroles de M. Vincent qui y sont rappor- » tées, sont conformes auxdits Mémoires, et que nous avons les » Originaux des lettres qui sont insérées dans ce même Livre. » En foi de quoi nous avons signé ce présent Certificat, et fait » sceller de notre Sceau. A Saint-Lazare-lès-Paris, le 20 jour » d'août 1668. Signé, ALMERAS. »

(1) Voyez les Lettres Critiques, p. 66 et suiv., ou bien Lancelot lui-même, qui se donne la torture pour justifier son maître. Feu M. Duguet ne pouvoit pardonner à Saint-Cyran la lâcheté qu'il fit paroître dans cette occasion.

(2) Le Cardinal de Richelieu mourut le 4 décembre 1642, et Saint-Cyran le 11 octobre 1643.

1637. Disciples le regardent encore aujourd'hui comme un modèle de charité et d'humilité; et l'un d'eux va jusqu'à nous assurer, qu'*il jugera le monde avec J. C.* Ce ton prophétique ne nous conviendroit pas : ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de souhaiter du fond du cœur, que Dieu lui ait fait miséricorde. S'il étoit permis de dire encore un mot de ce qui le concerne, j'ajouterois qu'un Evêque appelant s'est trompé, quand il a écrit que notre Saint assista aux funérailles de M. de Saint-Cyran. Ce fait est aussi faux, qu'il seroit peu concluant s'il étoit vrai (1).

Voyez les Lettres Critiques, p. 13.

(1) C'est de feu M. Colbert, Evêque de Montpellier qu'il s'agit ici. L'Abbé de Barcos dans sa prétendue *défense de feu M. Vincent de Paul*, où il vouloit, à quelque prix que ce fût, prouver qu'il y eut toujours *assez grande communication* entre M. Vincent et son oncle, et que, quoi qu'en eût dit M. Abelly, les deux amis l'avoient été jusqu'à la fin et au-delà ; de Barcos, dis-je, après avoir assuré que M. Vincent n'écouta point les impostures qui se débitoient contre l'Abbé de Saint-Cyran, ajoutoit, que le même Vincent *suivit la charité de plusieurs personnes..... qui firent* au défunt *l'honneur d'assister à ses funérailles.*

De ces paroles M. de Montpellier inféra, que le B. Vincent avoit assisté à l'enterrement de M. de Saint-Cyran. On ne lui en fait point un crime. Tout l'Univers s'y seroit trompé comme lui. M. Abelly s'étant inscrit en faux contre ce fait, voici la réponse que lui fit M. de Barcos : *Lege et obstupesce.*

« En même temps qu'il (M. Abelly) supprime tant d'actions » notables, que M. Vincent a faites en l'honneur de feu M. de » Saint-Cyran, il y en ajoute de lui-même dont on ne lui a point » parlé *dans la Défense*, et qui en effet n'est pas véritable. Car » il suppose que M. Vincent assista à l'enterrement de feu M.

Les bonnes œuvres qui occupoient Vincent de Paul dans le temps du fâcheux démêlé, que nous venons de décrire, ne lui firent pas oublier les Filles de Saint-François de Sales. Il fit cette même année * la visite du Monastère de la rue Saint-Antoine, et * de celui du faubourg Saint-Jacques. Il en avoit déjà fait plusieurs dans chacune de ces deux maisons, et il y voyoit avec plaisir tout ce que la piété, la paix et l'union ont de plus doux et de plus consolant. Cependant il y trouva une fois un objet bien capable de troubler un cœur aussi compatissant qu'étoit le sien, et de lui faire admirer les rigoureuses épreuves, par lesquelles Dieu veut de temps en temps faire passer ses Elus. Mais laissons Vincent lui-même raconter cet événement; voici ses propres expressions:

1637. Miracle opéré chez les Dames de la Visitation.

* Le 18 novembre.

* Le 16 avril 1637.

Abelly, L. 2, cap. 7.

Il plaît à la bonté de Dieu d'opérer parfois des miracles par ses Saints, pour témoigner leur sainteté. J'en mettrai ici un, dont je suis

» de Saint-Cyran, etc. *Et plus bas* : Il n'est pas besoin de suppo-
» ser l'assistance de M. Vincent aux funérailles de feu M. de Saint-
» Cyran. Celle de Messieurs les Archevêques..... lui fit pour le
» moins antant d'honneur que la présence de M. Vincent ne lui
» en eût pu apporter. »

On l'a dit, et il est vrai; il n'appartient qu'à Messieurs les Jansénistes de savoir se tirer d'affaire; et ils prennent le haut ton, où tout autre qu'eux n'oseroit ouvrir la bouche.

Au reste, j'ai eu raison de dire que ce fait, quand il seroit vrai, ne prouveroit rien. Saint Ambroise fit quelque chose de plus, quand il assista à l'enterrement d'une fille morte dans l'impiété Arienne. *Voyez* la Vie du saint Docteur par M. Hermant, page 125.

1637. *témoin, arrivé en la personne de Sœur M. M. Religieuse de la Visitation de Sainte-Marie, au Monastère du faubourg Saint-Jacques à Paris.*

Le fait est, qu'il y a environ six ans que ladite Religieuse étoit travaillée d'une horrible tentation d'aversion contre Dieu, contre le Saint-Sacrement, et contre tous les Exercices de la sainte Religion; de sorte qu'elle blasphémoit contre Dieu, et le maudissoit autant de fois qu'on lui disoit qu'elle le louât, ou bien qu'elle l'entendoit louer par les autres Religieuses: et étant au chœur, on lui entendoit proférer assez haut et distinctement des blasphèmes et des malédictions étranges contre Dieu. Et comme sa Supérieure vouloit lui faire faire quelque acte pour s'offrir à Dieu, elle lui répondoit qu'elle n'avoit point d'autre Dieu que le diable. En un mot, elle sentoit tant de furie et de rage en elle-même contre sa divine Majesté, qu'elle a été plusieurs fois sur le point de se tuer, pour être plutôt, disoit-elle, en enfer; où elle se désiroit, pour avoir moyen de maudire Dieu éternellement à son souhait, et que c'étoient-là toutes ses délices. Or, la Révérende Mère Supérieure l'ayant fait voir à des Prélats, et à des Pères de Religion et autres personnes entendues aux choses intérieures: et par leurs avis l'ayant même fait voir à des Médecins, par l'ordonnance desquels elle lui fit user de quantité de remèdes, et le tout en vain: enfin cette bonne Mère pleine de confiance, que si elle

lui appliquoit un peu du rochet du Bienheureux Evêque de Genève, elle en guériroit, fit en effet cette application, d'où la guérison suivit peu de jours après en un instant. En sorte que l'esprit qui étoit ainsi troublé, devint tout-à-coup tranquille; le corps qui étoit affoibli, reprit ses forces, comme aussi l'appétit et le sommeil, qu'elle avoit perdus, lui revinrent, et tout cela se fit en un moment: tellement qu'elle a toujours eu depuis l'esprit aussi bon et aussi fort, et le corps à proportion, comme si elle n'avoit eu aucun mal par le passé, dont il n'a rien paru depuis; et elle s'est trouvée en tel état, qu'elle a exercé avec bénédiction les principales charges du Monastère, et est encore aujourd'hui maîtresse des Novices. 1637.

Or, ce qui me fait croire que cette guérison est miraculeuse, et qu'elle s'est ensuivie de l'application du rochet du Bienheureux Evêque de Genève; c'est que les remèdes humains ne lui ont de rien servi; que son mal augmenta après l'application du rochet, ce qui arrive ordinairement aux guérisons miraculeuses; qu'elle a été guérie en un instant, selon la parfaite confiance de la Mère Supérieure; et qu'elle-même croit aussi certainement, comme si elle le voyoit ou le touchoit, que Notre-Seigneur lui a fait cette miséricorde par les mérites de ce Bienheureux Evêque, et par l'application de son rochet. Ce que j'atteste pour avoir parlé à la Religieuse

1637. *pendant son grand mal, et après sa guérison, et en avoir appris les particularités de la Mère Supérieure, et de la même Religieuse, bientôt après sa guérison, qui arriva le jour que je faisois la visite dans le Monastère, de l'autorité de Monsieur l'Illustrissime et Revérendissime Archevêque de Paris.*

Le saint Prêtre ne pouvoit raconter cet événement d'une manière plus modeste: mais l'Histoire lui doit rendre plus de justice, qu'il n'a cru s'en devoir à lui-même. Il faut donc ajouter à sa narration, qu'ayant vu dans le cours de sa visite cette Religieuse encore aussi obsédée, et aussi peu maîtresse d'elle-même qu'auparavant, la douleur et la compassion, dont il fut touché, le portèrent à entreprendre d'attendrir Dieu en sa faveur; qu'à cet effet il se mit en oraison; que ce fut précisément alors que cette fille fut délivrée, et délivrée dans un instant. Comme si le saint Evêque de Genève, qu'on doit toujours regarder comme étant, après Dieu, le premier auteur de ce miracle, eût voulu, en ne l'accordant qu'aux prières d'un homme, dont il avoit honoré la vertu pendant sa vie, faire connoître après sa mort, qu'il agréoit les services que ce même homme lui rendoit en la personne de ses filles.

Au reste, ce n'est pas seulement dans cette visite, que les Religieuses de la Visitation ont connu la vertu et l'efficacité des prières de Vin-

cent de Paul. Elles ont avoué, que sa présence fut toujours pour elles une source de graces et de bénédictions; qu'il avoit sur-tout le rare talent de calmer leurs peines; et que plusieurs d'entre elles, qui étoient en butte à des tentations très-vives et très-importunes, s'en trouvoient entièrement délivrées, et quelquefois même en un instant, lorsqu'il leur avoit parlé. 1637.

Les Filles de S. François de Sales, auxquelles nous reviendrons plus d'une fois dans la suite de cette histoire, n'ont pas été les seules, pour qui le Serviteur de Dieu s'est intéressé. Nous verrons ailleurs ce qu'il a fait pour un grand nombre de Communautés, soit religieuses, soit séculières: mais il faut, avant que d'en venir là, dire un mot de ce qu'il fit cette même année, pour le bien spirituel de sa Congrégation.

Quelque désir qu'eût le saint Prêtre d'empêcher que sa Compagnie ne multipliât ses établissemens, il sentit bien, qu'il ne pourroit pas tenir long-temps contre les sollicitations d'un nombre de personnes respectables, qui charmées des biens que faisoient ses Missionnaires, lui en demandoient avec les plus vives instances. Il avoit déjà été obligé d'en envoyer à Toul en Lorraine, à la prière de Charles-Chrétien de Gournai, Evêque de Scythie, qui * pour lors étoit chargé de l'administration de ce vaste Diocèse, à la conduite duquel il fut nommé

* En 1635.

1637. quelque temps après (1). Marie de Wignerod, Duchesse d'Aiguillon, laquelle honora toujours Vincent, comme on honore les Saints qui sont encore sur la terre, en vouloit pour les Pa-
En 1637. roisses de son Duché. Le Cardinal de Richelieu, dont les prières valoient des ordres précis, et dont les ordres en ce genre furent toujours regardés comme des éloges, parce que jamais homme ne connut mieux le vrai mérite; ce Cardinal, dis-je, vouloit établir les Prêtres de
* En 1638. la Mission non-seulement dans la * ville de Richelieu, mais encore dans le Diocèse de Luçon, dont il avoit été Evêque, et d'où, en se répandant dans les lieux circonvoisins, ils pouvoient faire de grands biens, soit en ramenant les Hérétiques au sein de l'unité; soit en arrêtant les suites de l'énorme scandale, que la (2) possession réelle ou prétendue des Ursu-

(1) M. de Gournai gouvernoit l'Eglise de Toul en qualité de Suffragant, sous le Cardinal Nicolas-François de Lorraine, frère de Charles IV. Ce Cardinal ayant renoncé à l'état ecclésiastique en 1634, pour épouser la Princesse Claude, sa cousine germaine, Louis XIII, à la prière de la Princesse Nicole, Duchesse de Lorraine, réfugiée en France, et de M. Vincent, nomma M. de Gournai à l'Evêché de Toul. Urbain VIII qui prétendoit qne la collation de l'Evêché de Toul appartenoit au Saint-Siége, ne donna des Bulles à M. de Gournai qu'au mois d'octobre 1636. Ce Prélat mourut à Nanci le 14 septembre de l'année suivante. Henri Arnauld fut élu par le Chapitre pour lui snccéder. Cette élection, quoique enfin confirmée par le Roi, n'eut pas lieu. *Calmet, Hist. de Lorraine, liv.* 38, *n.* 32 *et suiv.*

(2) Cette possession, pour et contre laquelle on a tant écrit,

lines de Loudun venoit de donner au Poitou, ou plutôt à l'Europe entière. 1637.

Tous ces établissemens, ou déjà faits, ou prêts à se faire, mettoient dans une Congrégation peu nombreuse, un vide, qui peu à peu se fût trouvé difficile à remplir, si on eût manqué de prendre les précautions nécessaires. La meilleure et la plus sûre étoit de former une pépinière d'Ecclésiastiques, qui, après avoir été éprouvés et dressés pendant plusieurs années, fussent en état de perpétuer et de multiplier les grands biens, que leurs prédécesseurs avoient commencés. Ce fut le parti que prit le Saint, en établissant un Séminaire, où l'on devoit recevoir non-seulement des Prêtres déjà formés aux fonctions du Ministère, comme on avoit fait jusqu'alors; mais encore de jeunes gens moins avancés, et qui par conséquent avoient besoin d'être plus long-temps cultivés. Etablissement d'un Séminaire interne.

Un emploi de cette importance demandoit un Directeur vertueux, capable, expérimenté, doux sans mollesse, ferme sans dureté, vigilant

éclata le onzième octobre 1632, et ce ne fut que le 15 du même mois de cette année 1637, que Béhémot, qui jusques-là s'étoit défendu en diable, suivit ses confrères, et délogea. Urbain Grandier, Curé de Saint-Pierre de Loudun, qui avoit plus d'esprit que de religion, avoit été brûlé vif dès 1634, comme auteur de cette possession. Peut-être qu'il souffrit pour un crime dont il n'étoit pas coupable, ce qu'il avoit mérité par bien d'autres, qu'il avoit commis.

1637. sans affectation, propre à humilier sans faire perdre courage, à ménager l'homme chancelant sans courber la règle, à fortifier son troupeau autant par l'exemple, que par l'onction de la parole; à distinguer le vrai, le solide de ce qui n'en a que les apparences; et qui surtout possédât dans un haut dégré le grand art du discernement des esprits. Vincent trouva toutes ces qualités dans la personne de Jean de la Salle, l'un des trois premiers Prêtres qui s'étoient joints à lui, pour travailler aux Missions de la campagne. Il le chargea du soin de cette jeune et précieuse Milice, destinée à combattre un jour pour le salut des peuples. Non content des avis salutaires qu'il lui donna, il voulut encore que l'on consultât ceux qui ont la réputation de dresser avec plus de succès la jeunesse aux fonctions Apostoliques. C'est dans ce dessein qu'il envoya un de ses Prêtres au Noviciat des RR. PP. Jésuites, avec ordre d'en suivre les exercices pendant quelque temps, et d'en rapporter tout ce qui pourroit convenir à des Prêtres séculiers, et les remplir de ce zèle qui déjà avoit converti et sanctifié le nouveau monde.

Abelly, L. 1, c. 34. Le Serviteur de Dieu espéra toujours, que la Providence, qui avoit fait naître sa Congrégation, lui fourniroit des Sujets capables d'en remplir tous les devoirs. Sa grande maxime étoit qu'il n'appartient qu'à Dieu de se choisir

des Ministres, et que les vocations, que l'artifice enfante, et qu'une espèce de mauvaise foi entretient, déshonorent le troupeau en le multipliant. 1637.

Maximes du Saint en fait de vocation.

Pour éviter le premier de ces deux défauts, il se fit une règle inviolable de ne jamais dire une parole à qui que ce fût, pour le déterminer à prendre parti dans son Institut; et il défendit aux siens d'y attirer jamais personne.

Voici en quels termes il leur parla un jour sur ce sujet : *Dieu se sert pour l'ordinaire des personnes peu considérables pour opérer de grandes choses. Nous en avons quelques-uns dans notre Congrégation, que nous y avons admis avec beaucoup de peine et de difficulté, parce qu'ils paroissoient de petite espérance; lesquels y sont aujourd'hui de très-bons ouvriers, et quelques-uns mêmes Supérieurs, qui conduisent leurs maisons avec prudence et douceur; en sorte qu'il y a sujet d'en louer Dieu, et d'admirer ses conduites sur ces personnes-là. Ha! Messieurs, prenez bien garde lorsque vous rendrez service, et donnez conduite à ceux qui viennent faire leurs retraites spirituelles en cette maison, de ne jamais leur rien dire qui tende à les attirer en la Compagnie; c'est à Dieu à y appeler et à en donner la première inspiration. Bien davantage, quand même ils vous découvriroient qu'ils en ont la pensée, et qu'ils vous témoigneroient qu'ils y ont inclination; gardez-*

1637. *vous bien de les déterminer de vous-mêmes à se faire Missionnaires, en le leur conseillant ou les y exhortant; mais alors, dites-leur seulement, qu'ils recommandent de plus en plus ce dessein à Dieu, qu'ils y pensent bien, étant une chose importante. Représentez-leur même les difficultés qu'ils y pourront avoir selon la nature; et qu'il faut qu'ils s'attendent, s'ils embrassent cet état, de bien souffrir et de bien travailler pour Dieu; que si après cela ils prennent leur résolution, à la bonne heure, on peut les faire parler au Supérieur pour conférer plus amplement avec eux de leur vocation. Laissons faire Dieu, Messieurs, et nous tenons humblement dans l'attente, et dans la dépendance des Ordres de sa Providence. Par sa miséricorde l'on en a usé ainsi dans la Compagnie jusqu'à présent; et nous pouvons dire qu'il n'y a rien en elle que Dieu n'y ait mis, et que nous n'avons recherché ni hommes, ni biens, ni établissemens; au nom de Dieu tenons-nous-là, et laissons faire Dieu. Suivons, je vous prie, ses ordres, et ne les prévenons pas. Croyez-moi, si la Compagnie en use de la sorte, Dieu la bénira.*

Que si nous voyons qu'ils aient la pensée de se retirer ailleurs; d'aller servir Dieu dans quelque sainte Religion ou Communauté; ô Dieu! ne les en empêchons pas; autrement il faudroit craindre que l'indignation de Dieu ne tombât sur la Compagnie, pour avoir voulu avoir ce

que Dieu ne veut pas qu'elle ait; eh! dites-moi, 1637.
je vous prie, si la Compagnie n'avoit été jusqu'à présent dans cet esprit, de n'affecter point d'autres sujets pour excellens qu'ils fussent, sinon ceux qu'il a plu à Dieu d'y envoyer, et qui en ont eu le désir long-temps auparavant: les Pères Chartreux et autres Communautés religieuses, nous enverroient-ils, comme ils font, pour faire retraite céans, quantité de jeunes hommes qui demandent d'entrer chez eux? Vraiment ils s'en donneroient bien de garde.

Quoi donc? Voilà un bon sujet qui a la pensée de se faire Chartreux, on l'envoie ici pour conférer avec Notre-Seigneur par le moyen d'une retraite, et vous tâcheriez de lui persuader qu'il demeurât céans; et que seroit-ce que cela, Messieurs, sinon vouloir retenir ce qui ne nous appartient pas; et vouloir faire qu'un homme entre dans une Congrégation où Dieu ne l'appelle pas, et à quoi même il n'a pas pensé? Et que pourroit faire ou produire une telle entreprise, sinon attirer la disgrace de Dieu sur toute cette Compagnie? O pauvre Compagnie de Missionnaires, que tu tomberois en un pitoyable état, si tu en venois là! Mais par la grace de Dieu tu en as toujours été, et tu en es encore bien éloignée. Prions Dieu, Messieurs, prions Dieu qu'il confirme cette Compagnie dans la grace qu'il lui a faite jusqu'à présent,

1637. *de ne vouloir avoir autre chose que ce qu'il a agréable qu'elle ait.*

Il a même quelquefois semblé dans cette matière pousser l'attention jusqu'au scrupule. Comme il n'y avoit personne de son temps, qu'on consultât plus volontiers, soit de Paris, soit des Provinces, une foule de gens s'adressoit à lui. Ils lui exposoient leurs doutes et leurs incertitudes sur le choix d'un parti; ils mettoient leur sort entre ses mains; ils lui représentoient, que par une parole il fixeroit leur indétermination, et qu'ils regarderoient sa décision comme la marque la plus assurée de la volonté de Dieu; mais cet humble Prêtre, qui craignoit toujours de se méprendre, n'a presque jamais fait pencher la balance d'un côté plutôt que d'un autre. Sa réponse la plus ordinaire étoit celle-ci : *La résolution de votre doute est une affaire, qui doit être réglée entre Dieu et vous. Continuez à le prier qu'il vous inspire ce que vous avez à faire. Passez, à ce dessein, quelques jours en retraite, et croyez que la résolution que vous prendrez en la vue de Notre-Seigneur, sera la plus agréable à sa divine Majesté, et la plus utile pour votre vrai bien.*

Il tenoit à peu près la même conduite à l'égard de ceux, qui étant déjà résolus à sortir du monde, avoient recours à lui pour savoir s'ils

choisiroient telle ou telle Communauté : car 1637.
alors, si celles qu'on lui proposoit, étoient bien réglées, il avoit coutume de répondre, qu'il n'appartient qu'à Dieu de manifester la voie par laquelle il veut qu'on aille à lui. Mais si sa Congrégatiou étoit uue des deux sur lesquelles on délibéroit, il n'hésitoit pas à décider contre elle : *O Monsieur!* disoit-il, *nous sommes de bien pauvres gens. Nous ne sommes pas dignes d'entrer en comparaison avec cette autre sainte Compagnie, pour laquelle vous avez de l'attrait. Allez-y au nom de Notre-Seigneur, vous y serez incomparablement mieux qu'avec nous.*

Ce fut par toutes ces raisons, qu'ayant un jour reçu une Lettre d'un de ses Prêtres, pour la faire tenir à un Ecclésiastique, qui joignoit à une grande vertu beaucoup de talent pour les fonctions de la Mission, et qui en quelques *Ibid. p.* 160.
occasions avoit témoigné de l'inclination pour ce geure de vie; non-seulement il ne la lui envoya pas; mais il se plaignit à celui qui l'avoit écrite, de ce que, contre la pratique constante de la Congrégation, il sollicitoit quelqu'un à y entrer. Il lui représenta, que c'est au Père de famille à se choisir des ouvriers; et qu'un Missionnaire présenté de sa main paternelle, fera lui seul plus de bien, que beaucoup d'autres, dont la vocation seroit moins pure. *C'est donc à nous*, continua Vincent, *c'est à nous d'un*

1637. *côté à prier le Seigneur qu'il envoie dans sa moisson des hommes capables d'en faire la récolte; et de l'autre à nous efforcer de vivre si bien, que par nos exemples nous leur donnions de l'attrait pour travailler avec nous, si Dieu les y appelle.*

Pour ceux qui, ayant déjà pris une dernière résolution, venoient le prier de vouloir bien les admettre dans sa Compagnie, il ne les recevoit qu'avec bien de la circonspection. Il s'informoit d'eux, depuis quand, et à quelle occasion ils avoient eu cette pensée; il examinoit leurs motifs, leurs dispositions, leurs talens et leur famille. Il leur représentoit avec une sorte d'exagération les difficultés attachées à l'état qu'ils vouloient embrasser. Il leur demandoit s'ils auroient assez de force pour dire un éternel adieu à leurs parens, leurs amis les plus tendres, leur Patrie même, en cas qu'on voulût les faire passer dans les pays étrangers. Les réponses les plus précises de leur part, réponses qui coûtent souvent assez peu à une jeunesse, qui ne voit les choses que de loin, ne suffisoient pas à ce sage instituteur. Il continuoit à les éprouver pendant un temps considérable : il les obligeoit à revenir plusieurs
Ibid. p. 162. fois, afin de les mieux connoître; souvent, pour les sonder davantage, il ne leur donnoit que peu d'espérance de les admettre; et quelque épreuve qu'il eût faite de leurs disposi-

tions et de leur persévérance, il ne leur donnoit jamais parole, qu'après leur avoir fait faire une retraite pour consulter la volonté de Dieu. Si après le sérieux examen qu'ils y faisoient d'eux-mêmes, ils continuoient dans leurs premiers sentimens, on les faisoit voir aux plus anciens Prêtres de la Congrégation; et sur leur rapport, ils étoient reçus dans le Séminaire dont nous parlons, où, pendant deux bonnes années bien pleines et bien complètes, ils avoient, et ont encore aujourd'hui, tout le loisir de s'éprouver eux-mêmes, et d'être éprouvés par ceux qui sont chargés de leur conduite. 1637.

Pour éviter le second défaut, qui fait partie de ce que les lois appellent dol et mauvaise foi, le Saint n'imita pas ceux, qui ne présentant à la jeunesse que des fleurs pendant le temps de son épreuve, ne lui découvriroient les épines, que quand elle a franchi le dernier pas de sa carrière. Le plan de son Séminaire n'a rien qui puisse accabler la nature; mais il a tout ce qui est nécessaire pour faire sentir le poids des obligations, qui en sont le terme. On n'y prescrit ni cilices, ni haires, ni disciplines, ni d'autres jeûnes, que ceux qui obligent le reste des Fidèles; mais en récompense on y exige, ce qui d'ordinaire coûte beaucoup davantage, une grande séparation du monde, une vie fort intérieure, beaucoup d'humilité, de mortifi-

1637. cation, de recueillement, de vigilance sur soi-même, de fidélité à tous ses devoirs, et, s'il étoit possible, un fonds inépuisable de cette onction sainte, qui doit soutenir un jour, et consoler des hommes engagés par état à tout ce que le Ministère a de plus pénible et de plus rebutant.

Quiconque veut vivre en Communauté, disoit notre saint Prêtre, *doit se résoudre de vivre comme un pélerin sur la terre ; de se faire fol pour J. C. ; de changer de mœurs, de mortifier toutes ses passions, de chercher Dieu purement, de s'assujettir à un chacun comme le moindre de tous ; de se persuader qu'il est venu pour servir, et non pour gouverner ; pour souffrir et travailler, et non pour vivre en délices et en oisiveté. Il doit savoir que l'on y est éprouvé comme l'or en la fournaise, qu'on ne peut y persévérer si l'on ne veut s'humilier pour Dieu, et se persuader qu'en ce faisant on aura un véritable contentement en ce monde, et la vie éternelle en l'autre.*

Voici encore ce qu'il dit un jour à sa Communauté au sujet d'un Missionnaire qui avoit été maltraité dans un pays étranger :

Plaise à Dieu, mes Frères, que tous ceux qui viennent pour être de la Compagnie, y viennent dans la pensée du martyre, et dans le désir de souffrir la mort, et de se consacrer totalement au service de Dieu, soit pour les pays éloignés,

soit pour celui-ci, ou pour quelqu'autre lieu 1637.
que ce soit, où il plaira à Dieu de se servir de la pauvre petite Compagnie. Oui, dans la pensée du martyre. Oh! que nous devrions demander souvent cette grace à Notre-Seigneur! Hélas! Messieurs et mes Frères, y a-t-il rien de plus raisonnable que de se consumer pour celui qui a si libéralement donné sa vie pour nous? Si Notre-Seigneur nous a aimés jusqu'à ce point que de mourir pour nous; pourquoi n'aurons-nous pas la même affection envers lui, pour la mettre à effet si l'occasion s'en présente? Nous voyons tant de Papes qui les uns après les autres ont été martyrisés. N'est-ce pas une chose étonnante de voir des marchands, qui pour un petit gain traversent les mers et s'exposent à une infinité de dangers? J'étois dimanche passé avec un qui me disoit qu'on lui avoit proposé d'aller aux Indes, et qu'il étoit résolu d'y aller. Je lui demandai s'il y avoit du péril; il me dit qu'il y en avoit plusieurs très-grands; qu'il étoit vrai qu'un marchand de sa connoissance en étoit venu, mais qu'un autre étoit demeuré. Je disois alors en moi-même: si cette personne, pour aller chercher quelques pierres de prix et faire quelque gain, se veut ainsi exposer à tant de dangers, combien plus le devons-nous faire pour porter la pierre précieuse de l'Evangile et gagner des ames à J. C.

Telles étoient les leçons que Vincent de

1637. Plan du Séminaire

Paul faisoit à ses Néophytes; c'est à cet esprit d'abnégation, de travail et de zèle, qu'il vouloit que se rapportassent tous leurs exercices. C'est dans cette vue qu'on les accoutumoit alors, et qu'on les accoutume encore aujourd'hui à une vie occupée et laborieuse. Se lever exactement à quatre heures du matin pendant les hivers les plus rigoureux; vaquer deux fois par jour à la méditation; se nourrir de la lecture de ceux des livres de piété, qui conviennent le mieux à de jeunes Ecclésiastiques; ne passer aucun jour non-seulement sans lire, mais aussi sans apprendre quelque chose du nouveau Testament; se purifier par des Confessions fréquentes; se fortifier par de saintes Communions; se rendre compte à la fin de chaque mois dans une petite retraite, du progrès que l'on a fait dans la vertu, ou plutôt de celui qu'on a manqué d'y faire; s'examiner et s'approfondir dans deux grandes et sérieuses retraites qui partagent l'année; s'instruire des vertus de son état, des fondemens de la Foi, et des règles de la discipline par de fréquentes Conférences sur la piété, sur l'Ecriture, sur la Doctrine du saint Concile de Trente. Voilà la principale, ou plutôt l'unique occupation du Séminaire interne.

Etudes des jeunes Missionnaires.

De cette carrière, quand on l'a fournie d'une manière qui contente, on passe à celle des Etudes, soit de Philosophie, si on ne la sait pas

encore; soit de Théologie, si on est déjà capable d'y entrer. On n'y épouse les sentimens d'aucune école en particulier. Platon et Aristote y sont aimés; mais la vérité l'est plus que ni Aristote, ni Platon. La grande règle est de n'y regarder jamais comme vrai, ce que l'Eglise condamne, et d'y réprouver tout ce qu'elle juge à propos de proscrire. Ce fut celle de Vincent de Paul, comme nous le dirons ailleurs, et ce sera toujours celle de ses véritables enfans. 1637.

Mais si ce saint homme vouloit que les siens s'instruisissent à fond, et du dogme qu'ils sont obligés d'annoncer aux peuples, et de toutes les parties de la morale qui leur est nécessaire pour les bien conduire; s'il leur permettoit même d'acquérir un bon nombre de connoissances, sans lesquelles un Prêtre peut se sauver et sauver les autres; son humilité, à qui rien n'échappoit, lui fit prendre des mesures extraordinaires pour écarter d'eux l'enflure et la vanité, qui n'accompagnent que trop souvent les talens et la science. On est effrayé, quand on considère jusqu'où il poussoit la prévoyance en ce point : je ne sais si jamais personne l'a poussée si loin. Il n'a presque jamais permis que les siens fissent imprimer, et le Lecteur peut se rappeler la réponse qu'il fit à celui de ses Prêtres, que les savans de Rome vouloient engager à donner une version du

1637. texte syriaque de l'Ecriture. Lorsqu'il fut chargé de la Direction des séminaires, il défendit qu'aucun des siens y dictât des cahiers. Il prouva par un long écrit, qui est très-sensé et très-solide, qu'il faut, avec l'agrément des Evêques, se contenter d'y expliquer un auteur imprimé, sauf à faire remarquer les endroits où il peut s'être écarté du vrai. Il eût trouvé très-mauvais que les siens, quand ils assistoient à des actes publics dans l'Université et ailleurs, ne s'y regardassent pas comme les derniers en tout sens, et encore plus qu'ils y eussent voulu primer. Je n'en citerai qu'un exemple, qui mérite d'être transmis à la postérité.

Jacques (1) de La Fosse, orateur, philo-

---

(1) Jacques Corborand de La Fosse, étoit d'une famille distinguée de Toul, et qui dans la suite s'est unie à celle de Joyeuse; mais il étoit né à Paris, et non pas à Toul, comme l'a cru l'Auteur du Supplément au Moreri. Il mourut à Sedan le 30 avril 1674. Il avoit été envoyé en cette ville pour faire tête à l'Académie des Protestans. Le portrait qu'il fit des quatre premiers Chefs du parti dans sa *Parænesis ad Heterodoxos*, les aigrit si fort contre lui, que, pour mettre sa vie en sureté, il fut obligé de disparoître pour un temps. On a de lui dans la Bibliothèque de Saint-Lazare plusieurs volumes in-folio, dont il n'y a que quelques morceaux qui soient imprimés. Il faut espérer qu'enfin on les tirera de la poussière. Les savans connoissent ses belles stances sur les Croix de Sedan; elles commencent par ces paroles :

Attolle festum Relligio caput,
Partàmque factis sume superbiam,
Pièque Sedanas per arces
Ingredere ambitiosa fastu.

sophe, théologien, et si poëte, que Santeuil le 1637.
regarda toujours comme son rival, et souvent comme son maître, s'avisa un jour d'aller à une tragédie qui devoit se représenter dans un fameux collége de Paris, et d'y prendre une place qui étoit destinée à d'autres. Le Principal lui fit dire par un domestique de se mettre ailleurs. La Fosse, que l'appareil du spectacle avoit mis de belle humeur, dit en beau latin, à ce valet qui ne l'entendoit pas, qu'il se trouvoit bien là, et qu'il ne jugeoit pas à propos d'en sortir. Le Principal, sur le rapport de son député, le prit pour un Hibernois, et lui envoya un jeune régent, qui lui fit en latin le compliment qu'il avoit déjà essuyé en français. La Fosse, qui savoit le grec comme Démosthène, lui fit en cette langue force complimens, qui tous aboutissoient à faire sentir qu'il avoit peine à déloger. Ce jeune Professeur, qui n'étoit pas d'âge à en savoir tant, le prit pour un homme fraîchement arrivé du Liban, et en parla sur ce pied à celui qui l'avoit envoyé. Le Principal, fatigué

Te Sponsa Christi, te decet hic tumor
Injuriosam pone modestiam,
Exurge victrix, et perennes
Grandi animo meditare palmas.....

Narrat triumphos cana fides tuos
Infans metallum, marmoris et gelu
Tepescit in laudes, et imis
Saxa etiam caluère venis.

1637. de ce manége qui le dérangeoit, lui députa le régent de rhétorique : mais La Fosse lui parla Hébreu. Ce fut alors qu'un savant homme de la Compagnie le reconnut, et le fit placer avec toute la distinction qui étoit due à son mérite.

Comme il étoit tout plein de cette aventure, qui l'avoit plus diverti qu'aucune autre, il ne fut pas plutôt de retour à Saint-Lazare, qu'il la raconta devant ses amis, avec tout l'agrément dont le feu de son imagination la rendoit susceptible. Vincent en fut aussitôt informé : et quoiqu'il vît bien qu'il y avoit dans le procédé de ce jeune Prêtre plus de saillie que de mauvaise volonté, il crut cependant le devoir mortifier un peu. Après lui avoir représenté qu'un homme, vraiment humble, ne cherche ni les premières places, ni à faire parler de lui dans les Assemblées, il lui donna ordre d'aller demander pardon, et au Principal et à ceux des régens qu'il avoit pu mal édifier. La Fosse, que sa naissance et ses talens n'enflèrent jamais, obéit sans répliquer. Heureusement il avoit affaire à gens qui savoient estimer le mérite : il en fut reçu avec toute sorte d'égards ; et on convint qu'il savoit allier beaucoup de vertu avec beaucoup de capacité.

Avec cette attention à entretenir ses Prêtres dans l'humilité, le Serviteur de Dieu avoit le talent, non-seulement de les soutenir dans le travail, mais encore de les faire travailler d'une

manière digne de Dieu, ainsi que l'ordonne 1637.
l'Apôtre. Il est vrai, et nous l'avons déjà remarqué, qu'il ne les louoit jamais en leur présence, si des raisons pressantes et très-rares ne l'obligeoient à en agir autrement; cependant il savoit nourrir en eux une sainte émulation, et par ses exemples, et par l'onction de ses paroles, et par le soin qu'il prenoit de leur faire part des bénédictions que Dieu donnoit aux travaux de leurs Confrères. D'ailleurs ils étoient tous très-justement persuadés de l'affection qu'il avoit pour eux. Un père aime moins ses enfans qu'il n'aimoit ses Missionnaires. Ses lettres, dont nous avons lu plus de six mille, sont toutes dictées par la charité. Sa tendresse s'y fait sentir jusques dans les réprimandes : elles perdent entre ses mains ce goût d'amertume, qui semble en être inséparable.

C'étoit sur-tout, ou dans les persécutions qu'ils avoient à essuyer, ou dans les maladies dont ils étoient affligés, qu'ils sentoient combien il étoit à eux. Il n'étoit pas de ces dévots, qui, pleins d'attention pour eux-mêmes dans le temps de leurs infirmités, se contentent de donner pour les autres des ordres vagues dont ils ne pressent l'exécution que bien peu, ou point du tout. Vincent examinoit par lui-même si les siens étoient traités, comme le doivent être des hommes qui souvent ne souffrent que parce qu'un excès de zèle et de travail les a

1637. épuisés. Rien n'échappoit à son exactitude de ce côté-là; et il a témoigné plus d'une fois qu'il ne balanceroit pas à vendre les vases sacrés, si cela étoit nécessaire, pour procurer à ces chers malades le secours qui leur est dû. Les Soldats, qui combattoient sous le fameux Turenne, ne craignoient ni le feu ni les dangers, parce qu'ils trouvoient en lui un grand Capitaine, un excellent modèle, un père tendre et compatissant: les Prêtres qui travailloient sous Vincent de Paul, voloient, sous ses ordres, dans les pays les plus barbares, dans des provinces où régnoient la peste et la mort, parce que sa charité les suivoit par-tout, et qu'ils étoient sûrs d'y trouver, ou les plus tendres ménagemens de sa part, ou une couronne incorruptible. Aussi le saint homme leur étoit toujours présent. Nous avons eu le bonheur d'en voir, que son nom seul attendrissoit plus de cinquante ans après sa mort, et qui, en parlant de lui, ne pouvoient retenir leurs larmes.

1638. Mission à Saint-Germain-en-Laye.

Ils lui donnèrent, l'année d'après celle où le séminaire interne fut établi, une nouvelle preuve de leur obéissance dans une fameuse Mission qui leur coûta beaucoup. Elle se fit à Saint-Germain *, où le Roi étoit avec toute sa Cour. Ce Prince la demanda lui-même. Vincent auroit bien voulu qu'elle eût été faite par d'autres. Ses Prêtres, nés pour le salut des pauvres gens de la campagne, lui paroissoient peu propres

* En janvier et février.

à évangéliser les Grands du siècle, qui ne préfèrent que trop souvent l'Orateur qui sait plaire à l'homme de Dieu, qui touche et qui convertit. Mais Louis XIII ayant fait l'honneur à notre Saint de lui mander qu'il vouloit de ses Missionnaires, il fallut en passer par-là. Les commencemens furent pénibles. La manière dont on combattit les nudités scandaleuses, et la fermeté constante avec laquelle on voulut, dans le Tribunal, obliger les femmes mondaines aux règles d'une exacte modestie, firent un bruit étonnant. On se plaignit hautement de la prétendue sévérité des ouvriers, et on les chanta sur tous les airs. Mais ces hommes, accoutumés à aller leur train, continuèrent à prêcher l'Evangile dans sa pureté, et à exclure de la participation des saints Mystères, ces personnes qui, quelquefois sans passion, se présentent de manière à l'exciter dans les autres. 1638.

Toutefois le calme ne tarda pas à succéder à la tempête. L'onction de l'esprit de Dieu toucha celles qui avoient jeté les plus hauts cris. Elles devinrent si ferventes, qu'elles voulurent être associées à cette Confrairie de charité, dont nous avons parlé si souvent. Elles servirent les pauvres chacune à son tour; et s'étant partagées en quatre bandes, elles sollicitèrent en leur faveur la piété des Fidèles, et leur procurèrent de grands secours. Il n'y eut presque personne de la Maison du Roi, qui ne s'efforçât

Lettre de Saint Vincent du 21 février 1638.

1638. de profiter de la grace que Dieu répandoit avec abondance. Ce religieux Prince en fut très-touché, et il eut la bonté de dire à un de ces dignes Ministres de la parole, « qu'il étoit fort » satisfait de tous les exercices de la Mission, » que c'étoit ainsi qu'il falloit travailler, quand » on vouloit réussir, et qu'il rendroit ce témoi- » gnage par-tout. » Ce sont ses propres expressions.

Le Cardinal de Richelieu, tout laborieux qu'il étoit, ne put concevoir comment les Missionnaires pouvoient fournir à un travail si long et si accablant. Il avertit Vincent de Paul que ses enfans se ménageoient trop peu; et comme il savoit aussi bien que personne, qu'un arc toujours bandé perd sa force, et devient inutile, *Lettre du 22 de mars.* il *ordonna* à notre Saint de donner chaque semaine un jour de vacance à ceux qui travailloient aux Missions. Ce fut à Richelieu même, où d'autres Prêtres étoient occupés, que ce règlement commença d'être suivi; et il fut bientôt établi par-tout: ainsi c'est à l'attention de ce grand Ministre, que les Missionnaires doivent encore aujourd'hui le jour de repos, qu'ils ont toutes les semaines.

La Reine étoit alors dans les premiers mois de sa grossesse, et elle * donna cette même année un Dauphin à la France, après vingt-deux ans de mariage. Pour témoigner sa reconnoissance envers Dieu, elle fit de grandes et pieuses

* Le 5 septembre.

libéralités. L'estime qu'elle avoit pour notre 1638.
Saint, ne lui permit pas d'oublier la Maison de *Abelly, L. 3, p. 213.*
Saint-Lazare. Elle fit présent à la Sacristie, qui étoit très-pauvre, d'un ornement de toile d'argent. On le crut arrivé fort à propos pour les fêtes de Noël. Vincent devoit officier à cette solennité : mais son humilité ne lui permit pas de mettre, le premier, des ornemens si riches, il en demanda de communs ; et quelque raison qu'on lui alléguât, on ne put vaincre sa répugnance. Tant il est vrai, qu'une profonde humilité se fait sentir par-tout.

Anne d'Autriche reconnut si bien, par les effets de la première Mission de Saint-Germain, tout ce dont est capable un zèle vraiment Apostolique, que, quatre ans après, elle en demanda une seconde pour le même endroit. Il est vrai que cette pieuse Princesse avoit principalement en vue le salut d'un grand nombre d'artisans, qui travailloient alors aux bâtimens du Château; mais toute la Cour en profita. La Reine assistoit tous les soirs avec un grand applaudissement, aux prédications d'un des Prêtres de Vincent de Paul, qui avoit des talens supérieurs. Un autre faisoit chaque jour, dans le château même, des Conférences de piété aux filles de la Reine. Ce qu'il y eut de fort singulier, c'est que M. le Dauphin qui n'avoit guères que trois ans, eut, à sa manière, part aux bénédictions de cette Mission. Anne d'Autriche voulut absolument

En septembre et octobre de 1641.

1638. qu'on lui fit le petit Catéchisme, et ce fut un jeune Ecclésiastique de la Congrégation, qui fut chargé de ce glorieux emploi.

Visite de M. Quériolet.

Ce fut vraisemblablement cette année, que Vincent de Paul eut la consolation de voir M. de Quériolet; cet homme, qui de libertin, d'athée même, étoit devenu un modèle de pénitence; mais d'une pénitence si terrible, si proportionnée à l'excès de ses déréglemens, que l'antiquité n'a presque rien en ce genre, qui puisse lui être préféré (1). M. Bernard, surnommé le pauvre Prêtre, qui étoit, comme lui, une preuve sensible du pouvoir et de l'empire de la grace de J. C., ayant logé pendant trois jours cet illustre pénitent, l'accompagna dans les visites qu'il fit à quelques personnes d'une vertu éminente. Le R. P. de Condren, et Vincent de Paul furent de ce nombre. M. de Quériolet eut avec l'un et l'autre des Conférences particulières, dont ses Historiens ne nous ont pas conservé le détail, mais qui sans doute ne tendirent qu'à l'animer à la persévérance. Ce ne fut pas la seule fois, que notre Saint eut le bonheur de voir cet homme si fameux en tout genre. On montre encore à un bout du Séminaire de Saint-Lazare une petite chambre, où il a fait la

(1) Pierre Le Gouvello De Quériolet, né en 1602 le 14 juillet; mort en 1660 le 8 octobre, treize jours après Saint Vincent de Paul. Voyez sa Vie, §. 1, chap. 30, ou la Vie des Saints de Bretagne, par Dom Lobineau, p. 471.

retraite. C'étoit à la vue de ces parfaits Chrétiens, que Vincent s'écrioit quelquefois, comme il le fit dans ce même temps * : *Il n'y a que moi, qui suis un misérable pécheur, qui ne fais que du mal sur la terre, et qui dois souhaiter qu'il plaise à Dieu de m'en retirer bientôt, comme je l'espère de sa bonté.* 1638.

* Lettre à M. Lambert, 2 oct. 1638.

Cependant cet homme, qui se regardoit comme un Serviteur inutile, étoit si pleinement et si saintement occupé depuis le matin jusqu'au soir, que sa vie n'étoit qu'un tissu de bonnes œuvres. Un autre moins laborieux, moins soutenu de la grace, eût succombé sous cette multitude d'embarras. On ne peut encore aujourd'hui concevoir comment un homme assez infirme, et qui n'omit jamais ses exercices de piété, pouvoit fournir à tant d'occupations *disparates*, terminer un si grand nombre d'affaires, qui n'avoient ni liaison, ni rapport; répondre, comme il fit, sans y manquer jamais, à cette foule prodigieuse de lettres qu'il recevoit de toutes parts; et former, avec la dernière attention les deux Compagnies qu'il avoit instituées.

Ces occupations, dont nous donnerons une idée plus étendue sous 1656 étoient souvent dérangées par des contre-temps : mais le Saint savoit admirablement rentrer dans l'ordre; et il saisissoit l'occasion de faire un nouveau bien, sans perdre de vue celui dont il avoit formé le

1638. projet. Nous avons déjà remarqué, que l'Archevêque de Paris se servoit de lui en différentes conjonctures : nous ajouterons ici, qu'il avoit pour ce Prélat, et pour tous les Evêques un respect si profond, que la plus foible insinuation de leur part, lui paroissoit un ordre, et qu'il sacrifioit jusqu'aux intérêts de sa Congrégation pour leur obéir. Il en donna cette même année un exemple, qui n'est ni le seul, ni le plus important de ceux qu'il a donnés en ce genre. Sa présence étoit nécessaire à Richelieu; les arrangemens, les attentions, dont on a besoin dans ces sortes d'établissemens, l'y demandoient; il avoit promis aux siens de s'y rendre. Dans le temps marqué pour son départ, M. de Gondi lui envoya *un Mandement de visiter une maison Religieuse*, qui devoit lui donner beaucoup d'embarras. Le Serviteur de Dieu eût bien voulu que cette commission fût donnée à un autre; peut-être même qu'en insistant, il seroit venu à bout d'en être dispensé; mais il préféra l'obéissance à tout le reste; et ce fut à cette occasion que, pour animer un de ses Missionnaires à la pratique de cette grande vertu, il lui écrivit, que, si M. l'Archevêque lui commandoit de s'en aller aux extrémités de son Diocèse, et d'y demeurer toute sa vie, il croiroit être obligé d'obéir à sa voix, comme à celle de J. C. même. Il ajouta que, soit que ce Prélat lui prescrivît la solitude, soit qu'il lui donnât un em-

Lettre du 2 octobre.

ploi, il lui sembloit que l'un ou l'autre seroient 1638.
pour lui un Paradis anticipé, parce qu'il seroit sûr d'accomplir la volonté de Dieu.

Le saint Prêtre ne laissa pas d'aller ensuite à Richelieu. Ce voyage lui fut pénible, parce qu'il le fit dans une saison fâcheuse : mais il étoit accoutumé à ne compter pour rien la peine, sur-tout quand elle étoit l'effet de la soumission qu'il eut toujours pour ses Supérieurs. D'ailleurs, soixante-dix jeunes Ecclésiastiques qu'il trouva en retraite à son retour, et qui se disposoient à l'Ordination de Noël d'une manière dont il eut lieu d'être content, lui firent bientôt oublier toutes ses fatigues.

Quelques mois auparavant il avoit envoyé à Rome un de ses Prêtres *, qui avoit beaucoup d'érudition et de piété; il n'en falloit pas moins pour remplacer le célèbre M. Du Coudrai. Vincent chargea ce dernier de plusieurs affaires importantes, qu'il termina très-heureusement. Comme elles ne l'occupoient pas toujours, le Saint lui donna ordre de parcourir la campagne de Rome, et d'y annoncer l'Evangile aux pauvres. Il s'en acquitta promptement et avec tant de succès, qu'Urbain VIII qui tenoit alors le Saint-Siége, crut qu'un nombre de pareils ouvriers ne pourroient que faire beaucoup de bien dans l'Etat Ecclésiastique. Ils furent donc établis à Rome quelques années après *. La Duchesse d'Aiguillon, qui, comme nous l'avons

* Louis Le Breton.

Ristretto. p. 82.

* En 1642.

1638. déjà remarqué, avoit pour Vincent de Paul des sentimens extraordinaires d'estime et de confiance, et dont la charité alloit chercher le pauvre et l'indigent jusques dans les pays étrangers, voulut fournir à la dépense que demandoit cette bonne œuvre : et elle le fit d'une manière si libérale et si grande, qu'on la doit regarder comme fondatrice de cette première maison d'Italie. Les maximes et l'esprit du Serviteur de Dieu s'y sont soutenues jusqu'à présent dans toute leur intégrité. On y a vu les Carretti, les Imperiali, les Spinola, et tant d'autres de la plus haute naissance, ne se distinguer de leurs Confrères, que par la plus exacte pratique de toutes les vertus. Mais il est plus sûr pour nous, de supprimer les louanges qui seroient dues aux grands exemples qu'ils nous donnent; puisque nous ne pourrions les proportionner à leurs mérites sans les rendre suspectes. *Laudet te alienus, et non os tuum; extraneus, et non labia tua.* *Prov.* 27, *v.* 2.

FIN DU PREMIER VOLUME.

